LA TÉLÉMATIQUE GRAND PUBLIC : un supplément de 12 pages

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION 3
BOURSE

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12952 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine VENDREDI 19 SEPTEMBRE 1986

La violence au Proche-Orient et la vague terroriste à Paris

La guerre contre qui ?

Qui veut chasser toute influence française du Proche-Orient ? Telle est la question qu'il faut bien se poser aujourd'hui, face non seulement à la vague de terrorisme sans précédent qui déferle sur Paris mais aux multiples attaques lancées contre le contingent français de la FINUL, à l'interminable détention de nos sept otages au Liban et à l'assassinat, ce jeudi matin à Beyrouth-Est, de l'attaché militaire français.

Certes, tous ces faits ne sont sans doute pas l'œuvre du même chef d'orchestre. Mais ils visent tous au même but : l'élimination de la France de la région et son humiliation. Et il est clair que le clan Ibrahim Abdallah, si bien organisé puisse-t-il être, bénéficie au moins du soutien logistique de réseaux terroristes bien plus vastes. C'est en tout cas l'avis qui commence à prévaloir chez plusieurs responsables politiques français, même si cette opinion n'est pas partagée dans les milieux policiers, où l'on privilégie toujours la piste qui mène au village de Kobayat.

Aucun responsable ne veut à ce stade citer publiquement le nom d'un pays particulier. Et peut-être d'ailleurs sont-ils plusieurs Etats à soutenir les tueurs par services secrets interposés ; la France ne manque pas d'adversaires au Proche-Orient dont les intérêts peuvent converger ponctuellement. Tout le monde pense bien sûr en premier lieu à la Syrie, qui n'a jamais fait mystère de sa volonté d'établir durablement son protectorat sur le Liban. Elle n'a pas hésité naguère, dans l'espoir de parvenir à ses fins, à organiser l'assassinat de notre ambassadeur à Beyrouth Louis Delamarre. Et il est établi que le clan Ibrahim Abdallah lui a été, au moins à une période, inféodé ; il continue d'ailleurs de jouir de sa liberté de mouvement dans le nord du Liban, sous contrôle syrien.

En dépit de tous ces indices, certains experts voient mal cependant quel intérêt aurait aujourd'hui la Syrie à humilier la France à outrance. Voilà longtemps déjà, après tout, que Paris a révisé à la baisse ses ambitions libanaises, et il n'est pas dans la manière du président Assad de briser un adversaire. Adepte du jeu de la balance, il préfère l'affaiblir pour mieux l'utiliser ensuite. Qu'il s'agisse d'un pays étranger ou d'une des multiples communautés libanaises. Cela est d'autant plus vrai que Damas connaît depuis quelque temps de nombreux déboires au Liban, que l'Iran ne cache plus vouloir transformer en une véritable république islamique par extrémistes chiites interposés.

Les interrogations concernant l'Iran seraient moindres si les négociations visant à normaliser nos relations avec ce pays étaient plus positives et si Téhéran n'avait pas encouragé les hezbollahis du sud du Liban à multiplier leurs attaques contre la FINUL. Mais force est de constater que les sept otages français détenus par des groupes réputés ne pas être insensibles à l'influence iranienne moisissent toujours dans leurs geôles. On a aussi quelques raisons de se demander si, après le règlement du contentieux financier opposant Paris à Téhéran, il ne sera pas exigé de la France qu'elle révise radicalement sa politique à l'égard de l'Irak.

Nous sommes-nous énormément éloignés de la rue de Rennes ? Certains responsables français le pensent et le disent. D'autres, tout aussi responsables, le pensent et ne le disent pas. C'est une chose d'affirmer que nous sommes en guerre. Encore faudrait-il savoir contre qui.

La police aurait identifié les auteurs de l'attentat de la rue de Rennes

L'attaché militaire français à Beyrouth assassiné

Les policiers de la brigade criminelle ont identifié les deux terroristes qui, depuis une BMW noire, ont lancé, mercredi 17 septembre, un engin explosif contre le magasin Tati de la rue de Rennes à Paris (cinq morts, cinquante et un blessés dont huit graves). Deux témoins ont reconnu, parmi cent trente photos, Emile Ibrahim Abdallah, frère de Georges, le chef des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), détenu en France, et Salim El Khoury, l'un des membres des FARL recherché depuis 1985 par la justice française. Leur signalement va être diffusé dans tous les services de police.

Cette conclusion de la police judiciaire lui permet d'affirmer que les auteurs des quinze attentats (dont trois manqués), qui depuis décembre 1985 ensanglantent la capitale sont bien les amis et parents de Georges Abdallah, qui se cachent derrière le sigle CSPPA.

A Beyrouth, le colonel Christian Goutierre, attaché militaire français, a été assassiné ce jeudi 18 septembre devant le siège de l'ambassade de France, dans le secteur est (à majorité chrétienne) de la capitale libanaise. Un homme armé d'un pistolet lui a tiré quatre balles dans la tête à bout portant, alors qu'il arrivait à l'ambassade. L'attentat a été revendiqué, dans un appel à une agence de presse à Beyrouth par une organisation inconnue, le « Front de la justice et de la vengeance ». Au sud du Liban, deux « casques bleus » français ont été blessés. Le premier ministre et le ministre de l'intérieur ont décidé d'informer de la lutte contre le terrorisme les dirigeants des partis politiques. M. Chirac, qui a annulé une visite à Vienne et pourrait s'adresser au pays ce jeudi, a déclaré : *« Si nous pouvions avoir la preuve de l'origine de ces attentats, notre réponse serait foudroyante et sans faiblesse. »* M. Mitterrand doit réunir, dès son retour, vendredi, M. Chirac et les ministres concernés.

LIRE

- L'état de l'enquête, par Georges Marion et Edwy Plenel.
- 17 h 25, rue de Rennes, par Laurent Greilsamer et Agathe Logeart.
- Kobayat, le village des Abdallah, par Jean-Pierre Péroncel-Hugoz.

(Pages 6 à 10.)

L'accord nécessaire

par ANDRÉ FONTAINE

BIEN sûr, il faudrait toujours essayer de se mettre à la place des autres, de les comprendre. Comment, cependant, y parvenir lorsqu'il s'agit de gens qui, apparemment pour obtenir la libération d'un des leurs, condamné en application de la loi, n'hésitent pas à soumettre une nation entière au chantage de la terreur ? Qui choisissent le congé scolaire du mercredi pour attaquer un magasin particulièrement fréquenté ce jour-là par des mères et des enfants ? La première réaction ne peut être que de consternation devant un pareil dévoiement de cette nature humaine que la Bible nous dit façonnée à l'image de Dieu, et Rousseau au départ fondamentalement innocente.

Tant que cette violence restait limitée, on voulait croire qu'il ne s'agissait que de l'action de quelques fous : il y en a toujours, et le fantastique désordre intellectuel, spirituel, économique de ce temps ne peut que les encourager. Mais il faut se rendre à l'évidence : la France a affaire, pour reprendre les termes dont se sert l'éditorialiste de *l'Humanité*, à un *« groupe puissant, bien organisé, horriblement déterminé »*. En un mot à des gens qui, hélas ! savent ce qu'ils font.

Céder à leur chantage serait se préparer à en subir un nouveau : rien d'étonnant à ce que personne ne le propose. S'imaginer que, pour en venir à bout, « il n'y a qu'à » faire ceci ou cela, relève de l'infantilisme.

La France, où entrent chaque année des millions d'étrangers, peut renforcer la surveillance de ses frontières : elle ne peut les fermer. Et rien ne serait plus dramatique que de faire retomber sur les « basanés » en général la responsabilité de crimes qui ne sont le fait que d'une toute petite minorité, sans doute soutenue par tel ou tel gouvernement étranger, alors qu'au sein de la communauté maghrébine se dessine le courageux mouvement de distanciation par rapport à ces agissements dont *le Monde* a fait état hier.

(Lire la suite page 7.)

POURTANT ON ÉTAIT SUPER-DISCRETS !

L'expulsion de diplomates soviétiques des Etats-Unis

Poker au sommet

M. Gorbatchev a souhaité, le mercredi 17 septembre, de *« bonnes relations »* avec les Etats-Unis, mais a ajouté : *« Nous n'allons pas quémander, nous n'allons pas désarmer unilatéralement. »*

WASHINGTON
de notre correspondant

Acculé depuis deux semaines par M. Gorbatchev à montrer qu'il se résignerait mal à ne pouvoir l'accueillir cette année aux Etats-Unis, M. Reagan vient de contre-attaquer en essayant de forcer son interlocuteur soviétique à reconnaître que, pour lui aussi, ce deuxième sommet vaudrait bien quelques concessions.

En faisant demander, mercredi 17 septembre, le départ sous treize jours de vingt-cinq diplomates de la mission soviétique auprès des Nations unies, la Maison Blanche a, en effet, placé le Kremlin dans la même situation que celle où il l'avait mise avec l'affaire Daniloff. Tout comme M. Reagan depuis l'arrestation du correspondant à Moscou d'*US News & World Report*, M. Gorbatchev doit désormais choisir entre deux décisions déplaisantes.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 2.)

«Justice», un roman policier goguenard et inquiétant

La visite à Friedrich Dürrenmatt

« *COMMENT va Max Frisch ?* » C'est tentant d'aborder Friedrich Dürrenmatt en lui demandant des nouvelles de son vieil ami et rival, « l'autre » grand écrivain suisse. Depuis le temps qu'on les confond, qu'à l'étranger souvent on les prend pour des Allemands, ils s'en amusent. De fait, Dürrenmatt et Frisch sont des écrivains internationaux. Leurs livres sont immédiatement traduits dans le monde entier. *Justice*, le dernier roman de Dürrenmatt, qui paraît à présent en traduction française, a déjà été traduit en vingt langues depuis sa parution l'année dernière en allemand, et *Der Auftrag (la Mission)*, qui sort ces jours-ci chez Diogenes Verlag à Zurich, connaîtra sans doute rapidement la même fortune.

Frisch et Dürrenmatt sont des classiques, étudiés dans les universités et les lycées depuis les années 60. Deux possibles Nobel. Le fait qu'ils ont autant de titres au prix de littérature et qu'ils sont suisses tous les deux bloque probablement le jury, soucieux de ne vexer ni l'un ni l'autre.

En France, ils sont plus connus comme dramaturges que comme romanciers. On ne les confond pas moins. *La Visite de la vieille dame*, d'accord, c'est Dürrenmatt. Et *Monsieur Bonhomme et les incendiaires*, Frisch. Mais *le Mariage de Mr. Mississippi*, du Bernois ou du Zurichois ? Faites le test autour de vous. Et puis demandez qu'on les distingue. Dürrenmatt est « absurdiste », Frisch « brechtien », répondra la *doxa* littéraire. Vieille histoire.

Pour Dürrenmatt, la parution en français, l'année dernière, de *la Mise en œuvres* (1) est venue remettre les montres à l'heure. Les lecteurs ont pu découvrir un écrivain attentif à ses propres matériaux imaginaires, un entrecroisement inédit d'autobiographie réflexive et de création narrative, une sorte de Kafka commentant ses récits en philosophe.

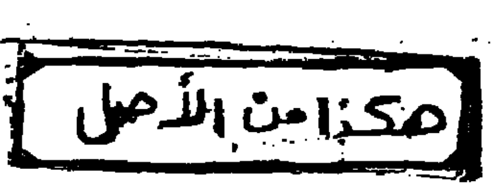
Quant aux téléspectateurs, ils ont vu, lors d'un mémorable « Apostrophes », une sorte d'Orson Welles alémanique observer d'un œil narquois ou simplement incrédule ces deux numéros que sont Philippe Sollers et Alain Robbe-Grillet, et emporter le morceau par des silences bourrés de sens. Si vous lui rappelez cette émission, il dit placidement : *« Le premier, comment l'appelez-vous, était ridicule aves ses vantardises à propos des femmes. Robbe-Grillet est plus malin. Si français ! Mais qui donc voudrait perdre son temps à regarder une telle émission ? »*

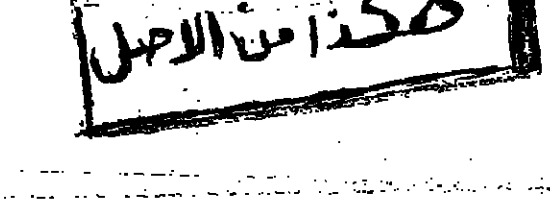
Et voilà vingt mille exemplaires de moins pour *Justice*. Qui pourraient être facilement regagnés grâce au bouche à oreille. Quiconque, en effet, aura lu ce roman apparemment [illegible], et hilarant de la plus [illegible] manière, n'aura de [illegible] lire autour de [illegible] comparer, seul Kafka vient à l'esprit. La virulence du comique, l'originalité de l'imagination, les grimaces du grotesque et les vertiges de pensée signalent à la [illegible] qui convient le Bernois [illegible] quand on les place en [illegible] qualités chez l'illustre [illegible].

MICHEL CONTAT.

(Lire la suite page 20.)

(1) « L'Age d'homme », Julliard. Voir « le Monde des livres » du 25 janvier 1985.





Etranger

NATIONS UNIES : la 41e session de l'Assemblée générale

Entracte namibien

NEW-YORK
(Nations unies)
de notre correspondant

A peine inaugurée, la 41e session de l'Assemblée générale des Nations unies a interrompu ses travaux, pour marquer, à sa manière, le 20e anniversaire de la décision de l'ONU de retirer à l'Afrique du Sud son mandat sur la Namibie. Succession de discours sur une affaire entendue, dont l'esprit est synthétisé par cette déclaration du nouveau président de la session, M. Humayun Rachid Choudhury (Bangladesh) : *« L'attitude de l'Afrique du Sud à l'égard des Nations unies s'est à tout moment caractérisée par le mépris, la duplicité, la mauvaise foi et l'intransigeance. La proclamation d'un prétendu « gouvernement provisoire » en Namibie a encore contribué à démontrer que l'Afrique du Sud est déterminée à saper l'ONU et à instituer son propre processus dans l'évolution du territoire, afin d'y perpétrer sa domination. »*

S'exprimant au nom du président de l'OUA, le ministre congolais des affaires étrangères, M. Antoine Ndinga Oba, a rappelé que, depuis vingt ans, les assemblées générales successives évoquaient ce problème, et que, depuis huit ans, elles déploraient en des termes identiques le refus de l'Afrique du Sud d'appliquer la résolution 435, relative à l'indépendance du territoire.

Alors que le représentant cubain, M. Oscar Oramas-Oliva, s'en est pris au Conseil de sécurité et aux puissances occidentales, dont les vetos successifs bloquent, selon lui, toute possibilité d'exercer de véritables pressions sur Pretoria, le ministre angolais des affaires étrangères, M. Afonso Van Dunem, est allé plus loin en suggérant que le Conseil de sécurité autorise l'usage de la force. Mais c'est sans doute le secrétaire général qui a le mieux exprimé la nature du blocage : *« Il est regrettable que l'introduction de questions qui ne relèvent pas du problème de la Namibie ait retardé la mise en application de ce plan »*, a-t-il dit. Il est, en effet, admis, dans les milieux diplomatiques new-yorkais, que le problème de l'apartheid d'une part, et celui de la guerre civile en Angola d'autre part, obscurcissent le sujet namibien et retardent l'application du plan des Nations unies.

La session normale reprendra ses travaux lundi par les premiers « grands » discours politiques, alors que les sept grandes commissions commenceront leurs travaux sur les points de l'ordre du jour provisoire : politique et sécurité (sous la présidence de la RDA) ; comité spécial (Togo) ; économie et finances (Yémen du Sud) ; affaires sociales, humanitaires et culturelles (Pays-Bas) ; décolonisation (Ghana) ; administration et budget de l'ONU (Cuba) ; affaires légales (Jamaïque).

La question de la Nouvelle-Calédonie, dont certains Etats proches du FLNKS, notamment le Vanuatu, souhaitaient l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée, ne sera probablement pas évoquée (1). En revanche, l'île comorienne de Mayotte, de même que les îles éparses du canal du Mozambique, réclamées par Madagascar, figurent à l'ordre du jour provisoire. Ce qui a fait regretter au représentant français, M. de Kemoularia, que l'Assemblée générale *« ait à connaître de problèmes relevant de la souveraineté de la France »*.

Le secrétariat général n'a toujours pas fait connaître la date de la session du Conseil de sécurité demandée par la France à propos du mandat de la FINUL. On pense néanmoins que la réunion pourrait avoir lieu avant dimanche, étant donné que le rapport du secrétaire général adjoint, M. Goulding, sur son voyage au Liban, en Israël et en Syrie, a été remis à M. Perez de Cuellar.

CHARLES LESCAUT.

(1) Le président du FLNKS, M. Tjibaou, devait cependant quitter Nouméa pour New-York vendredi 19 septembre, pour y rencontrer un certain nombre de délégations.

Une délégation italienne va signer à Washington un protocole d'accord sur l'IDS

ROME
de notre correspondant

Une délégation de hauts fonctionnaires italiens est partie le mercredi 17 septembre pour Washington afin d'y signer un accord avec le SDIO, l'organisation américaine chargée de piloter l'initiative de défense stratégique (« guerre des étoiles »), lancée en 1983 par le président Reagan. Les deux pays ont, en effet, élaboré un « mémorandum d'intention » qui servira de cadre juridique et technique à la participation de firmes industrielles italiennes à l'effort de recherche des Etats-Unis en vue de mettre au point un éventuel bouclier spatial antimissiles.

Les Etats-Unis, comme ils l'avaient fait avec la République fédérale, ont souhaité que le texte ne soit pas rendu public. Ce genre de document réglemente en particulier l'usage civil que les entreprises peuvent faire de leurs découvertes. Les ministres des affaires étrangères et de la défense, MM. Andreotti et Spadolini, dans un texte diffusé le 17 septembre, ont assuré que les intérêts italiens étaient protégés au mieux par cet accord. Un organisme interministériel *ad hoc* y veillera. Ils ont, en outre, rappelé que ce mémorandum n'impliquait nullement une adhésion au projet de défense spatiale — adhésion qui ne saurait, en toute hypothèse, être décidée que dans le cadre collectif de l'OTAN. C'est d'ailleurs pour bien manifester cette distance politique que Rome a envoyé à Washington de hauts fonctionnaires des ministères intéressés et non des ministres.

Le Parti communiste a protesté contre l'absence d'un vaste débat au Parlement précédant la signature du mémorandum. En juin dernier, cependant, les commissions spécialisées des deux Chambres avaient donné au gouvernement une assez grande latitude d'action pour mener les négociations avec la partie américaine.

La manne ici attendue des futurs contrats est de toute façon relativement modeste : l'équivalent de 75 millions de francs. Une douzaine de projets présentés par presque autant d'entreprises auraient été retenus sur un total de soixante-dix d'abord présentés. Les firmes intéressées attendent donc plutôt de leur participation une sorte de certificat de capacité technologique que des bénéfices sonnants et trébuchants.

JEAN-PIERRE CLERC.

L'expulsion des Etats-Unis de vingt-cinq diplomates soviétiques

(Suite de la première page.)

Ou bien M. Gorbatchev doit avaler la couleuvre, quitte à négocier un assaisonnement en coulisses, ou bien gravement compromettre un processus de discussions en cours depuis presque deux ans, désormais à même de produire ses premiers résultats tangibles, et auquel M. Reagan et lui tiennent en réalité autant.

De bluff en contre-bluff, cette guerre des nerfs peut tout aussi bien précipiter la conclusion d'un compromis honorable sur l'affaire Daniloff et son coup de boomerang que faire entrer dans une impasse durable les relations entre les deux superpuissances. On pourrait y voir plus clair dès ce jeudi après la conférence de presse qu'a convoquée (pour la fin d'après-midi, heure française) l'ambassadeur soviétique à l'ONU. Mais l'incertitude était assez grande pour que, mercredi soir, certains collaborateurs de M. Reagan n'excluent pas une annulation par M. Chevardnadze des entretiens qu'il doit avoir avec M. Shultz, vendredi et samedi à Washington.

Côté Maison Blanche toutefois — où l'on n'a agi que sur la pression des républicains les plus radicaux — on espère ardemment éviter la rupture. Ainsi, quelques heures avant que le département d'Etat n'annonce la mesure prise contre la mission soviétique, les dirigeants américains ont fait savoir que M. Reagan venait d'opter en faveur d'un assouplissement des positions américaines tant à la conférence de Stockholm sur le désarmement en Europe, qui doit s'achever vendredi, qu'aux négociations de Genève sur les armes nucléaires et spatiales qui reprennent ce jeudi.

C'était souffler le chaud avant le froid. Une heure après que le département d'Etat eut sorti les revolvers, M. Reagan montait personnellement en ligne pour tout remettre en perspective par le biais d'une déclaration écrite parfaitement balancée. Premier point : le sort fait à Nicholas Daniloff, libéré de prison mais toujours accusé d'espionnage et retenu en URSS, *« continue de limiter sévèrement ce à quoi l'on peut parvenir dans nos relations bilatérales* (et) *je demande instamment à l'Union soviétique de résoudre en conséquence cette affaire rapidement, avant qu'elle n'endommage encore plus les relations entre nos deux pays »*.

C'est là beaucoup plus un appel à la raison qu'une menace. Deuxième point : tout en accusant à nouveau Moscou de violer les traités existants sur la limitation des armements, le président américain déclare que la reprise, ce jeudi, des négociations de Genève et les prochains entretiens Shultz-Chevardnadze *« peuvent aider à préparer le terrain pour un deuxième sommet entre M. Gorbatchev et moi-même aux Etats-Unis, cette année, comme convenu lors de notre premier sommet »*.

La reprise des négociations de Genève, poursuit M. Reagan, pourrait marquer *« une très importante phase dans les importants efforts des Etats-Unis pour obtenir un accord des Soviétiques sur de profondes réductions des armes nucléaires* [auxquelles] *il y a une chance véritable de parvenir* (...) *»*. En même temps, le président déplore que M. Gorbatchev n'ait pas encore répondu à la lettre qu'il lui avait adressée en juillet dernier pour *« chercher des points communs »*, prendre en considération les *« préoccupations »* exprimées par Moscou et évoquer des *« mesures pratiques immédiate »* permettant de progresser vers *« l'élimination totale des armes nucléaires »*.

De fait, les conversations sur le contrôle des armements ont progressé ces derniers temps. S'il se confirme, comme l'a indiqué le *New-York Times* mercredi, que les Etats-Unis seraient maintenant disposés à accepter que les inspections des mouvements de troupes en Europe se fassent à partir d'avions du pays inspecté, et non pas d'avions de pays neutres, les dirigeants américains auraient levé un des derniers obstacles à la conclusion d'un accord à la Conférence de Stockholm. Cet accord serait le premier texte important à être signé en ce domaine depuis l'arrivée au pouvoir de M. Reagan. Son impact psychologique serait d'autant plus grand qu'il pourrait être annoncé au milieu des entretiens de MM. Shultz et Chevardnadze — si toutefois ils ont lieu.

Deuxième progrès — aux implications potentiellement beaucoup plus larges, — la délégation américaine aux négociations de Genève ne va plus continuer à rechercher un accord immédiat sur une réduction de 50 % des arsenaux nucléaires stratégiques, mais proposer un accord *« intérimaire »* de réduction de 30 %, lequel a beaucoup plus de chances de fournir une vraie base de discussions avec les Soviétiques. On pourrait de cette manière progresser vers ce qui est l'objectif majeur de ces grandes manœuvres : une réduction effective du nombre des armes nucléaires stratégiques, en échange d'un report du déploiement par les Etats-Unis des armes antimissiles qu'ils tentent aujourd'hui de mettre au point dans le cadre des recherches sur la guerre des étoiles. Il semble, à cet égard, que les points de vue se soient rapprochés sur la longueur de ce délai : quinze à vingt ans pour les Soviétiques, sept ans dans la lettre de M. Reagan à M. Gorbatchev.

D'autres accords paraissent aujourd'hui à portée de main sur l'interdiction des armes chimiques, sur la ratification des traités de 1974 et de 1976, sur les essais souterrains d'armes nucléaires et les explosions nucléaires pacifiques, enfin et surtout sur les armes nucléaires de portée intermédiaire — les euromissiles.

Bien que des divergences subsistent à propos des SS-20 soviétiques stationnés en Asie (que Moscou veut conserver à leur niveau actuel) et des forces britanniques et françaises (dont Moscou voudrait obtenir le gel), deux difficultés de taille ont été levées lorsque les Soviétiques ont accepté de ne plus inclure dans une négociation les forces britanniques et françaises et de ne plus lier un accord sur ce point à la question des armes défensives.

Dernier fait notable, la Maison Blanche vient de faire savoir qu'elle avait pris des dispositions pour éviter que ne soient dépassés dans l'immédiat les plafonds prévus par l'accord SALT-2 sur la limitation des armements stratégiques offensifs. Ce texte de 1979 n'avait jamais été ratifié par le Sénat et M. Reagan avait, en mai dernier, décidé de ne plus s'y tenir, en raison des violations dont l'URSS se serait rendue coupable.

Il reste que l'engrenage déclenché par l'arrestation, le 23 août à New-York, du collaborateur soviétique des Nations unies, Guennadi Zakharov, est maintenant devenu redoutable. Si l'objectif de la Maison Blanche était de voguer sans secousses vers un sommet, l'opportunité de cette arrestation est si discutable qu'on se demande parfois si certains responsables américains, hostiles au cours actuel des relations avec Moscou, n'ont pas vu là une bonne occasion de compliquer le jeu.

A l'appui de cette thèse (qui circule beaucoup à New-York), on fait valoir que ni les hauts responsables de la Maison Blanche ni ceux du département d'Etat n'avaient été avertis à l'avance.

La riposte soviétique, l'inculpation pour espionnage de M. Daniloff, a pris de court la Maison Blanche, qui a tellement laissé voir alors son souci de préserver le sommet que les Soviétiques n'ont nullement cherché à arrondir les angles. Ils ont littéralement arraché le marché sur les mises en liberté provisoire parallèles de MM. Daniloff et Zakharov et suscité, depuis trois jours, un flot de critiques contre M. Reagan — accusé par ses propres amis et par M. Brzezinski de s'être montré beaucoup plus mou que M. Carter ne l'a jamais été.

L'accusation a clairement blessé M. Reagan, qui ne sait plus très bien s'il faut ou non — pour les élections de novembre — vouloir sauver le sommet à tout prix, et auquel beaucoup de ses collaborateurs sont venus dire que, à trop céder, il était mal parti pour les négociations à venir. De là, le retrour brutal à la directive de mars sur la réduction du personnel de la mission soviétique à l'ONU, alors que, la semaine dernière encore, la mission américaine auprès de l'ONU indiquait que les réductions demandées étaient en train de se faire discrètement.

BERNARD GUETTA.

Un certain flou juridique

NEW-YORK
(Nations unies)
de notre correspondant

« We mean business ! » (C'est du sérieux !) L'ambassadeur Vernon Walters est allé personnellement porter la nouvelle à la mission de l'URSS auprès des Nations-unies, où il a déposé la liste des vingt-cinq personnes devenus indésirables et signifié aux Soviétiques que la fermeté de Washington ne devait pas être mise en doute.

La décision américaine de réduire la mission soviétique semblait, il y a quelques semaines encore, devoir être réglée dans la discrétion, notamment à la faveur des vacances d'été, que certains diplomates auraient pu *« prolonger indéfiniment »*, alors que d'autres seraient repartis sans donner de réception d'adieu. Il y a quelques jours encore, le porte-parole de la mission américaine n'assurait-il pas que les départs *« étaient en cours »* ? Visiblement, l'affaire Zakharov-Daniloff a rendu urgente une action d'éclat. Sentant le danger, l'ambassadeur soviétique, M. Alexandre Belonogov, avait prévenu, le 12 septembre : *« Nous considérons la décision des États-Unis comme illégale et contraire aux accords entre l'ONU et le gouvernement américain »*, sans préciser si son gouvernement avait l'intention de résister.

Malheureusement, il est difficile, sinon impossible, de régler ce conflit de manière légale, car l'accord de siège signé en 1947 entre l'ONU et les Etats-Unis ne précise pas la manière dont seront déterminées la taille et la composition des missions. La position soviétique s'appuie donc davantage sur la convention de Vienne de 1961, relative aux relations diplomatiques entre Etats souverains, et sur l'esprit de la convention de 1975, dont les dispositions ne sont pas encore applicables mais qui servent déjà de référence. Cette convention affirme, en effet, que *« les membres des missions d'organisations internationales ne sont accrédités ni auprès du pays hôte ni, en termes propres, auprès de l'organisation internationale. Le règlement des conflits éventuels ne saurait donc être calqué sur les dispositions applicables aux relations bilatérales. Les Etats membres conservent le droit de déterminer librement la composition de leur mission en fonction des besoins de celle-ci. Les conflits éventuels doivent être réglés par des consultations et dans un esprit de conciliation »*.

La position américaine s'appuie, elle aussi, sur les textes de la même convention : *« La taille de la mission auprès d'une organisation internationale n'excédera pas le volume raisonnable et normal, eu égard aux buts de l'organisation, aux besoins particuliers de l'Etat membre et aux conditions prévalant dans l'Etat du siège »*. Cette disposition, précise-t-on aux Nations unies, a été incluse dans la convention de 1975 à la demande des Etats-Unis, qui estimaient qu'il était *« nécessaire d'empêcher une interprétation abusive de l'accord de siège »*.

Le secrétaire général de l'ONU a donc rappelé aux deux parties qu'il était préférable de négocier. Le comité des affaires légales avait offert sa médiation, dès le mois d'avril dernier, sans être écouté. On ne cache pas, dans l'entourage de M. Perez de Cuellar, une certaine irritation devant le procédé expéditif finalement choisi par les Etats-Unis, en raison de besoins politiques particuliers. On admet néanmoins l'impuissance de l'Organisation à y faire face.

Ch. L.

Amériques

PÉROU : trois mois après le massacre des mutins du Sentier lumineux

Le Parlement repousse une motion de censure contre le gouvernement

LIMA
de notre correspondante

La motion de censure contre le gouvernement présentée par les députés de l'opposition pour sanctionner l'exécutif, considéré comme responsable politique du massacre, il y a trois mois, de deux cent cinquante prisonniers militants du Sentier lumineux, a été repoussée. Les parlementaires de l'APRA, le parti au pouvoir, ont voté contre.

Le premier ministre, M. Luis Alva-Castro, devait expliquer pourquoi la répression de la mutinerie de trois cents, sendéristes qui avait éclaté de façon synchronisée dans trois prisons de la capitale le 18 juin, à la veille de l'ouverture du congrès de l'Internationale socialiste, s'était convertie en une tuerie sauvage.

Les représentants de la gauche unie, du Parti populaire chrétien (conservateur) et de l'Action populaire (libéral), ont estimé que le chef du gouvernement, qui a justifié l'intervention de l'armée en invoquant *« la défense du principe d'autorité »*, a éludé cette question en ayant recours à des faux-fuyants et même à des arguments mensongers, notamment lorsqu'il a affirmé que tous les moyens de persuasion avaient été mis en œuvre pour éviter que la rébellion soit écrasée dans un bain de sang, ou lorsqu'il a nié que les dépouilles des victimes aient été enterrées clandestinement dans des cimetières de province.

L'intervention de la garde républicaine à la prison de femmes du Callao s'est soldée par la mort de deux détenues. A Lurigancho, l'assaut a fait une vingtaine de victimes. Les survivants, environ une centaine, ont été exécutés d'une balle dans la tête, un par un, alors qu'ils gagnaient la cour pour se rendre.

Ces *« excès »* commis à Lurigancho ont été dénoncés par le président Alan Garcia, qui s'est engagé à punir les coupables. Trois officiers de la garde républicaine et vingt-huit soldats ont été depuis incarcérés dans la prison moderne de Canto-Grande.

Mais le général Rabanal, de l'armée de terre, responsable en chef de cette opération, a jusqu'à présent échappé à toute sanction. Sa situation doit être examinée par le Conseil suprême de justice militaire. On peut supposer qu'il sera jugé avec indulgence par ses pairs pour *« abus d'autorité »* ou *« négligence »* comme l'a été récemment le sous-lieutenant Hurtado, chef d'un peloton qui avait massacré soixante-neuf paysans d'Accomarca.

Ce même tribunal suprême vient d'ailleurs d'acquitter quatre généraux de la police, protecteurs du trafiquant de cocaïne Reynaldo Rodriguez Lopez. Parallèlement il a ouvert une instruction contre les trois officiers qui ont mené l'enquête contre ces généraux pour *« manque de respect envers leurs supérieurs »*...

L'opposition attendait surtout que la lumière soit faite sur les opérations menées par la marine de guerre contre les mutins de l'île du Fronton. Le « pavillon bleu » du Fronton hébergeait environ cent cinquante sendéristes. Trente-deux ont survécu. Les autres sont portés disparus. Selon la version officielle, certains d'entre eux ont dû mourir asphyxiés dans les tunnels qu'ils avaient creusés clandestinement, et d'autres ont dû être tués lorsque l'édifice a été détruit par les obus.

Cette version contredit les témoignages de deux survivants affirmant que soixante prisonniers, qui avaient offert leur reddition après le bombardement du pavillon, ont été fusillés sommairement. Personne ne peut vérifier ces versions car l'île du Fronton est toujours sous contrôle militaire.

Le débat au Parlement a permis à la majorité apriste de renouveler ses attaques contre la gauche unie, accusée de *« collusion avec la subversion »* et de tentative de *« déstabilisation »* du régime. Depuis le massacre dans les prisons, les marxistes de la gauche unie ont pris leurs distances avec les sociaux-démocrates au pouvoir, critiquant l'*« autoritarisme des dirigeants »* et la *« croissante militarisation de la société »*.

NICOLE BONNET.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.

5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.


Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 325 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Etranger

A Djakarta

M. Mitterrand réaffirme que la France poursuivra ses essais nucléaires dans le Pacifique

DJAKARTA
de notre envoyé spécial

M. François Mitterrand a profité d'une conférence de presse à Djakarta, mercredi 17 septembre, en fin d'après-midi, pour réaffirmer, outre sa prise de position sur la vague de terrorisme à Paris (lire page ...) sa détermination à voir la France garder son rôle dans le Pacifique.

« La France, puissance dans le Pacifique-Sud, n'a pas l'intention de renoncer à sa présence » dans cette région, a notamment déclaré le chef de l'Etat. A propos des essais nucléaires de Mururoa, il a réitéré la volonté française de les poursuivre et de *« ne pas se laisser détourner par les protestations »*. Remarquant que la Nouvelle-Zélande est plus éloignée de Mururoa que Paris ne l'est des centres d'essais nucléaires soviétiques, il a demandé notamment aux Asiatiques de *« ne pas faire de sort particulier à la France »*.

Ces deux sujets, sur lesquels le chef de l'Etat s'est longuement étendu, ont sans aucun doute marqué la fin de la partie officielle de son séjour en Indonésie. En effet, ce jeudi, après avoir fait ses adieux au président Suharto, il gagne Bali, en s'arrêtant au passage à Borobudur et Yogyakarta. Auparavant, tout en se félicitant de la cordialité de l'accueil que lui ont réservé les autorités indonésiennes, M. François Mitterrand a admis que les négociations bilatérales sur des projets de développement butaient notamment sur *« un point particulièrement sensible »*, à savoir les conditions de financement souhaitées par Djakarta. Il a reconnu que pour cette raison, on ne pourrait pas *« en terminer en quelque temps »*, tout en estimant qu'en dépit du *« piétinement »* actuel, on pourrait *« aboutir »*. En d'autres termes, les négociations sur les projets de développement, susceptibles d'être financés par la France, semblent au point mort, ce qui ne constitue pas à vrai dire une grande surprise.

J.-C. P.

« Pourquoi accueillir un infidèle français ? »

BANDUNG
de notre envoyé spécial

La brève visite du chef de l'Etat à l'*Institut de technologie* de Bandung a servi de prétexte, mercredi 17 septembre, à un monôme étudiant qui a tenu à la fois du chahut et de la manifestation antigouvernementale, ce qui ne s'était pas produit de cette façon-là sur un campus universitaire indonésien depuis 1978. M. Mitterrand a été très légèrement bousculé lorsque des jeunes gens, massés sur son passage, se sont pressés pour lui serrer la main, un geste qu'il a d'ailleurs accepté de rendre avec le sourire. Mais, après une allocution prononcée en salle fermée, le président français a été évacué par une sortie latérale du campus, alors que des soldats armés de fusils automatiques, venus renforcer un service d'ordre déjà imposant, contenaient les quelque deux mille étudiants regroupés devant l'entrée principale.

Dans un Etat où les universités, entre autres, sont considérées comme des foyers de dissidence potentielle — ou d'intégrisme islamique, — ce scénario assez inhabituel a eu des consonances bien javanaises. Une demi-heure avant l'arrivée de M. Mitterrand, deux cents à trois cents étudiants s'étaient rassemblés à l'entrée du campus, avant tout par curiosité. Dans un deuxième temps, alors que la presse était déjà sur place, d'autres étudiants, porteurs d'une dizaine de calicots, sont arrivés par-derrière, créant une atmosphère de monôme persifleur. Une affiche protestait contre la dévaluation de 45 % décrétée cinq jours plus tôt. *« Bienvenue à la police militaire ! »*, proclamait avec ironie une autre. Protestant contre le fait que les marchands ambulants, nombreux en Indonésie, avaient été priés de s'éloigner du passage du cortège présidentiel, apparemment pour ne pas faire mauvais effet, une troisième interrogeait : *« Mitterrand, combien de petits vendeurs n'ont pas pu travailler aujourd'hui à cause de ta venue ? »*

Les polices militaire et civile, déjà présentes sur le campus, ont dû prendre les choses du bon côté en présence des cameramen et des photographes français.

Quand le cortège est arrivé, les étudiants se sont mis à scander : *« Liberté ! Liberté ! »*, toujours dans une atmosphère de monôme. Mais d'autres affiches sont apparues, dont une demandait au recteur de l'institut : *« Pourquoi accueillir un infidèle français ? »* Une large banderole, sur fond bleu, blanc et rouge, a alors été déployée avec une autre inscription protestant contre la dévaluation.

A son arrivée, M. Mitterrand a donc été astreint à un bain de foule assez bref et quelque peu mouvementé.

L'opportunisme des étudiants

« Cette manifestation nous a nous-mêmes surpris. Nous étions venus voir Mitterrand. Puis des activistes sont arrivés par-derrière ; nous ne pouvons plus nous exprimer librement sur le campus, comme dans l'ensemble du pays ; nous détestons les militaires », nous a dit un étudiant, plutôt spectateur. *« Ils veulent davantage de liberté sur le campus, mais ils doivent obéir à certains règlements »*, nous a déclaré de son côté le recteur, visiblement très mal à l'aise et qui avait fait savoir, début septembre, qu'il ne tenait pas à cette visite présidentielle, n'étant pas sûr de l'attitude des étudiants. *« Dites à votre président qu'il aille au diable ! »*, nous a lancé un autre étudiant.

Il n'y a eu aucune attaque nominale contre des dirigeants indonésiens. Le nom du président Suharto n'a figuré nulle part. Mais le message était clair : sous couvert d'un monôme, certains groupes étudiants, traduisant sans doute les frustrations d'une majorité, ont saisi l'occasion de la visite du chef de l'Etat français pour signaler leur mécontentement face aux mesures d'austérité et aux restrictions apportées aux libertés par un régime encadré par l'armée et la fonction publique.

Pour sa part, M. Mitterrand n'a pas voulu faire abstraction de la manifestation et, dans son allocution consacrée avant tout aux vertus de la coopération et de la recherche, il a déclaré : *« J'adresse mon salut aux étudiants. Ils sont riches d'énergie. Nous devons aimer cette force, ce mouvement, qui bénéficiera au pays. »*

Il n'est pas sûr que ce langage soit susceptible de séduire Djakarta, même si aucune interpellation ne semble avoir eu lieu dans les heures qui ont suivi ce regain d'agitation sur l'un des campus les plus prestigieux d'Indonésie. Le pouvoir, en effet, ne semble guère d'humeur à tolérer l'agitation, surtout au moment où les difficultés financières s'accumulent et alors que des élections législatives doivent avoir lieu d'ici six mois.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Dans le sud du Liban

« Redéploiement » de certaines unités françaises de la FINUL

Certaines unités du contingent français de la FINUL dans le sud du Liban ont été *« redéployées »*, a annoncé, mercredi 17 septembre, un porte-parole de l'ONU à New-York. En clair, cela signifie que certaines positions isolées et difficilement défendables ont été abandonnées par leurs occupants. Cette mesure — prélude à un début de retrait ? — a été décidée à la suite de la récente visite dans la région du secrétaire général adjoint de l'ONU, M. Marrack Goulding, venu enquêter sur le terrain, alors que depuis près d'un mois les hommes de la Force intérimaire des Nations unies au Liban, et particulièrement le contingent français, font l'objet d'attaques répétées de la part des extrémistes chiites du Hezbollah (le « Parti de Dieu », pro-iranien). Le détail de ces mesures et de l'opération de redéploiement devrait figurer dans un rapport que le secrétaire général, M. Javier Perez de Cuellar, présentera prochainement au Conseil de sécurité (lequel est le seul habilité à décider en la matière puisque c'est lui qui créa la FINUL en 1978).

Le commandant en chef de la FINUL, le général finlandais Gustav Hagglund, a estimé, pour sa part, que, si les attaques contre la force se poursuivaient, il serait *« le premier à recommander son retrait du sud du Liban »*. *« Nous sommes ici pour aider, et si les attaques continuent notre présence ne se justifie plus »*, a-t-il dit à la presse dans son quartier général de Tyr.

Il y a quelques jours, l'officier avait été vivement critiqué par M. Chirac pour s'être trouvé en permission au moment où les embuscades se multipliaient contre les « casques bleus ». Dans une interview publiée mercredi 17 septembre par le quotidien finlandais *Hufvudstadsbladet*, le général Hagglund a fait part de son dépit à ce sujet : *« Les critiques de Chirac qui m'accuse d'avoir agi de façon irresponsable en partant en congé ne sont pas exactement la sorte de remerciements que j'attendais après de longues, épuisantes journées passées pendant plus d'un mois à aider les soldats français de la FINUL au sud du Liban. » « A part les Français*, a poursuivi le général, *tous les bataillons de la FINUL ont mené une existence normale : pour les Français, les incidents ont commencé le 11 août »* — jour où deux « casques bleus » français tuèrent deux militants chiites à un barrage.

La perspective d'un retrait de la FINUL de la région ne suscite aucune inquiétude en Israël, du moins à en croire les propos tenus mercredi par M. Itzhak Shamir. Le ministre des affaires étrangères — qui occupera dans trois semaines le fauteuil de premier ministre — a assuré qu'Israël *« trouverait les formules appropriées aux problèmes de sécurité qui se poseraient à la frontière* [israélo-libanaise] *si la FINUL se retirait »*.

En revanche, sur le terrain, au sud du Liban, le mouvement chiite Amal — opposé au Hezbollah — poursuit sa campagne pour le maintien de la FINUL dans la région. A l'appel d'Amal, plusieurs milliers de personnes ont manifesté dans les rues de Tyr (à une centaine de kilomètres au sud de Beyrouth), tandis qu'une grève générale était observée dans la zone où sont installés les cinq mille huit cents hommes de la FINUL. Des dirigeants d'Amal conduisaient le cortège des manifestants à Tyr. Bien que l'Iran ait publiquement fait connaître son opposition au maintien de la FINUL, le *défilé a, paradoxalement, pris une* tournure très « pro-iranienne » : des portraits de l'imam Khomeiny étaient brandis en tête du cortège, *tandis qu'étaient scandés des slogans* hostiles à l'Irak.

Enfin, Amal a affirmé avoir arrêté deux miliciens du Hezbollah qui avaient ouvert le feu, mardi soir, sur une position des « casques bleus » français, sans l'atteindre ni provoquer de dégâts. — *(AFP, Reuter, AP.)*

ISRAËL

Réouverture d'une banque arabe en Cisjordanie

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Pour la première fois depuis la guerre de six jours, une banque arabe a été officiellement autorisée mercredi 17 septembre à rouvrir ses portes à Naplouse, principale ville de Cisjordanie. Il s'agit de la Banque Le Caire-Amman, propriété commune de la Jordanie (88 % des parts) et de l'Egypte (12 %). Cet établissement avait été fermé d'office par l'Etat hébreu, après juin 1967, comme toutes les autres banques opérant jusqu'à cette date en Cisjordanie. Cette autorisation de réouverture est l'aboutissement de longues et laborieuses négociations entre Jérusalem et Amman. Au fil des ans, les grandes banques israéliennes ont pris pied dans les territoires occupés.

Dans les années 70, les banquiers palestiniens tentèrent à plusieurs reprises, mais en vain, d'obtenir la remise en service de leurs agences. Ni eux-mêmes ni la Jordanie ne pouvaient accepter les exigences techniques imposées par Israël, lesquelles équivalaient à une véritable mainmise financière. Cette situation ne satisfaisait personne. Les banques israéliennes brassèrent peu d'argent, la population arabe n'effectuant à leurs guichets que de faibles dépôts. La Jordanie perdit l'un de ses moyens d'influence traditionnels. L'économie locale s'engourdit faute de crédits et d'investissements. En 1979, le président de la chambre de commerce de Naplouse, Zafer Al Masri, demanda aux autorités israéliennes la création d'une banque *palestinienne indépendante*. Sa requête resta sans suite. Les choses changèrent en septembre 1984 avec l'arrivée au pouvoir à Jérusalem de M. Shimon Pérès. Affirmant son désir d' *« améliorer la qualité de la vie »* dans les territoires occupés, avec la bénédiction du département d'Etat américain, le premier ministre se déclara prêt à permettre l'ouverture par Zafer Al Masri d'une banque palestinienne. Mais les négociations butèrent sur les modalités du contrôle financier israélien, Amman exigeant de rattacher l'établissement à la Banque royale de Jordanie. L'assassinat de Zafer Al Masri deux mois après sa nomination comme maire de Naplouse entraîna l'ajournement du projet.

Aujourd'hui, on assiste donc non à *la création d'une nouvelle banque*, mais à la résurrection, sous son ancien sigle, d'un vieil établissement. Placé sous la double tutelle de la Jordanie et d'Israël, il a son siège à Amman. Le directeur de son conseil d'administration, un Palestinien de Jéricho, M. Jawdat Sha'sha, a été nommé par la Jordanie. En annonçant, mercredi, cette initiative, M. Shmuel Goren, coordonnateur des activités israéliennes dans les territoires, a souligné que la banque avait accepté de se soumettre à une supervision financière et à un *contrôle des officiers de sécurité « afin d'empêcher l'usage de fonds par des organisations hostiles »*. En donnant son « feu vert » au projet, la Jordanie songe d'évidence à ses propres intérêts. Le régime hachémite compte sans doute utiliser cette banque pour contribuer au financement de son *« plan quinquennal pour le développement des territoires occupés »*. Ce programme, dévoilé il y a quelques semaines, est l'un des outils imaginés par Amman pour consolider son influence en Cisjordanie et faire pièce à celle de l'OLP.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Le voyage de la présidente philippine aux Etats-Unis

M. Reagan soutient l'attitude de Mme Aquino envers la rébellion communiste

Washington *(AFP)*. — Le président Reagan a déclaré, mercredi 17 septembre, qu'il était *« optimiste »* sur l'avenir des Philippines, à l'issue de deux heures d'entretien avec la présidente Corazon Aquino. Les Etats-Unis ont annoncé, à cette occasion, le déblocage de 100 millions de dollars d'aide économique, une somme qui fait partie d'une assistance globale de 500 millions de dollars promise par Washington au gouvernement de Manille en avril dernier.

La visite de Mme Aquino aux Etats-Unis lui a permis, selon un haut responsable américain, de développer une *« relation personnelle »* avec M. Reagan. Ce dernier, selon la même source, a fait l'éloge de la présidente philippine pour son *« courage personnel »* et son engagement envers la démocratie, qui, a-t-il dit, a *« inspiré le monde »*. Les entretiens, indique-t-on, *« ont renforcé les vues du président Reagan sur le fait que Mme Aquino est en train de faire un remarquable travail pour restaurer la santé politique et économique du pays »*.

A propos des deux bases américaines de Clark et de Subic Bay, Mme Aquino a renouvelé son engagement à respecter l'accord permettant aux Etats-Unis de les utiliser jusqu'en 1991. Après cette date, les accords seront réétudiés, a indiqué Mme Aquino. M. Reagan a déclaré *qu'il comprenait cette position*. Les bases de Clark et de Subic Bay aux Philippines ont une grande importance pour le dispositif militaire américain dans la région.

Les deux présidents ont également évoqué les moyens de mettre fin à l'insurrection communiste aux Philippines. Le président Reagan a parlé de la *« menace »* qu'elle représentait envers la démocratie de ce pays et il a exprimé son soutien *« complet »* aux efforts de Mme Aquino pour s'attaquer aux racines du problème. Il s'est félicité de sa décision de renforcer les forces armées philippines pour qu'elles soient en mesure de faire face à tout danger. *La présidente Aquino* a fait valoir que ses offres de paix aux communistes n'excluaient pas *« l'option militaire »* en cas d'échec.

Sur le plan économique, Mme Aquino a insisté auprès des responsables américains pour que le Fonds monétaire international débloque rapidement en faveur de son pays un crédit *stand-by* de 500 millions de dollars. Une fois ce problème réglé, la Banque mondiale devrait octroyer, de son côté, 300 millions de dollars à Manille. Cette aide financière internationale devrait faciliter l'obtention par le gouvernement philippin de conditions plus favorables pour le remboursement de sa dette extérieure (26 milliards de dollars).

Afrique

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

Un ambassadeur d'origine indienne à la CEE

Un professeur de droit d'origine indienne, M. Bhadra Galu Ranchod, a été nommé cette semaine ambassadeur de la République sud-africaine auprès de la Communauté économique européenne, alors que les Douze discutaient des sanctions contre Pretoria (*le Monde* du 18 septembre).

Il y a déjà des hommes de couleur dans les services diplomatiques de l'Afrique du Sud, mais c'est la première fois qu'un non-Blanc devient ambassadeur. M. « Pik » Botha, ministre des affaires étrangères, a dit que cette promotion *« s'inscrivait dans les réformes du gouvernement pour que le pays soit représenté à l'étranger par tout Sud-Africain qui a les qualifications nécessaires, indépendamment de la couleur de sa peau »*.

● **Ouverture d'une enquête après la catastrophe minière.** — Le ministre sud-africain des mines et de l'énergie a annoncé mercredi 17 septembre l'ouverture d'une enquête sur les causes de la catastrophe minière de Kinross (*le Monde* du 18 septembre), qui, selon un bilan encore provisoire, a fait 177 morts. La plupart des victimes sont des travailleurs immigrés originaires du Malawi, du Lesotho, du Swaziland et du Mozambique. — *(AFP.)*

ALGÉRIE

Un journaliste espagnol séquestré pendant six jours

Madrid *(AFP)*. — Le ministère espagnol des affaires étrangères a protesté, mercredi 17 septembre, auprès de l'ambassadeur d'Algérie contre la détention, la mise au secret et l'expulsion d'un envoyé spécial de l'hebdomadaire *Tiempo*, venu enquêter sur la présence en Algérie du séparatiste basque « Txomin » Iturbe Abasolo, expulsé de France vers le Gabon en juillet.

Marié à une Algérienne, ancien correspondant de l'hebdomadaire en Algérie, M. Pedro Canales a été interpellé, le 10 septembre, par des hommes en civil, se disant fonctionnaires au ministère de l'intérieur, puis conduit, une cagoule sur la tête, dans un établissement militaire, où il a été séquestré et interrogé pendant six jours, avant d'être expulsé. Il a précisé que les questions avaient notamment porté sur les positions de l'hebdomadaire à l'égard du Front Polisario.

هكذا من الاصل

Europe

POLOGNE : le général Jaruzelski précise ses intentions

« Chaque voix sera entendue, d'où qu'elle vienne... »

VARSOVIE
de notre correspondant

Les très nombreux Polonais qui se demandent depuis la libération des prisonniers politiques ce que le général Jaruzelski a derrière la tête ont eu, *mercredi soir 17 septembre*, l'occasion d'être fixés. En fait, le discours du chef du parti et de l'Etat, diffusé par la télévision aussitôt après un match de football, pose autant de questions qu'il n'apporte de réponses. Mais il confirme que le pouvoir veut au *minimum* donner l'impression qu'une étape est franchie et que de nouvelles perspectives se dessinent.

Jusqu'à présent, explique en substance le général Jaruzelski (il parlait devant les cadres du parti de Zielona-Gora, au sud-ouest du pays), notre politique était axée sur deux préoccupations : la *« lutte »* (contre ceux qui menacent le système) et l'*« entente »* (*« avec le temps et à mesure que la normalisation progressait, c'est l'entente qui est apparue au premier plan »*). A titre d'exemple de cette politique d'entente, le général cite le développement des *« syndicats indépendants »*. Il s'agit en fait de la confédération des syndicats officiels – un exemple vraiment peu convaincant. Mais il rappelle aussi que de nouveaux projets sont en préparation : un *« conseil consultatif »* (*le Monde* du 16 septembre), la mise en place d'un réseau de défenseurs (officiels) des *« droits du citoyen »* et d'autres initiatives non précisées. Tout cela est bien vague mais plutôt alléchant, du moins si l'on en croit les intentions proclamées : faire en sorte que *« chaque voix soit entendue, d'où qu'elle vienne »*, avec pour seule condition *« le souci du bien de la patrie et le respect des principes constitutionnels »* (en clair, la reconnaissance du rôle dirigeant du parti).

Mais tout se brouille quand le général Jaruzelski se lance dans des considérations sur *« l'unité dans la diversité »* et explique que *« toute diversité qui serait dirigée contre l'unité est formellement exclue... »*. Même ambiguïté quand il s'adresse à l'opposition. Personne, répète-t-il, n'est ni ne sera poursuivi pour ses opinions, mais il ajoute : *« Les adversaires de notre régime conçoivent le pluralisme comme la légalisation d'activités qui sont dans leur essence illégales, antisocialistes et destructrices ; de telles tentatives sont vouées à l'échec. »* N'est-ce pas là une fin de non-recevoir adressée à ceux qui commençaient, y compris dans la presse officielle, à suggérer que le meilleur moyen de ne pas avoir de prisonniers politiques serait de réviser le code pénal ? Tout récemment, le professeur Kozakiewicz, pourtant membre du « mouvement patriotique », qui regroupe toutes les organisations officielles, écrivait ainsi, en y mettant les formes, que les lois limitant la liberté d'expression étaient aussi anachroniques que celles qui, il y a peu, condamnaient l'homosexualité ou l'avortement.

« Le droit n'est pas extensible »

Que retenir des paroles du général Jaruzelski ? Celles par lesquelles il en appelle au *« bon sens »* et à la *« mesure »* des prisonniers qui viennent d'être libérés ? Ou celles par lesquelles il avertit : *« Le jeu de cache-cache, ça suffit comme ça ; ceux qui auraient l'intention d'abuser de notre acte magnanime, de mettre sur pied des groupes aventuriers et anti-Etat, de semer à nouveau l'anarchie, doivent savoir que le droit n'est pas extensible comme du caoutchouc. »*

En dépit de ces fortes paroles, le ton est un peu moins dur qu'à l'ordinaire. De même, les développements consacrés aux réactions occidentales, s'ils comportent leur part habituelle de récriminations, sont plutôt moins vindicatifs que de coutume. Le général Jaruzelski se défend d'avoir *fait* libérer les *prisonniers* sous la pression, il affirme hautement que la Pologne *« vend des marchandises, pas des hommes »*, *mais il n'en souligne* pas moins que les pays occidentaux ont à présent une excellente occasion de normaliser leurs relations financières et commerciales avec la Pologne.

Après avoir ainsi fait preuve d'une réelle retenue, le chef du parti retrouve malheureusement toute sa violence verbale dans un développement « historique » où il traîne dans la boue avec un souverain mépris des faits ceux qui dirigeaient son pays en septembre 1939, au moment où la Pologne s'écroulait sous les coups conjugués de Hitler et de Staline. Des propos d'autant plus pénibles à entendre qu'ils étaient précisément diffusés un 17 septembre, anniversaire de l'entrée des troupes soviétiques en Pologne en application du pacte germano-soviétique. Cela dit, quelques jours à peine après la libération des prisonniers politiques, le général Jaruzelski a entrebâillé une nouvelle porte, mais sans vraiment laisser voir ce qu'il peut y avoir derrière.

JAN KRAUZE.

IRLANDE DU NORD

Recrudescence des attentats

LONDRES
de notre correspondant

Les groupes paramilitaires protestants intensifient leurs actions terroristes. En moins de vingt-quatre heures, deux catholiques *ont été tués* par balles ; le premier, en fin de soirée mardi 16 septembre au sortir d'une réunion paroissiale, le second, mercredi après-midi *dans* sa boutique. Pour la police, il ne fait guère de doute qu'il s'agit de représailles après l'assassinat, dimanche, de M. John Bingham, l'une des principales personnalités des milieux protestants extrémistes. Des proches de M. Bingham avaient aussitôt appelé à la vengeance. L'IRA avait revendiqué cet attentat en accusant John Bingham d'être le dirigeant du mouvement *clandestin* Ulster Volunteer Force (UVF) et, à ce titre, responsable d'*« au moins »* cinq meurtres de catholiques à Belfast cette année.

En tout, neuf personnes ont *été* ainsi « exécutées » depuis le mois de janvier ; d'après les enquêteurs et leurs voisins elles n'avaient pas d'activité politique *notoire ni* de liens avec l'IRA et paraissent avoir été choisies sur le seul critère de leur confession catholique. Exception qui *confirme la règle* : au printemps, une jeune protestante a été tuée parce qu'elle venait d'épouser un catholique.

Les assassinats des 16 et 17 septembre ont profondément ému la communauté catholique, d'autant, comme le reconnaît la police, que d'autres *sont* à craindre. De même, les attaques se multiplient contre des habitations d'îlots catholiques de Belfast ou d'autres localités, souvent dans le but d'obliger leurs occupants à déménager afin d'aggraver les divisions entre les quartiers des deux communautés. Ces agressions avaient entraîné en août des ripostes de la part de catholiques (*le Monde* du 23 août).

Le *renouveau* du terrorisme protestant est, de toute évidence, la conséquence de l'échec de la campagne orchestrée par les partis politiques unionistes pour tenter d'obtenir l'annulation de l'accord anglo-irlandais. Les manifestations de l'été n'ont pas eu l'ampleur prévue, et le gouvernement britannique reste plus que jamais déterminé à appliquer cet accord, destiné notamment à améliorer le sort de la minorité catholique, avec le parrainage de Dublin. Les « politiques » paraissent à court de moyens – légaux – et les groupes paramilitaires *renaissants* estiment qu'il faut passer à un stade de « résistance » plus radicale.

Cet activisme fait le jeu de l'IRA, qui dénonce aussi l'accord, et cherche à augmenter *le nombre de ses* sympathisants, apparemment en régression ces dernières années. Se départissant de son activité jusque-là dirigée contre les *forces* de l'ordre et ceux qu'elle accuse de « collaborer » avec ces dernières, l'IRA avait annoncé, avant même l'assassinat de M. Bingham, qu'elle n'*hésiterait pas* à prendre des mesures pour « protéger » la communauté catholique face aux attentats loyalistes.

A Londres, on pensait avec soulagement avoir évité le pire cet *été*, mais ce nouveau cycle de violences inquiète au moment où le cabinet de Mme Thatcher s'apprête, avec le gouvernement de *Dublin*, à faire au cours des prochaines semaines de nouveaux pas qualifiés d'*« importants »* pour concrétiser l'application de l'accord tant *décrié*.

FRANCIS CORNU.

URSS

La lutte contre l'alcoolisme a permis de sauver « des centaines de milliers de vies humaines »

affirme M. Gorbatchev

MOSCOU
de notre correspondant

M. Gorbatchev est satisfait de la campagne *qu'il a lancée* contre l'alcoolisme en avril 1985. *« Nous avons sauvé des centaines de milliers de vies humaines en faisant baisser la consommation de vin et de vodka. Et c'étaient les vies de personnes en âge de travailler »*, a-t-il affirmé, mercredi 17 septembre, devant les habitants d'un petit village de la région de Krasnodar, dans le sud de la Russie d'Europe. Le *secrétaire général, qui* achève vraisemblablement ses vacances, avait quitté Moscou le 19 août dernier et n'avait pas été vu en public depuis cette date.

Bronzé, tombant volontiers la veste, le geste animé comme à son ordinaire, M. Gorbatchev est apparu au journal *télévisé* du soir, en tournée dans cette partie de la Russie méridionale proche à la fois du Caucase et de sa région natale de Stavropol. Des paysans se sont plaints devant lui de ne jamais trouver de beurre dans les magasins. M. Gorbatchev a demandé à ceux qui possédaient une vache de lever la main. Aucun n'en avait. Le secrétaire général, qui a peut-être appris ce truc lorsqu'il était responsable agricole à Stavropol, leur a suggéré d'en acheter chacun une et de persuader ensuite leur kolkhoze d'attribuer des terres pour faire paître ce bétail personnel. On retiendra de l'anecdote que le secrétaire général est favorable à l'*extension du petit secteur* rural privé mais aussi que, si on veut du beurre, il vaut mieux apparemment acquérir une vache...

Le secrétaire général souhaite *aussi qu'il y ait davantage de cafés*, de marchands de glaces, de boutiques où l'on vend des boissons non alcoolisées. Il invite également les jeunes à aller de préférence au cinéma. Son propos va évidemment plus loin. *« Le combat pour la tempérance est une question de principe. Il s'agit de la santé de la nation, de celle de notre peuple (...). C'est aussi celle du bonheur et de la sérénité au sein de nos familles »*, a-t-il affirmé.

M. Gorbatchev a *révélé* que l'on avait vendu 38 % de vodka de moins cette année en août par rapport au même *mois* de l'an dernier. Le prix de la vodka a été, en effet, à nouveau augmenté le 1er août. La bouteille d'un demi-litre la moins chère coûte maintenant 8,5 roubles (environ 87 F).

Antigel et marché noir

Plusieurs faits divers relatés ces derniers temps dans les journaux montrent cependant que la difficulté croissante à se procurer légalement de la vodka a aussi des conséquences désastreuses. La *Literatournaia Gazeta* a ainsi raconté mercredi les exploits d'une vieille femme, la « mère Antsa », qui avait un petit commerce clandestin d'alcool frelaté à Kaunas, en Lituanie. Elle a *ainsi vendu dix-sept bouteilles* en août à des clients de hasard. Sa mixture contenait en fait de l'antigel. Au total, trente-deux personnes ont été hospitalisées et *quinze* sont mortes.

Certains automobilistes continuent également à dépanner la nuit *les plus* assoiffés de leurs concitoyens à des prix exorbitants. *Troud*, le quotidien des syndicats, décrivait ainsi le 5 septembre une ronde de police *dans le quartier* neuf de Yassinevo, dans la banlieue sud de Moscou. Une Zaporojets, voiture de petite cylindrée, est arrêtée à un carrefour. Un jeune client en jeans s'approche. Voyant les policiers, le conducteur prend la fuite. Il est rattrapé quelques maisons plus loin. Dans son coffre, on trouve trois bouteilles de vodka et une bouteille de mousseux Saliout.

« Les vendeurs nocturnes sont surtout des diplômés, des ingénieurs, des professeurs. Ils ont besoin d'argent pour acheter un appartement coopératif, réparer une voiture, acquérir des meubles. Autrement dit, ce ne sont nullement des pauvres », expliquait au journaliste de *Troud* le chef de la brigade de nuit.

La consommation d'alcool a cependant incontestablement diminué, comme l'affirme M. Gorbatchev. Il y a quelques jours, une famille soviétique fêtait un événement important, un coup de téléphone de l'étranger d'un parent parti depuis longtemps. Chose inconcevable il y a quelques années, la table était dépourvue de boisson alcoolisée. *« Il aurait fallu faire la queue pendant plus de trois heures au magasin »*, expliquait, désolé, le maître de maison.

DOMINIQUE DHOMBRES.



Asie

PAKISTAN

Couvre-feu à Lahore à la suite d'affrontements entre musulmans chiites et sunnites

Islamabad. – Un couvre-feu d'une durée indéfinie a été imposé, mercredi *17 septembre*, à *Lahore*, à *partir* de 22 heures, en *raison* des incidents interconfessionnels entre musulmans sunnites et chiites, a annoncé l'agence officielle APP. Ces *incidents ont* déjà *fait* au *moins* huit morts et une centaine de blessés. L'armée a été appelée dans la ville et a reçu l'ordre de tirer à vue sur ceux qui violent ce couvre-feu, a annoncé un porte-parole du gouvernement.

Dans la soirée de mercredi, à Lahore (est du Pakistan), plusieurs mosquées chiites, des véhicules privés et de la police ont été incendiés.

Ces violences ont commencé mardi soir. Alors que les chiites célébraient comme chaque année la fête de l'Achoura *par* des défilés, où les plus enthousiastes se lacèrent le torse, une dispute a éclaté avec des sunnites sur le trajet d'une procession. *Un homme a été tué*. Son cadavre porté *par* ses compagnons dans les rues de la vieille ville a mis le feu aux poudres.

Des heurts interconfessionnels ont aussi eu *lieu* depuis mardi dans la province du Nord-Ouest, dans la région proche du Pendjab. Deux personnes ont été tuées à Deira-Ismael-Khan, à environ 250 kilomètres au sud-est d'Islamabad. – *(AFP.)*

TURQUIE

● RECTIFICATIF. – En raison d'une erreur de transmission, nous avons écrit dans l'article consacré à la réunion du conseil d'administration CEE-Turquie (*le Monde* du 17 septembre) qu'on attendait le déblocage *« de 600 millions d'ECU d'aide à la Communauté »*. Il s'agissait bien entendu de l'aide de la Communauté à la Turquie.

Europe

ESPAGNE : un entretien avec le chef du gouvernement espagnol

« Il faut créer un véritable espace judiciaire et pénal européen »

nous déclare M. Felipe Gonzalez

Les nombreux attentats perpétrés ces derniers mois par l'ETA, l'expulsion par la France de plusieurs militants basques et les reclassements politiques en cours dans la région font de la question basque l'une des préoccupations prioritaires du gouvernement de M. Gonzalez. Dans l'entretien qu'il a accordé à notre correspondant, le chef du gouvernement espagnol se félicite de l'attitude de la France et distingue rigoureusement terrorisme et revendication d'autonomie.

MADRID
de notre correspondant

« Pourquoi nos relations se sont-elles enfin améliorées ? Parce que nous nous sommes décidés à nous regarder face à face. Parce que la France nous a enfin vus comme nous étions réellement. Durant longtemps, elle nous avait contemplés à travers le prisme des vieux clichés, ceux de la guerre civile, de la violence et de la dictature. Aujourd'hui, elle nous reconnaît comme nous sommes : un pays moderne, développé, membre du club européen, qui a renoué avec la démocratie, qui accorde l'autonomie à ses régions et où la tolérance règne comme dans tout autre pays d'Europe occidentale. En un mot, elle a enfin réalisé que l'Espagne était aujourd'hui un pays proche d'elle, comme elle. Et lorsqu'on s'identifie à un pays, on l'aide dans ses difficultés. C'est parce qu'elle a appris à nous connaître que la France a changé d'attitude à notre égard. »

C'est en ces termes que M. Felipe Gonzalez explique le réchauffement des relations entre Paris et Madrid qui s'est produit depuis son accession à la présidence du gouvernement en décembre 1982, après des décennies de polémiques et de tension permanente. Un déblocage lié avant tout, selon M. Gonzalez, au changement de l'attitude française face à l'ETA.

L'ETA ne tue pas pour plus d'autonomie...

Lorsqu'on lui demande si Madrid ne surestime pas le rôle de la France dans le problème basque, qui est avant tout espagnol, le chef du gouvernement répond : *« La coopération internationale n'est pas suffisante mais elle est indispensable. Il y a quatre ans, j'étais sans doute le seul chef de gouvernement européen à demander la convocation d'une conférence internationale sur le terrorisme et à insister sur la nécessité de coordonner nos efforts dans ce domaine. Aujourd'hui, je constate avec satisfaction que tous les chefs de gouvernement européens utilisent le même langage. »*

La nouvelle attitude française a toutefois relancé au sud des Pyrénées le débat à propos des mesures *« politiques »* et *« policières »*. Ainsi, le PNV (Parti nationaliste basque), majoritaire dans la région, estime-t-il que les mesures prises contre l'ETA au Pays basque français, à elles seules, ne suffiront pas à démanteler l'organisation indépendantiste, et que des mesures *« politiques »* sont également nécessaires. *« Ceux qui parlent de mesures politiques ne précisent jamais lesquelles,* répond le président du gouvernement espagnol. *Aujourd'hui, le Pays basque dispose de l'autonomie la plus large de son histoire. Aucun Etat d'Europe n'a réalisé un tel transfert d'attributions à ses régions en aussi peu de temps, surtout en un moment de délicate transition politique. »*

Reste à savoir si cette décentralisation est suffisante pour isoler socialement l'ETA et la couper définitivement de la « grande famille » nationaliste. *« Il n'y a pas de réponse à la question de savoir quel est le degré d'autonomie nécessaire pour que l'ETA cesse de tuer,* déclare M. Gonzalez. *C'est une erreur de croire qu'il y a un rapport entre la fin du terrorisme et le niveau d'autonomie du Pays basque. Et c'est une erreur plus grave encore de croire que le terrorisme favorise le développement de l'autonomie. On peut défendre la thèse selon laquelle le Pays basque a droit à davantage d'autonomie en raison de son particularisme. Mais pas qu'il y a droit parce que l'on y assassine : ce serait justifier le terrorisme ! »*

Et de poursuivre : *« L'ETA ne se soucie ni de la Constitution ni du statut de la région. Son seul alibi idéologique, c'est l'indépendance. Non sans contradictions d'ailleurs, puisque tout en réclamant le droit à l'autodétermination pour les provinces basques, elle exige le rattachement de la Navarre au Pays basque, contre la volonté des Navarrais.*

» Depuis dix ans, l'ETA a assassiné des centaines de personnes en affirmant que l'Espagne était toujours gouvernée par les militaires et que le Pays basque n'était pas libre, souligne M. Gonzalez. *Peu importe que la réalité contredise ses affirmations, l'ETA continuera à assassiner, que le gouvernement basque dispose de plus ou de moins d'attributions. Au fond de lui-même, le PNV, d'ailleurs, le sait très bien lui aussi. »*

Pas plus de « bavures » qu'ailleurs

Le président du gouvernement espagnol se montre nuancé lorsqu'il analyse l'attitude des nationalistes basques modérés face à la violence. *« Personne ne peut, je crois, mettre aujourd'hui honnêtement en doute le fait que le PNV rejette le terrorisme. Son attitude apparaît toutefois confuse, car s'il affirme vouloir venir à bout de la violence, il proteste chaque fois que des mesures policières sont prises en France contre l'ETA. »*

M. Gonzalez tient à différencier clairement le problème basque, c'est-à-dire le *« droit à la différence »* revendiqué historiquement par cette région, et celui du terrorisme. Seul le premier peut faire l'objet d'une *« négociation politique »* dont l'ETA doit être totalement exclue. *« Négocier politiquement avec le terrorisme, c'est admettre que la politique dépend des mitraillettes et non des urnes, ce que nous n'accepterons jamais. »*

Face à la violence, M. Gonzalez considère qu'il n'existe qu'une possibilité : combiner *« coopération internationale, efficacité policière et réinsertion sociale. »* La réinsertion sociale, qui permet aux terroristes non compromis dans des délits de sang et renonçant à la violence de se réintégrer dans la société sans avoir de comptes à rendre à la justice, a permis, en 1982, la disparition de l'ETA « politico-militaire ». Mais la branche « militaire » de l'organisation, elle, semble plus tenace.

« Nombre d'anciens membres de l'ETA qui se trouvent dans le sud de la France ou qui purgent une peine de prison aimeraient pouvoir mener à nouveau une vie normale, souligne M. Gonzalez. *Pourquoi ne franchissent-ils pas le pas ? D'une part, parce que l'ETA les trompe, en leur disant que la négociation avec Madrid est proche et qu'il faut donc tenir bon. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'on fait le jeu de l'ETA en affirmant publiquement que la négociation est souhaitable. Et, d'autre part, parce que l'ETA menace ceux qui désirent se réinsérer : tout comme la Mafia menace ceux qui veulent la quitter. »* Le 11 septembre, « Yoyes », une ancienne dirigeante de l'ETA qui avait accepté la réinsertion sociale, a été assassinée d'une balle dans le dos par ses anciens camarades.

La conversation porte ensuite sur les accusations de mauvais traitements qui sont toujours formulées contre les forces de l'ordre espagnoles, au Pays basque notamment. *« Il faut d'abord savoir que l'ETA donne comme instruction à ses militants d'affirmer systématiquement qu'ils ont été victimes de tortures lorsqu'ils sont arrêtés »*, répond M. Gonzalez. *« Ce qui est sûr en tout cas, c'est qu'aucun membre des forces de l'ordre n'a été condamné pour des mauvais traitements qui se seraient produits durant la législature socialiste. »*

N'est-ce pas dû en partie au fait que, en ce domaine, la preuve est difficile à établir ? *« Je suis disposé à admettre qu'il peut se produire en Espagne tel ou tel excès des forces de l'ordre. Ni plus ni moins, toutefois, que dans n'importe quel autre Etat démocratique. Il existe désormais dans ce pays un système de garanties juridiques et de recours qui permettent de poursuivre les coupables. »* Quant aux accusations lancées contre les forces de l'ordre en raison de leur passé franquiste, M. Gonzalez rappelle, à titre d'exemple, que les derniers douze gardes civils assassinés à Madrid par l'ETA avaient en moyenne... onze ans au moment de la mort de Franco.

La conférence internationale sur le terrorisme

On reproche souvent au modèle espagnol de régionalisation d'avoir été conçu comme une généralisation artificielle du système des autonomies dans tout le pays, ce qui a conduit à un *« nivellement par le bas »*. Le Pays basque, la Catalogne, la Galice, seules régions où l'autonomie avait un fondement historique réel, n'ont ainsi pas reçu de plus larges attributions que les autres. *« En 1931, la République avait tenté l'expérience contraire : accorder l'autonomie à quelques régions seulement,* répond M. Gonzalez. *L'expérience a montré que ce système provoquait de sérieux ressentiments entre régions. Nous avons voulu éviter cette erreur et imaginer un système qui tienne compte à la fois de la solidarité nécessaire entre régions et du fait différentiel que présentent plusieurs d'entre elles. »*

M. Gonzalez nous expose enfin les propositions que son pays présentera à la conférence internationale sur le terrorisme qui se tiendra en novembre prochain sous l'égide du Conseil de l'Europe. *« La coopération internationale dans ce domaine a un double aspect : policier et juridictionnel. Je crois qu'il convient de créer progressivement un véritable espace judiciaire et pénal européen. Il faut éviter qu'un terroriste échappe à toute poursuite par le simple fait de passer une frontière. Ce qui suppose notamment que tous les Etats européens harmonisent leurs définitions juridiques respectives du terrorisme, voire même qu'un tribunal européen soit créé pour ce type de délits. L'importance du problème justifie ce type de mesures. »*

Un problème qui apparaît en tout cas comme le plus grave de tous ceux qu'affronte aujourd'hui le gouvernement de M. Felipe Gonzalez. *« Que dirait l'opinion publique française si elle avait vu assassiner une demi-millier de membres de la police et de ses forces armées ?* demande-t-il. *Il est bon de garder ce chiffre en mémoire. »*

THIERRY MALINIAK.

RFA : le congrès des catholiques

Le cardinal Hoeffner appelle à ne pas voter pour les Verts

AIX-LA-CHAPELLE
de notre envoyé spécial

Soixante mille personnes ont pris part à la grand-messe célébrée par le cardinal Hoeffner dans le stade d'Aix-la-Chapelle, le 13 septembre, en clôture du congrès des catholiques ouest-allemands. Un congrès qui a été marqué pendant ses cinq jours par le refus de l'Eglise catholique ouest-allemande de se laisser entraîner, malgré des inquiétudes jugées légitimes à l'égard des problèmes posés à la société par les nouvelles technologies, derrière les prêcheurs d'apocalypse. Cette attitude s'est notamment traduite tout au long de ces cinq jours par une violente polémique avec le parti des Verts, dont les représentants avaient été écartés de tous les débats officiels.

Avec près de vingt-sept millions de membres, l'Eglise catholique ouest-allemande constitue la première communauté religieuse de RFA devant l'Eglise évangélique (vingt-six millions). Sa hiérarchie n'est jamais passé pour très progressiste.

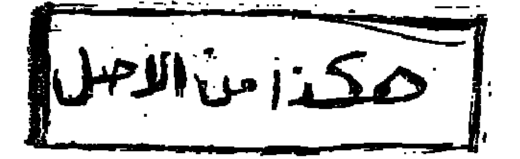
L'offensive en règle contre les Verts avait été déclenchée ces dernières semaines par le cardinal Hoeffner lui-même, qui avait appelé à ne pas voter pour le jeune parti écologiste. Cette prise de position risque cependant de n'être pas comprise à la base, notamment chez les jeunes. Si les deux tiers des quelque trente-cinq mille personnes qui s'étaient inscrites au congrès avaient moins de trente ans, l'Eglise a cependant de bonnes *raisons* de s'inquiéter de la désaffection des jeunes générations. Comme partout ailleurs en Europe, le taux de fréquentation des lieux de culte a fortement reculé ces dernières années.

Les communautés de base – l'Eglise d'en bas – avaient à Aix-la-Chapelle leur propre chapiteau, en marge du congrès, et entendaient ainsi montrer que, contrairement à la hiérarchie, elles prennent au sérieux les questions posées par les Verts.

La hiérarchie catholique reproche au parti Vert de s'être prononcé en faveur d'une liberté totale de l'avortement. Elle lui reproche aussi, comme l'a déclaré dimanche le cardinal Hoeffner, de nourrir envers la société *« une exigence trop grande »* qui conduit à l'insatisfaction et au sentiment que la vie n'a pas de sens. Un message auquel le chancelier *Kohl, qui était samedi,* avec le social-démocrate Johannes Rau, l'invité du congrès, ne pouvait que souscrire.

Mettant en garde contre les illusions et l'utopie, le chancelier a déclaré : *« Celui qui n'attend pas le paradis sur la terre, mais ne se résigne pas non plus devant les imperfections, trouvera la force pour affronter la réalité, seul chemin possible pour préparer un avenir meilleur. »*

HENRI DE BRESSON.



هكذا من الأصل

La police a identifié les responsables présumés de l'explosion

Les policiers ne varient pas : les auteurs de l'attentat meurtrier commis, mercredi 17 septembre, au magasin Tati de la rue de Rennes, à Paris, sont bien les compagnons de Georges Ibrahim Abdallah, détenu en France depuis le mois d'octobre 1984. Comme pour les quatorze autres attentats (dont trois manqués) réalisés dans la capitale depuis décembre 1985, leur piste reste inchangée : une renaissance du réseau terroriste monté en Europe de 1981 à 1984 par celui-ci, les Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), sous le nom de Comité de solidarité avec les prisonniers politiques arabes et du Proche-Orient (CSPPA).

Mercredi, les apparences étaient pourtant contre eux. Alors même que le ministère de l'intérieur affichait dans les lieux publics les portraits de deux des frères du chef des FARL, Maurice et Robert, ceux-ci donnaient une conférence de presse à Tripoli, dans le Liban du Nord. Ils affirmaient posément être *« étrangers aux événements qui se produisent en France »* et se placer *« à la disposition de la justice libanaise, française et internationale »*. Un pied de nez que venait brutalement conforter – pratiquement au même *moment* et comme pour confirmer leur innocence – l'attentat de Paris.

Effet psychologique réussi : le monde politique et diplomatique a le tournis ; toutes les hypothèses renaissent, délaissant la piste FARL-CSPPA, évoquent des manipulations étatiques diverses – Iran, Libye, Syrie ? – et au sein même du conseil de sécurité intérieur, que réunit quotidiennement le premier ministre, les ministres responsables des administrations non policières n'hésitent pas à dire leurs doutes et leur désarroi. Mais les enquêteurs de la police judiciaire et de la DST, dont le travail est coordonné par M. François Le Mouël, chef de l'unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT), restent inébranlables : on ne change pas de piste ; de nouveaux éléments viennent de la consolider ; et, si la volonté politique de tenir face aux bombes ne fait pas défaut, nous vous promettons d'aboutir.

Ce ne sont pas des paroles en l'air : dans la nuit de mercredi à jeudi, l'enquête sur l'attentat contre le magasin Tati leur a fourni des arguments de poids. Il a été commis selon un *modus operandi* inédit : c'est d'une BMW noire, qui remontait la rue de Rennes vers Montparnasse, et par la fenêtre du passager avant que la bombe, très puissante, a été lancée. Deux témoins fiables, précis – une blessée et un automobiliste – ont reconnu parmi 130 photos présentées par la brigade criminelle les deux passagers du véhicule.

La « tête pensante »

Il s'agit d'Emile Ibrahim Abdallah, l'un des frères de Georges – ils sont six, dont l'un est mort en France en 1983, – et de Salim El Khoury, l'un des ravisseurs à Tripoli (Liban), en mars 1985, au nom des FARL, de Gilles Peyrolles. Ayant un diplôme d'ingénieur, Emile, né en 1958, n'était pas apparu dans l'enquête qui suivit l'arrestation de son frère à Lyon en 1984. Il aurait été vu, encore il y a quelque temps, à Kobayat, la bourgade chrétienne du Liban du Nord dont est originaire la famille Abdallah. Salim El Khoury, en revanche, est sous le coup d'un mandat d'arrêt lancé par la justice française en mars 1985. Gilles Peyrolles a vu en lui l'une des *« têtes pensantes »* du groupe qui l'enleva, avec Jacqueline Esber. Né le 21 décembre 1954, connu pour avoir été un membre actif du FPLP de M. Georges Habache, il fut, de 1981 à 1984, un grand voyageur en Europe : Rome, Chypre, Genève, Madrid, Paris...

Les deux témoignages recueillis par les policiers – ils possèdent aussi une partie du numéro d'immatriculation de la BMW – consolident le fil qu'ils tirent depuis l'attentat du 20 mars à la galerie Point Show, où un familier des Abdallah, Nabil Dagher, fut tué (*le Monde* du 17 septembre). Un autre élément était déjà venu renforcer leur conviction après l'attentat du 12 septembre à la Défense. Un témoin leur avait précisément décrit le terroriste qui avait tranquillement pris un plateau au restaurant du magasin Casino, puis renversé un verre de boisson sur lui et s'était servi de ce prétexte pour s'éclipser vers les toilettes en laissant un sac contenant l'explosif. Le témoin lui avait même prêté une serviette en papier pour s'essuyer.

Un portrait-robot est alors dessiné. Lundi dernier, sur commission rogatoire, les policiers interpellent des Libanais réfugiés en France qu'ils avaient, pour la plupart, déjà interrogés après l'attentat de la galerie Point Show où se trouve un restaurant libanais. D'origine chrétienne, eux aussi, ils n'ont pas les mêmes opinions politiques que le clan Abdallah et sont en général proches des phalangistes. Mais ils connaissent la famille, les liens de parenté transcendant souvent, au Liban, les affiliations politiques, et Georges Ibrahim Abdallah avait utilisé, durant sa clandestinité, ce milieu comme protection et infrastructure logistique. Le portrait-robot est glissé dans les jeux de photos présentés aux interpellés, que l'on interroge pour mieux cerner ce milieu.

Une mise en scène bien orchestrée

C'est alors que l'un deux s'écrie : *« Mais c'est Robert Abdallah ! »* Devant les photos, le témoin de la Défense a confirmé. Comment comprendre alors que Robert, ainsi soupçonné d'être l'auteur d'un attentat à Paris, peut, cinq jours après, donner une conférence de presse au Liban ? Pour les enquêteurs, cela participe d'une mise en scène fort bien orchestrée. Matériellement, Robert a eu le temps de retourner au Liban, d'autant plus que l'existence d'un témoignage précis fut divulguée, le jour même de l'attentat, par le ministre de l'intérieur lui-même. Surtout, les spécialistes insistent sur le *« timing » de cette opération de relations publiques* ».

C'est en effet mardi, en fin d'après-midi, qu'est annoncée la diffusion des portraits de Maurice et Robert. Montrés aux journaux télévisés, ceux-ci sont publiés mercredi matin dans certains journaux. *« Et voici,* concluent les spécialistes de l'UCLAT, *que des « innocents » organisent très rapidement la lecture d'un communiqué à Tripoli, distant d'une heure de voiture de Kobayat, tandis que, au même moment, comme si c'était minuté, une bombe explose à Paris et crédibilise leurs déclarations ! »*

Les policiers sont têtus. Ils ont identifié celui qui leur paraît être le « cerveau » des actions des FARL-CSPPA et qui se trouvait, il y a quelques mois encore, à Damas, la Syrie ayant longtemps été le commanditaire du réseau Abdallah. Ils n'excluent pas des liens des CSPPA avec une fraction du régime syrien. Mais ils croient qu'elle se greffe sur la logique folle, relativement autonome, du « clan ». Ils ont d'autres arguments potentiels : des filatures et des écoutes téléphoniques en cours, auxquelles ne serait pas étrangère la découverte récente, à Fontainebleau, d'un arsenal – 40 kilos d'explosifs, 10 grenades, 80 détonateurs, un rouleau de cordon détonant – qui, contrairement à la version officielle, ne serait pas le résultat d'une dénonciation.

Le CSPPA est venu conforter leurs déductions, à Beyrouth, mercredi, par un coup de téléphone et un communiqué en arabe. Après l'annonce de la demande d'extradition italienne à l'encontre d'Abdallah, le CSPPA menace de frapper la péninsule et demande la libération de deux membres des FARL, Joséphine Sarkis Abdo et Mohammed El Mansouri, condamnés à quinze et seize ans de prison. Il revient sur l'ultimatum qu'il avait donné au gouvernement français – dont il assure avoir rencontré en mai *« un émissaire »* – jusqu'au 1er septembre et dont l'enjeu unique était la libération, un temps envisagée par le gouvernement de M. Jacques Chirac, de Georges Ibrahim Abdallah.

Le raisonnement policier est simple : tout attentat est un message et, pour la vague actuelle, seuls les proches d'Abdallah nous en transmettent un. Raisonnement confirmé par ce fait : c'est bien l'Algérie qui a transmis *l'ultimatum du* CSPPA à la France, en plaidant pour la libération du chef des FARL. Une Algérie qui a tenu un langage paradoxal à MM. Chirac et Pandraud ces derniers jours : *les attentats*, ce ne sont pas les FARL, mais vous devez libérer Abdallah...

Cette pression diplomatique algérienne a évidemment renforcé les doutes de certains responsables gouvernementaux sur les certitudes policières. A la chancellerie comme au ministère de l'intérieur, on ne cachait pas qu'un certain désarroi s'était emparé de quelques membres du gouvernement après l'attentat du magasion Tati. Certains plaidant à nouveau pour une concession : la promesse d'une libération de Georges Abdallah dans quelques mois contre l'arrêt des attentats. Leurs interrogations sur l'origine des poseurs de bombes renforcent cette tentation : *« Si l'on est face à l'inconnu, il faudra bien être réaliste et céder discrètement. »*

Une course de vitesse est ainsi engagée entre les politiques et les policiers. Les premiers veulent des résultats immédiats pour rassurer l'opinion. Les seconds souhaitent que les premiers leur laissent le temps d'aboutir, même au risque de nouveaux attentats. Des attentats dont ils n'excluent pas qu'ils aillent plus loin, tant ils prennent au sérieux la menace du CSPPA de *« détruire le mur d'enceinte du palais du roi Mitterrand »*. Un président de la République qui a failli écourter son voyage en Indonésie, mercredi soir, et qui devrait, à son tour, monter au créneau devant l'opinion.

GEORGES MARION
et EDWY PLENEL.

17 h 25, rue de Rennes : « une flamme rouge »

Elle ne peut plus parler. Elle tangue, le visage en larmes, renvoyée d'un barrage de policiers à un autre. Elle a une trentaine d'années et son fils Mehdi, sa sœur Laura, sont de l'autre côté, blessés ou morts. Depuis quarante minutes, ce n'est plus qu'un ballot. Elle a abandonné ses achats et son sac à main sur le trottoir.

Elle s'adosse aux vitrines, s'affaisse, se relève. Elle rôde autour des camionnettes du SAMU, se met sur la pointe des pieds pour voir qui sont les blessés évacués. En silence, par des hochements de tête, elle refuse qu'on l'aide. Elle ne veut qu'une chose : avoir des nouvelles. Un brancardier parvient à arracher le nom de son fils et de sa sœur et part aux nouvelles derrière le cordon de policiers, à 50 mètres du périmètre de sécurité. Encore trop tôt.

Médecins et chirurgiens, ambulanciers et sapeurs-pompiers s'affairent autour de corps anonymes. Les victimes du cinquième attentat à Paris depuis le 8 septembre ne sont que des chairs abîmées, entaillées, déchiquetées. Devant le magasin Tati, ce royaume de la fringue bon marché, les premiers secours sont des secours de guerre. Un *« centre de tri »* diagnostique à la seconde qui sont les blessés graves, prioritaires et le hall d'entrée de la FNAC-Montparnasse est déjà transformé en salle de soins.

Un silence froid pèse sur tout le quartier. Les journalistes sont pour une fois muets, les photographes et les hommes politiques choqués. Georges Sarre, conseiller de Paris (PS), confie avant de s'éclipser : *« Nous sommes glacés par le spectacle que nous avons vu »*.

Les cris, les hurlements et la terreur n'ont duré que quelques secondes. Le temps de l'explosion, le temps de subir cette horreur ou d'assister au carnage. Le temps, pour le gérant du magasin Nicolas situé juste en face de chez Tati, de voir *« partir la bombe, une grosse étincelle, une flamme rouge, de la fumée »*. Il raconte les gens pressés les uns contre les autres, passant au goutte-à-goutte entre les marchands ambulants de bijoux et le magasin Tati, prisonniers des barrières métalliques fixes interdisant de marcher sur la chaussée, rue de Rennes, et l'explosion : *« Les passants sont tombés les uns sur les autres »*.

En tas. En vrac. Une épaisse fumée noire recouvre tout durant plusieurs secondes. Les premiers témoins découvrent trois morts (bilan tout provisoire), et des blessés, le corps grêlé par les morceaux de ferraille d'une poubelle qui a été déchiquetée par le souffle de l'explosion. Quelques minutes plus tard, les brancardiers emporteront une femme inconsciente, un pied sectionné simplement posé à côté d'elle. Une autre femme tient dans ses bras sa petite fille couverte de sang, une jambe ouverte jusqu'à l'os, et court vers la pharmacie voisine de la FNAC. L'affolement et le sang-froid. La rumeur et le silence. L'épouvante et le calme.

Les secours officiels arrivent dans les deux minutes, précis, organisés. Il est 17 h 25. Les journalistes du *Point*, dont les locaux sont tout proches, les employés de Tati et de la FNAC apportent, en attendant, les premiers secours, calment les enfants affolés, les parents à leur recherche. Jean-Pierre Defail, reporter-photographe au *Point*, commence à travailler mécaniquement et découvre progressivement *« l'horreur dans son viseur »*. Un corps sans jambes, un visage sans traits. Des clichés sans commentaires. Sous le choc, il cherche ses mots, s'excuse de ses silences : *« Franchement, je n'avais jamais vu ça. C'était infernal, complètement apocalyptique. Des images dures. Il y avait une tension que je n'ai jamais connue ailleurs, même au Liban. C'était épouvantable. »*

Les forces de police, dix minutes après, imposent un premier périmètre de sécurité. Conseils et ordres sont hurlés au mégaphone : *« Ecartez-vous, ça peut encore sauter ! » « Ne restez pas sous les fenêtres ! »* Pierre Touraine, le directeur de la police judiciaire, supervise les premières constatations des enquêteurs de la brigade criminelle, le préfet de police, M. Jean Paolini, inspecte les lieux et murmure : *« C'est horrible, c'es un désastre. »* M. Laurent Davenas, premier substitut, lâche : *« C'est abominable »*.

> ## L'horreur et la routine
>
> C'est l'horreur, mais c'est déjà la routine. Les hommes politiques, qui viennent de visiter le lieu du carnage, parlent tout bas, comme dans une église, ou au chevet d'un mort. Mais ils restent des hommes politiques. Avant de se dire *« glacé »*, M. Georges Sarre, conseiller de Paris, précise qu'il parle *« au nom du Parti socialiste »*.
>
> Dans le cercle des porteurs de micros et de caméras, un petit homme en imper mastic joue des coudes avec acharnement pour se placer dans le champ des objectifs. C'est M. Jean-Pierre Pierre-Bloch, conseiller (UDF) de Paris et ancien député très « sécuritaire » du dix-huitième arrondissement. Trop tard. Quand il arrive, les projecteurs sont déjà éteints. Le conseiller fonce alors en direction du magasin Tati, et revient vers la presse en compagnie de M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat aux droits de l'homme. Bien placé, cette fois.
>
> Dans une agence de voyage, à la vitrine soufflée par l'explosion, M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, téléphone interminablement à un interlocuteur qu'on n'imagine pas très loin de l'hôtel Matignon. Aux policiers, il raconte simplement que sa femme de ménage, au moment de l'attentat, se trouvait au fond du magasin Tati. Puis, il s'en va. Sans un mot pour les micros. C'est la routine, mais c'est encore l'horreur.
>
> DANIEL SCHNEIDERMANN.

Le souffle et la violence de l'explosion ont déshabillé les victimes les plus touchées par l'attentat. Au milieu des débris de verre, des stores déchirés et des voitures endommagées, très vite écartées, les secours cherchent de toute urgence des lits d'hôpitaux disponibles, apparemment rares en raison des récents attentats.

Dans la fébrilité des premières minutes, les habitants du quartier bégaient leur incompréhension. Certains ont vu une *« BMW noire »*, ses occupants jeter une bombe et s'enfuir. Leurs témoignages sont enregistrés et pris au sérieux par les policiers. D'autres témoins estiment que l'engin explosif a été déposé dans la poubelle de la Ville de Paris, fixée au sol, devant le magasin Tati.

Les voisins ne comprennent pas : *« Ils avaient dit qu'ils s'attaqueraient à Mitterrand. », « Tati, un mercredi, un magasin fréquenté par des Arabes, c'est complètement fou. »* Cinq minutes après l'explosion, la tristesse drape les émotions, fige les comportements.

La place du 18-Juin-1940, au pied de la tour Montparnasse, a été tranformée en héliport. Les hélicoptères font la navette pour emporter les blessés les plus graves. Le boulevard du Montparnasse est interdit à la circulation. Les véhicules des sauveteurs se garent en épi aux abords de chez Tati, formant de loin, une constellation de gyrophares, bleus, rouges, jaunes. Selon des témoins, les premiers policiers arrivés sur place sont restés quelque temps comme « bêbêtés » par le spectacle terrible qu'ils découvrent. Par quoi, par qui commencer ?

Eparpillés sur la chaussée, morts et blessés. Soufflées jusqu'au troisième étage, les vitres de l'immeuble rococo où s'accroche l'enseigne de Tati. Au 140-140 bis, rue de Rennes, la loge de la concierge, au premier étage, est béante. La vieille dame est effarée au milieu de son petit appartement dévasté. Un taxi garé juste en dessous est défoncé, parbrise arraché. Le souffle de l'explosion a atteint aussi l'autre côté de la rue. Très nerveux, les policiers repoussent ceux qui accourent. Ils en viennent même aux mains avec un de leurs collègues officier de presse. On s'insulte, on se bouscule, comme s'il fallait se défausser de l'angoisse, de l'écœurement ressenti lorsqu'on a été *« là-bas »*, devant le magasin Tati. Il faut aussi frayer le chemin des sauveteurs, leur ménager un passage, dans cette rue trop pleine de monde. Et ce n'est pas facile. De part et d'autre, des voitures sont garées. Les journalistes se pressent. Les hommes politiques qui *« en reviennent »*, comme on dit de la guerre, se plantent au milieu de la rue, provoquent l'attroupement, et il faut à chaque fois les repousser sur le côté alors que les ambulances forment une queue. Il faudra même que des sauveteurs jouent des coudes pour repousser des photographes agglutinés autour d'une civière où s'épuise un blessé.

Vers 18 h 50, les spécialistes du laboratoire de la police emportent dans trois boîtes de plastique les débris relevés sur place : chaussures d'hommes, de femmes, lambeaux de vêtements. *« J'ai vu passer la bombe »*, croit pouvoir dire un badaud.

Un suspect dérisoire

Vers 20 heures – deux heures et demie après l'explosion, – les dernières ambulances viennent à peine de partir lorsque, du car du PC central, se penche un policier : *« Une explosion aux Champs-Elysées ! »* Chacun se regarde : *« Encore ? »* Mais très vite la tension retombe. Ce n'est qu'une alerte : un object suspect que l'on a fait sauter. Peu à peu, le dispositif de sécurité est levé. Sur une énorme remorque de la préfecture de police, on charge les barrières métalliques qui ont retenu familles des victimes, voisins, badauds et journalistes.

Il pleut un crachin glacé. Ce n'est pas le silence, mais presque : le bruit du verre brisé que l'on déblaie le long des vitrines, celui des planches clouées à la hâte pour obstruer les magasins béants, le grésillement des fréquences radios de la police... La nuit est tombée lorsque du haut de la rue de Rennes descend, encadré de deux gardiens de la paix, un jeune Arabe menotté. Dérisoire suspect au milieu des débris du carnage, il ne dit rien, comme lointain, il jette à peine un coup d'œil sur la façade dévastée de l'immeuble Tati. On le fait monter dans une camionnette bleue de la police. *« Viens voir,* lance un policier à un collègue, *il a un casier judiciaire long comme le bras. »* Le jeune Arabe, pris dans un contrôle, est promptement conduit à la brigade criminelle dans une voiture pie. Pas de convoi, pas de sirène, de la routine sans doute.

Devant la FNAC, des policiers arrachent au trottoir une poubelle de ville, sans doute pour la comparer à des débris retrouvés devant chez Tati. Les blessés sont tous partis. Enfin, on n'entend plus les ordres brefs heurtés, le nom d'un hôpital lancé aux motards qui ouvrent la route aux véhicules des sauveteurs. Ces véhicules, toutes sirènes hurlantes, à l'intérieur desquels on devinait, il y a un quart d'heure à peine, les médecins penchés sur les blessés... Les *« politiques »* aussi s'en sont allés. Les riverains rentrent chez eux, pour cette fois à l'abri des drames. Il ne reste plus qu'une rue dévastée, meurtrie. Perchés sur les comptoirs, les mannequins de chez Tati, intacts, sourient, figés dans la nuit.

AGATHE LOGEART
et LAURENT GREILSAMER.

● **Baisse de la *fréquentation* des lieux publics.** – Les restaurants des Champs-Elysées sont nettement moins fréquentés à l'heure du déjeuner et du dîner, et à Montparnasse, le soir de l'explosion dans la rue de Rennes, le Rosebud, rue Delambre, l'un des hauts lieux de la nuit, habituellement bondé, était vide. Quant au ministère de la culture, qui avait organisé pour le 21 septembre, une journée « portes ouvertes » concernant quelque deux mille bâtiments d'habitude fermés au public, il a fait savoir qu'une vingtaine d'entre eux jugés particulièrement sensibles comme l'Assemblée nationale, le Palais-Royal, le Sénat, l'hôtel de la Marine, les Invalides, le Quai d'Orsay ou la Banque de France ne pourraient être visités ce jour-là.

terroristes à Paris

Dans les milieux politiques

Cohésion et polémique

Cohésion et polémique. La classe politique joue sur ces deux registres alors que la vague d'attentats dans la capitale est devenue, mercredi 17 septembre, *plus meurtrière*. Cohésion : c'est M. Raymond Barre qui, après l'explosion rue de Rennes à Paris (6e), exprime sa *« confiance dans la solidarité et le courage des Français »*. C'est M. Michel Rocard qui crédite *« le gouvernement de faire ce qu'il peut »* et dénonce d'avance toute *« exploitation »* de ce drame à rebondissements.

Tous unis contre le terrorisme. La CGC approuve qui propose une réunion au sommet des organisations syndicales, tandis que M. Edmond Maire (CFDT) suggère, lui aussi, à celles-ci de parler *« d'une seule voix »*.

Cette belle unanimité ne fait pas taire la polémique. M. Jean Lecanuet (UDF) s'interroge, faussement perplexe : *« J'aimerai savoir s'il n'y a pas eu des promesses faites par le précédent gouvernement pour obtenir des libérations d'otages, promesses qui n'auraient pas été tenues. »* Réplique immédiate de M. Jean-Jacques Queyranne (PS) : de tels propos *« ne sont vraiment pas de circonstance »*. M. Queyranne, lui aussi, estime que le pays doit être *« soudé »*.

Cette affaire de promesses peut-être faites et non tenues est aussi évoquée par M. Albin Chalandon dans un long entretien sur le terrorisme que publie *Paris-Match* (numéro daté 26 septembre), entretien accordé avant l'attentat de la rue de Rennes. Plus prudent que M. Lecanuet, le garde des sceaux déclare : *« Seul le précédent gouvernement peut nous dire s'il y a eu accord ou non. S'il n'a rien dit à ce jour, c'est que, assurément, il estime qu'aucun engagement n'a été pris par lui. »*

M. Lionel Jospin aimerait, lui aussi, être informé, mais par le gouvernement, de ce qui se trame exactement, en coulisse, sur le terrain diplomatique. Le sera-t-il complètement lorsqu'il sera reçu par MM. Chirac et Pasqua comme le premier ministre s'y est engagé jeudi ? *« Que se passe-t-il donc avec l'Iran, avec tel ou tel pays du Moyen-Orient ? »*, s'était demandé le premier secrétaire du PS sur Europe 1 quelques heures auparavant. *« Si le gouvernement pense qu'il ne peut pas informer complètement l'opinion, alors qu'il informe les principaux responsables politiques. Nous avons besoin de l'information pour participer à l'effort de cohésion de la nation dans la lutte contre le terrorisme. »*

Consensus fragile

Sybillins, les propos de M. Jospin n'en laissent pas moins percer des interrogations sur les contacts secrets du gouvernement. Car celui-ci ne reste pas inactif, même si les responsables politiques semblent déroutés par l'escalade de ces derniers jours.

Contacts indispensables, négociations secrètes ? La position officielle du gouvernement reste celle finalement exprimée, dimanche 14 septembre, par M. Jacques Chirac sur RTL : on ne transige pas. M. Chalandon le répète à sa manière dans *Paris-Match* : on ne peut combattre efficacement le terrorisme *« si l'on n'est pas totalement ferme. (...) Je suis partisan* [à son égard] *d'une politique « œil pour œil, dent » pour dent. »*

Fermes propos que M. Jospin critique implicitement : *« Il faut combattre le terrorisme par tous les moyens de la force et dans les règles du droit. »* *« Cohésion de la nation »*, certes, comme le réclame M. Queyranne, mais consensus fragile.

B. L. G.

M. Mitterrand à Borobudur

« Je n'ai pas le cœur à faire une promenade »

Le caractère des deux derniers jours de la visite officielle en Indonésie de M. Mitterrand a été modifié à la suite des événements à Paris, a expliqué, ce jeudi 18 septembre, le porte-parole de l'Elysée. Si les étapes prévues sont maintenues, elles prendront désormais un tour de visites de travail et non plus touristiques. *« Nous sommes en deuil et je n'ai pas le cœur à faire une promenade »*, a déclaré le chef de l'Etat venu jeudi sur le site du temple bouddhiste de Borobudur. Ainsi M. et Mme Mitterrand ont-ils simplement admiré ce monument depuis un pavillon d'honneur aménagé à cet effet. La visite du temple proprement dite a été annulée. Peu avant l'explosion devant le magasin Tati, M. Mitterrand avait souligné au cours d'une conférence de presse qu'il faisait son devoir et son métier en poursuivant sa visite. *« Face au terrorisme, il y a deux règles absolues : un combat sans merci et le respect de la pratique démocratique »*, avait déclaré M. Mitterrand. *« Aucune faiblesse n'est permise. La France n'est pas à la merci de quelques bandes de terroristes, même bien organisées*, avait poursuivi le chef de l'Etat. *Ce voyage intervient certes à un moment douloureux. Mon devoir est cependant de faire mon métier. La France n'est pas paralysée et ne le sera pas par le terrorisme. »*

Après un déjeuner ce jeudi au palais du vice-gouverneur de la province de Jogjakarta, M. Mitterrand devait se rendre dans l'après-midi sur l'île de Bali où il est prévu dans le programme officiel qu'il visite un temple hindou et le musée de la capitale. Dans l'entourage de la délégation française, on n'excluait pas que le président réduise à une durée tout à fait symbolique la visite de ces deux sites.

Dans le même esprit, c'est à la demande de la délégation française que le spectacle des danses balinaises prévu à l'issue du dîner offert par le gouverneur de Bali à M. et Mme Mitterrand a été annulé. Enfin, il est possible que M. Mitterrand ne visite par vendredi matin le site du chantier du Club Méditerranée proche de l'hôtel où il réside à Bali.

M. Chirac s'est longuement entretenu au téléphone avec le président de la République

M. Chirac a prononcé jeudi matin l'éloge funèbre du gardien de la paix tué dans l'attentat du Pub Renault sur les Champs-Elysées dimanche 14 septembre. La présence du premier ministre à cette cérémonie avait été décidée aussitôt après l'annonce du décès.

Lorsqu'il a appris mercredi 17 septembre l'attentat qui venait de se produire rue de Rennes, M. Chirac venait de participer place Beauvau, au siège du ministère de l'intérieur, à une réunion de l'ensemble des préfets, à qui il a donné ses instructions pour la lutte contre le terrorisme (et aussi pour l'action à mener en faveur de l'emploi). Cette conférence de travail était prévue depuis la semaine dernière. De retour à l'Hôtel Matignon, il a convoqué les ministres membres du Conseil de sécurité intérieure, à qui consigne a été donnée de ne faire aucune déclaration.

M. Chirac lui-même a décidé de ne pas s'adresser au pays le soir même. Le premier ministre, qui a eu une longue conversation téléphonique avec M. Mitterrand, n'a pas voulu donner prise à ceux qui seraient tentés de croire qu'il profite de l'absence du président de la République pour s'adresser directement aux Français.

L'enjeu national est assez important et la crise assez grave, ajoute-t-on, pour que les exégèses concernant les relations entre le chef de l'Etat et son premier ministre n'aient pas d'aliments. On souligne même le climat de confiance qui s'est établi entre les deux hommes depuis quelques jours.

A. P.

L'accord nécessaire

(Suite de la première page.)

Les poseurs de bombes ont beau avoir de grands moyens, au service d'une effroyable volonté, ils savent que les complicités dont ils peuvent bénéficier seront toujours limitées : pour reprendre la célèbre métaphore de Mao, il manquera toujours à ce « poisson »-là l'« eau » dont il aura tôt ou tard besoin. Dans ces conditions, leur seule chance est de créer des réflexes de panique et de diviser la nation. Le sang-froid des citoyens et bien entendu leur vigilance constituent donc la première réponse à leur faire.

La seconde consiste à résister à la tentation, visible chez certains, de mettre à profit l'épreuve que vit le pays à des fins de politique intérieure. La cohabitation, réponse improvisée à la situation politique sans précédent qui s'est présentée au lendemain des élections, ne suffit plus. Il ne suffit pas davantage que l'on nous fasse savoir, par des porte-parole que l'action du premier ministre a l'approbation du président de la République. Il faut qu'entre les deux hommes que la Constitution investit des plus hautes responsabilités dans la défense de la France, comme entre les partis qui les soutiennent, se noue et s'exprime publiquement, dans le respect de l'Etat de droit, l'accord profond et sans équivoque qu'attend l'immense majorité des Français.

ANDRÉ FONTAINE.

Le secrétaire général de la Ligue arabe met en cause indirectement Israël

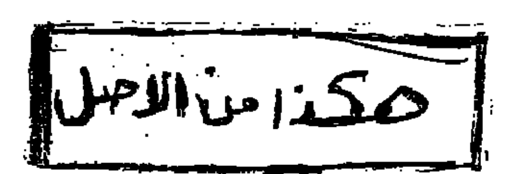
Première réaction dans le monde arabe à la vague d'attentats que connaît la France, le secrétaire général de la Ligue arabe, le Tunisien Chedli Klibi, a dénoncé, mercredi 17 septembre, *« cette forme de démence »* que constitue le terrorisme. Ouvrant à Tunis une session ordinaire du conseil ministériel de l'organisation, M. Klibi a fait part de *« sa profonde sympathie à l'égard des Etats européens, et notamment de la France confrontée à une vague d'agissements irresponsables »*. Il a, toutefois, émis des *« doutes sérieux sur l'implication de parties arabes ou musulmanes »* dans les attentats de Paris, et, indirectement, accusé Israël – et particulièrement le parti de la droite nationaliste, le Likoud – de les avoir organisés *« pour consacrer l'occupation de territoires arabes et la liquidation de la cause palestinienne »*. *« Il est clair*, a dit M. Klibi, *que le Likoud fait en sorte que le terrorisme détourne l'attention de la communauté internationale des questions fondamentales. »*

Recevant la presse en présence des ambassadeurs arabes accrédités à Paris, M. Essid, directeur du bureau de la Ligue arabe, a lui aussi réaffirmé : *« Notre condamnation absolue et sans réserve du terrorisme et notre refus de le justifier pour n'importe quelle cause, nous fût-elle la plus sacrée. »*

« Les Etats arabes ont cependant proposé et proposent encore leur coopération à la France et à tous les pays européens pour une concertation internationale contre le terrorisme, a ajouté M. Essid. *Mais on a l'impression, hélas ! que, pour certains, accepter le dialogue avec le monde arabe serait perdre un bouc émissaire idéal. »*

A Jérusalem, le ministre des affaires étrangères, M. Itzhak Shamir, s'est déclaré *« bouleversé et indigné »* par l'attentat de mercredi, qui, a-t-il souligné, *« démontre à nouveau l'urgence d'une action internationale contre le terrorisme »*.

Enfin, au Caire, l'ambassade des Etats-Unis a annoncé, mercredi, qu'elle avait mis en garde les ressortissants américains en Egypte, à la suite d'informations faisant état de menaces de la part d'un groupe extrémiste. – *(AFP, Reuter.)*



هكذا من الأصل

La vague d'attentats à Paris

Le gouvernement hésite à ratifier la convention sur le terrorisme

M. Jacques Chirac est *« ouvert »* à la ratification par la France de la convention européenne pour la répression du terrorisme. Il l'a confié à M. Louis-Geoffroy Jung, président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qu'il a reçu, mardi 16 septembre. A sa sortie de l'hôtel Matignon, M. Jung, qui est aussi sénateur (Union centriste) du Bas-Rhin, avait déclaré que le premier ministre lui avait donné *« son accord de principe pour que, très rapidement, la France ratifie cette convention »*. Des propos que l'Hôtel Matignon corrigeait quelque peu le lendemain. Rien n'est encore décidé. M. Chirac reste prudent, hésitant à ratifier cet accord qui présente de gros inconvénients. Cette convention tire en effet un trait sur le droit d'asile et obligerait la France à juger les terroristes qu'elle n'extraderait pas, d'où des risques accrus de représailles qu'il est sans doute superflu de courir aujourd'hui.

En même temps, la France ne veut pas donner le sentiment de faire cavalier seul. Sur les vingt et un pays membres du Conseil de l'Europe (1), seule la France, la Grèce, Malte et l'Irlande n'ont pas ratifié cette convention. Encore l'Irlande, qui l'a signée au mois de février, s'apprête-t-elle à la ratifier sous peu. A l'heure où la France impose un visa aux Européens non membres de la CEE, un geste de solidarité européenne était nécessaire. C'est le petit pas qu'a fait M. Chirac, mardi, sur un sujet qui *divise la majorité.*

Signée à Strasbourg en 1977, à l'époque où l'Allemagne fédérale et l'Italie étaient en proie au terrorisme de la bande à Baader et des Brigades rouges, la convention européenne pour la répression du terrorisme fait litière de la tradition selon laquelle les Etats n'extradent pas les étrangers qui ont trouvé refuge sur leur territoire, lorsque ceux-ci ont agi dans un but politique.

La liste est longue des crimes et délits auxquels la convention dénie d'avance tout caractère politique : détournements d'avions, prises d'otages et, selon une *formulation* qui permet toutes les interprétations, les actes « graves » contre les biens lorsqu'ils créent *« un danger collectif contre les personnes »*.

La convention prévoit l'extradition automatique des auteurs de tels actes. Elle maintient cependant la faculté pour les Etats signataires de refuser au coup par coup une extradition s'ils considèrent avoir affaire à un [illegible] politique. Mais l'Etat qui se refuse à extrader doit juger, courant alors le risque d'importer chez lui le terrorisme des autres.

Telle est l'embarrassante alternative à laquelle contraint cette convention. Une alternative dont M. François Mitterrand avait souligné le danger lors d'un des premiers conseils des ministres de la cohabitation, le 23 avril. Plus d'un ministre avait probablement approuvé en silence le chef de l'Etat, à commencer par le garde des sceaux, à qui reviendrait, conjointement avec son collègue des affaires étrangères, la charge de défendre le projet de ratification au Parlement.

M. Chirac, lui, continue d'hésiter. La vieille garde gaulliste — et pas seulement elle — est hostile à l'abandon de souveraineté que constitueraient des extraditions automatiques.

Malgré tout, les *« propositions du RPR pour le renouveau »* (février 1986) prévoient la ratification de cette convention et de celle, identique, signée le 4 décembre 1979 à Dublin entre les pays membres de la Communauté européenne, qui alors étaient neuf. Fidèle à cette promesse, M. Chirac avait prévu de la renouveler lors de son discours-programme, le 9 avril, à l'Assemblée nationale, comme en témoigne une première version de ce discours publié le 12 avril par *le Figaro magazine*. A la dernière minute, le premier ministre supprima ce passage de son allocution. Après ce *« plutôt non »* du printemps, c'est de nouveau aujourd'hui *« plutôt oui »*... en attendant la suite et en sachant que c'est le président de la République qui ratifie les traités.

BERTRAND LE GENDRE.

(1) Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, France, République fédérale d'Allemagne, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni.

Suspension du Festival du cinéma juif

Le V[e] Festival du cinéma juif, qui devait se tenir du 16 au 30 septembre, a dû être interrompu (après la soirée inaugurale, sur invitations), à la suite de la décision de lui retirer la salle du Publicis-Matignon, où devaient avoir lieu les projections.

Contraints de suspendre le programme prévu — soixante films, dont quarante-cinq inédits, un hommage à Fuller, — les organisateurs ont fait savoir qu'ils étaient *« dans l'impossibilité d'assurer la suite de la manifestation, qui est reportée à une date ultérieure »*.

« Ceux qui considèrent comme une provocation de faire ce Festival sont déjà victimes des terroristes. Si on accepte, c'est qu'ils ont eu gain de cause, nous ont déclaré M. Emile Weiss, directeur du Festival. *Le Festival n'est pas annulé, mais reculé. Je cherche une salle... »*

Rappelons qu'en mars 1985, un attentat avait eu lieu au cours du IV[e] Festival au cinéma Rivoli-Beaubourg ; il avait fait dix-huit blessés et les dommages matériels avaient entraîné la fermeture définitive de la salle.

Publicis a de son côté publié le communiqué suivant :

« Publicis et Gaumont [qui exploite les salles de cinéma à l'enseigne de Publicis] *ont décidé d'un commun accord d'annuler la location du cinéma Publicis-Matignon pour le Festival du film juif.*

» Cette décision a été prise pour éviter tout incident, compte tenu notamment du récent attentat au Pub Renault et du fait que le Festival du film juif a déjà été l'objet d'un attentat. » (1).

(1) NDLR. — Il s'agit de l'attentat du 29 mars 1985 au cinéma Rivoli-Beaubourg.

Mesures de sécurité dans les établissements scolaires

Le ministre de l'éducation nationale vient de décider des mesures de sécurité dans les établissements scolaires comme dans les services extérieurs (rectorats, inspections...) de son administration en vue de prévenir tout éventuel attentat.

Les recteurs ont reçu la mission, mercredi 17 septembre, de *« devoir prendre toutes mesures qu'ils jugent utiles pour garantir la sécurité des élèves et des personnels »*. Ils ont également reçu des instructions précises à mettre en œuvre immédiatement :

1) Chaque fois que possible, réduire le nombre des accès des établissements à un seul ;

2) En tout cas, surveiller le ou les accès constamment pendant toute la période d'ouverture de l'établissement, cela pouvant aller jusqu'à vérifier les objets transportés ;

3) Prendre contact avec les services de sécurité (police et pompiers) pour préparer leurs interventions en cas d'urgence ;

4) *Inspecter systématiquement* les locaux sensibles (endroits accessibles au public ou endroits où des objets non identifiés pourraient être *déposés*) ;

5) De façon générale, limiter l'accès des personnes étrangères au service.

Pour la détection des explosifs

Un « analyseur » américain

Dynamite, TNT ou plastic. L'explosif utilisé pour commettre l'attentat de la rue de Rennes a-t-il transité par nos frontières ? Rien n'est moins sûr, mais à supposer qu'il en ait été ainsi, la police des frontières comme les services des douanes auraient-ils été en mesure de découvrir la *présence de cet explosif dans* des bagages ? En fait, on ne dispose guère, à l'heure actuelle, de systèmes fiables et automatisés capables de le faire.

Certes, la brigade canine de la préfecture de police s'est dotée de bergers allemands dressés pour détecter la dynamite ou le TNT. Mais ces « renifleurs », en nombre limité, sont sujets à des défaillances. Les Américains affirment d'ailleurs que les chiens ont de grandes difficultés à trouver les pains de plastic. C'est la raison pour laquelle d'intenses recherches sont menées dans le monde, afin de mettre au point *un système de détection automatisé*, applicable à la fois aux bagages et aux individus.

Une firme américaine de la région de Boston, Thermedics Inc., spécialisée dans certains matériels d'analyses médicales, soutient qu'elle a abouti. Selon son président, M. John W. Wood, les premiers essais faits pour le compte du département d'Etat et de la Federal Aviation Administration (FAA), auraient été encourageants, permettant notamment de trouver des voitures piégées avec un coefficient de réussite de 100 %. Quatre à cinq minutes seulement seraient nécessaires pour mener à bien le contrôle.

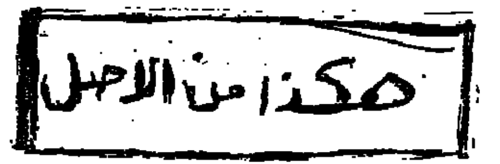
On imagine l'intérêt des ambassades et des consulats ou des aéroports pour un tel appareil. Aussi ne faut-il guère s'étonner qu'une pluie de dollars (2 millions pour 1985 et 1986) alimente ces recherches dont M. Wood estime qu'elles donneront lieu à la livraison, au printemps prochain, d'un prototype *permettant l'examen des individus* et, un peu plus tard, à celle d'un autre destiné aux objets, en attendant la fabrication d'une unité portable.

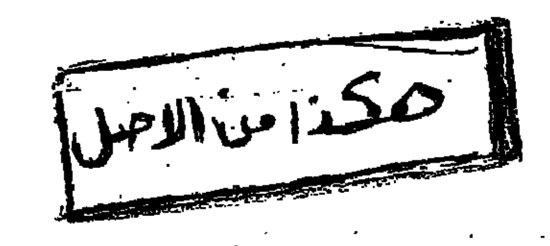
Si les prix probables de ces futurs « analyseurs » sont déjà connus — de 50 000 à 150 000 dollars pièce, — leur mode de fonctionnement *reste* un mystère. *« Secret d'Etat »*, affirme M. Wood, qui invite à *prendre contact sur ce sujet avec le département d'Etat américain.*

Impossible de savoir, donc, si la machine renifle, sonde, élimine, décompose ou radiographie. Seule information : son principe repose sur le dosage de certains produits à base de nitrate ou de nitrite, utilisés en cardiologie.

Affaire à suivre, donc, mais avec prudence si l'on en croit les spécialistes des laboratoires de la préfecture de police, qui, dans le passé, ont connu bien des déceptions dans ce domaine, avec des systèmes renifleurs délicats à mettre au point, et qui espèrent cependant beaucoup des nouvelles technologies comme la résonance magnétique nucléaire ou l'activation neutronique.

J.-F. A.





La vague d'attentats à Paris

L'« affaire des visas »

Les pays nordiques se concertent pour adopter une attitude commune

L'obligation faite aux ressortissants de tous les pays étrangers, à l'exception des onze autres Etats membres de la CEE, de la Suisse et des trois pays d'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc), de se procurer un visa pour pouvoir entrer en France continue de susciter un vif mécontentement dans un certain nombre de ces Etats.

C'est en particulier le cas chez les Nordiques (à part le Danemark, membre de la Communauté européenne), qui estiment qu'une telle mesure est contraire au principe de *la libre circulation des personnes*, auquel Paris a souscrit comme les autres capitales associées au sein du Conseil de l'Europe. L'assemblée parlementaire de ce dernier a d'ailleurs critiqué elle aussi, mercredi 17 septembre à Strasbourg, la décision française.

Des représentants des gouvernements finlandais, suédois et norvégien se rencontrent ce jeudi à Stockholm pour arrêter une attitude commune à ce sujet. Il n'avait pas été précisé, avant la réunion, si des mesures de rétorsion, comme l'établissement d'un visa d'entrée dans les pays nordiques pour les Français, étaient envisagées.

En Islande, un porte-parole officiel, a déclaré, mercredi, que la décision française marquait une rupture des conventions bilatérale entre Paris et Reykjavik. L'Islande va tenter d'obtenir une dérogation à la nouvelle réglementation française sur les visas, a-t-il ajouté, mais s'alignera sur la position des autres pays nordiques.

En Suisse, le conseil fédéral a décidé de ne pas imiter le gouvernement français, mais s'est prononcé, après avoir examiné les conséquences de la vague terroriste actuelle, pour un renforcement de la sécurité intérieure de la Confédération.

A Beyrouth, un responsable de la milice chrétienne des Forces libanaises a critiqué les mesures adoptées *« trop rapidement »* par la France, qu'il a invitée *« à avoir recours à des méthodes modérées, tenant compte de la différence entre les terroristes et les autres »*.

La visite de travail de M. Pandraud à Alger, d'autre part, s'est achevée mercredi matin sans qu'il ait été précisé si le régime général du « dyptique » (ce document à deux volets qui est exigé des visiteurs nord-africains en France) serait modifié. Le ministre chargé de la sécurité s'est entretenu de cette question avec le directeur général de la sécurité nationale algérien, M. El-Hadi Khediri.

On a d'autre part appris que les étrangers résidant en France qui seraient amenés à voyager hors de l'Hexagone devraient, eux aussi – toujours à l'exception des pays dont les ressortissants sont dispensés de visa, – produire un tel document pour pouvoir rentrer en France.

Les professionnels du tourisme dans l'expectative

Après la décision du gouvernement de rétablir le visa pour les étrangers qui ne viendraient ni de la CEE ni de Suisse, c'est l'attentisme qui domine chez les professionnels du tourisme. Ils réclament néanmoins quelques mesures d'aménagement.

Le Syndicat national des agents de voyages (SNAV) souligne *« son accord le plus total »* avec les mesures prises par le gouvernement français pour lutter contre le terrorisme. Le SNAV réclame toutefois certains aménagements *« afin que les courants touristiques ne soient pas gravement compromis »* : mesures transitoires pour les visiteurs n'ayant pas pu faire à temps leurs démarches, mise en place de personnel suffisant, institution de visas d'affaires, gratuité des visas, campagne d'accueil et d'information. La Confédération nationale de l'hôtellerie et de la restauration n'a encore enregistré aucune conséquence néfaste du rétablissement des visas et souligne son accord total à une mesure *« faite pour mettre fin au terrorisme »*. En revanche, la Confédération française des industries du tourisme (COFIT), qui regroupe des agents de voyages, des transporteurs, des prestataires de services, a adressé à M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat chargé du tourisme, un télégramme pour faire en sorte que les ressortissants des Etats-Unis et du Canada en soient exemptés.

M.-C. R.

Sur les traces de Georges Ibrahim Abdallah

« Kobayat, charmant village... »

KOBAYAT
de notre envoyé spécial

Avec ses puissantes cylindrées en double file, ses constructions modernes sans recherche, ses boutiques de mode où a cours la monnaie syrienne et ses grandes croix provocantes scandant le paysage, rien que du déjà-vu libanais, dans ce gros bourg du contrefort septentrional du Mont-Liban dont le nom court aujourd'hui sur tous les téléscripteurs. La gloire maléfique de Georges Ibrahim Abdallah a rendu célèbre de par le monde entier ce *« charmant village maronite qui donne accès à un massif boisé »*, comme disaient les guides d'antan.

Cette petite cité de quelque vingt mille habitants, tous maronites, a de longue date fait équipe avec sa voisine Andakat. Au-delà, point de convivance harmonieuse dans cette région du Akkar, marche de la montagne libanaise surplombant la plaine syrienne, de tout temps terre de coups de feu ou, au mieux, de coexistence en chiens de faïence. Dans leur rocailles plus propices aux genévriers qu'à l'arboriculture, les chrétiens n'ont, au fond d'eux, jamais cessé de considérer les musulmans du coin comme des intrus, surtout quand ils possèdent les champs plus fertiles du piémont ; et les musulmans ont toujours confusément ressenti ces chrétiens indomptés comme le signe de leur possession inachevée du pays.

A Kobayat on professe depuis des siècles que *« seul le bœuf supporte le tyran »*, et lorsqu'il surgit, par exemple en 1840 avec l'envahisseur égyptien et la corvée, on réagit « à la maronite », jetant au précipice ânes et mulets, biens les plus précieux en ces escarpements.

Un tempérament tout en paradoxes

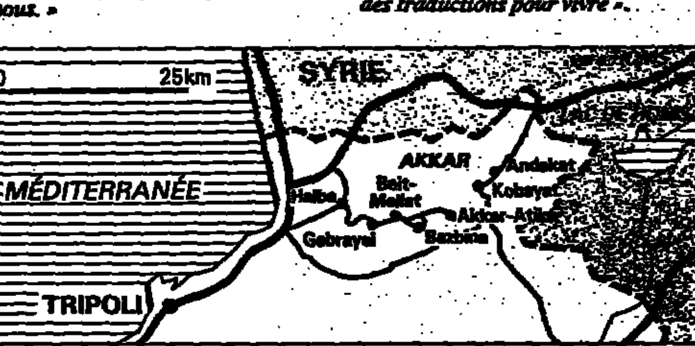
Des siècles de qui-vive, de sommeil entre l'espingole et l'épouse, ont trempé un tempérament tout en paradoxes : goût de l'immédiat et patience, fanfaronnades et convictions, patriotisme irrespectueux des lois, le tout personnifié dans la *ghandara*, cet intraduisible « paseo de la force tranquille » dont Kobayat pourrait être le haut lieu.

Le peu que l'on a vu en France d'Abdallah montre une hautaine gravité bien digne de ses cieux d'origine.

Cette fierté souvent accompagnée d'une réelle bravoure a longtemps été canalisée par l'armée libanaise ; dans sa misère actuelle elle compterait encore plusieurs centaines d'hommes de Kobayat et de son terroir. La seule vraie gloire vivante du lieu est d'ailleurs un militaire, Ibrahim Tannous, le « général borgne », qui, en tant que commandant en chef des forces armées, de 1982 à 1984, fut l'artisan aussi tenace que malheureux de la reconstruction de l'armée.

Adversaire des Syriens, le général Tannous ne peut se risquer à revenir au berceau familial, au cœur d'une région que Damas quadrille depuis dix ans. Dès lors, *quid* du légendaire esprit de résistance de Kobayat ?

« Que voulez-vous, plaide un étudiant, *nous préférons faire le mort plutôt que l'être pour de bon. Dans notre zone isolée, dès 1975 des civils chrétiens ont été tués près d'ici, à Beit-Mellat, Bazbina, etc., par des sunnites qu'armaient* des *Palestiniens eux-mêmes étant appuyés par des Syriens. Nous avons finalement dû laisser les Syriens pénétrer chez nous. »*



C'était à la mi-1976. Abdallah était alors au village. Dix ans plus tard, la Syrie n'entretient plus à Kobayat et Andakat même que des agents de la « secrète », armés mais en civil. Si elle a retiré ses uniformes, pour ménager le libanisme à fleur de peau de la population, elle maintient des soldats à quelques kilomètres de ces deux bourgs dont elle ne peut oublier que c'est sur eux qu'elle fonde, au moins en partie, la « légitimité » de sa présence armée au pays du Cèdre.

En 1976, souhaitant se prévaloir d'une caution des maronites, noyau de l'Etat libanais, Damas excipa de deux télégrammes adressés le 29 mai 1976 au président Assad. Le premier, signé par l'ancien député du secteur, Michel Daher, syrophile zélé, appelait la Syrie à *« intervenir immédiatement et à prendre les deux villages sous sa responsabilité »*.

Le deuxième câble, rédigé par un *« rassemblement des habitants de Kobayat et Andakat »*, alors inconnu et qui l'est resté depuis, pressait le président Assad de les *« secourir, car ils subissent depuis trois jours un massacre collectif »*. Les attaquants étaient conduits par l'officier Ahmed Maamari, à la tête d'une éphémère dissidence sunnite des forces régulières libanaises, dont on saura plus tard qu'elle agissait là pour le compte de responsables *syriens*... En somme, l'armée syrienne vint au secours de populations assiégées par des obligés de Damas... A ce jeu-là, la Syrie gagne à tous les coups au Liban depuis dix ans.

Les attentats en France des Fractions armées révolutionnaires libanaises, dont la plupart des membres connus viennent de Kobayat et sa région, ont fait croire que cette localité est devenue un antre où toute une population, pour d'obscures raisons, prépare en chœur la perte de l'Occident – comme au Moyen Age le Vieux de la *Montagne* lançait en Orient contre nos aïeux ceux qui ont donné à notre langue le mot même d'« assassin ».

Trêve de fantasmes ! Kobayat et Andakat ne sont que de mornes chefs-lieux de canton occupés, où Abdallah ne semble guère avoir plus d'émules que le « papicide » Ali Agça dans son coin natal d'Anatolie. Tout au plus jette-t-on un bref regard de compassion sur une mère veuve qui traverse la rue le menton dans la poitrine et soutient que SON Georges *« est parti en France faire des traductions pour vivre »*.

Politiquement, loin d'être des bouillons révolutionnaires, Kobayat et Andakat sont très « conformistes », conservant encore çà et là, malgré la grogne des Syriens, des portraits de Béchir Gemayel et soutenant Samir Geagea, chef des Forces libanaises chrétiennes, de préférence à son ancien rival prosyrien, Elie Hobeika, qui a dû renoncer à ouvrir ici une caserne.

Le frère Joseph

Les gens se font prier pour évoquer *« Georges, fils d'Ibrahim »*. *« La famille Abdallah était très respectable »*. *« Ibrahim fut un bon soldat, surtout occupé à nourrir son nouveau bébé annuel. »* Mais les fils ? *« Les fils ? Oui, on a connu le pauvre Fakim, il travaillait pour la marine de commerce française et il est mort en France en 1983 »* (le *Monde* du 10 septembre).

A propos de Joseph, autre frère de Georges, les langues se délient encore moins aisément : *« C'est un type calé, il a ramené de France un doctorat universitaire. Il voulait aussi ramener les enfants de Fakim, mais ça n'a pas été possible. »* Souvent présent à Kobayat, Joseph enseigne à la section tripolitaine de l'Université libanaise. *« On ne sait pas trop ce qu'il pense »*, mais il serait *« le cerveau, l'idéologue des FARL »* que ça n'étonnerait guère ses covillageois.

Quant à l'âme du groupe, *« c'est Jacqueline, la femme au gros cul »*. Jacqueline Esber, habitante du village grec-orthodoxe voisin de Gébrayel, est assez souvent créditée au Liban, outre son rôle d'égérie, de l'assassinat en France, en 1982, de Yacov Barsimantov, agent israélien.

De cet assassinat avait d'abord été accusée Joséphine Sarkis Abdo, emprisonnée en Italie, depuis 1984. Ceux qui connaissent la jeune femme, fille d'un militaire de Kobayat, indiquent qu'elle était *« employée au chiffre des Forces libanaises à Beyrouth, lorsqu'elle rencontra Georges. Il l'éblouit avec son discours d'intellomarxiste, puis exploita cette admiration amoureuse en utilisant Joséphine pour des opérations terroristes. La vraie moitié de Georges, c'est Jacqueline ! »*

Et Ferial Fayez Daher, pour ne plus citer qu'un nom de l'escadron volant formé autour de l'avantageux Georges ? *« Après s'être cachée quelque temps chez des Palestiniens de la région, elle est revenue dans son village d'Andakat, où son père tient une station-service. »*

Quant à Georges, un de ses anciens condisciples à l'école communale accepte enfin d'en dire quelques mots *« bien qu'il lui fasse honte »*. *« C'est son frère Joseph qui a dû lui donner des idées révolutionnaires. Pensez que leur père était un fidèle du très pro-occidental président Chamoun ! Et puis, un beau jour, on a appris que Georges était au PPS... »*

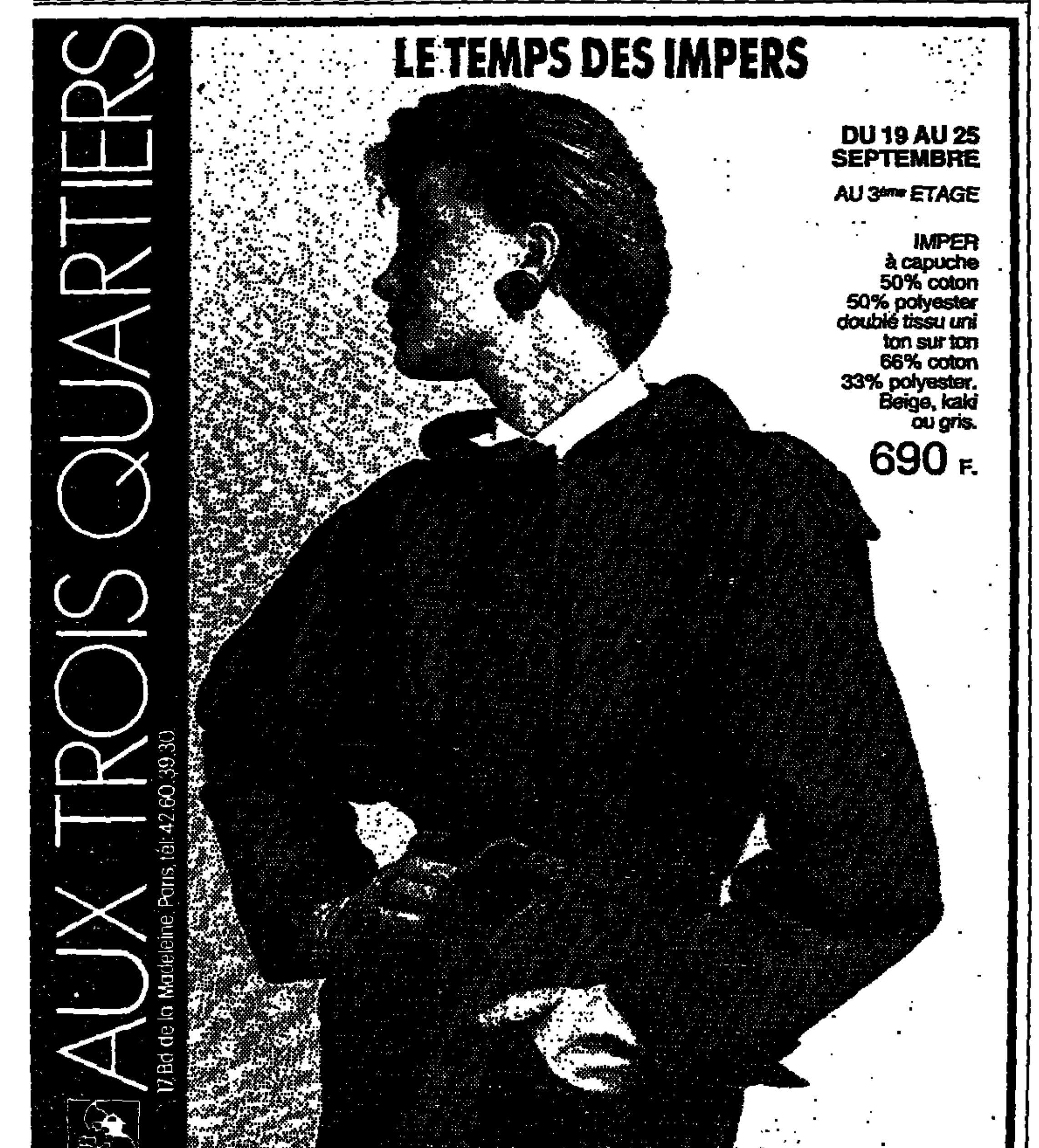
Le Parti populaire syrien (PPS) est une curieuse formation libanaise moins célèbre par son idéal laïque, qui a attiré de nombreux chrétiens, que pour son discours propalestinien et favorable à une *« Grande Syrie »* qui engloberait jusqu'à Chypre ! (*le Monde* daté 12-13 février 1984).

Donc, le jeune Georges, entre-temps devenu instituteur, a été « PPS » ; mais son ancien compagnon croit se souvenir *« qu'il en fut chassé pour anarchie, passant chez les communistes et, de là, chez les Palestiniens prosoviétiques du Front populaire de libération de la Palestine, sans oublier, vers 1978, un braquage dans une banque de Beyrouth-Ouest, qui lui valut d'être mis au trou d'où, par solidarité villageoise, vint le tirer notre député-avocat, Mikhaïl Daher »*. Le même interlocuteur déclare qu'Abdallah resta ensuite à Beyrouth jusqu'à l'invasion israélienne de 1982.

Des autres bribes glanées parmi ceux qui connurent le chef présumé des FARL avant son « ascension », il apparaît que le jeune homme a sans doute été fasciné par des terroristes internationaux comme Carlos et Abou Nidal.

Mais comment a-t-il pu frapper tout particulièrement cette France que la majorité des Libanais chrétiens – sans parler de quelques musulmans – continuent de considérer comme leur *« tendre mère »* ? Ce n'est peut-être qu'une finesse des services syriens ou autres d'avoir envoyé en Europe des terroristes libanais chrétiens pour contribuer à détacher l'opinion française des maronites...

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.



Dans le nord du Liban

L'impromptu des frères Abdallah

BEYROUTH
de notre correspondant

Les deux frères Abdallah, Maurice et Robert, ont reparu à Tripoli, dans leur pays. Recherchés par toutes les polices de France, ils se trouvent dans le nord du Liban, dans un région sous contrôle syrien. Si Damas avait voulu s'y opposer, il est vraisemblable que la conférence de presse tenue mercredi 17 septembre par les deux frères n'aurait pas eu lieu, étant impossible là où elle s'est déroulée sans l'aval des autorités syriennes.

De Tripoli donc, ville proche du village de Kobayat dont ils sont originaires, les deux frères du chef présumé des FARL, emprisonné à Paris, ont affirmé *« être étrangers aux événements qui se produisent en France et n'avoir pas quitté le Liban depuis deux ans »*. Exhibant une carte d'inscription à l'université libanaise, section de Tripoli, ils ont souligné : *« Nous vivons dans notre village de Kobayat et préparons une licence de sociologie »*. Pour voyager à partir du nord du Liban, de multiples voies sont possibles sans passer par les portions de territoire sous contrôle de l'Etat libanais ou des Forces libanaises, milices chrétiennes pour qui des gauchistes chrétiens comme les frères Abdallah sont des ennemis : Damas et Beyrouth-ouest notamment.

Tout en déclarant se mettre *« à la disposition de la justice libanaise, française et internationale »*, Maurice Abdallah (vingt-trois ans) et Robert Abdallah (vingt ans) ont dénoncé l'affichage de leurs photos en France *« à la manière des chasseurs de primes »*, soulignant que *« les services de renseignement français ont prouvé avec l'affaire Greenpeace qu'ils étaient capables de tout »*. Ils ont réclamé la protection... des autorités libanaises, notamment du ministre de l'intérieur, M. Abdallah Racy, chrétien du Nord comme eux. A leur avis, *« les nerfs des responsables français ont lâché. (...) Ils veulent transformer ce qui se passe à Paris en règlement de compte entre la famille libanaise* (et maronite) *des Abdallah et les familles françaises des Mitterrand et Chirac. (...) Les autorités françaises peuvent garder la prime de 1 million de francs pour soigner les victimes des attentats de Paris, qui sont, en fait, les victimes de la politique française au Proche-Orient »*.

Au Liban, les mesures policières à l'entrée en France sont durement ressenties, même si les voyageurs en admettent le bien-fondé. Les titulaires de visas en cours ayant été rassurés sur leur validité, ce sont les demandeurs de nouveaux visas qui sont pénalisés. De fait, le consulat de France à Beyrouth n'a plus autorité pour en délivrer que sur autorisation expresse de Paris, sans délai fixe pour l'obtention de celle-ci, même pour les passeports officiels ou diplomatiques. Le système antérieur, déjà restrictif, était basé sur la délivrance automatique du visa dès lors que, passé un délai de trois semaines, aucune objection n'était parvenue de Paris.

LUCIEN GEORGE.

Une lettre de l'avocat d'un journaliste libanais

Me François Serres, avocat à la cour de Paris, nous a adressé la lettre suivante :

« M. Robert Bachaalani est un journaliste libanais, de religion chrétienne, rédacteur en chef de la revue *Pétrole et Gaz arabes »*. Il est arrivé en France en 1980, est marié et père de deux enfants.

» Arrêté jeudi 11 septembre, dans le cadre de l'affaire de l'attentat de l'Hôtel de Ville parmi d'autres ressortissants de pays du Proche-Orient, il a été entendu par la brigade criminelle puis relâché par le procureur de Paris, à l'expiration du délai de garde à vue, puisque aucune charge n'était retenue contre lui. Pourtant, dès vendredi soir, il lui était notifié un arrêté d'expulsion pour avoir *« apporté un soutien logistique à des groupes commettant des actions violentes »*.

» Ces faits, s'ils étaient vrais, mériteraient une inculpation de complicité d'assassinat, ou tout au moins de participation à association de malfaiteurs. Or, il n'en a rien été. Aucun des éléments matériels qui caractérisent le soutien logistique, aucun appui ou même sympathie à l'égard de groupes commettant des actions violentes n'ont pu être établis par les enquêteurs.

» Aujourd'hui il est menacé chaque jour d'être renvoyé à Beyrouth, où sa vie est en péril, bien que le tribunal administratif de Paris doive juger le 7 octobre prochain du sérieux des motifs avancés par le ministre de l'intérieur.

» Ainsi, M. Bachaalani – alors même qu'il n'a pas été inculpé, risque la mort sur les seuls arguments fournis par le ministre de l'intérieur, sans pouvoir se disculper devant la justice avant l'audience du 7 octobre. Alors, en définitive, que lui reproche-t-on ? D'être libanais ?

» En dépit de la puissance et du souffle des explosions récentes, la voix de M. Bachaalani doit être entendue dans l'opinion française. »



Ceux qui ne comprennent pas l'énorme écart de prix entre VICTOR et [redacted] rendent les autres nerveux. Et il faut avouer qu'il y a de quoi.

Prenons le cas du VICTOR PC2. Il utilise le microprocesseur 8086 Intel*. Il fonctionne sous système d'exploitation MS-DOS** 3.1 tout comme le ferait un vulgaire [redacted].

Ce PC de la nouvelle génération vous offre le luxe d'un vrai 16 bits avec une puissance standard de 640 K Ram.

Comment ne pas comprendre que dans sa version 2 disquettes 360 Ko à 11.900 F***, ou dans sa version disque dur 20 Mo à 18.900 F***, c'est un bien meilleur choix que le cher vieux PC de [redacted]. Il n'y a pas à hésiter.

Et pourtant, il existe encore quelques décisionnaires - de plus en plus rares heureusement - qui ne comprennent pas tout de suite l'intérêt de choisir VICTOR.

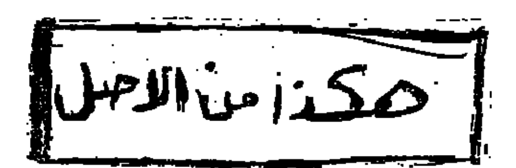
Reconnaissons quelques excuses à ceux qui auraient tendance à s'énerver.

VICTOR Technologies. Tour Horizon 52, quai de Dion Bouton. 92800 Puteaux.
Tél. : (1) 47.78.14.50.
Lyon : 72.34.12.45.
Montpellier : 67.64.71.72.
Nantes : 40.89.24.28.

*Marque déposée de Intel Corp. **Marque déposée de Microsoft Corp. ***Prix public H.T. conseillé.

VICTOR

Comme [redacted] moins cher qu'[redacted]



هكذا من الأصل

Politique

La stratégie présidentielle de M. Le Pen

Dieu et Reagan

TOULOUSE
de notre envoyé spécial

Si *« Dieu lui prête vie »*, M. Jean-Marie Le Pen sera candidat à l'élection présidentielle de 1988, puisqu'il ne croit pas que la cohabitation entre M. Mitterrand et M. Chirac – qu'il appelle, lui, *« concubinage »* – s'interrompra avant cette date. Et s'il est candidat, M. Le Pen espère bien devenir le nouveau Reagan français. Ni plus ni moins. L'homme qui, rêve-t-on dans son entourage, comme M. Reagan, n'était pas prévu, n'avait pas le soutien de l'*establishment*, était même la risée de l'intelligentsia, mais qui, finalement, *« sera le seul capable de mobiliser son peuple sur un renouveau éthique et moral du pays pour le sauver de la décadence »*.

Mais le rêve devient peu à peu obsession. Pour la première fois, M. Le Pen a évoqué, mardi 16 septembre, devant les parlementaires de son groupe, l'hypothèse selon laquelle il pourrait très bien arriver en tête du camp de la droite au premier tour et, à partir de là, nourrir de réels espoirs pour la conquête de l'Elysée. En misant sur l'effondrement de M. Chirac et sur les querelles fratricides entre le RPR et l'UDF, mais surtout en tablant sur les dégâts de ce que M. Le Pen appelle *« le niveau montant du chômage, de la criminalité et du terrorisme »*.

Car si, officiellement, ils se défendent de parler de récupération, les responsables du Front national ont rapidement compris tout l'intérêt qu'ils pouvaient retirer, par exemple, de la montée du terrorisme en France telle qu'elle se développe actuellement. *« Une telle conjoncture ne peut que nous être favorable*, confiait un député de ce groupe. *Elle démontre mieux que nous aurions pu le faire les carences de ce gouvernement. »* Et de rêver de nouveau à M. Reagan ! Car, voyons, n'est-ce pas l'affaire des otages américains détenus à l'époque en Iran qui servit de meilleur support à sa propagande et finalement à son élection ?

Conclusion d'un des proches de M. Le Pen : *« Face à une situation de crise, M. Le Pen peut avoir les qualités de lucidité et de détermination qui peuvent apparaître comme une solution. »* Ce qu'en termes plus politiques l'intéressé traduit en clamant *urbi et orbi* qu'en 1988 *« la France ne jouera pas son sort entre le socialisme et le centrisme décadent ; alors que nous n'avons que des comptables, elle aura besoin de gens qui exaltent sa grandeur et son passé »*.

Ainsi dopés et considérant que *« la campagne est virtuellement commencée »*, les députés du Front national ont réfléchi, mardi, à la méthode. Selon M. Le Pen, *« l'unanimité s'est faite sur l'objectif et l'approche des techniques à mettre en œuvre »*. L'objectif ? Le député de l'Isère, M. Bruno Mégret, le situe de cette manière : *« Dégager M. Le Pen de tout ce qui a pu le gêner dans le passé, pour lui donner une stature d'homme d'Etat. »*

Premier rendez-vous, le 17 octobre, à Paris, au pavillon d'Ermenonville. Deux mille invitations viennent d'être lancées tous azimuts, aux politiques, aux sportifs, aux gens du spectacle, pour une grande réception destinée selon ses organisateurs *« à démontrer à l'*establishment *que les possibilités humaines et argumentaires du Front national et de son président peuvent rivaliser avec la concurrence... »*.

Collecte de signatures

Sans tarder, le Front national lancera également, par le biais de ses cent trente conseillers régionaux, sa campagne pour la collecte de signatures d'élus afin *« d'en obtenir le plus grand nombre possible »*. Cinq cents est le chiffre minimum exigé pour l'entrée en lice du candidat. L'objectif est le double. Après quelques discussions, il a été également décidé que cette campagne de *« rassemblement national »* ne pouvait s'appuyer sur la seule structure du parti. M. Le Pen conservera son titre de président mais il pourrait provisoirement l'abandonner, le temps de la campagne.

Le Front national sera le *« noyau actif »* mais seront constitués dans chaque département des comités de soutien avec l'aide de notables, le support d'associations bienveillantes et le soutien de socio-professionnels émanant du CID-UNATI, du SNPMI et d'autres organisations sympathisants. Une nouveauté calquée sur ce qui a été fait aux Etats-Unis pour la campagne de Reagan : une campagne de « publipostage » qui devrait démarrer rapidement, destinée à *« toucher le pays profond »* et à *« montrer que les thèmes défendus par le Front national sont devenus très largement majoritaires »*. Parallèlement, une cellule de réflexion va se mettre en place afin d'entreprendre le toilettage de la plate-forme électorale du candidat Le Pen et de démontrer que, sorti de ses créneaux habituels de l'immigration et de la sécurité, celui-ci est *« capable d'aborder tous les sujets »*.

Toutes les modalités de cette campagne, qui selon M. Jean-Pierre Stirbois, secrétaire général du mouvement, visera à prouver *« la vocation de rassemblement du Front national »* et à aider M. Le Pen à prendre de la hauteur, seront définitivement arrêtées le 29 novembre lors d'un conseil national.

Adeptes, pour le moment, de la méthode Coué-Reagan, les responsables du Front national se refusent à évoquer concrètement l'autre hypothèse : celle qui obligerait M. Le Pen à se retirer au second tour et par conséquent à négocier avec le candidat de la majorité le mieux placé.

M. Chirac ? Actuellement, M. Le Pen et les députés du Front national ne lui pardonnent rien. Dénonçant pêle-mêle et sans aménité le manque de constance de celui qui, selon eux, est *« capable de dire n'importe quoi et le contraire de n'importe quoi »*, ses errements cohabitationnistes et ses démarches peu honorables, à leurs yeux, pour semer la zizanie au sein de leur petite troupe parlementaire.

M. Barre ? Sa dénonciation de la cohabitation les a plutôt rapprochés mais ils s'interrogent aujourd'hui sur son silence. Ses thèses sur l'immigration et la politique étrangère les heurtent souvent mais ils lui savent gré *« de ne les avoir jamais attaqués »*. M. Stirbois constate que *« son parti a aujourd'hui des rapports cordiaux avec l'UDF mais relativement inamicaux avec le RPR »*. Mais il sait pertinemment, comme dirait M. Le Pen, que d'ici deux ans bien de l'eau coulera encore sous les deux ponts.

Dès lors, les principes du Front national semblent plutôt relever de la *realpolitik*. Négociation de postes au gouvernement, assurances de retrouver un groupe dans la nouvelle Assemblée. Convaincus que de part et d'autre on s'empressera de venir *« frapper à leur porte »*, les dirigeants du Front national ont apparemment l'intention de ne rien brader. Ce que M. Stirbois traduit par cet avertissement : *« Si on ne nous faisait que des promesses verbales, pas question pour nous d'apporter à M. Chirac ou à M. Barre l'Elysée sur un plateau d'argent. »*

DANIEL CARTON.

L'extrême droite et les institutions républicaines

Certains lecteurs ont pu *s'étonner d'une phrase figurant* dans le chapeau de page une du *Monde* d'hier, daté 18 septembre. On pouvait lire, en effet : *« Cette dernière* [une partie de l'extrême droite] *juge que les institutions républicaines ne sont pas adaptées à la lutte contre le terrorisme. »* Elle se référait aux déclarations émanant de la Fédération professionnelle indépendante de la police (FPIP), dont certains membres renforcent le service d'ordre du Front national (pages 7 et 32 du même numéro). Son secrétaire général, M. Serge Lecanu, après avoir rappelé que le système démocratique ne peut anéantir le terrorisme, écrivait : *« Seul un régime fort, fondé sur les concepts d'ordre et de nation et faisant fi de toutes les théories humanitaristes décadentes, sera notre salut. »*

● **Mme Marie-Rose Pineau quitte *l'Humanité*.** – Administratrice du quotidien *l'Humanité* depuis 1976, Mme Marie-Rose Pineau a fait valoir ses droits à la retraite et va abandonner ses fonctions au sein du journal, pour exercer *« des tâches politiques importantes »* dans la fédération des Hauts-de-Seine du PCF. Mme Pineau, qui est conseillère municipale (PCF) de Nanterre, sera remplacée par M. Richard Beninger, actuellement responsable du secrétariat de M. Roland Leroy, directeur de *l'Humanité*.

Le Conseil constitutionnel au fil des propositions de réformes

Vagues contraires

Chaque fois que l'occasion lui en a été offerte, ces derniers temps, M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, a fait part avec insistance à l'opinion publique de sa perplexité sur un sujet qui d'ordinaire ne la bouleverse pas : le Conseil constitutionnel. Ces variations, de tonalité plutôt négative, développent un thème unique : le rôle que joue et que devrait jouer aux yeux de M. Toubon, le Conseil constitutionnel.

Le président de la commission des lois à l'Assemblée nationale, qui a l'oreille de M. Jacques Chirac, n'est pas le premier, au terme d'un été fertile en remises en cause et en interrogations diversement formulées au sein de la majorité, à poser à voix haute de telles questions, et sur ce ton. Il est le seul, pour le moment, à procéder de façon aussi systématique.

Pas le premier... Il faudrait presque dire, si l'on remonte un peu plus loin dans le temps, que M. Toubon s'inscrit dans une tradition déjà longue, s'agissant d'une institution qui n'a pas encore trente ans d'existence. Les propositions de modification du Conseil constitutionnel (né dans la tourmente de 1958) ont, en effet, commencé quelques années après sa création.

Fonctionnement, recrutement, domaines d'intervention..., nature même de l'institution : rien n'a été ignoré, depuis 1962, par les contempteurs ou les critiques bienveillants des juges constitutionnels du Palais-Royal.

Pourtant, la vague d'aujourd'hui ne ressemble pas aux précédentes. Elle en constituerait plutôt le ressac, à s'en tenir du moins aux circonstances équivoques (nombreuses saisines du Conseil par les socialistes, en ce début prolifique de législature ; crainte gouvernementale d'une décision – imminente – embarrassante à propos de la loi Léotard) de la controverse estivale.

Il est vrai qu'il y eut une époque – *révolue* – où il était de bon ton de réclamer la suppression du Conseil constitutionnel. Mais c'était, généralement, pour proposer de lui substituer l'instauration d'une *« véritable »* cour suprême, comme on disait alors, inspirée par le modèle américain.

On a souvent souligné depuis (1) l'inadéquation d'une telle référence *« plaquée »* sur le modèle institutionnel français et sa relative inconséquence. Des considérations quelque fois strictement tactiques et surtout des références quelque peu mythiques au système américain peuvent toutefois expliquer cette vogue passée.

Il n'empêche. On ne relit pas sans étonnement certains arguments et quelques propositions de l'époque. Ainsi, il y a près d'un quart de siècle, un député nommé Robert Hersant invoquait *« les pouvoirs insuffisants »* et *« la compétence qui s'est avérée trop limitée »* du Conseil pour préconiser gaillardement : *« Il convient de lui substituer une cour suprême. »*

L'organisme rêvé par le futur citizen Kane des médias français aurait comporté plus de membres de droit (cinq) que de membres nommés (quatre). C'est peu dire que d'affirmer que son pouvoir aurait été illimité puisque la proposition de M. Hersant prévoyait : *« Lorsqu'il y a viol de la Constitution, la cour suprême peut décréter l'état de péril constitutionnel. Dans ce cas, le président de la cour suprême assume l'ensemble des pouvoirs dévolus au président de la République »...*

Le cas n'est pas unique. Les propositions de ce genre abondent à l'époque. Pour ce qui est de la composition de sa cour suprême, chacun y allait d'une formule différente.

En 1966, le sénateur Pierre Marcilhacy (aujourd'hui membre du Conseil constitutionnel) dépose une proposition de loi tendant à instituer un régime présidentiel. Il n'est pas le premier à le faire (M. Paul Coste-Floret a plaidé dans ce sens dès 1962) ni à en tirer comme nécessaire conséquence l'idée de créer une cour suprême.

Les citoyens aussi

Celle de M. Marcilhacy aurait comporté quinze membres élus pour neuf ans : le Conseil d'Etat, la Cour de cassation et la Cour des comptes en auraient désigné trois chacun ; l'Assemblée nationale, le Sénat et le Conseil économique et social, deux chacun.

Dès 1963, les républicains indépendants (proposition présentée par MM. Paquet, Bettencourt, Icart et François Perrin) suggèrent à leur tour la mise en place d'une cour suprême. Ses quinze membres (le nombre variera au fil de propositions ultérieures successivement inspirées au cours de la décennie suivante les unes par les autres) devaient tous être nommés par le chef de l'Etat qui les aurait choisis sur une liste établie par le premier président de la Cour de cassation et le vice-président du Conseil.

Une autre tendance s'affirme pendant toute cette période. Toutes ces propositions défendent le principe d'une possible saisine directe de la cour suprême par de simples citoyens en matière de contrôle constitutionnel. Une seule fera exception à cet égard : la *« cour suprême constitutionnelle »*, dont MM. Defferre, Ballanger et Fabre, c'est-à-dire la gauche unie, préconisent la création en décembre 1972, se contente de modifier la situation existante en suggérant la saisine possible par *« le quart des membres de l'une ou l'autre Assemblée »*.

Un peu plus tard (1974), M. Giscard d'Estaing devenu chef de l'Etat ira plus loin (saisine par soixante parlementaires au moins) et pas aussi loin qu'il l'aurait souhaité (pas d'auto-saisine). De l'intervention directe des citoyens, il n'est plus question.

Aujourd'hui, le Conseil constitutionnel, resté tel par le nom, devenu dans les faits une cour constitutionnelle, a acquis un poids et une consistance indéniables dans les institutions françaises. Et force est de constater que l'on est bien loin du Maëlstrom passé de propositions « extensives » à son sujet. A en juger, du moins, au travers des remarques récemment formulées par le garde des sceaux ou par le bulletin critique quasi quotidien de M. Toubon. Les suggestions qui sont dans l'air – majoritaire – du temps paraissent renvoyer à deux préoccupations : préciser et limiter les interventions du Conseil constitutionnel.

– *Préciser.* C'est ce que suggère M. Chalandon en s'interrogeant sur l'opportunité de fournir au Conseil constitutionnel les « tables de la loi » dont il serait pour le moment dépourvu.

Qu'est-ce à dire ? Le garde des sceaux, qui découvre depuis quelques mois avec l'ardeur du néophyte le fonctionnement du Conseil constitutionnel, n'en sait rien, à vrai dire. Ce vœu est affaire d'impression, de conviction personnelle... Le ministre compte-t-il sur les spécialistes et les personnes éclairées qu'il a pu (ou s'apprête) à consulter pour donner un contenu à ces éventuelles « tables de la loi » ? C'est possible. A l'évidence, en tout cas, ce premier point est indissociablement lié au second :

– *Limiter.* A suivre les critiques répétées de M. Toubon, le Conseil constitutionnel en fait trop. Il s'est progressivement érigé en *« une sorte de deuxième Parlement qui fait le contenu de la loi »* (2) au lieu de dire sèchement si, oui ou non, les dispositions qui lui sont soumises sont conformes à la Constitution. Pour le dire plus crûment, les références et l'argumentation du Conseil constitutionnel fréquemment inspirées par la Constitution au sens plein (Déclaration de 1789 et préambule de 1946 compris) agacent M. Toubon (et quelques autres).

Paradoxe

Mais faute d'avoir été jusqu'à maintenant explicité, le reproche paraît paradoxal. D'un côté, les détracteurs du Conseil l'accusent implicitement de s'abriter pour faire ce que bon lui semble derrière des textes sympathiques mais aussi généraux, voire datés et obsolètes, que généreux. Comment, s'interrogent les tenants de cette thèse, les juges constitutionnels peuvent-ils mesurer à cette aune les défis nouveaux que le législateur s'efforce de relever (par exemple la définition d'un nouveau paysage audiovisuel) ?

Interrogation qui en appelle pourtant aussitôt une autre, opposée : comment le Conseil constitutionnel pourrait-il affronter ces nouvelles *interrogations fondamentales* (et celles qui suivront) s'il s'attache à la seule vérification de l'observance des « tables de la loi » qui, un jour ou l'autre – et sans doute plus tôt que prévu, – se révéleront à leur tour en partie obsolètes ?

Sous la surface du débat vaguement byzantin, la querelle politique n'est pas loin. Bien sûr, rien n'autorise à dire que tout ce qui concerne le Conseil constitutionnel est aujourd'hui fixé, figé pour l'éternité. Autres sont cependant les termes actuels d'un débat aux allures de faux débat qui renvoie plutôt au statut fondamental du Conseil constitutionnel : greffier robot de la conformité littérale à un texte canonique clos (mais est-ce seulement possible désormais ?) ou analyste permanent et rigoureux (ce qui n'exclut ni les erreurs, ni les timidités, ni d'éventuels excès) de ce que recouvre le respect d'une réalité constitutionnelle ample et évolutive ?

La controverse de l'été a pu faire croire un moment que le droit de saisine parlementaire instauré en 1974 était indirectement remis en cause. Le garde des sceaux assure qu'il n'en est rien. Reste à établir que l'exercice incessant de doute méthodique de la majorité ne vise pas en fait à déstabiliser un réel contre-pouvoir de certaines pratiques gouvernementales (beaucoup plus que parlementaires) et qu'il débouchera sur le flux de nouveaux progrès et non sur le reflux de la régression.

MICHEL KAJMAN.

(1) Voir notamment l'étude de M. René Chiroux « Faut-il réformer le *Conseil* ? » dans le numéro (13) tout entier consacré au Conseil constitutionnel par la revue *Pouvoirs*, publié en 1980 et qui vient d'être réédité et mis à jour. M. Chiroux suggère de négliger ces chimères pour s'interroger sur la composition du Conseil, le statut de ses membres et la procédure suivie, qu'il souhaiterait plus contradictoire.

(2) Le Conseil constitutionnel a pourtant lui-même rappelé à plusieurs reprises dans ses décisions qu'il ne dispose pas d'un *« pouvoir général d'appréciation et de décision identique à celui du Parlement »*.



ILS NE S'ABONNERONT JAMAIS A L'EVENEMENT DU JEUDI.

ILS ONT RAISON mais vous..

SI VOUS en avez marre des langues de bois,
SI VOUS en avez ras le bonnet des manichéismes réducteurs,
SI VOUS avez votre claque de tous les ronrons conformistes,
SI VOUS vomissez tous les fanatismes,
SI VOUS avez une indigestion des truquages officiels et des mensonges idéologiques,
SI VOUS faites un rejet du faux style noble, du sérieux qui se prend trop au sérieux, des minauderies politiciennes ou des jérémiades corporatistes.
SI VOUS abhorrez les guerres civiles,

DECOUVREZ A VOTRE TOUR L'EVENEMENT DU JEUDI

L'EVENEMENT DU JEUDI passe la vitesse supérieure.

Vivement Jeudi !



Donnez-nous votre opinion sur L'EVENEMENT DU JEUDI en vous servant du système Minitel L'Evénement. Composez le 36.15 et le code d'accès DKP et découvrez nos services.

Politique

La préparation des élections sénatoriales

Le PCF peut être privé de groupe au Palais du Luxembourg

Difficile épreuve pour le Parti communiste. Il joue l'avenir de son groupe parlementaire à l'occasion du renouvellement triennal du Sénat, le 28 septembre. Les experts électoraux lui accordent une chance minime de constituer une force de quinze sénateurs, seuil nécessaire pour avoir un groupe reconnu, avec tous les avantages administratifs y afférents, au palais du Luxembourg. *« Ce serait un coup de pot ou le résultat d'un miracle »*, confie même un élu du PCF.

Ce renouvellement 1986 est une très mauvaise cuvée pour le parti, qui doit remettre en compétition dix-neuf des vingt-quatre sièges (dont un apparenté) qu'il détient au Palais du Luxembourg. Ses chances d'obtenir des élus dans les vingt-six départements renouvelables où il n'a pas de sortants étant nulles — Martinique mise à part, — il se bat pour faire « repasser » au moins la moitié plus un, de ses sortants ou remplaçants de sortants. Mais rien n'est moins sûr : le PCF lutte contre son laminage.

Ce risque d'éviction sénatoriale — *jugé dramatique et prémonitoire par certains dirigeants du PCF*, mais minimisé par *l'Humanité* qui développe, depuis quelque temps, une logique refusant de mesurer l'influence politique du parti à l'aune des scrutins — serait le résultat du recul de la gauche, et évidemment surtout des communistes, en région parisienne aux municipales de 1983.

La décrue du PCF s'y est parfois transformée en déroute, et c'est précisément dans ces départements (Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise) que sont localisés seize des dix-neuf sièges communistes soumis au vote des grands électeurs.

L'équilibre politique de l'électorat étant connu dans ses grandes lignes, il est, d'ores et déjà, possible de prévoir la disparition de la représentation sénatoriale communiste à Paris (deux sortants) et dans le Rhône (lire ci-dessous), sa translation probable de la Guadeloupe vers la Martinique et son effritement dans les départements de la couronne parisienne. Selon les experts, les communistes pourraient avoir ainsi, après le 28 septembre, entre treize et dix-sept sénateurs. Dans la pire des hypothèses, la question de la modification du règlement du Sénat sur la constitution des groupes à quinze élus minimum se trouverait donc posée.

Seine-Saint-Denis : le siège baladeur

Deux, deux, deux. Ou trois, deux, un. Deux PC, deux PS, deux droite. *Ou trois PC, deux droite, un PS.* Ou vice versa ! Voilà les combinaisons magiques sur lesquelles parient la plupart des chefs de file politiques en présence aux élections sénatoriales en Seine-Saint-Denis. Le problème est que ces tiercés recouvrent des combinaisons de casaques qui sont toutes différentes quand les pronostiqueurs entrent dans le détail. A gauche et à droite, on ne s'accorde que sur deux points : la gauche, *et surtout* le PCF, *risque* d'y laisser des plumes, la droite, bien qu'elle se déchire, a de bonnes chances d'en profiter. Pour le reste, chacun voit midi à sa porte et le siège baladeur dans son camp.

Archi dominée par la gauche et principalement par les communistes — quatre sénateurs sur six aux renouvellements de 1968 et 1977, — la rouge Seine-Saint-Denis sénatoriale va se mâtiner de blanchâtre. *« Du rouge grand teint »*, selon M. Jean-Jack Salles, député *« à titre temporaire »* ou *« par accroc »*, comme il l'affirme ; le maire UDF-CDS des Lilas brigue un siège de sénateur, comme il n'en a *« jamais fait mystère »*, surtout depuis qu'il a *compris que son siège de député* était *« éjectable »*. Ici, le PCF est sûrement dominateur par rapport au PS (deux sénateurs sortants), mais le RPR n'a rien à lui envier vis-à-vis de l'UDF.

M. Salles, qui passera *« à la trappe »* lors des prochaines législatives, est en deuxième position sur une liste d'union majoritaire derrière M. Robert Calmejane (RPR), maire de Villemomble, *« futur sénateur »* comme le stipule un carton d'invitation à un *« grand dîner-débat »*, le 20 septembre, et conseiller général. Cette place de Poulidor — mais lui ne veut pas être *« l'éternel deuxième »* — octroyée à M. Salles par les instances nationales de l'UDF, *« giscardiens, barristes et léotardiens confondus »* précise-t-il, ne plaît pas, mais pas du tout, à une frange de l'UDF locale. Elle l'a fait savoir.

Baptisé « dissident » par M. Salles, le représentant de cette fronde locale, qui ne demande ni plus ni moins que l'application de la « justice », de la « morale » et de la « volonté » des grands électeurs de Seine-Saint-Denis, s'appelle M. Ernest Cartigny. Conseiller *municipal* d'Aubervilliers, adhérent direct de l'UDF, ancien président du Parti républicain (PR) départemental, il part à la bataille à la tête d'une liste intitulée « Démocratie et liberté dans l'union de la majorité » — curieuse union — car il estime que *« la personne* [M. Salles] *qui se présente en deuxième position sur l'autre liste* [RPR-UDF] *l'est contre la volonté de ceux qui vont voter le 28 septembre »*.

Désigné par ses pairs locaux, M. Cartigny n'accepte pas de faire les frais d'accords d'appareils et tirer les marrons du feu pour Mme Christiane Chauvet, personnage mythique, parachutée dans le département, qui récupérerait le siège de député que M. Salles pourrait laisser vacant. Les amis de M. Cartigny sont du reste en procès, pour non-respect des statuts internes du PR, avec Mme Chauvet. Quelle histoire !

Armé de *« la certitude dans les prévisions »* d'être élu *« à la plus forte moyenne »* de ce scrutin proportionnel, M. Cartigny, qui n'a pas *« un profil de plaisantin »* ne veut pas que la Seine-Saint-Denis *« serve de fourre-tout pour tous les gens qu'il faut caser »*. M. Salles rétorque que *« celui* — sous-entendu M. Cartigny — *qui n'a jamais ramassé une culotte électorale ne vienne pas me donner de leçons. Moi, je ne lui en donne pas »* assène-t-il avec passion avant d'affirmer, à l'endroit de son adversaire majoritaire : *« Je ne joue pas dans la cour des petits. »* Et de brandir la menace suprême : *« Il endossera une responsabilité considérable si son jeu consiste à faire élire un sénateur communiste qui donnera un groupe au PC au Sénat. »* Il se prévaut du soutien écrit du président de l'UDF, M. Jean Lecanuet, *qui lui donne* l'exclusivité d'utilisation du sigle UDF.

Deux sièges à droite ou deux pour les socialistes ? Si le doute plane sur le second nom du sénateur de la majorité dont l'élection est probable, il plane également au-dessus de la tête du PS. M. Marcel Debarge, membre du secrétariat national, est assuré de sa réélection mais celle de M. Claude Fuzier, si elle a lieu, se fera *« dans un mouchoir de poche »*. Il bénéficie cependant de deux atouts : les états d'âme supposés de certains grands électeurs communistes et la désunion — confusion dans la majorité. *« Sa réussite dépend d'une fourchette de cinq à douze voix »* remarque un maire : des voix PSU notamment qui doivent être travaillées avec amour tant par le PS que par le PCF.

Au bout du compte, chacun tente de se maintenir ou de s'établir grâce aux dépouilles du « parti ». Une chose est certaine : MM. James Marson et Fernand Lefort ne siégeront plus au Sénat (ils ne se représentent pas) mais nul ne sait si Mme Paulette Fost, maire de Saint-Ouen représentera la Seine-Saint-Denis au Sénat aux côtés de Mme Danielle Bidart-Reydet et M. Jean Garcia, les deux autres sortants communistes assurés de leur réélection.

OLIVIER BIFFAUD.

M. Camille Vallin : les communes avant le communisme

LYON
de notre correspondant régional

M. Camille Vallin ne sera sans doute plus sénateur le 28 septembre : les pronostics sont très pessimistes dans tous les états-majors politiques pour le seul représentant communiste du Rhône, au palais du Luxembourg. Son handicap ? Son étiquette *justement. Dans un scrutin de* plus en plus politisé, le « rapport des forces » ne lui est vraiment pas favorable. Il manque au moins quarante suffrages de grands électeurs à M. Vallin pour que le compte soit bon. Il l'admet d'ailleurs lui-même. Mais il refuse le défaitisme : *« En 1977, j'avais 290 électeurs sûrs. J'ai eu 366 voix »*, rappelle-t-il.

A cette époque, le vent de l'union gonflait les voiles de la gauche. Aujourd'hui, dans le Rhône comme ailleurs, les tentations de vote utile pourraient coûter cher au PCF. Comment, dans ces conditions difficiles, tenter de conserver un siège de parlementaire ? La réponse du maire — depuis 1953 — de Givors : la personnalisation. M. Vallin n'est certes pas une « star ». *Mais il n'est vraiment* pas fâché lorsqu'on lui rappelle la bonne image qui est la sienne auprès des autres élus de toutes les tendances. *« Travailleur, sérieux, efficace »* : les qualificatifs élogieux ne manquent pas pour louer son assiduité dans les assemblées, sa connaissance des dossiers, voire son amabilité naturelle. *Bref, il pourrait être un* battu regretté...

Pour éviter cette échéance, le sénateur sortant joue l'« ouverture » de sa liste, baptisée Liste d'union démocratique pour des moyens financiers plus importants aux communes. Un programme qu'aucun candidat au Palais du Luxembourg ne saurait renier sans s'aliéner les maires, *notamment ceux des communes* rurales. Sur les sept candidats, trois ne sont pas communistes. Ces « compagnons de route », pour reprendre une terminologie *qu'il n'emploie pas*, auraient même pu être quatre s'il n'y avait eu de mystérieuses « pressions » sur un élu pressenti. Il convient de relativiser l'ouverture annoncée. Ainsi, M. Maurice Pujol, numéro quatre sur la liste, adjoint au maire de Villie-*Morgon, n'est pas membre du* PCF, mais se déclare *« proche de cette formation »*...

Il reste que, lors d'une récente conférence de presse, M. Vallin est arrivé, en trente minutes d'exposé, *à ne pas utiliser une* seule fois le mot *« communiste »* et n'a évoqué *« la gauche »* qu'en une occasion, en réponse à une question. Une discrétion telle qu'un journaliste lui a demandé ingénument s'il envisageait de s'inscrire chez les *« non-inscrits »* en cas de *réélection*... *Pourtant,* le maire de Givors plaide sa bonne foi lorsqu'on l'accuse d'avancer *« le drapeau dans la poche »* : *« Tout le monde me connaît* [sous-entendu, en tant que communiste], *et je ne vois vraiment pas pourquoi je serai le seul à ne pas avoir le droit de faire une liste d'union. Regardez donc les autres listes. Ils font tous la même chose. »*

La politique nationale n'est pas absente de ses propos. M. Vallin retrouve des accents militants pour fustiger, par exemple, la politique de l'emploi menée par M. Philippe Séguin : *« Incroyable. Il parle de deux millions et demi de chômeurs « incompressibles » et il ne faudrait rien dire ! »* Mais l'essentiel, la priorité, c'est bien la défense des *finances* communales. *Les* communes avant le communisme.

CLAUDE RÉGENT.

Selon un sondage BVA-« Paris-Match »

MM. Mitterrand et Chirac en baisse

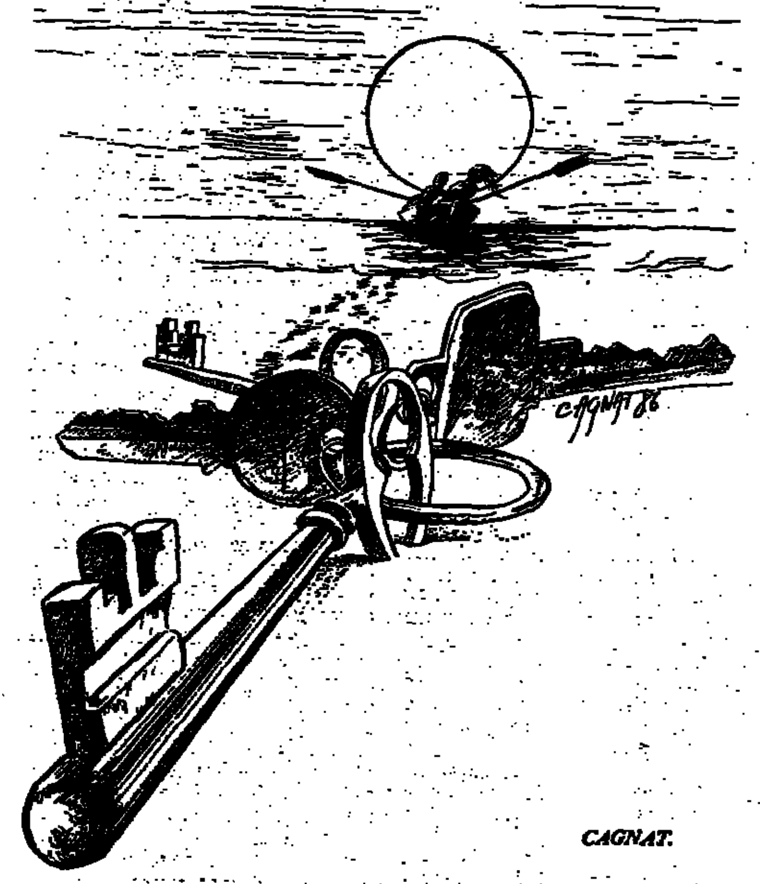
Les cotes de popularité de MM. Mitterrand et Chirac se détériorent sensiblement depuis le mois de juillet, selon un sondage réalisé par l'institut BVA et publié dans *Paris-Match* le 18 septembre (1). Le président de la République recueille 55 % de bonnes opinions (62 % *en juillet*) et 34 % d'avis défavorables (au lieu de 29 %). Le premier ministre, pour sa part, suscite, pour la première fois dans ce baromètre, autant d'avis positifs que négatifs : 44 %. En juillet dernier, 49 % des personnes interrogées lui faisaient confiance tandis que 39 % *formulaient une opinion contraire.*

En outre, sur le point de savoir *« qui dirige effectivement la France »*, 52 % estiment que c'est M. Chirac (au lieu de 63 %) et 25 % penchent en faveur de M. Mitterrand (au lieu de 21 %). D'autre part, la perception qu'ont les Français de la cohabitation a tendance à s'inverser : si 40 % (au lieu de 45 % le mois dernier) des personnes interrogées pensent que c'est *« une bonne chose »* pour la France, 42 % (au lieu de 32 %) considèrent qu'elle est *« mauvaise »* pour le pays.

(1) Sondage réalisé du 29 août au 2 septembre auprès d'un échantillon de 1 066 personnes.

20 — Lettres étrangères : sa majesté William Golding

Le Monde
DES LIVRES



CAGNAT.

FORTUNES ET INFORTUNES CONJUGALES

La vie perdue

Un trio enlisé dans la médiocrité : c'est* la Vie fantôme, *de Danièle Sallenave

LE trio du vaudeville ou de la passion empêchée, des virevoltes de comédie ou des liaisons dangereuses a, chez Danièle Sallenave, un curieux goût de prosaïsme qui met mal à l'aise. Pierre, trente-sept ans, sa femme Annie et sa maîtresse Laure, vingt-cinq ans, vivent à R., cité « fantôme », condensé de province, avec ses rues désertes dès le soir tombant, sa cathédrale et son centre-ville désormais encadrés d'une *ZUP* et de quartiers « pavillons et jardins ». Pierre est professeur de français au lycée, Annie, cadre bancaire, et Laure, bibliothécaire.

Pierre et Annie, mariés depuis plus de dix ans, deux enfants ; Laure, célibataire ; elle connaît Pierre depuis quatre ans. Une grande passion, née en 1972, et qui dure ? Un « *back street* » des années 70 ? Un roman de l'adultère contemporain, avec un conjoint trompé, qui, cette fois-ci, est l'épouse, et une maîtresse, Laure, lointaine cousine de celle célébrée par Pétrarque (un « Pierre » du passé), rejoignant dans l'histoire les amoureuses célèbres ? Eh bien, pas du tout.

On a tant envie de voir la littérature sauver la vie de sa banalité en proposant de hautes valeurs, de muets désastres, de sublimes amours qu'on voudrait trouver en Laure une Mme de Mortsauf (Pierre est censé faire sur elle une thèse qu'il n'écrira jamais) ou même une Emma Bovary. Emma, comme Laure, mène une « vie fantôme », mais son suicide fait de Flaubert, au regard de Danièle Sallenave, un... grand romantique.

Avec Laure et Pierre, l'adultère perd sa séduction littéraire, ses voluptés liées au danger, qui aiguillonne désir et passion. Tous deux sont « rivés » au réel de leur vie rangée. D'abord par la faute de Pierre, installé dans son couple, repu de sécurité, protégé de toute folie. C'est donc le mariage, beaucoup plus que l'adultère, qui est au centre de *la Vie fantôme*. Laure a choisi de rester célibataire, pour tenter de s'affranchir des contraintes. Mais elle est cernée de gens mariés, ou qui se marient : son frère, son cousin, dont la noce décrite par Sallenave est — en version petite-bourgeoise française — digne de celle filmée par Altmann dans *Un mariage*.

« Tellement vrai »

Pierre, vautré dans le conjugal, installe Laure dans l'adultère, même routine où le seul imprévu vient par le téléphone : *« Qu'il s'agît d'annoncer un rendez-vous supplémentaire était à peine moins dérangeant (et finalement à peine moins triste) que d'en supprimer un, car c'était toujours attenter au patient et précaire équilibre que Laure s'était construit, au système fragile et compliqué de compensations psychologiques qu'elle avait mis en place pour accepter que Pierre fût absent. »*

Avec la précision, presque maniaque, qu'on lui connaît, Danièle Sallenave décrit par le menu cette vie où il ne se passe rien — sauf vers la fin un événement qui pourrait faire tout basculer mais reste minuscule, — où l'actualité, l'histoire, ne perturbent rien, où personne ne comprend rien — sauf le père d'Annie, mais il meurt.

Quel pléonasme, diront certains, dans un ultime réflexe de défense, de faire de la littérature avec tout cela, qui est « tellement vrai ». Car dans les enlisements de Pierre et de Laure, on est entraîné vers le coin de soi que l'on refuse, à commencer par l'ennui de tous les jours, celui qui guette et que d'aucuns masquent d'une *agitation prise* pour de l'activité, celui qui poisse et assène l'unique question : vie ou simulacre de vie ? « vraie » vie ou vie « fantôme » ?

Danièle Sallenave l'a prouvé avec ses nouvelles *(Un printemps froid)*, elle n'aime pas éluder. Le lecteur doit en passer par la médiocrité de Pierre et de Laure et la confronter à ses tentations.

JOSYANE SAVIGNEAU.

(Lire la suite page 18.)

La vie en fuite

Un couple qui rompt pour ne pas se séparer : c'est* le Voyage de noces, *de Jacques Bellefroid

JACQUES BELLEFROID cultive un genre éminemment français : le conte moral. Pour mille raisons, dont la moindre n'est sans doute pas l'abaissement du niveau culturel moyen des écrivains français, le conte moral n'est plus guère à la mode : trop difficile.

Pour écrire un livre aussi brillamment réussi que *Voyage de noces*, il faut en effet pouvoir réunir un faisceau de qualités rares et contradictoires. D'abord une extrême rigueur : pour ne tourner *ni au pépiement métaphysique ni* au feston intellectuel, le discours de l'auteur doit observer des règles de construction monacales, s'amputer de tous les développements superflus et séduire par sa concision et sa densité.

Voyage de noces est à cet égard exemplaire : le livre est tracé avec l'austérité d'une épure d'architecte. Quatre parties : « Chambres », « Cuisine », « Salons », « Escaliers » — qui sont aussi les lieux où se situe l'action, — et, à l'intérieur de ces parties, de courts chapitres, minutieusement bouclés à la manière de nouvelles. Aucun espace n'est abandonné au hasard ou aux pentes naturelles où pourrait entraîner le plaisir d'écrire. C'est le règne de l'ordre.

Mais l'ordre n'est évidemment qu'ennui s'il n'encadre que lui-même : la rigueur racinienne ne vaut qu'en ce qu'elle enferme dans une marmite infernale des passions chauffées à blanc. Chez Bellefroid, les allées tracées au cordeau servent de théâtre à des jeux d'une fantaisie débridée et souvent irrésistible : dialogues paradoxaux, acrobaties logiques, variations légères sur les vanités sociales et sur la cruauté de ceux qui s'y adonnent, digressions subtiles, graves et enjouées sur la langue et sur la création, sur la liberté et sur la mort, sur la vérité et sur le mensonge : la leçon de Diderot n'a pas seulement été bien apprise et bien retenue.

Katia et Franck, les deux personnages principaux de *Voyage de noces*, savent que leur couple ne survivra pas à l'usure des habitudes, à l'érosion feutrée et confortable du quotidien, au ballet trop bien réglé des fêtes intimes et des petits bonheurs douillets. Tout l'humour et toute l'attention du monde n'y peuvent rien.

Perdre l'ancien bonheur

Afin de ne pas se séparer, ils décident donc de rompre : de tout quitter pour se donner une chance de ne pas se quitter. Ils entreprennent de partir, de faire un vrai voyage ; non pas une de ces boucles à l'issue de laquelle on se retrouve à son point de départ, après avoir passé le temps en dévorant de l'espace, mais un voyage sans retour et sans but.

Pour matérialiser cette rupture, ils font le vide, ils vendent un à un les objets et les meubles qui constituaient leur décor quotidien, la rassurante prison de leur vie commune ; ils vident leur intérieur, dans tous les sens du terme, afin de ne plus conserver que ce précieux vide qu'est leur liberté.

Et, avant de partir, dans leur appartement désert, ils organisent une fête à laquelle ils convient tous leur amis afin que ceux-ci partagent leur crainte et leur joie : *« Ils aimaient pourtant l'un et l'autre l'endroit où ils avaient vécu, où les jours et les nuits, les heures propices, avaient déroulé leurs spirales, les entraînant dans le mouvement immobile du temps, et rien n'était plus éloigné de leur pensée que le dégoût, cette lassitude qui s'empare de l'esprit après un trop long séjour au même endroit, non, ce qui les soulevait était un autre désir, plus mystérieux, plus grave, celui d'un voyage pour lequel il leur semblait nécessaire de risquer le plus possible avant même de l'entreprendre. »*

PIERRE LEPAPE.

(Lire la suite page 18.)

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH, *de l'Académie française*

Le Crime de Buzon, de François Bon

Chiendent

TOUT *d'un coup : le vertige. Pourquoi, en* quelques jours, ces dizaines et ces dizaines de romans, même pas « rentrés », ce qui serait peut-être un gage de nécessité, mais seulement « de rentrée », même pas nés de l'inexprimable, « primables » seulement, une poussée molle et irrépressible, le cancer, ce doit être un peu pareil, du tissu qui bourgeonne par une *logique détraquée... Pourquoi cette crue que* rien d'autre n'explique que la formidable *envie, chez les auteurs naissants ou sénescents*, d'exister, pourquoi pas moi ? chatons grouillant au flanc de la chatte notoriété, et lui arrachant le tétin ? Croient-ils vraiment, les pauvres, qu'ils ont réinventé l'amour, la mort, les mots, comme le claironnent les dos de couverture ? Et ces « moi » qui dégoulinent, ces aveux glouglouteux !... Ce tout-à-l'ego !

Exprès, j'ai cherché, dans la pile, le livre le moins attendu, le plus impérieux, qui fît le moins d'œillades — voyez mon brin de plume ! — et qui chassât sur des terres invi*sitées. Voici l'objet rare. Il s'appelle le Crime de Buzon.* Du jamais entendu, pas de cette façon.

A trente-trois ans, François Bon n'est pas *tout à fait un inconnu. Sortie d'usine* (1982) a étonné par son intrépidité. Le monde étranger au bataillon littéraire français, le travail posté, Bon nous y plongeait physiquement, grammaticalement, sans l'audace tapageuse ni le misérabilisme apitoyé par lesquels pèchent les exceptions à la règle de notre production, *bourgeoise et de plus* en plus fière de l'être.

Le Crime de Buzon nous ouvre à une autre réalité hexagonale tranquillement ignorée des *beaux esprits* : la graine de petits taulards telle qu'elle se développe aux marges d'un paysannat traditionnel ruiné, coupé de ses racines, de ses petites fiertés anciennes.

Au bord de l'Atlantique, près de pêcheries saccagées par les déchets pétroliers, la mère de Serge Buzon élève des chiens. Son oncle, Brocq, c'est des cochons. Le vernis des principes s'écaille très vite, quand les corps retombent ainsi à la bouse et à la vase, à une *bestialité rauque. L'école n'a pas laissé son* empreinte, ni l'Eglise, bien que nous soyons en pays vendéen. La violence des instincts a repris le dessus. La dureté des temps, les cals des mains, ont aboli les délicatesses d'âme. Le plaisant jardin à la française de la culture n'a pas tenu. Misère de survivre sans choisir son métier, sans même l'illusion d'un destin ! C'est le chiendent qui triomphe, ravageur, inexpugnable, plus les terres sont pauvres.



BON n'a pas choisi la facilité. Il fait *parler à la première personne* ses quatre personnages. Rien n'est plus casse-cou. Il réussit à ce qu'on distingue vite la voix de chacun, et que leurs dissonances suggèrent la cacophonie d'une petite société vouée à la taule, comme d'autres à Polytechnique.

Il y a donc l'éleveuse de chiens, mariée deux fois et seule au milieu des crocs. Il y a son fils Serge, menuisier, rustaud ; son copain Raulx, plus favorisé, enfin : capable d'analyser la situation, d'effectuer des rapprochements, déjà la culture, pour ainsi dire. Et puis *il y a Brocq, semi-clochard borgne, ancien zouave*, ex-déporté, ami des truies et des truismes, autodidacte éructant, collectionneur de *Science et vie*, s'y connaissant en vieilles civilisations, riche de ces savoirs inutiles qui font les « originaux ». Il a croisé Céline, en 1944, dans l'Allemagne en déroute. On s'en *serait douté. Il danse le « rigodon » de la* sainte mouise. Que faire du mal, quand il sub*merge* tout comme la marée des vieilles digues vendéennes, sinon un pote ?

*Les deux jeunes sortent de prison et ren*trent au pays. La prison, direz-vous, on connaît. Voire. Les romans policiers en parlent de l'extérieur, finalement, comme d'une péripétie qui relance d'obscures vengeances. Genet n'y voit un peu trop qu'un sanctuaire lyrique de l'homophilie. Les personnages de François *Bon portent sur eux l'odeur* des désinfectants puissants, des culpabilités indé*racinables*, qui font qu'entre eux les anciens détenus se reniflent, sans savoir pourquoi, peut-être à cause de la solitude particulière de qui a perdu le droit d'être seul...

(Lire la suite page 18.)

A LA VITRINE DU LIBRAIRE

● DERNIÈRES LIVRAISONS

POESIE

● HENRI MICHAUX : *Affrontements.* Outre un poème inédit daté de novembre 1983, ce volume comprend quatre recueils publiés de 1972 à 1981 chez Fata Morgana, ainsi que plusieurs textes parus en revues. (Gallimard, 279 pages, 120 F.)

BIOGRAPHIE

● FRANCINE MALLET : *Molière.* Ecrire une vie de Molière tient de la gageure, tant sont rares les documents existants. Francine Mallet tient le pari, avec ce fort volume qui s'appuie largement sur l'œuvre du grand dramaturge (Grasset, 475 pages, 128 F.)

● JOHN DUNMORE : *La Pérouse, explorateur du Pacifique.* Une biographie de Jean-François Galaup, comte de La Pérouse, disparu dans le Pacifique en 1788. Les traces du naufrage ne furent repérées que quarante ans plus tard. Traduit de l'anglais par l'auteur avec la collaboration de M.-C. Touchard. (Payot, 311 pages, 130 F.)

PHILOSOPHIE

● RAYMOND ARON : *Introduction à la philosophie de l'histoire.* R. Aron soutint cette thèse *« sur les limites de l'objectivité historique »* en mars 1938 à la Sorbonne. Elle rencontra quelques réticences de la part du jury ; l'un de ses membres jugea même *« désespéré ou satanique »* la pensée de son auteur. La présente édition est revue et annotée par Sylvie Mesure. (Gallimard, 521 pages, 150 F.) Par ailleurs, *l'Opium des intellectuels,* publié en 1955, est réédité dans la collection de poche Agora.

RELIGION

● HANS KUNG : *le Christianisme et les religions du monde.* J. Van Ess, H. von Stietencron et H. Bechert, respectivement spécialistes de l'islam, de l'hindouisme et du bouddhisme, dialoguent avec H. Küng. Ce dernier apporte des « réponses chrétiennes », dont l'objectif est de procéder à une *« autocritique chrétienne à la lumière des autres religions »* et à une *« critique chrétienne des autres religions à la lumière du message chrétien ».* Traduit de l'allemand par Joseph Feisthauer. (Seuil, 615 pages, 135 F.)

● JOSY EISENBERG ET ELIE WIESEL : *Job ou Dieu dans la tempête. « A Bible ouverte ».* Elie Wiesel et le rabbin Eisenberg ont dialogué devant les caméras de la télévision pendant deux ans sur le Livre de Job. Il s'agit tout autant d'une méditation sur le mystère du mal que d'un commentaire biblique. (Fayard/Verdier, 405 pages, 120 F.).

HISTOIRE

● JACQUES DEROGY : *Opération Némésis. Les vengeurs arméniens.* L'opération Némésis — du nom de la déesse grecque de la vengeance — désigne l'exécution, dans les années 20, des dirigeants turcs, directement responsables du génocide des Arméniens. Décidés à Boston, ces actes de vengeance et de justice furent accomplis de Berlin à Tiflis, en Géorgie et jusqu'en Asie centrale. Préface de Gérard Chaliand. (Fayard, 328 pages, 85 F.)

● FLORA TRISTAN : *Union ouvrière.* Quelques années avant Marx, le premier manifeste du parti « féministe », lancé en 1843, un an avant la mort de Flora Tristan. *« L'émancipation des ouvriers est impossible tant que les femmes resteront dans cet état d'abrutissement »,* édition préparée par Daniel Armogathe et Jacques Grandjonc. (Des Femmes, 366 pages, 90 F.)

FUTUROLOGIE

● BRIAN STABLEFORD et DAVID LANGFORD : *le Troisième millénaire.* Cette *« histoire du monde de l'an 2000 à l'an 3000 »* propose une enquête prospective à partir d'une extrapolation des données scientifiques actuelles. Le lecteur de ce bel album agréablement illustré pourra partager l'optimisme des auteurs qui, après deux siècles de crise, voit se profiler vers l'an 2180 une *« ère de redressement ».* Patience donc ! (Aubier, 223 pages, 220 F.)

SCIENCES

● FRANÇOIS GROS : *les Secrets du gène.* Biologiste réputé, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'Institut Pasteur, François Gros était bien placé pour initier sinon le complet profane, du moins l'amateur éclairé, à la *« grande alchimie du gène »* et à l'histoire de la biologie moléculaire. (Odile Jacob/Seuil, 412 pages, 125 F.)

ESSAIS

● JEAN SCEMLA : *les Immémoriaux de Victor Segalen,* Jean Scemla, qui fut pendant plusieurs années correspondant du *Monde* en Polynésie, propose dans ce petit livre une mise en perspective de la démarche poétique de Ségalen et de la réalité tahitienne. (Ed. Haere Po No Tahiti, BP 1958, Tahiti, Polynésie française, 81 pages.)

Rectificatif. — L'ouvrage de Jean-François Six, *1886, Naissance du XXe siècle* (Seuil), est vendu 89 francs et non 289, comme nous l'indiquions par erreur dans *le Monde* du 12 septembre.

POLITIQUE

L'état du monde

Voulez-vous savoir combien d'habitants vivent sur l'île de Pitcairn, en Océanie ? Où en sont les progrès de la vaccination aujourd'hui dans le monde ou quels étaient, en 1985, les principaux producteurs d'uranium, de tungstène ou de bauxite ? Les réponses, et bien d'autres, se trouvent dans la dernière livraison de *l'Etat du monde,* publié pour la sixième année consécutive par les Editions de la Découverte.

Par rapport à certains ouvrages similaires, la grande qualité de cet annuaire mondial est de ne pas offrir une vision simplement statistique de l'évolution de la planète. Les chiffres ne sont pas pour autant négligés, bien au contraire. Le plus grand soin est apporté à leur collecte — les tableaux des grandes productions agricoles et industrielles gagneraient malgré tout à adopter un classement des pays par ordre d'importance au lieu de l'ordre alphabétique actuel, — ainsi qu'à la représentation des nombreuses cartes démographiques qui complètent le texte.

L'intérêt du public, qui ne se dément pas, pour cet *Etat du monde* ne serait pas, toutefois, ce qu'il est sans le souci constant d'explication et de mise en perspective des événements politiques, économiques, sociaux et culturels qui est celui de ses animateurs. Traditionnel point fort de cet annuaire, l'examen des questions stratégiques réserve entre autres, cette année, deux analyses tout à fait pertinentes aux rapports Est-Ouest (Alfredo Valladao) et à l'effet Gorbatchev (Marie Lavigne), accessibles à tout un chacun, malgré la complexité du sujet.

Les monographies habituelles sur trente-quatre grands Etats et une trentaine d'ensembles géopolitiques sont enrichies — c'est une innovation — par la présentation de cinq peuples sans Etat (Arméniens, Inuits, Karens, Kurdes et Palestiniens). Très variée, la section « L'événement » embrasse un vaste champ d'observation allant du rappel des conflits en cours, et parfois oubliés (Timor oriental), à la description de certains mouvements sociaux comme le renouveau de l'antiracisme en Europe en passant par des coups de projecteur dans le domaine des sciences et des techniques.

A signaler, pour la première fois, un dossier sur les questions religieuses, où on lira avec profit trois textes sur les fondamentalismes protestant, islamique et juif qui n'ont de commun entre eux que cette appellation approximative et contestée.

Jamais austère, d'une lecture aisée, cet annuaire a un atout supplémentaire : il est abondamment illustré par Plantu d'une plume parfois gentille, mais souvent féroce.

MANUEL LUCBERT.

★ **L'ÉTAT DU MONDE 1986, annuaire économique et géopolitique mondial, Editions de la Découverte, 640 p., 120 F.**

BERENICE CLEEVE.

ROMANS

Il était une fois les hommes

Darwin, qui sait ce que singe et descendance veulent dire, se demande *« s'il faut croire que ce sont des créatures humaines »* et s'étonne de s'être lavé trois jours devant eux sans qu'ils pensent à l'imiter; le révérend Wilfrid Watkin découvre qu'ils n'ont aucun mot pour dire Dieu, morale, beauté ou bonté, et qu'ils traduisent amour par *« Tsokak Tyako, ouvrir les cuisses » ;* les ayant fait monter à son bord, Bougainville a bien de la peine à se débarrasser de *« ces hôtes dégoûtants et incommodes » ;* Cook reconnaît ne savoir s'ils ont *« une forme quelconque de gouvernement » ;* Jean Raspail a pour eux une tendresse qu'il nous fait partager.

Eux, ce sont Lafko et les siens, derniers des Alakalufs, un peuple oublié à la pointe de la Terre de Feu et dont le nom, dans leur langue, est Kaweskars, ce qui signifie tout simplement hommes. Tout simplement parce qu'ils ne sont que cela, des hommes à l'état brut, ce qui peut vouloir dire sauvage ou pur, selon le regard.

En nous rapportant leur histoire, Jean Raspail a écrit le roman de l'incompatibilité. Venus d'un ailleurs imprécis, plus assemblage de tribus que peuple, les Alakalufs ne croient pas en un Dieu bon, mais non plus dans la vie dont ils ont *« l'horreur et le goût ».* Ils sont là, c'est tout, et à cette humanité primitive, première, Dieu ne se révélera qu'après la mort en lui rappelant qu'elle est faite à sa ressemblance. Et ses porte-parole les plus zélés n'y pourront rien; quand on pense lui apprendre qu'un Dieu mort sur une croix est ressuscité le troisième jour, Lafko, le bon sauvage plus rousseauiste que nature, ne peut être qu'indifférent et point dupe : ce Dieu, il l'a vu, le troisième jour, et il était *« mort, mort ».* Que ce mort mort s'appelle Magellan et non Jésus, cela relève de ces détails sur lesquels un Alakaluf ne s'attarde pas.

Si Jean Raspail nous passionne avec cette saga d'un groupe humain d'autres temps et lieux, c'est qu'il domine aussi bien sa narration que son sujet; c'est également parce que, au-delà de la fiction nourrie d'authenticité, il y a la fable, l'éternel rapport Créateur-créatures, l'œuvre homicide des porteurs de civilisation et d'un Dieu plus à leur image qu'à la sienne propre; qu'il y a le destin d'un peuple qui s'appelle Hommes. Un nom qui nous dit quelque chose.

PIERRE-ROBERT LECLERCQ.

★ **QUI SE SOUVIENT DES HOMMES ? de Jean Raspail, Robert Laffont, 288 p., 85 F.**

● EN BREF

● **LES GONCOURT** viennent de publier leur première sélection de rentrée. De la liste du mois de juin ne subsiste que *la Bataille de Wagram,* de Gilles Lapouge (Flammarion). Voici dans l'ordre alphabétique les sept autres titres de cette liste, plus réduite que celle des années précédentes : Didier Van Cauwelaert, *les Vacances du fantôme* (Seuil); Henri Coulonges, *les Frères Moraves* (Stock); Michel Host, *Valet de nuit* (Grasset); Sébastien Japrisot, *la Passion des femmes* (Denoël); Rafaël Pividal, *Grotius* (Grasset); Pascal Quignard, *le Salon de Wurtemberg* (Gallimard) et Jean Vautrin, *la Vie Ripolin* (Mazarine).

● Des rencontres autour de **FERNANDO PESSOA** auront lieu du 25 au 28 septembre à la Fondation Royaumont. Spectacles, communications, ateliers... alterneront au cours de ces journées. Parallèlement, une lecture de poèmes inédits de Pessoa, publiées par les Editions Unes, se déroulera le 20 septembre à 17 h 30 à la librairie Biffures, 44, rue Vieille-du-Temple, à Paris (tél. : 42-71-73-32), où une exposition d'œuvres de Solange Triger et de Serge Plagnol sera également inaugurée. La librairie Biffures sert d'« antenne » parisienne à la Fondation Royaumont.

● Une exposition consacrée au poète espagnol **FEDERICO GARCIA LORCA** se tiendra du 15 septembre au 10 octobre au Club de Créteil, rue Charpy, quartier de la Croix-des-Mèches à Créteil (Val-de-Marne). Intitulée *Lorca en personne,* elle présentera de nombreux documents photographiques inédits, dont certains dus à Lorca lui-même.

● Le **PRIX GLENFIDDICH AWARD,** décerné par l'Academy of Pure Malt Scotch Whisky, vient d'être attribué à Maurice Denuzière pour son livre *les Trois Chênes,* (Denoël).

● Le **PRIX FRANCE-QUÉBEC JEAN HAMELIN 1986** a été décerné à Dominique Blondeau pour *Un homme foudroyé* (éditions Québec/Amérique) et à Francine Ouelette pour *Au nom du père et du fils le sorcier* (éditions La Presse). Un prix spécial a été attribué au poète Gatien Lapointe, mort en 1985.

● Le **GRAND PRIX LITTÉRAIRE DE LA CORNE D'OR LIMOUSINE** a été attribué à Michelle Clément-Menard pour son roman *la Fourche à loup* (Editions Mazarine).

● **LE PRIX PAUL-JEAN-TOULET** a été décerné à Bruno Racine pour *Terre de promission* (Grasset). Ce prix d'un montant de 15 000 F est décerné à un jeune auteur dont le style, ou l'atmosphère littéraire, aurait séduit l'auteur de *la Jeune Fille verte.*

● **LE PRIX LOUISE-LABÉ** de poésie 1986 a été attribué au recueil *D'entre les mots,* de Georges Jean, publié aux Editions Saint-Germain-des-Prés.

● L'écrivain américain Steven Callahan a reçu à Concarneau le **PREMIER PRIX DU SALON DU LIVRE MARITIME** pour son ouvrage *A la dérive 76 jours perdus en mer* (Laffont).

● **PRÉCISION.** — *La Cage,* le « roman visuel » de Martin Vaughn-James (« le Monde des livres » du 8 août), est édité par une jeune maison d'édition, les Impressions nouvelles, qui a son siège 7, rue Raclet, 75020 Paris.

● **RECTIFICATIF.** — La nouvelle de Maurice Raphaël évoquée dans notre chronique « Romans policiers » (*le Monde des livres* du 12 septembre) a pour titre *les Yeux de la tête* et non *les Yeux ouverts* (éd. Le Dilettante).



LA VIE LITTÉRAIRE

Biennale de poésie en Belgique

Le « Sud » a été à l'honneur tout au long de la 5e Biennale internationale de poésie, qui s'est réunie du 11 au 15 septembre à Liège. Ouverte par Léopold Sédar Senghor — qui en assurait la présidence — la biennale s'est en effet terminée par l'attribution du grand prix 1986 à un poète libanais, Adonis (Ali Ahmed Saïd). Celui-ci, qui avait fondé en 1968 la revue Mawaik, a vu deux de ses recueils traduits en français : Chant de Mihyar le Damascène et le Livre de la migration.

Plusieurs centaines de participants venant de quarante-cinq pays ont débattu pendant ces quelques jours sur le thème « poésie et théâtre ». Dans son discours inaugural, Léopold Senghor a rappelé les origines de la foi mythique et religieuse de la poésie, mère du théâtre. *« Le théâtre, c'est aussi la poésie ; comme celle-ci, elle procède de l'imaginaire. C'est dans le monde imaginaire qu'il trouve ses sources, son inspiration, son authenticité profonde »,* déclara pour sa part Eugène Ionesco. Entrecoupant les débats, des comédiens lurent — en hommage — des textes de Jean Cassou, Pierre Emmanuel, Pierre-Louis Flouquet, Jean Mogin et Pierre Bourgeois. Le succès de cette cinquième biennale a montré que celle-ci avait maintenant bien « digéré » son départ — en 1976, à la suite de la fédéralisation de la Belgique — de Knokke-le-Zoute.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

Ils font collection d'idées

La politique de l'édition française, en matière de philosophie, mériterait un jour une analyse d'ensemble. Des lacunes tenaces y voisinent avec des pléthores fluctuantes, et l'ensemble semble soumis à une rationalité qui n'apparaît pas d'emblée. Ce qui n'empêche pas de saluer quelques initiatives récentes prises par divers éditeurs.

Chez *Méridiens-Klincksieck,* la nouvelle collection « Philosophie », *dirigée par Olivier Bloch, a publié* trois titres. *Broussais et le Matérialisme,* de Jean-François Braunstein, constitue une intéressante étude sur les combats philosophiques oubliés de ce médecin célèbre, qui attaquait le « kanto-platonisme » de Victor Cousin (328 p., 120 F). *Retour sur le jeune Marx,* de Solange Mercier-Josa, vingt ans après le *Pour Marx,* de Louis Althusser, confronte les *Manuscrits de 44* aux interprétations plus récentes de Guy Haarscher et de Michel Henry pour saisir l'ambivalence du rapport de Marx à Hegel (198 p., 100 F). *Idéaux et Conflits de la Révolution française,* d'Elizabeth Guibert-Sledziewski, débouche sur un bilan critique des débats contemporains autour du statut de l'idéologie (204 p., 129 F).

Autre style chez Bordas. Sous une couverture noire, la collection « *Philosophie présente* », dirigée par Christian Descamps et Robert Maggiori, propose des essais consacrés aux principaux auteurs ou aux grands thèmes de la philosophie. Public visé : de la classe terminale à l'agrégation. Exigence : des monographies originales, signées de spécialistes reconnus, tout en restant *d'un accès aisé. Premiers volumes : John Locke,* d'Yves Michaud, professeur *à l'université de Paris-I,* qui vient combler avec bonheur une lacune importante (les ouvrages en français sur Locke sont tous épuisés); *l'Idée de beau,* par Jean Lacoste, bon dossier accompagné *d'une chronologie et d'un choix de* textes ; et, enfin, un très remarquable *Descartes,* analysé avec une claire fermeté par Pierre Guénancia, qui donne à saisir la cohérence d'ensemble de l'œuvre, de la physique à la morale (chaque volume : 192 p., 49 F).

Chez Fayard, Jean Montalbetti compte publier une trentaine d'essais sur les « idées-forces » (c'est le titre de sa collection) de la culture contemporaine. Ils permet*tront de saisir au passage quelques* mutations du paysage intellectuel et *social. Philosophes, historiens* et sociologues s'y côtoieront. *L'Idéologie, de Raymond Boudon,* est le premier titre paru. Nous en rendrons compte prochainement. *Puis* viendront *la Solidarité,* par Jean Duvignaud (en *octobre*), et des essais de Jean Baudrillard, Pierre Chaunu, Marc Augé, Julia Kristeva, Léon Poliakov, Georges Balandier, etc.

Quant à Osiris, ce n'est plus seulement le frère d'Isis, c'est aussi une jeune maison d'édition qui se consacre aux travaux de recherche en philosophie. Assurant lui-même la *photocomposition et limitant* ses tirages, Daniel Le Bigot parvient à *réduire les délais d'impression et* le coût des livres. Il a principalement édité des travaux *issus de séminaires* ou de colloques du Collège international de philosophie, tels *le Temps de photographier,* de Jean Delord (160 p., 80 F), *Photographie et Inconscient,* de François Soulages et Alii (192 p., 90 F), *l'Autoportrait,* de J.-L. Déotte, M. Servière et E. van de Casteele (192 p., 90 F) ou *Altérités,* de J. Derrida et P.-J. Labarrière (96 p., 65 F). Osiris *édite également le Cahier du* Collège international de philosophie, dont le second numéro vient de paraître, avec un texte de Jacques Derrida sur l'Université et les résumés d'une bonne vingtaine de séminaires du semestre d'hiver 85-86 (192 p., 70 F). (Editions Osiris, 61, rue de l'Eglise, 75015 Paris. Tél. : 45-57-62-11.)

ROGER-POL DROIT.

« Le Grand Livre du mois » entre en Bourse

La CEP (Larousse-Nathan) va l'imiter

DEUXIÈME groupe français de vente de livres par correspondance, *le Grand Livre du mois* entre en Bourse. Le 18 *septembre,* le groupe présidé par Alain Aubry a été coté sur le second marché boursier. Après les éditions Pierre Belfond l'an dernier, *le Grand Livre du mois* devient donc la seconde entreprise éditoriale de taille moyenne à s'introduire *sur* le « petit » marché financier. Une troisième devrait suivre très bientôt : la Compagnie européenne de publication, rebaptisée CEP-*communication* (le groupe Larousse-Nathan), devrait être à son tour introduite en Bourse le 4 novembre prochain.

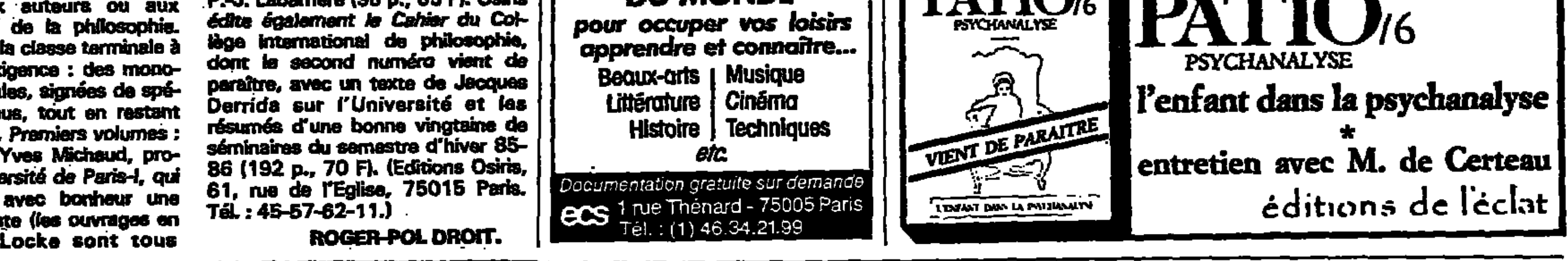
Pour *le Grand Livre du mois,* cette opération est en premier lieu une manifestation de notoriété. Créé il y a moins de dix ans, le groupe (Club français du livre, 37 %; Robert Laffont, 37 % et Albin Michel, 26 %) *compte* aujourd'hui 613 000 adhérents répartis dans 140 pays, ce qui lui assure un chiffre d'affaires consolidé de 275 millions de francs et un bénéfice net *en 1985* de 7,5 millions. L'entrée en Bourse est donc une manière de couronnement de cette réussite.

L'apport des capitaux boursiers devrait également permettre au *GLM de s'ouvrir* à des partenaires nouveaux et de financer sa croissance. Déjà, à côté des livres, le groupe vend du vin par correspondance (La sélection du sommelier) *et il espère dans* les années à venir diversifier ses activités dans le domaine de la culture et des loisirs.

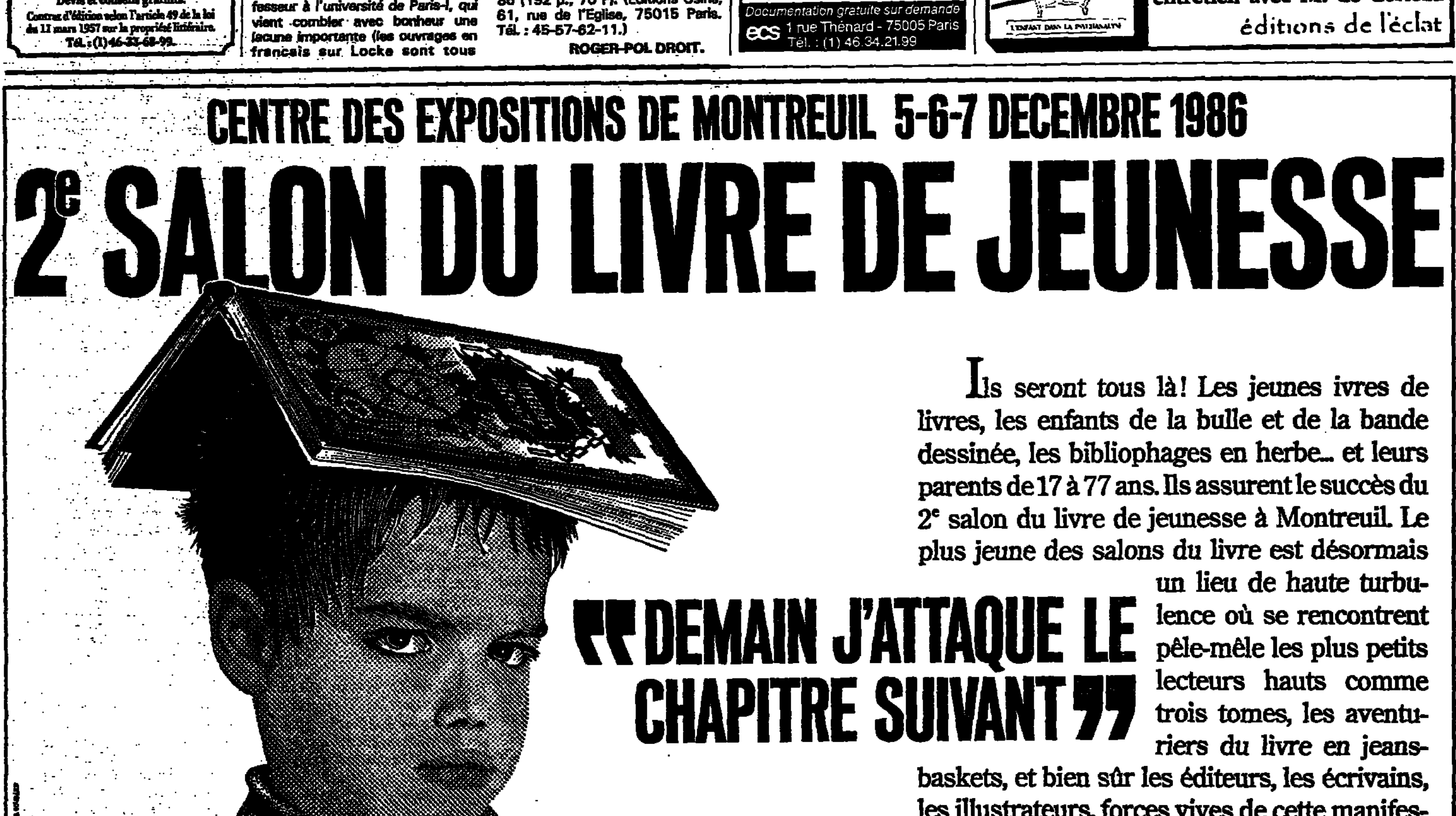
A la différence de son principal — et mastodonte — concurrent, France-Loisirs (Bertelsmann-Presses de la Cité), qui publie les livres-clubs dix mois après leur publication en édition courante, *le Grand Livre du mois* pratique la coédition, c'est-à-dire qu'il sélectionne les livres sur manuscrit et les propose à ses adhérents au moment de la parution en *librairie.* Comme les tirages varient de 20 000 à 100 000 exemplaires, leur publication « en GLM » apporte une aide certaine aux éditeurs... et aux auteurs (*20 millions de* droits d'auteur distribués en 1985).

Reste à savoir maintenant comment le marché boursier va accueillir une entreprise qui n'a guère d'équivalent : les boursiers sont gens prudents qui font de la comparaison le critère majeur de leur choix. Or *le Grand Livre du mois* ne se compare à rien. Cette possible méfiance pourrait pourtant se trouver atténuée. D'abord parce que l'introduction très réussie des titres Belfond a montré *que* ces saltimbanques que sont les éditeurs peuvent aussi être des gestionnaires avisés. Ensuite parce que l'un au moins des partenaires de GLM, les éditions Robert *Laffont,* est contrôlé par une société, la CLT (Radio-télé-Luxembourg) qui est l'un des géants européens de la communication.

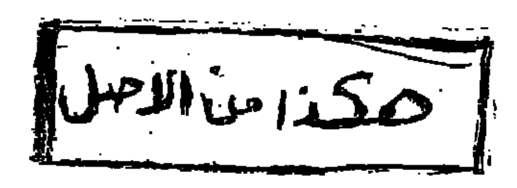
P. L.











● ROMANS

Les mille soleils de Claude Ollier

Un romancier « très lisible » malgré le titre de son livre

LE titre d'un livre est rarement important, sauf lorsqu'il dissuade le lecteur. Intituler un texte *Une histoire illisible* me paraît relever de la provocation inutile ou du masochisme commercial le plus inguérissable. Surtout lorsque l'histoire en question est publiée dans cette collection « Textes » de Flammarion aussi réputée pour les exigences formelles de ses auteurs que pour leur ésotérisme ; surtout lorsqu'il s'agit d'un écrivain comme Claude Ollier, qui traîne depuis un quart de siècle, avec l'étiquette du « nouveau roman », la réputation d'être précisément un écrivain peu lisible, même si le public, la grande modestie de Claude Ollier aidant, ne s'est guère donné la peine de vérifier l'exactitude de cette estimation : Claude Ollier, soixante-quatre ans, prix Médicis 1958, demeure l'un de nos grands romanciers occultés.

Il n'est donc pas inutile de rassurer au préalable les lecteurs que le titre pourrait effaroucher : *Une histoire illisible* est un roman d'une franche lisibilité. Je veux dire qu'il ne se livre pas au bout de cérémonies intellectuelles complexes ou à l'issue de labyrinthiques errements sémantiques. Comme toute œuvre d'art véritable, il a son mystère et demande au lecteur davantage qu'une visite distraite ou qu'un feuilletage indifférent, mais pour peu qu'on renonce à l'absolue paresse pour consentir vraiment à *lire*, il déploie toutes les magies d'une narration qui nous laisse hésitant sur son origine tant elle sonne de manière à la fois familière et étrange : conte français du XVIIIe siècle, récit romantique allemand, parlerie de marché arabe, il y a de tout cela dans la prose de Claude Ollier, avec en plus des fragments imaginaires de science-fiction, des bribes de romans d'initiation espagnols, des touffeurs indiennes, des glaciations nordiques et une fascination, désespérée, de l'échec, de l'aventure impossible et pourtant indispensable, une révolte inutile contre le destin commun au roman russe et à la tragédie grecque.

A la manière d'une centrale atomique

Toutes ces références doivent être prises comme autant de marques de richesse, comme autant de chemins ouverts dans la matière d'un texte qu'on peut fort bien, de prime abord, accepter pour ce qu'il se donne : une tentative d'autobiographie qui admet dans son déroulement la part de la fable, du témoignage incomplet, tronqué, du faux souvenir, du leurre, du présent qui remodifie la trame du passé ; la part, si l'on veut, de l'illisibilité.

Mais la pâte autobiographique que tente ainsi d'organiser Claude Ollier est si riche, si porteuse d'images éclatantes, d'émotions brèves et intimes, de rêves fantastiques, d'aventures exotiques, et l'écriture qu'il met en œuvre est elle-même si aventureuse qu'il se produit comme un levain qui soulève tout le récit, qui le charge d'une densité surprenante. Le texte d'Ollier fonctionne à la manière d'une centrale atomique : à partir d'une matière réputée simple, une vie dans le siècle, il produit par rayonnement de telles quantités de chaleur que d'immenses énergies se libèrent et font de cette vie finalement ordinaire le centre de mille soleils.

De cette explosion, *Une histoire illisible* recueille les éclats les plus modestes, les plus brillants, les plus brûlants, les plus discrètement précieux : un moment de lumière intense avant que tout ne retourne à la poussière.

P. L.

★ UNE HISTOIRE ILLISIBLE, de Claude Ollier, Flammarion, 260 p., 89 F.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Chiendent

(Suite de la page 15.)

Donc, on vit l'enfer carcéral. On entend le fracas des roulantes, métal contre métal. On comprend mieux la cohérence que se cherchent les nouveaux systèmes pénitentiaires. C'est pour conserver l'illusion de punir qu'on a inventé, à l'intention des détenus, l'illusion de ne pas détenir, comme le chasseur laisse courir le gibier promis à la battue et jouit, de bonne foi, de ce spectacle de liberté gambadante, de sursis joyeux.

CE qu'ils ont fait au juste, nos zigotos ? Peu importe. Et s'ils ont des excuses, les gifles reçues tout gosse : cela, c'est bon pour les prétoires. Buzon aurait pu gentiment se caser. Menuisier, on trouve à s'employer. En prison, du moins, il ne chôme pas. Il est préposé aux cercueils. Il paraît que les affaires marchent. Surtout en début de détention, en préventive, pour un rien, les gamins « craquent ». Le désespoir, les récidivistes ne connaissent pas. Et qu'on ne nous raconte pas que le modernisme arrange les choses ! Les « locataires » préfèrent les antiques taules peuplées de rats aux nouvelles machines à exclure, où la souffrance glisse sur le nickel, au lieu de suinter des murs, d'y laisser ses traces sales.

Ce coin de Vendée porte-t-il à la violence nue ? On le dirait. Ce n'est pas loin de là que le petit héros des *Noces barbares*, de Yann Queffélec, a préféré la noyade. Un cimetière de fous a été retrouvé par l'oncle Brocq. Une histoire éternelle, le fou qu'on étiquette à vie, et au-delà ! Dans les camps allemands, Brocq se souvient, les idiots portaient la mention *« Blöd »* sur la poitrine : une invitation, pour les gardiens, à se méfier. La mère de Buzon a des doutes sur la pitié humaine, à force d'observer ses chiens. L'envie de mordre, ça leur vient comment, aux bêtes ? Si elle n'y mettait pas « ordre », comme elle dit, ce serait le carnage, dans son chenil. A la prison, où elle va visiter son Serge, le spectacle n'est guère différent. On y aboie. Les crocs sortent.

Vision sombre du monde : c'est peu dire. Chacun des personnages du *Crime de Buzon* le dit avec plus ou moins de couleur et de colère dans la voix : la terre est saturée de larmes. Ce qu'il y aurait, éventuellement, de meilleur que la vie est couvert de ténèbres. La bonté est une invention des nantis, qui prônent la vertu comme ils rajouteraient un verrou à leur coffre-fort.

DU côté des malchanceux, pas de parole qui tienne. Ce n'est pas mauvaise volonté des avantagés de la culture. On dirait qu'il manque une partie du tableau. Trop colossale, la dèche chevillée au corps, à l'âme. Il n'y a pas de mots pour la dire. Céline n'a cessé de le crier sur tous les tons. Ce qu'on peut en dire, au mieux : de la flûte sur du tambour, dzim, boum ! Musique, rien que musique ! Danse, parfois. Les autres artistes qui prétendent mettre la taule en argot : de la frime pour vierges du casier, de la gouaille de camelot pour ne pas vendre la mèche...

François Bon relève le défi. On ne saurait deviner ce qui l'y pousse et l'y aide. Une expérience personnelle ? Il ne s'en vante pas, ni personne pour lui. L'expérience ? Le mot ne convient pas. Il y a des phrases, comme dit Brocq, qui n'éclairent rien des ténèbres dont elles sont nées, et qui s'adressent à la zone obscure du lecteur, de nuit à nuit.

Toute la force d'un livre est peut-être, d'abord, dans ce travail nocturne, qui dure longtemps après lui.

★ LE CRIME DE BUZON, de François Bon, Éditions de Minuit, 210 p., 59 F.

FORTUNES ET INFORTUNES CONJUGALES

La vie perdue

(Suite de la page 15.)

La Vie fantôme ramène les terreurs de ce que tous les « gagneurs » nomment « la ringardise », pour mieux ne pas s'y voir : le vieux Lautier, prof brillant devenu veuf alcoolique, disserte en charentaises sur *« la proposition infinitive chez Gide »*, dont il n'a fait qu'un cours oublié ; Pierre et Laure rêvent leur Italie — racheter sa vie par la contemplation de l'art, — et Pierre revient d'Italie avec Annie proclamant : *« Tu vois, je n'aime pas tellement l'Italie, c'est trop chaud. Bien sûr, c'est magnifique. »*

Une hantise

Plus que les nouvelles proposant chacune un univers différent dont on peut rester éloigné, ce roman ancre une hantise. En refermant *la Vie fantôme*, derrière la certitude qu'on exhibe d'avoir « échappé à ça », on sait qu'une question est définitivement posée, qu'on va y penser longtemps encore et en parler pour s'en défaire.

Comme Alain Resnais au cinéma avec *La vie est un roman*, Danièle Sallenave a pris des risques avec ce texte qui ne cherche, ni par le style ni par l'histoire, à séduire, à provoquer un élan, à donner au lecteur un plaisir immédiat. Ce roman du « rien » apporte, avec violence, sa contribution au débat sur l'art et la littérature. Et ceux qui, aujourd'hui, voient en Sallenave la dernière en date (après Sollers et Robbe-Grillet notamment) des adeptes du « en revenir » (de ses convictions, des réflexions théoriques, du nouveau roman), qui la disent passée de la littérature de laboratoire à celle de gare, devraient peut-être se poser quelques questions : sur *la Vie fantôme* et ses liens avec les recherches romanesques des dernières décennies, mais surtout sur la littérature dite de gare, qui, avant tout, permet, le temps d'un voyage et d'une lecture, d'échapper à soi-même.

A-t-on jamais vu un roman de gare dans un style aussi « à blanc », et sans évasion possible, ramenant inlassablement le lecteur à lui-même ? C'est tout de même plutôt à *Madame Bovary* qu'à *Angélique, marquise des anges* que l'on songe en lisant ce livre. Non parce que Laure serait l'avatar moderne d'Emma — elle ne l'est en rien, — mais parce que *la Vie fantôme* est le grand roman de notre médiocrité.

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ LA VIE FANTOME, de Danièle Sallenave, POL, 290 p., 85 F.

[Danièle Sallenave a obtenu le prix Renaudot en 1980, à quarante ans, pour *les Portes de Gubbio* (Hachette/POL). Depuis, elle a publié des récits réunis sous le titre *Un printemps froid* (POL 1983). Dans son « palmarès », publié à l'occasion du Salon du livre 1986, *« le Monde des livres »* a choisi *Un printemps froid* comme meilleur recueil de nouvelles, en français, de la décennie 1975-1985.

Dans le numéro daté samedi 27 septembre, *le Monde sans visa* publiera des entretiens avec Danièle Sallenave et Florence Delay sur « le retour du romanesque ».]



Danièle Sallenave vue par Berenice Cleeve

La vie en fuite

(Suite de la page 15.)

» Ils étaient joyeux de perdre leur ancien bonheur, leur bonheur présent, pour le jouer sur un chiffre inconnu, dans une partie à venir. »

L'argument, on le voit, est simple. Simples aussi sont les caractères : les petits tas de secrets qu'on nomme communément « psychologie » n'intéressent pas Bellefroid. Les noms de ses personnages suffisent à indiquer leur fonction dans la comédie sociale : Grenouillot, Phrasier, Méninger. Les rôles étant ainsi distribués, on peut aller immédiatement à l'essentiel et pénétrer dans le vif du sujet : on ne gagne jamais sa vie qu'en prenant le risque de la perdre.

Le seul reproche qu'on puisse faire à *Voyage de noces* est d'être trop brillant. La virtuosité de l'auteur, ses dons si éclatants d'écrivain, opèrent une telle séduction qu'ils pourraient oblitérer ce que la réflexion de Bellefroid a de dramatique, d'angoissant même, parfois : le charme du philosophe est encore une manière de poser des questions.

PIERRE LEPAPE.

★ VOYAGE DE NOCES, de Jacques Bellefroid, La Différence, 200 p., 69 F.

La révolte des objets

Pour son premier roman, Bruno Bontempelli nous entraîne dans un monde où les parapluies deviennent sauvages.

VOICI un livre bien étrange ! Pour son premier essai romanesque, Bruno Bontempelli n'a pas lésiné sur les effets, ne s'est pas soucié de ménager l'inquiétude de son lecteur. Il est probable qu'après avoir refermé ses *Parapluies sauvages*, celui-ci ne regarde plus d'un œil aussi assuré les objets qui peuplent son univers familier.

Car c'est bien la stabilité et la permanence du monde inanimé que Bruno Bontempelli met en question, en danger. Au départ, pourtant, tout semble naturel. L'intrigue qui commence est celle d'un conte réaliste teinté d'esprit satirique ; les personnages possèdent une identité vérifiable... Mais, très vite, le trouble s'insinue, le malaise grandit et l'« ange du bizarre » se met à planer et à tournoyer. A la fin, il reste seul, ayant expulsé tout ce qui pouvait gêner son déploiement.

« Dans le monde qui nous entoure, qu'y a-t-il de plus simple, de plus codifiable, qu'est-ce qui se prête au classement le plus éloigné de la confusion métaphysique sinon les objets ? Et pourtant, gare ! Le bazar nous guette... » Quoi de plus *« simple »*, en effet, qu'une paire de bretelles ? Mais *« gare »* ! La perte de cet objet familier, presque intime, peut avoir des conséquences imprévisibles ; celle, par exemple, de mener l'homme aux bretelles, Gauvin, à se perdre lui-même en le cherchant.

Omer Linlanche, l'un des six compagnons d'infortune de Gauvin, vieux sophiste disert et voltairien, résume la situation en une brillante formule : *« La confusion de l'homme est de ne savoir distinguer ce qu'il égare de ce qui l'égare »*...

Le bureau des objets trouvés de Saint-Chinéard est une sorte de château fantasmagorique, un lieu labyrinthique, démultiplié à l'infini. Si l'ordre règne dans certaines sections, le désordre le plus grand, la plus angoissante confusion, cernent ces rares îlots. C'est dans cet univers surchargé que les sept chercheurs et leur guide menacé d'aphasie mènent une quête dont tout indique qu'elle est initiatique...

Avec une écriture soignée, évitant l'enflure que certains épisodes de l'histoire pourraient favoriser, Bruno Bontempelli laisse monter une inquiétante étrangeté où le plus proche, le plus familier, devient objet d'angoisse. Le fantastique, chez lui, est une émanation, une hypertrophie du réel. Ainsi de ces *« parapluies »*, objets par excellence domestiques, mais qui, laissés à eux-mêmes, regagnent l'état sauvage...

Au-delà de la fable philosophique, Bruno Bontempelli a écrit, avec ce premier roman, une histoire où *« le faux et le merveilleux »* deviennent, comme le dit Valéry, *« plus humains que l'homme vrai »*.

PATRICK KÉCHICHIAN.

★ LES PARAPLUIES SAUVAGES, de Bruno Bontempelli ; éd. Sylvie Messinger, 271 p., 89 F.

● HISTOIRE LITTÉRAIRE

Chateaubriand abat son jeu

A travers sa correspondance, le « carriérisme » d'un diplomate et les séductions d'un as de cœur

« L'*OISIVETÉ le tue* », écrit de Chateaubriand son secrétaire particulier, Armand Bertin. Point de risque mortel en 1822 : dans les domaines de l'ambition politique, de la création littéraire et de la course amoureuse, c'est une année bien remplie. Le tome V de la *Correspondance générale*, qui regroupe, sous la remarquable mise en œuvre de Pierre Riberette, les lettres du 1er avril au 31 décembre, apporte à ce triple égard des éclairages contrastés et révélateurs.

1822 est avant tout l'année de l'ambassade de Londres, d'avril à septembre. Il faut relire, dans les *Mémoires d'outre-tombe*, la fin du vingt-sixième livre, où Chateaubriand annonce sa nomination, consécutive à l'arrivée de ses amis au gouvernement : « *J'avais eu trop de part aux derniers mouvements politiques et j'exerçais une trop grand influence sur l'opinion pour qu'on pût me laisser de côté.* » On reconnaît là le ton constant d'un homme qui n'a jamais consenti à n'être point une des grandes figures historiques de son temps. Le voilà donc bien en place, entre Louis XVIII et George IV, et traitant des affaires du monde.

Qu'il s'adresse à ses supérieurs ou à ses amies, point de lassitude chez lui, malgré les protestations d'accablement dues à l'excès de travail routinier quand il s'agit de proclamer l'importance de son rôle en France (Villèle en sait quelque chose) et celle de sa mission en Angleterre (le ministre britannique, marquis de Londonderry, a pu en juger, avant de se trancher la gorge au mois d'août). Au demeurant, les dépêches que Chateaubriand rédige lui-même montrent un homme très informé et très sourcilleux sur le chapitre patriotique. Il n'empêche : c'est sa carrière qui obsède Chateaubriand. Hausser sans cesse le socle de sa vivante statue et gagner les faveurs souveraines, voici une formule à l'adresse de Mme Récamier qui en témoigne fort bien : « *Je porte bonheur aux royalistes ; je ne puis m'empêcher de remarquer que leurs affaires s'arrangent partout où je suis, et se dérangent partout où je ne suis pas. Cela ne tient nullement à mon mérite, mais à un sort qui semble s'attacher pour eux à ma personne.* » (10 mai).

Un corsaire de l'amour

C'est probablement la considération de ce destin singulier qui le pousse, à peine nommé à Londres, à exiger de représenter la France au congrès de Vérone, consacré en fin d'année aux affaires d'Espagne. Rival de son ministre (tout comme auprès de Mme Récamier), il y jouera un rôle mineur, avant d'avoir sa revanche en décembre lorsque le roi le sommera d'accepter le poste de ministre des affaires étrangères.

Devenu scribe, l'écrivain a-t-il été tué par le diplomate ? Un des secrétaires de l'ambassade, Bourqueney, le note : « *C'est une chose bien remarquable que M. de Chateaubriand ne parle jamais de littérature.* » Le fin mot de ce silence se trouve au vingt-septième livre des *Mémoires d'outre-tombe* : « *C'est à Londres, en 1822, que j'ai écrit de suite la plus longue partie de ces* Mémoires (...). » Les lettres et les intrigues qu'elles dévoilent ou dramatisent n'ont donc pas tari la veine créatrice d'un homme hors du commun.

Cet homme est aussi un corsaire de l'amour. Il maintient, à distance, de complexes relations affectives avec sa « *chère sœur* », Mme de Duras, et avec la lumière de sa vie, Mme Récamier. Du grand homme, elles se partagent deux sortes de lettres. Celles où il use d'elles pour l'avancement de sa position ; celles où, rendu furieux par leurs reproches ou leur mutisme, il semble perdre son sang-froid. Ainsi, le 14 mai, à Mme Récamier : « *Voulez-vous aussi me faire maudire les courriers ? Toutes les lettres que je reçois de Paris sont des plaintes (...). Mme de Duras est à moitié folle à cause de vous, Mme de Chateaubriand grogne, et voilà que vous vous mettez à gémir. Allons, il ne me reste plus qu'à me noyer.* » En effet : entre les bras d'une quatrième, Emilie Lafont, épouse d'un violoniste célèbre. Elle n'a droit ici qu'à un billet : « *Je promets toute ma vie à Emilie pour une heure de la sienne* », mais on sait, notamment par le journal de Bourqueney, qu'elle fut la liaison amoureuse de *ce temps-là*.

Joint à l'entreprise magnifiante et splendide des *Mémoires*, le spectrogramme impitoyable de la *Correspondance* laisse intact le rayonnement séducteur de Chateaubriand.

SERGE KOSTER.

★ **CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE CHATEAUBRIAND, tome V, textes établis et annotés par Pierre Riberette, Gallimard, 582 p., 280 F.**

● PSYCHOLOGIE EN MIETTES

Les jumelles pyromanes

« DIEU *seul sait* », *répondaient-elles quand on les questionnait.* Dieu seul sait pourquoi June et Jennifer Gibbons étaient nées jumelles, pourquoi elles s'enfermaient dans leur mutisme et n'adressaient même pas la parole à leurs parents. *Dieu seul sait pourquoi elles ont été prises en flagrant délit de pyromanie et* pourquoi elles sont condamnées à finir leur vie à Broadmoor, l'hôpital de haute sécurité le plus célèbre du Royaume-Uni. « Dieu seul sait », telle serait la réponse de Marjorie Wallace qui, après ses rencontres avec les « *jumelles du silence* », publie un livre où elle s'avoue impuissante face aux déchirements de cet étrange couple.

June et Jennifer ont fêté cette année leur vingt-troisième anniversaire. En 1981, après un procès et un jugement hâtifs, elles furent internées « pour une durée indéterminée » dans l'asile psychiatrique de Broadmoor. Ainsi s'achève *le drame* qui, pendant plus *de vingt ans, s'était* abattu sur les deux jumelles, doubles féminins d'Abel et de Caïn. Métisses antillaises, vivant dans une paisible ville du pays de Galles, les sœurs Gibbons formaient un « duo de fêlées » : jamais un mot à *leur* entourage, jamais un geste de camaraderie envers les enfants de leur âge. June et Jennifer se contentaient de leur complicité. Qui possédait qui dans ce duo infernal ? Les jumelles s'aimaient et se détruisaient, se griffaient et se caressaient. Main dans la main, elles goûtèrent à l'« *aventure* » : *la drogue*, le sexe, l'alcool, la délinquance, le vandalisme, l'écriture – June publia à compte d'auteur un roman, *Drogué au Pepsi-Cola*. Cloîtrées dans leur chambre, à l'ombre de leurs cellules, elles accumulaient *des notes*, noircissaient des *pages de leurs* journaux intimes, *écrits bruts de deux existences* naufragées.

Itinéraire *de deux adolescentes entre* la *drogue* et le Pepsi-Cola, entre la tragédie et le jeu, la destinée des sœurs Gibbons, ces « fleurs en enfer », est le roman du double. « *Elle sait*, note Jennifer dans son carnet intime, *qu'une nuit je me lèverai. Je me tiendrai au-dessus de son lit. En serrant le nœud coulant dans ma main... Ce sera la meilleure action de mon existence. Je pourrai rire du passé, marcher sur sa tombe.* » Qui s'est donc mêlé de l'œuvre de Dieu ? se demande June. Le diable, probablement.

Les pères incestueux

LE diable de son enfance hantait les rêves de Marie. Elevée dans une famille catholique, elle *croyait aux miracles, fuyait les péchés* et vénérait sainte Blandine, *symbole de la pureté,* jusqu'au jour où son père abusa d'elle. Marie avait quinze ans et beaucoup d'illusions. Trente années plus tard, après des errances à travers *le* monde, après *de multiples échecs amoureux*, après des crises d'anorexie, après de lamentables ratages psychanalytiques, Eva Thomas, sous les traits de Marie, entreprend, dans *le Viol du silence*, de rompre la conspiration des pères criminels (1) et de *leur entourage qui fermaient les yeux devant* l'inceste.

« *Ah ! les genoux de mon père, qu'il y faisait doux !* » Ces aveux d'Eva Thomas lui valaient des moqueries de ses analystes sur son complexe d'Œdipe, quand on ne lui affirmait pas péremptoirement : « *Tu as le droit de coucher avec ton père !* » Eva Thomas elle-même ne le nie pas : *jamais elle n'avait maudit son père incestueux.* Faute d'abominer le père, elle haïssait les curés – « *Oubliez ça, mon enfant* », – les médecins – que sa stérilité rendait perplexes, – et les professionnels du divan, frappés d'« *œdipémie* ». « *Qui me croirait*, s'écrie Eva Thomas, *face aux vérités de la psychanalyse ? Je n'avais que la lettre de mon père à brandir face à une théorie solide comme un roc.* » Et que confessait le père dans ses confidences tardives sur la « faute » ? « *Le Bon Dieu a voulu que le liquide s'écoule avant...* »

Eva Thomas a cherché à démasquer les pouvoirs qui protègent le père. Plus question désormais pour les filles de l'inceste de soliloquer en tête à tête avec leurs souvenirs.

ROLAND JACCARD.

★ **LES JUMELLES DU SILENCE, de Marjorie Wallace, traduit de l'anglais par Jean Clem, Presses de la Renaissance, 292 p., 85 F.**

★ **LE VIOL DU SILENCE, d'Eva Thomas, Aubier, 228 p., 74 F.**

(1) Voir *les Pères criminels*, de B. Kavemann et I. Lohstöter. Traduit de l'allemand par Olivier Mannoni. Ed. Des femmes.

A signaler également : *la Nouvelle Revue d'ethnopsychiatrie*, n° 3, Inceste, textes réunis par Tobie Nathan. Ed. la Pensée sauvage.

● LETTRES ÉTRANGÈRES

Sa majesté William Golding

WILLIAM GOLDING est un écrivain rare. Rare parce qu'il écrit peu (une dizaine de romans en trente ans). Rare parce qu'il se situe à l'écart des grands courants de la littérature anglaise moderne. A soixante-quinze ans, ce lauréat du prix Nobel (en 1983) peut se targuer d'avoir élaboré l'une des œuvres les plus originales et les plus importantes de son époque.

Reste que dans la *grande parade de la littérature* (expression empruntée à son dernier roman), Golding demeure une sorte d'obscur objet exotique. Pensez ! Au rang de ses influences, il cite Euripide (l'homme de Salamine, celui qui passait des jours entiers dans une grotte, face à la mer, pour écrire et méditer), Platon et Shakespeare. Le dernier romancier à avoir revendiqué semblables paternités était lui aussi un véritable génie nommé John Cowper Powys.

Le dernier roman de Golding, qui s'intitule *les Hommes de papier*, nous fait entrer dans l'histoire de Wilfred Barclay, un célèbre écrivain qui, au crépuscule de sa vie, a le malheur de rencontrer un jeune universitaire américain, Rick Tucker, prétendument passionné par son œuvre. De fait, le Rick en question appartient à la pire espèce des charognards, de ceux qui, à défaut de création, se nourrissent de celle des autres. Rick rêve donc de devenir l'« *exécuteur littéraire* » de Wilfred le romancier. Mais encore lui faut-il convaincre sa proie de la justesse de ses vues.

Or Wilfred est un instable, *engoncé dans ses problèmes* sentimentaux, abonné à la bouteille et à la fièvre des voyages. L'insistance (le mot est poli) de Rick l'amène cependant, entre deux crises d'identité, deux quêtes créatrices, à songer *qu'après tout il est le mieux* placé pour exploiter la seule dimension qui intéresse Rick, celle de sa propre vie. D'où l'idée d'une autobiographie, une vraie, sans complaisance ni fard. Mais est-ce aussi simple ? La vie est-elle un roman ?

A première vue, *les Hommes de papier* est un récit sur la littérature. *Golding ne cherche pas à* s'en cacher qui évoque, ici et là, très brièvement, la question de l'écriture, du langage ou encore le « *truisme du romancier* » (« *Il y a des choses que les romanciers inventent et qu'ils nomment des personnages, mais ce n'en sont pas. Ce sont des constructions de l'esprit, découpées dans du bois ou une matière quelconque — un plasma psychique — et semblables les unes aux autres comme des poupées russes.* »)

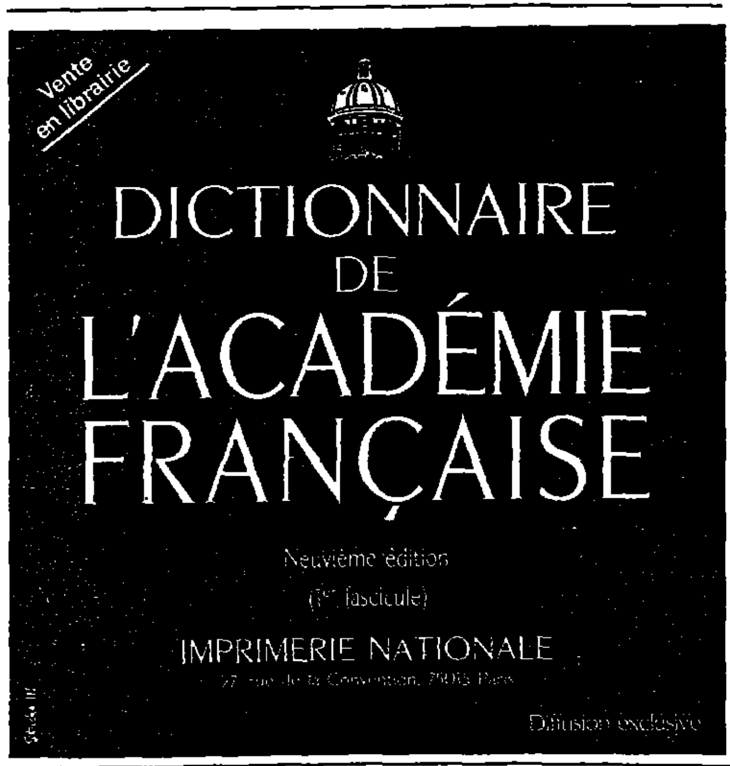
Un cynisme féroce

Il ne s'agit là que de la carapace du roman. L'intérieur nous révèle un drame plus intense et plus profond. Celui d'un « héros » un peu fatigué, confronté à un destin qu'il refuse de voir. Eh oui, c'est tellement plus facile d'écrire ! De faire croire qu'on a tout compris, que l'on tient l'univers au creux de sa main. Exécrable Wilfred Barclay, exécrable écrivain. Sa vanité nous donne le vertige.

Ou plutôt, c'est Golding qui nous le donne. Rarement le romancier britannique s'est, en effet, montré sous un jour aussi cru. Il est féroce, cynique, mordant. Son ton change perpétuellement de registre. C'est gai et désespérant, triste et tonique. Golding ne fait pas bouillir sa marmite pour rien. Avec ses questions à cent sous et ses réponses qui n'en sont pas, il nous trouble, il nous remue. Il nous parle. Finalement, William Golding, cette vieille barbe, n'est pas un écrivain d'aujourd'hui. C'est un écrivain de toujours.

BERNARD GÉNIÈS.

★ **LES HOMMES DE PAPIER, de William Golding, traduit de l'anglais par Marie-Lise Marlière, Gallimard, 240 p., 95 F.**



La visite à Friedrich Dürrenmatt

(Suite de la première page.)

De quoi s'agit-il, dans *Justice* ? D'un meurtre, bien entendu. Dürrenmatt nous avait déjà habitués à ses détournements philosophiques du genre policier. *Le Juge et son bourreau, le Soupçon, la Promesse*, creusaient de grands thèmes sous les pièges d'une enquête. Un grand thème, si l'on veut simplifier : le Mal et le non-sens du monde, auxquels il serait coupable de se résigner. *La Panne* (2), son récit le plus connu ici, parodie de procès menée par de facétieux magistrats à la retraite, tordait dans tous les sens la fibre essentielle de la conscience protestante : la culpabilité. Ces romans, qui datent des années 50, étaient d'une inspiration existentialiste plutôt sombre ; le grotesque y pointait, mais avec angoisse. Dans *la Panne*, la farce tournait mal : l'accusé pour rire finissait par se pendre pour de bon.

Le grand art de l'ivrognerie littéraire

Dans *Justice*, nous savons d'entrée de jeu qui a tué, puisque nous assistons au meurtre, commis par un notable sur un universitaire dans un restaurant bondé, et nous lisons le rapport de l'avocat qui a été engagé, de sa prison, par le meurtrier condamné afin d'enquêter sur une hypothèse : qu'en aurait-il été de la réalité s'il n'était pas coupable ? Ayant obtenu, en quelque sorte par une fraude philosophique, son acquittement au cours d'un procès en révision, l'avocat s'apprête à faire justice lui-même en tuant le notable avant de se suicider. Le rapport, écrit en état d'ébriété et à vive allure, se lit gaiement et avec de plus en plus d'ébahissement, car il emmêle la chronologie et avance à coups de théâtre logiques qui sont autant de coups de serpe dans l'enchevêtrement touffu de la narration. Qu'à aucun moment le lecteur n'en perde le fil, voilà qui relève du grand art de l'ivrognerie littéraire.

« *Du travail de dilettante* », commente ironiquement Dürrenmatt qui prétend, dans la troisième partie du livre, n'être que l'éditeur du rapport qui en forme les deux premières et qui lui a été communiqué par le commandant de la police zurichoise. Ce serait manquer d'égards pour le lecteur que de lui livrer le fin mot de l'histoire. Construite par déboîtements comme un téléscope braqué sur le gros secret de l'impossible justice, nous avons là, de toute évidence, une parabole. Mais de quoi, au juste ?

Du pouvoir ? De l'intelligence humaine qui veut s'égaler à Dieu en se livrant à des expériences, en jouant avec les hommes comme s'ils étaient des boules de billard ? Isaak Kohler, le meurtrier, ce député docteur *honoris causa* et fondé de pouvoir d'un grand consortium, serait-il une figure théologique ? Un Dieu assassin par la bande ? Spät, l'avocat déchu, qui sert à Kohler de queue de billard, serait-il l'image de la créature livrée à d'absurdes volontés ? Monika Steiermann, l'épouvantable naine sadique, héritière d'une usine d'armements, serait-elle l'incarnation lubrique du Mal ?

Vous fermez le livre, vous vous êtes considérablement diverti, et, comme le rappelle Umberto Eco parlant de Borges (3), cela reste le principal critère de valeur d'un roman. Vous vous interrogez. Il vous a semblé apercevoir un visage énigmatique passer furtivement derrière cette bouffonnerie savante. Serait-ce celui de l'auteur ?

Un bourreau de travail

M. Dürrenmatt en personne a tout à fait l'air de sortir d'un roman ou d'une pièce de l'écrivain Dürrenmatt. Il vous reçoit dans sa belle villa de pierre blanche et de verre, qui ouvre grandes ses baies sur le lac et la ville de Neuchâtel qu'elle domine. Il a l'allure d'un savant. D'un savant fou. Ou d'un sage. Comme Einstein, tiens, justement, un personnage des *Physiciens* de Dürrenmatt. Il vous regarde, et vous n'arrivez absolument pas à décider si ses yeux, derrière les lunettes, sont tristes ou malicieux; mais vous savez déjà que votre plaisanterie sur Frisch va tomber à plat. « *Je ne sais pas comment il va, je n'ai aucune nouvelle de lui. Il ne m'a pas envoyé son dernier livre,* Barbe-bleue. *De toute façon, je ne l'aurais pas lu. Je ne lis pas de littérature, j'en écris, c'est bien assez.* »


VU/XAVIER LAMBOURS

Sur sa vaste table de travail, à côté d'un Vocabulaire technique de la philosphie et du manuscrit en cours (des chemises bien rangées), il y a l'épais volume de Soljenitsyne *Novembre 16*, entamé. « *C'est assommant. Et l'image de la Suisse, du Zurich des révolutionnaires est tellement stéréotypée... Tous ces gros romans sont illisibles.* » Ah bon! Tolstoï, Dostoïevski, Thomas Mann ? « *Jamais lus. Essayé. Pas le temps. Même pour Musil, que pourtant j'admire beaucoup. Une grande intelligence, un artiste tué par la guerre : ça n'avait plus de sens d'écrire la Cacanie à Genève.* »

On vous avait prévenu : Dürrenmatt ne dit plus rien dans ses interviews, sinon du mal de tout le monde. Sa femme rit : « *A l'en croire, il n'a rien lu. Mais il connaît tout.* » Il répond qu'il lit les philosophes, la nuit. Elle est la seconde épouse, comédienne et cinéaste, Munichoise, belle, plus jeune que lui, qui paraît plus que ses soixante-cinq ans. Le diabète. A vingt-cinq ans, il a su qu'il était atteint d'une maladie incurable. Il en a perdu toute angoisse devant la mort. Deux infarctus l'ont obligé à des prudences; il n'en travaille pas moins énormément. Sa vocation était la peinture, mais l'expressionnisme qui lui était naturel n'attirait plus la mode. Il est devenu écrivain et a toujours vécu de sa plume, de mieux en mieux, grâce au théâtre, qui continue de l'entretenir bien qu'il n'écrive plus de pièces. « *Il n'existe plus de troupes avec de grands acteurs pour jouer comme il faudrait le type de théâtre expérimental que j'ai en tête.* » Jamais il n'a cessé de peindre. Le musée de Neuchâtel, cette année, a présenté une grande rétrospective de son œuvre plastique.

Le télescope de Newton

La maison est pleine de ses toiles et de ses dessins, parmi les tableaux de ses amis, dont beaucoup de portraits de lui. Dans son atelier, qui se trouve dans une seconde maison en contrebas, il y a un gros télescope, le même qu'avait Newton, et toute une paroi est occupée par une toile immense, *la Brigade de l'Armée du salut*, de son ami le peintre expressionniste zurichois Varlin, qui est mort. Il dit ça presque avec reproche, comme si celui-ci l'avait laissé seul. A Neuchâtel, il ne voit personne. Sa femme et lui ont des amis à Munich, des gens de théâtre, des cinéastes, des artistes; ils y passent plusieurs semaines par an, dans un grand hôtel.

« *La Suisse ? Y vivre n'a jamais été un problème pour moi. Pas de meilleur endroit pour travailler. Le pays est comme un pupitre propre. Et en quatre ou cinq heures, vous êtes dans une des grandes capitales de l'Europe.* » Sur le chevalet, il montre la toile en cours, qui hurle : c'est un paysan dont la chevelure a pris feu sous un arbre qu'elle va incendier. Dürrenmatt a vu cette scène, à Munich, dans un jardin public. Vous dites : oui. Vous pensez à la Suisse, où personne ne hurle jamais, sinon derrière des portes capitonnées.

Sa femme s'éclipse. On vous avait dit qu'elle répondait à sa place dans les interviews. Les Suisses sont volontiers médisants. Vous êtes soulagé. Et vous attaquez. N'a-t-il pas déclaré qu'il considère le roman comme du temps perdu (4) ? Alors, *Justice* ? Il explique que c'est sa femme, son éditeur, ses œuvres complètes, on le pressait de publier dans le trentième volume, sous forme de fragments, ce polar abandonné en 1957. Ça ne se fait pas, des choses comme ça, quand on est vivant. Alors il l'a entièrement récrit, en peinant beaucoup sur des problèmes de « dramaturgie », mais en s'amusant énormément.

« *Un roman ne m'intéresse que s'il affronte à la fois des problèmes formels et les questions qui se posent à l'intelligence humaine face au cosmos. Pour le dernier,* Der Auftrag, *je suis parti des principes de composition du* Clavecin bien tempéré *de Bach et j'ai construit vingt-quatre phrases, de plus en plus longues, qui forment les vingt-quatre chapitres du roman. Et j'ai traité une question qui relève de la Théorie de la connaissance* (Erkenntnistheorie), *celle de l'observation des phénomènes d'observation, à travers l'histoire d'une mission confiée par un psychiatre à une cinéaste. Je pense que la littérature doit devenir tellement légère qu'elle ne pèsera plus sur les balances de la critique littéraire actuelle et que c'est ainsi seulement qu'elle reprendra de l'importance.*

» *Avec* Justice, *j'ai écrit un divertissement sur la question du temps. Pourquoi la justice est-elle impensable du point de vue éthique et irréalisable dans la vie sociale ? Parce que morale et société reposent sur l'idée de réalité. Or il n'y a de réalité que le présent. Dès qu'un événement est au passé, il devient imaginaire, donc hypothétique. Le jugement moral porte sur l'intention, le jugement social sur l'acte, et comme l'acte est passé, il n'est plus réel. Vous avez là un paradoxe, une aporie, du point de vue de la raison pure. J'en ai fait une parabole. Il n'y a aucune théologie là-dessous, ni de métaphysique. Je suis athée. Mon père était pasteur, mon fils l'est aussi. Nous discutons. Dieu est une réponse sommaire des hommes aux questions que leur posent l'univers et leur propre mort. Mais les ressources de l'esprit humain sont infinies, pour autant que l'espèce ne se supprime pas elle-même.* »

L'effet Pascal

Pendant deux heures, en français, qui n'est pas sa langue et qu'il parle en cherchant ses mots et avec un terrible accent bernois, Dürrenmatt, tassé dans sa chaise longue, va être absolument étourdissant. Devant le doux paysage qui s'étend jusqu'aux Alpes, tandis que les deux vieux chiens-loups vous observent, la terre va se mettre à tournoyer dans le cosmos, la science va ouvrir un labyrinthe de miroirs où l'esprit s'égare et se retrouve métamorphosé en lui-même, la pensée va traverser les âges, de Ptolémée à Kant, de Platon à Cantor, d'Aristote à Einstein. Vous sentez jusque dans votre corps la violente accélération du savoir que représente le développement de la biologie et de la physique au cours des quinze dernières années et qui transporte Dürrenmatt d'enthousiasme et aussi de crainte, car il y a quand même beaucoup d'imbéciles. Vous ouvrez les yeux devant le rappel émerveillé que les particules lumineuses ne le sont que pour le cerveau et que sans lui la ténèbre règne sur la terre.

Vous avez vidé avec Dürrenmatt une bouteille de grand cru de bordeaux, vous êtes légèrement ivre, vous quittez le vieux savant qui va dîner avec son éditeur et vous savez que vous venez de rencontrer quelqu'un de très, très exceptionnel. Comme vous vous méfiez des grands mots et du grand vin de bordeaux, vous ne dites pas : un génie. Mais vous vous demandez quel effet faisait, disons Pascal, sur ses visiteurs.

MICHEL CONTAT.

★ **JUSTICE, de Friedrich Dürrenmatt, roman traduit (allègrement) de l'allemand par Etienne Barilier, Julliard-L'Age d'homme, 258 p., 75 F.**

(2) Ces quatre romans, chez Albin Michel.

(3) Dans le dernier numéro de *Poétique* (Seuil), nº 67, septembre 1986.

(4) « Le labyrinthe de Friedrich Dürrenmatt », entretien avec Jacques Le Rider (*le Monde* daté 12-13 septembre 1982).

D'AUTRES MONDES

Les Suédois descendent vers le Sud

★ **BETHSABÉE, de Torgny Lindgren, traduit par Marc de Gouvenain et Léna Grumbach, Actes Sud, 344 p., 119 F.**

★ **L'ANGE DÉCHU, de Per Olov Enquist, traduit par Marc de Gouvenain et Léna Grumbach, Actes Sud, 130 p., 75 F.**

★ **LES TROIS TOURS DE BERNARD FOY, de Lars Gustafsson, traduit par Marc de Gouvenain, Presses de la Renaissance, 410 p., 140 F.**

★ ***LA VÉRITABLE HISTOIRE DE MONSIEUR ARENANDER*, de Lars Gustafsson, traduit par Jean-Baptiste Brunet Jailly et Kerstin Kindsten, Alinéa (à paraître mi-octobre).**


PHOTO PER PERSSON/COLLECTION SVEN JOHANSSON

Sur la rivière, pour les fêtes de la Saint-Jean (1907).

LA CHRONIQUE DE NICOLE ZAND

LE Nord a toujours tendance à descendre vers le Sud... Les Vikings avaient, cette fois, largement dépassé les bords de Seine et se trouvaient en force, cette semaine, à Arles pour participer à une Semaine suédoise, à l'invitation des Editions Actes Sud et du Centre culturel suédois. Des écrivains *avaient entrepris le voyage, à la fois pour faire connaître* leurs œuvres et, aussi, pour se connaître ; certains, en effet, ne s'étaient jamais rencontrés avant... La plupart tinrent à découvrir toutes les spécialités locales, affrontèrent même l'épreuve de la corrida d'automne, avec mise à mort de six taureaux « braves ». Stoïquement. Avec un sourire poli, quelque peu condescendant pour ces rituels païens méridionaux.

Il y avait là Carl-Henning Wijmark, parfaitement francophone, qui fit une forte impression en mai dernier, *lors de son passage à* « Apostrophes » pour présenter *la Draisine* (1), l'odyssée bouffonne et picaresque de trois singes et d'un jésuite qui ne ressemble à rien d'autre de suédois et évoque plutôt Swift, mais surtout pas De Foe : « *Je suis anti-Robinson,* nous disait l'auteur, Robinson *est l'histoire optimiste d'un homme blanc, satisfait de lui, qui fait la découverte du monde...* » Ce drôle de véhicule amphibie — une draisine à voiles — ne mène pas vers les progrès techniques mais aura une longue vie auprès des lecteurs de *tous âges. Parions.*

Il y avait aussi à Arles Torgny Lindgren, révélé avec *le Chemin du serpent,* ainsi que Per Olov Enquist, le *plus connu, notamment depuis le Départ des musiciens* (Flammarion, 1980). Et un poète, le plus jeune membre de l'Académie suédoise, Kjell Espmark.

Lars Gustafsson, l'auteur de *le Mort d'un apiculteur* (Presses de la Renaissance, 1983), était resté chez lui, à... Austin (Texas), tandis que sont attendus deux de ses romans : *la Véritable Histoire de Monsieur Arenander* (qui date de 1966), chez Alinéa à Aix-en-Provence (toujours le Sud...), et *les Trois Tours de Bernard Foy,* qui paraît ce mois-ci, simultanément en Suède, en Allemagne et en France.

ON a rarement assisté à une telle explosion, à autant de parutions, au même moment, d'écrivains d'un petit pays, d'une « petite » langue, propulsés vers le vaste monde pour se faire reconnaître. Mais il n'est pas sûr que ce qui nous intéresse en eux soit ce qui les passionne, et je ne suis pas certaine *qu'ils se lisent les uns les autres avec la voracité* qui les pousse vers les publications étrangères. « *La littérature suédoise a souvent dû se contenter d'une place en marge,* explique Kjell Espmark. *Et la Suède a été d'abord un destinataire des influences du monde littéraire. Le pays a eu son classicisme français, son romantisme importé d'Allemagne, son naturalisme inspiré de Zola, etc. Il serait cependant erroné de considérer la littérature suédoise comme une collection d'échos et d'imitations. D'abord, le courant n'est pas toujours passé du continent vers la Suède.* »

En effet, c'est un monde fermé, coincé dans un isolement et une solitude terribles qu'on subit tant dans *l'Inferno* de Strindberg que dans *la Faim* du Norvégien Hamsun. Mais en proie à l'incertitude, après avoir vécu pendant des siècles sous le poids de la certitude. C'est vrai qu'ils ne suintent pas l'angoisse et le doute, ces paysans de Dalécarlie du début du siècle qu'on voit dans la belle exposition de photos qui se tient — hors Festival de la photo ! — sur un village d'une contrée perdue du centre du pays, Lima (2) : des couples « gothiques », raides et glacés, des familles endimanchées qui posent près de leurs vaches, d'autres qui se *rendent en barque, avec la même gravité, à l'église ou* à la fête de la Saint-Jean, d'autres qui tiennent avec emphase un livre, *le* Livre. Le seul qu'on a lu pendant des siècles.

C'est cet esprit de la Bible, cette cohabitation intime avec les Ecritures qu'on retrouvait dans *le Chemin du serpent* (3) de Torgny Lindgren (né en 1938), cette apostrophe au Seigneur pleine de fureur, venue d'un paysan floué par l'injustice sans fin qui poursuit sa famille. (Un film d'après le livre vient d'être réalisé par Bo Widerberg, metteur en scène « engagé » des *années 60, notamment d'Adalen 31). Dans Bethsabée,* qui vient de paraître, Torgny Lindgren poursuit un dialogue avec Dieu plus proche du Cantique des cantiques que de *Dieu sait* de Joseph Heller (Grasset 1985), avec les mêmes personnages : une Bethsabée inséminée d'amour et de volonté, qui refuse d' « *enfanter des fils superflus, des fils qui ne sont pas nécessaires sur la terre* » ; Bethsabée, préférée aux cinquante-deux autres épouses du harem et dont le fils régnera ; Bethsabée, à qui le roi David dit avant de *mourir : « Tu es parfaite. Ta perfection est ton plus grand défaut.* »

« *J'ai toujours vécu avec la Bible,* nous expliquait Lindgren. *Je suis fils de paysan. Ma grand-mère m'a lu l'histoire de Bethsabée quand j'avais six ans.* » Aime-t-il Bethsabée depuis l'âge de six ans ? On peut le penser, à lire ce psaume qui est le sien, plein de désir impérieux, de violences, de sexes et langues coupées, de dialogues avec le Seigneur qui, en fin de compte, est responsable de tout. Sauf de Bethsabée... L'esprit de la Bible est bien là, rythmé dans une langue qui, de toute évidence, se veut musique, rondeau dans lequel les rimes se répètent, se répondent. Les traducteurs, là, *se trouvent confrontés à une* difficulté presque insurmontable : la rudesse sonnante de la langue suédoise se transforme en français en un poème presque racinien, où la musique fait place au sens. La langue ne se laisse pas facilement violer...

Torgny Lindgren arbore une croix. Depuis quinze ans, il s'est converti au catholicisme romain. Tout à l'heure, comme nous visitions une église, il a pris l'eau bénite, et s'est arrêté pour prier. Pourtant, sorti du protestantisme, il crée une littérature qui m'apparaît plus protestante encore. Mais où l'emporte le désir de l'universel.

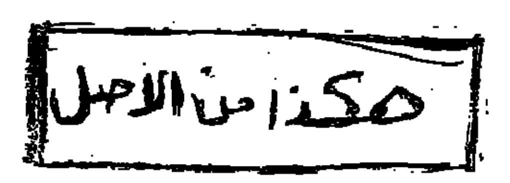
PER OLOV ENQUIST, yeux bleus, cheveux drus qui grisonnent, ressemble à un athlète. Il sautait près de 2 mètres en hauteur. Ecrivain « engagé », marqué comme presque tous les autres auteurs de sa génération par le marxisme et, encore davantage, par la tradition prolétarienne suédoise du roman, il a surtout cherché jusque-là à traquer l'information dans ses romans et à partir du document, comme dans ses livres sur Rudolph Hess (4) ou sur les *Baltes* (5) *renvoyés en URSS par les Suédois à la fin* de la guerre. Dans *l'Ange déchu,* il aborde un genre tout à fait nouveau pour lui : quatre histoires autour du thème de l'amour inexplicable, né de la vision, dans un cirque californien, d'un monstre sublime portant sur sa tête, comme une lampe de mineur, sa femme. Réduite à une tête, avec laquelle il échange des mots d'amour , sans que personne d'autre qu'elle ne puisse entendre... Homme double, être complet qui ne parle pas avec les lèvres, ne chante pas avec la bouche.

On reparlera, lorsque sera publiée la Véritable Histoire de Monsieur Arenander, de Lars Gustafsson qui, avec *les Trois Tours de Bernard Foy,* a écrit, en trois années, son livre le plus ambitieux : roman d'espionnage talmudo-informatico-échiquéen, il se nomme en suédois *les Trois Roques de Bernard Foy,* ce qui n'inverse pas forcément l'ordre des pièces, l'ordre des multiples Bernard Foy. L'auteur joue de sa dextérité pour faire apparaître son personnage en rabbin victime d'une serviette en peau de porc. Cet objet pas « *kasher* » va *tenir le premier rôle dans l'imbroglio* cocasse et sanglant qui va avoir lieu à Paris, entremêlant les lieux, les temps, les références historiques et les citations littéraires. Et le terrorisme.

Gustafsson semble tout faire pour nous égarer : converti au judaïsme, il est devenu un pratiquant d'un traditionalisme sans défaut ; émigré — il vit en partie au Texas et en partie à Uppsala, — il fera revenir son personnage vers ses racines les plus profondes, vers le temps de son adolescence, vers le monde de l'apiculteur, où d'un cadavre pourrissant au milieu des marécages s'élève le murmure des abeilles qu'épient deux amis d'enfance qui, bientôt, se perdront à jamais.

Avec ce gros roman, Gustafsson semble passer en revue les questions qui se posent aux Suédois de sa génération qui ont voulu « descendre vers le Sud », *s'internationaliser, et sur qui pèse si fort le poids de la* dimension nationale. Révoltés hier, les écrivains suédois se retournent vers leur passé, vers eux-mêmes. S'ouvrir au monde ou ne pas s'ouvrir, voilà la question. La diversité de leurs approches est en elle-même une trame romanesque d'une étonnante richesse.

(1) *La Draisine*, Actes Sud. Voir « le Monde des livres » du 22 août 1986.
(2) Arles, église du Méjan.
(3) Actes Sud, 1985. Voir *le Monde* du 19 août 1985.
(4) *Hess* (Herne, 1972).
(5) *L'Extradition des Baltes* (Actes Sud, 1985).



Culture

PHOTO

Troispoux à la galerie Séguier

Le sacre d'Yvette

Après cinquante ans de carrière, la « photographe des photographes » révèle quelques trésors de son album de famille.

Silhouette pittoresque, œil rond, nez en pointe, tout le milieu de la photographie connaît et apprécie Yvette Troispoux. De tous les vernissages qui ont lieu chaque année, elle est sûrement la seule à ne pas en rater un. Traquant son petit monde avec une acuité tendre, d'André Kertesz, songeur et solitaire, à Robert Doisneau et Gisèle Freund, dos à dos, riant sous cape, elle s'est ainsi constitué une irremplaçable et fabuleuse galerie de portraits depuis plus de trente ans.

Soucieuse de découvrir une face inédite de son talent, Christine Nicolas, qui, depuis dix-huit mois, anime avec André Edouard la très jolie galerie Séguier, a eu la belle idée d'aller fouiller dans ses souvenirs. Parmi les milliers de négatifs non tirés, oubliés dans les tiroirs, elle a trié une série de portraits datant des années 30 que – avec son Box Agfa ou son Folding Kodak – Yvette Troispoux a volés au hasard, opérant au gré des circonstances, *presque comme en passant*, sans autre prétention que s'amuser et capturer la vie.

D'un œil émerveillé, on assiste ainsi à une noce à la campagne en *1939*, on voit un jeune couple qui s'étreint à la fenêtre d'un train; bref, c'est toute une époque qui surgit, radieuse et familière. Relevant un détail, un geste ou un sourire, c'est dans l'interstice de l'à peine entrevu que s'immisce le regard en douceur. Ce jeune homme triste, tel un héros de roman perdu dans la nuit, à quoi rêve-t-il pour prêter tant de mélancolie à l'objectif de la photographe qui, seule, paraît l'avoir attendu ?

Barthes, assurément, aurait aimé ces clichés d'un temps lointain, nappés par la grisaille et regorgeant de signes, où la vie, à coups de notations furtives, de vibrations discrètes, échappe aussitôt qu'elle s'inscrit. Et d'ailleurs, sans doute, ces personnages ont-ils pour la plupart disparu. Mais, en même temps qu'une ambiance, ces photographies aussi bien qu'un film nous restituent leur histoire. Elle est repérable à l'inclinaison d'un chapeau, à une façon de croiser les jambes ou d'isoler un mouvement. En cherchant bien, malgré l'écart immense qui nous sépare de ces prolétaires endimanchés pique-niquant au bord de la Marne, on y trouverait sans peine une part de nous-mêmes réfléchie dans leurs yeux.



« Mon frère Jean, gare Montparnasse, 12-10-1936 ».

YVETTE TROISPOUX.

Et puis, en consultant la liste des vingt-sept œuvres exposées (et vendues chacune 2 000 francs), on se rend compte que ces jeunes gens jouant aux cartes sont *frères et sœurs* (1960), que les deux femmes lisant le journal dans un compartiment de bois sont *Maman et Henriette* (1933), que l'adolescent happé de nuit à la gare Montparnasse est *Mon frère Jean* (1936).

Yvette Troispoux photographie depuis cinquante ans ses amis, ses parents, les gens qu'elle connaît ou elle-même. Et elle continue, comme le montre une seconde salle où sont présentés des portraits récents, de 1960 à 1985 – la journaliste, le médecin, le plombier, – qui complètent à leur tour son album de famille.

Si ces photos sont belles et gardent intact leur pouvoir d'émotion, ce n'est pas seulement parce qu'elles n'avaient jamais été développées. Mais parce que, en enregistrant au fil des ans les menus événements qui parsèment l'histoire de sa vie, Yvette Troispoux, en laissant parler le cœur et la curiosité, sans désir d'appropiation, a réussi aussi bien à fixer le temps qui passe qu'à suggérer sans nostalgie, sous des dehors anodins, le don précieux d'un sentiment.

PATRICK ROEGIERS.

★ Yvette Troispoux : « Au fil des jours ». Galerie Séguier, 10, rue Séguier, Paris 75006. Jusqu'au 11 octobre.

MUSIQUE

« Panathénées » à Pompéi

Un festival né d'un séisme

Deux objectifs pour ce nouveau festival en Italie du Sud : sortir le « Midi profond » de sa torpeur. Utiliser les fonds reçus après le tremblement de terre de 1980.

Nouveau festival musical et lyrique dans une Italie qui n'en manque pas, les « Panathénées pompéiennes », le titre l'indique assez, étaient dépourvues de toute modestie. Eh bien, la première saison, qui s'achève le 20 septembre après un mois et une douzaine de manifestations, classe d'emblée l'entreprise au niveau international visé. Salzbourg réédité ?

N'exagérons pas. Il en est des festivals comme de gazons que l'on sème, que l'on tond, que l'on roule et qui poussent joliment, mais qui ne peuvent être dits « anglais » qu'après cinq cents ans d'entretien !

Tout de même, qu'on en juge : Leonard Bernstein, Mstislav Rostropovitch, Lorin Maazel et John Eliot Gardiner pour une première édition. Et, pour cette affiche prestigieuse, un programme ambitieux. Ainsi, avant Paris, qui les reçoit le 22, Bernstein et l'Orchestre philharmonique d'Israël (qui fête son vingt-cinquième anniversaire) dans *Jubilée Games*, la dernière composition du maître, ou l'*Orfeo*, de Monteverdi par les Solistes baroques anglais et le Monteverdi Choir conduits par Gardiner, à l'issue duquel un millier d'auditeurs montrèrent à juste titre leur enthousiasme.

Successivement à la tête de l'Orchestre symphonique de Londres, Maazel et Rostropovitch avaient dirigé Beethoven (l'ouverture d'*Egmont*, *la Cinquième* et la *Huitième*), Stravinski (*l'Oiseau de feu*, *Concerto n° 1* et *Symphonie n° 4*), Mahler (*Symphonie n° 1*) et Brahms (*Ouverture académique* et *Symphonie n° 1*) – l'inimitable Mstislav interprétant au violoncelle les concertos de Haydn et de Dvorak. Entre-temps, la tragédie de *Carmen* dans « l'adaptation de Peter Brook » avait conquis un public, pour la circonstance plus satisfait de reconnaître que de découvrir.

« L'objectif des Panathénées est double : créer un grand pôle culturel pour le sud de la péninsule, qui, hormis la brève saison du San-Carlo de Naples, crie soif ; et valoriser Pompéi », nous explique M. Baldassare Concitello, surintendant de toute la zone archéologique vésuvienne. Sortir le « Midi profond » de sa torpeur est un projet toujours à recommencer.

Un projet volontairement élitiste

« Après le grand tremblement de terre du 23 novembre 1980, nous avons reçu d'énormes sommes d'argent de provenance nationale et européenne : l'équivalent d'un milliard de francs réparti sur six années. C'est presque trop, compte tenu de nos possibilités d'utilisation immédiates. Mais, comme responsable de ce domaine, presque unique au monde, je dois songer à la suite.

» En donnant le feu vert à l'organisation des Panathénées, j'ai pensé que ce festival attirerait ici par son côté prestigieux, des spectateurs « haut de gamme » susceptibles, après coup, de se passionner pour nos travaux et de « sponsoriser » de nouvelles recherches ou des méthodes inédites de conservation de ce qui a déjà été mis au jour.

» Plus largement, nous espérons, par-delà les deux à trois millions de visiteurs annuels qui ne font que passer la journée chez nous, intéresser à Pompéi un public plus sélectionné, capable de s'intéresser plus en profondeur à ce qui se passe ici en matière d'exploration, ou de divulgation scientifique des découvertes.

» Un projet dont le principe volontairement élitiste (150 F prix unique pour la place à une soirée aux Panathénées), a fait grincer des dents. Au moins, la critique unanime, communistes compris, a-t-elle salué la qualité de cette première. Mais comment fait-on sonner et chanter les vieilles pierres ? Comment monte-t-on si vite, de surcroît, un festival de prestige ? »

Francesco Siciliani, directeur de l'académie Sainte-Cécile de Rome, l'une des personnalités musicales les plus en vue de l'Italie, était de longue date à la recherche d'un lieu pour lancer quelque chose d'important dans le sud. Il avait songé au théâtre grec de Syracuse. *« Je lui ai proposé les 45 hectares de Pompéi avec en particulier l'Odéon, qui n'avait jamais servi depuis plus de dix-neuf siècles, c'est-à-dire depuis l'ensevelissement de la ville en 79 après Jésus-Christ. Il a été ravi. Et, comme Leonard Bernstein lui est un ami très cher, l'affaire était bien partie... »*

On évoque déjà, pour la saison 1987, l'hypothèse d'une *Iphigénie en Tauride* de Gluck. Dans l'entourage de Gardiner, on nous a indiqué que le maestro trouvait l'organisation insuffisante par rapport à l'ambition des Panathénées. Lorin Maazel, lui, devrait en revanche revenir pour une série de cinq concerts.

JEAN-PIERRE CLERC.

Culture

THÉATRE

« La Villa bleue » de Jean-Claude Brisville

Trois couplets gentils

Guy Tréjean, Madeleine Robinson, Xavier Deluc essaient de faire croire à la réalité d'une pièce dont le propos est tout juste celui d'une chanson.

La Villa bleue, de Jean-Claude Brisville, est jouée par Guy Tréjean, Madeleine Robinson et Xavier Deluc.

Guy Tréjean n'est pas n'importe qui. Il est même l'un de nos acteurs les plus notoires. Quand il interprète *la Ville*, de Claudel, *Tartuffe*, de Molière, des œuvres de cette dimension, ou même des choses moins fortes mais de bonne facture de Pinter ou du Soviétique Arbousov, Tréjean manifeste un art personnel, captivant.

Il a une voix chaude, mais fine, une voix de viole de gambe, cet instrument si regretté, une voix aussi de grand-père draconien mais équitable, grave mais indulgent, et cela lui donne le privilège, assez rare, de nous donner d'emblée confiance dans tout ce qu'il fait et dit.

L'anatomie de Tréjean est assez fascinante aussi. Il est grand, fort, massif, mais léger. Il est chez lui sur les planches, sans problème, sur une terre bien ferme, mais il sait garder à ces planches leur nature mystérieuse, magique, de continent imaginaire. Il y a en lui quelque chose d'une petite souris farceuse qu'une fée aurait métamorphosée en un chat botté géant.

Il trouve chaque fois un accord intense avec la pièce qu'il joue. Il sait écouter attentivement ce que disent ses partenaires. Il les aide donc. Il manifeste une intelligence neuve, approfondie, parfois imprévue, toujours convaincante, des rôles qui lui sont confiés. Il garde, d'une pièce à l'autre, une même simplicité. C'est l'un de ces acteurs que le public ne peut qu'aimer, ne peut qu'aimer revoir.

Dans *la Villa bleue*, Guy Tréjean n'est pas reconnaissable. Son art tourne à vide. Son grand corps semble un simulacre, qui navigue tant bien que mal dans une situation fausse, d'emprunt. Sa voix, d'habitude si subtile et modulée, tape cette fois sur les mots, comme un bûcheron sourd.

Personne, bien sûr, n'est parfait. Tout un chacun, acteur aussi, a le droit de s'égarer, parfois. Mais dans le cas présent, s'agissant d'un comédien de cette classe, Tréjean n'est pas le responsable. L'évidence, c'est que le rôle, que Tréjean a, ici, charge de « défendre », n'a pas de substance définie. C'est que le « personnage », fait de platitudes, de futilés, n'est pas plus « habitable » qu'une poupée gonflable. C'est que chaque parole que le pauvre Tréjean doit prononcer est une faible sottise, plus ou moins gnangnan ou « spirituelle ».

Madeleine Robinson lui donne la réplique. Elle est une figure très connue des planches et de l'écran, qui fait sa « rentrée » à Paris après des années.

Dans *la Villa bleue*, elle est une dame très bien, sympathique, très émue de revenir devant son public de fauves, et « tâtant le terrain », c'est-à-dire essayant plusieurs solutions de jeu au cours de la représentation : le calme, la nervosité, le dramatique, l'enfantillage, les larmes. C'est surtout qu'elle non plus n'est pas aidée par son rôle, aussi peu nourri et maîtrisé par l'auteur, aussi peu consistant, que celui de Guy Tréjean.

Un troisième acteur, bien plus jeune, Xavier Deluc, n'a pas grand-chose à faire. C'est un beau garçon bien bâti. Il se tient droit dans un coin d'ombre. Par moments, il dit trois mots, pousse un cri.

En fait, il n'y a pas de pièce à proprement parler. Le propos serait plutôt *celui d'une petite chanson sentimentale*, dont un Mouloudji, un Béart, auraient fait trois couplets gentils : un monsieur âgé se rappelle avoir aimé, lorsqu'il était petit garçon, une petite fille, dans une villa d'Argenteuil. Il retourne là, et croit la reconnaître...

L'auteur, Jean-Claude Brisville, a obtenu la saison dernière estime et affluence pour sa pièce *Entretien de Monsieur Descartes avec Monsieur Pascal le jeune*. A-t-il écrit trop vite *la Villa bleue ?* N'était-il pas au mieux de sa forme ? Même les vrais grands auteurs ont eu des hauts et des bas.

MICHEL COURNOT.

★ Espace Cardin, 20 h 30.

« Clérambard », de Marcel Aymé

Il n'y a pas de miracle

Des personnages bien typés, la verdeur agressive de Marcel Aymé et une mise en scène trop polie

Tyran domestique et hobereau ruiné, Clérambard laisse survivre sa famille dans les gravats et la fait vivre de la confection de pull-overs sur de vieilles machines. Marcel Aymé expose rapidement la situation de personnages bien nets sur lesquels il n'y a pas à se tromper. Mais, dès la fin du premier acte, Clérambard, témoin et sujet d'un miracle, sermonné par saint François d'Assise lui-même, se transforme radicalement, se fait le défenseur de tout animal, décide que son puceau de fils épousera la prostituée du village dite la Langouste. Il ira jusqu'à mettre en vente les ruines de son château pour donner l'argent aux pauvres et partir prêcher en roulotte. Billy Graham moins le Barnum publicitaire. Bien que le miracle se révèle une erreur, Clérambard ne perd pas la foi, convainc famille et entourage, et voilà tout le monde parti sur les routes...

S'il y a peu de questions à se poser sur les personnages, directement pris dans le catalogue de la tradition bien française — le curé, les parvenus et leurs filles laides à marier, la belle-mère... — le propos de la pièce n'est pas d'une superbe clarté. Plus exactement, au troisième acte, quand tout le monde se retrouve chez la Langouste — belle scène de farce, — tout est dit. Mais il y a encore un acte, pendant lequel Marcel Aymé piétine et moralise.

La pièce a été créée en 1950, à la Comédie des Champs-Elysées déjà. Trente-six ans plus tard, la débroussailler, la resserrer, n'aurait pas été un crime. En fait, le metteur en scène Jacques Rosny est coupable de respect paresseux et d'indécision. Il atténue la verdeur agressive de Marcel Aymé, offre un spectacle trop bien peigné, laisse ses comédiens jouer chacun dans son style : celui de la farce pour Jean-Pierre Marielle, celui de la comédie « psychologique » pour Danièle Lebrun, sa femme. Les autres n'ont pas l'occasion de se montrer autre chose qu'insipides, à l'exception de Nadia Barentin, prostituée maternelle, rigolarde et rêvant de repos, Nicolas Vaude surtout, qui rend crédible son personnage de puceau, victime de tout le monde, gamin buté, sournois, insupportable et sympathique.

COLETTE GODARD.

★ Comédie des Champs-Elysées, 20 h 45.

Communication

Un projet de chaîne payante pour enfants

Canal Plus fait des petits

Le cercle de famille de Canal Plus veut s'agrandir. Il prépare activement la naissance — première du genre — d'une chaîne cryptée pour enfants diffusée sur un réseau hertzien. Le projet, en gestation depuis plusieurs mois, est prêt, déclare M. André Rousselet, PDG de la chaîne à péage. *« Nous allons le proposer*, dit-il, *à la Commission nationale de la communication et des libertés* [CNCL], *dès que celle-ci sera constituée. »* Restera à trouver un berceau pour cette nouvelle-née. Apparemment Canal Plus ne manque pas de choix, puisque *« Canal Plus Junior »*, nom de baptême provisoire, ne viendrait qu'en complément d'autres programmes.

Il s'agirait, en effet, pour cette télévision destinée aux jeunes, d'occuper seulement deux tranches horaires par jour, de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 19 heures ou 19 h 30. Cette limitation du temps d'antenne se fonde, selon M. Rousselet, sur une réalité : *« En durée, les enfants ne sont pas de gros consommateurs d'images de télévision. »* Au menu : des fictions, des bandes dessinées, des jeux, voire des séquences éducatives et culturelles. Coût de l'abonnement : 50 à 70 F par mois, un rabais de 10 à 20 F étant accordé aux clients de Canal Plus.

Les programmes seront achetés, pré-achetés ou coproduits. Mais, en tout état de cause, M. Rousselet et M. Pierre Lescure, directeur général de la chaîne cryptée, veulent conserver une grande marge de manœuvre à l'égard des fournisseurs de programmes. *« Nous refusons que ceux-ci nous fassent une programmation obligée de leurs productions. Ce serait la mort de notre nouvelle chaîne. »* Parmi les associés potentiels : la société IDDH de Bruno Huez, le groupe Larousse, la Compagnie générale des eaux, Hachette et des groupes financiers.

Même disponibilité vis-à-vis du ou des partenaires occupant le reste du temps d'antenne. *« Nous n'avons pris d'engagements avec personne*, affirme M. Rousselet, *pas même avec TV 6, contrairement à ce qui a été dit. »* Canal Plus n'entrerait qu'à hauteur de 25 % dans la future société de diffusion de la chaîne pour enfants et *« y resterait toujours minoritaire »*. Les autres associés partageant le réseau avec la chaîne payante pourraient proposer des programmes thématiques (musicaux, médicaux, etc.) ou locaux sous forme de décrochage.

La logistique et le savoir-faire

Mais quels que soient les partenaires, l'objectif reste le même : laisser les heures de grande écoute aux programmes complémentaires qui se financeraient par de la publicité. Les responsables de Canal Plus sont, en effet, intimement convaincus que la réussite de leur projet passe par le péage. Tout simplement parce qu'il n'y a pas assez de publicité pour faire vivre une chaîne thématique.

« Canal Plus Junior, estime M. Rousselet, *trouverait son équilibre financier si 10 à 15 % seulement des Français regroupés dans les treize à quinze plus grands bassins de population s'abonnaient. Nous avons la logistique (les décodeurs, le service des abonnements, un centre d'accueil téléphonique), nous pouvons proposer un programme pour les jeunes à un prix relativement modeste et dans des conditions très compétitives. »* A la logistique s'ajoute le savoir-faire, affirment les créateurs de ce projet qui répond à un besoin, même s'il n'est pas explicitement formulé.

Quant au choix du réseau hertzien, il s'explique par le fait que les réseaux câblés, faute d'un développement suffisant en France, ne peuvent, à l'heure actuelle, satisfaire à leur vocation première : être le support de chaînes spécialisées. L'opération de Canal Plus serait donc une sorte de *« préfiguration »* de ce que seront les réseaux câblés lorsqu'ils auront atteint, *« dans cinq, sept ou dix ans, leur épanouissement total »*.

Ce projet a-t-il des chances de voir le jour ? *« Si d'aventure on nous dit que nous ne pouvons pas être partie prenante dans cette chaîne junior, nous nous soumettrons, même si cela nous paraît injuste. Mais cela ne nous interdira pas d'envisager, tout au moins, une location de notre logistique. »* Rien ne vient donc ébranler l'optimisme des responsables de Canal Plus. Le succès de leur entreprise le leur permet : avec un chiffre d'affaires de 1,8 milliard de francs en 1986, la chaîne à péage se place au premier rang des médias privés français. L'an prochain, ce chiffre se situera entre 2,5 et 3 milliards de francs, dépassant ainsi les budgets actuels de TF 1 et d'Antenne 2.

Le nombre des abonnés est lui aussi plus que satisfaisant : on en attendait 1,1 million pour la fin 1986. Ils seront 1,4 million à cette date. La chaîne, qui perdait 640 millions de francs en 1985, sera, cette année, bénéficiaire de 80 à 100 millions. Ce résultat, associé à une *« très bonne trésorerie »*, lui permettra d'avoir *« épongé toutes ses dettes en trois ans »*.

Rien d'étonnant si dans ces conditions, Canal Plus concocte encore d'autres projets comme la mise en place à moyen terme de décodeurs de la deuxième génération qui ne fonctionneront plus sur des numéros de code mais sur des débits de cartes magnétiques à mémoire. De même, le conseil d'administration a autorisé, mardi 16 septembre, la chaîne a coproduire des films de cinéma. Enfin, Canal Plus vient également de marquer son intérêt pour une éventuelle participation à un projet de chaîne sur un satellite étranger.

ANITA RIND.

● **Divergences syndicales à FR 3.** — Après les mouvements de responsables régionaux à FR 3, la CFTC se félicite, dans un communiqué, que, *« dans les nominations effectuées, le critère du professionnalisme ait pris le pas sur le sectarisme politico-syndical de ces dernières années »*. Le syndicat national des journalistes CGT affirme, pour sa part, que la centaine de licenciements de journalistes prévus à FR 3 frappera *« d'abord ceux qui entendent exercer honnêtement leur profession en refusant de devenir les propagandistes de la droite au pouvoir »*.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LA BÊTE DANS LA JUNGLE, Marie-Stuart (45-08-17-80), 20 h 30.

LE LIEUTENANT GUSTEL, Marie-Stuart (45-08-17-80), 22 h.

TORTILLA FLAT, Deux Portes (43-61-24-51), 20 h 45.

BUDDY AND FLAPPO BRULENT LES PLANCHES, Centre culturel suisse (42-71-44-50), 20 h 30.

FEYDEAU-LABICHE, La Plaine (48-42-32-25), 20 h 30.

Les salles subventionnées

COMÉDIE FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie.

CHAILLOT (47-27-81-15), 20 h 30 : Phèdre (en japonais).

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17), 20 h 30 : la Repasseuse.

ANTOINE (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 21 h : les Amoureux.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), 20 h 30 : la Parpaillotte - Souricette - l'Histoire du tigre.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 20 h 45 : Clérambard.

COMÉDIE CAUMARTIN (42-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Élysée.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de carotte.

CRYPTE STE-AGNÈS (47-00-19-31), 20 h 30 : Phèdre.

EDOUARD-VII (47-42-57-49), 20 h 30 : la Répétition.

ESCALIER D'OR (45-23-15-10), 21 h : le Horla.

ESPACE CARDIN (42-66-27-81), 20 h 30 : la Villa bleue.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 20 h : Théâtre de fou.

ESSAION (42-78-46-42), 20 h 30 : Aux armes, citoyens.

FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : Vingt ans de pianos forcés.

GAITÉ-MONTPARNASSE (42-22-16-18), 20 h 45 h : Selon toute ressemblance.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61), 19 h : P. Léautaud, ce vieil enfant perdu ; 21 h : Loup entouré de chiens à la tombée de la nuit.

GRAND EDGAR (43-20-90-09), à 20 h 15 : la Drague ; à 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.

GRÉVIN (42-46-84-47), 20 h 30 : les Larmes amères de Petra von Kant.

HUCHETTE (43-26-38-99) à 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; à 20 h 30 : la Leçon.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 21 h : le Système Ribadier.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), I : 19 h 30 : Embrassons-nous Folleville ; 21 h 15 : l'Amour goût ; II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ecoute petit homme.

MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : le Silence éclaté.

MARIGNY (42-66-20-75), 21 h : les Brumes de Manchester ?

MARIE-STUART (45-08-17-80), 18 h 30 : Dad ; 20 h 30 : la Bête dans la jungle ; 22 h : le Lieutenant Gustel.

MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.

MODERNE (48-74-10-75), 21 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le jeune.

MONTPARNASSE (43-22-77-74) Grande salle, 20 h 45 : la Maison du lac ; Petite salle, 21 h : Violences.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Mais qui est qui ?

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : l'Amuse-gueule.

POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

TAI THÉATRE D'ESSAI (42-78-20-79), 20 h 30 : l'Ecume des jours.

SALLE BEAUMARCHAIS (43-29-60-22), 20 h 30 : les Vagues.

THÉATRE DE L'OEUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : l'Escalier.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : Faisons un rêve.

THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-60-70) Petite salle ; 18 h 30 : le Deuil des roses.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : A Star is beur ; 21 h 30 : Poivre de Cayenne ; 22 h 30 : Mémoire à suivre.

TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h 30 : la Nuit des morts de rire.
du 22).

VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : le Tombeur.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : l'Orchestre ; 21 h 45 : J'assure tes risques ; 23 h ; De Belleville à Byzance.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84). I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 : L'Étoffe des blaireaux. — II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11). I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. — II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. — III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 20 h 15 : Ficelles ; 22 h : la Mort, le Moi, le Nœud.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : D. and J. Memories ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.

Music-hall

ARCANE-THÉATRE (43-38-19-70), 20 h 30, Motus-théâtre.

LA COUPOLE (43-20-14-20), 19 h 30 : Eclats de nuit.

FOLIES PIGALLE (48-78-25-56), à 24 h : Marie-France.

OLYMPIA (47-42-25-49), 20 h 30, Diane Tell.

PALAIS DES SPORTS (42-28-40-90) les 19, 20, 22 à 20 h 30, le 21 à 16 h 30 : Francis Lalanne.

Danse

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), 20 h 30 : Zonquonaki.

18-THÉATRE (42-26-47-47), 20 h 30 : l'Épée d'oubli ou la Fiancée de mars.

Opérettes, comédies musicales

CASINO DE PARIS (42-80-20-89), 20 h 30, la Valise en carton.

DÉJAZET, TLP (48-87-97-34), 21 h : la Petite Boutique des horreurs.

MOGADOR (42-85-28-80), 20 h 30 : L'opéra Kunqu de Nankin.

Les concerts

La Table verte, 22 h : Trio baroque Le Villeroi (Monteclair, Haendel, Bach...).

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris.

Eglise Saint-Séverin, 20 h 45 : Academy of Saint-Martin-in-the-Fields, dir. : I. Brown (Haendel, Purcell, Britten...).

UNESCO, 20 h 30 : Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. M. Janowski, avec J. Bolet, piano (Liszt, Tchaïkowski...), au profit d'Amnesty International.

Salle Pleyel, 21 h : Orchestre symphonique de la RAI de Turin, dir. : E. Krivine (Beethoven, Rimsky-Korsakov).

Notre-Dame-de-la-Croix, 20 h 30 : P. Marmande, S. Rougegrez, G. Bessonnet (Vivaldi, Haendel, Bach...).

Centre Wallonie-Bruxelles, 20 h 30 : N. Gilbert (Bussoti, Villa-Lobos, McCombie...).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : R. Franc Hot Jazz Sextet

EL GLOBO (43-48-82-21), 19 h 30 : GBH + Trotskids.

KISS (48-87-89-64), 23 h : Linda Lu.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : A. West, G. Laffitte.

MONTANA (45-48-93-08), 22 h 30, J. Dondelle.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), M. Renard.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30, M. Lewis, J. Haider.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h : De Preissac Quintet + N. Holloway.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), 22 h : C. Luter Sextet.

LA PINTE (43-26-26-15), 21 h : Blue Wave.

SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : S. Guerault, B. Vasseur.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : D. Schnitter Trio.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), 22 h : O. Piro Quintet.

Festival d'automne

(42-96-12-27)

Mogador, 20 h 30 : le Pavillon des pivoines.

Bouffes du Nord, 21 h : le Discours des animaux.

Bobigny, MC, 21 h : Alcestis.

Festival estival de Paris

UNESCO, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. M. Janowski (Liszt, Tchaïkovski), avec J. Bolet, piano, au profit d'Amnesty International.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

Septembre 36, les films à l'affiche : 16 h, Mascarade, de W. Forst ; Carte blanche à Marie Epstein : 19 h, Crainquebille, de J. Feyder ; *Hommage à Georges Franju* : 21 h, Monsieur et Madame Curie, de G. Franju. Poussières, de G. Franju. Navigation marchande, de G. Franju. A propos d'une rivière, de G. Franju.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

Septembre 36, les films à l'affiche : 15 h, la Tête d'un homme, de J. Duvivier ; 17 h, la Jeunesse de Maxime, de G. Kozintsev et L. Trauberg ; 19 h, Fanny, de M. Allegret.



Les exclusivités

ACT OF VENGEANCE (A., v.f.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71) ; Images, 18e (45-22-47-94).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). — V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). — V.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

A PROPOS D'HIER SOIR (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). — V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LES AVENTURES DE JACK BURTON (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). — V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

CASH-CASH (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

CLOCK WISE (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

LE COMPLEXE DU KANGOUROU (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE CONTRAT (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

CORPS ET BIENS (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CRAZY FAMILY (Jap., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

CRITTERS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). — V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

DANS LES BRAS DE L'ENFER (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

ESCORT GIRL (Br., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

FX, EFFET DE CHOC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). — V.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

GENESIS (Ind., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

HAVRE (Fr.) ; Studio 43 (h.sp.) 9e (47-70-63-40).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). — V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46).

IL ÉTAIT UNE FOIS LA TERRE (Génésis) (A., V.f.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

L'INVASION VIENT DE MARS (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE JARDIN D'ENFANTS (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-46-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-98-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair Pathé, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

JE HAIS LES ACTEURS (Fr) : Gaumont Halles, 1er (42-26-12-12) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

KARATÉ KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76). — V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

LE MAL PAR LE MAL (A., v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

MÉLO (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LE MOME (*) (Fr) : Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MONA LISA (*) (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

MORT UN DIMANCHE DE PLUIE (*) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-96-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-72-47-94).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76). — V.f : Lumière, 9e (42-46-49-07).

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien, v.o) : Saint-Ambroise (h.sp.), 11e (47-00-89-16).

OTELLO (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97). — V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Capri, 2e (45-08-11-69) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE PALTOQUET (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

PIRATES (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34). — V.o. et v.f. : George V, 8e (45-42-41-46).

POLTERGEIST (*) (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

PYGMÉES (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LE RAYON VERT (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ROMÉO ET JULIETTE (Brit., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Le Grand Edgard (h.sp.), 14e (43-20-90-09).

LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

SAUVE-TOI LOLA (Fr.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Fauvette, 3e (43-31-56-86).

SHORT CIRCUIT (A., v.f.) : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

SOLEIL DE NUIT (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) (h.sp.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TOUCH OF ZEN (Chinois, v.o.) : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

UN SACRÉ BORDEL (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

UNDER THE CHERRYMOON (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

YIDDISH CONNECTION (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

AU CŒUR DE LA NUIT (Brit., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BLADE RUNNER (A., v.o.) (*) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30).

BOUDU SAUVÉ DES EAUX (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

BUGSY MALONE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (46-22-44-21).

LE CANARDEUR (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

CENDRILLON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LA CLÉ DE VERRE (A.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE COMBAT DANS L'ILE (Fr.-It.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

DÉLIVRANCE (A.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). — V. f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A. v.o.) : Grand Pavois 15e (45-54-46-85).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES HAUTS DE HURLEVENT (A., v.o.) : St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA HORDE SAUVAGE (A. v.o.) (*) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

L'HOMME AU COMPLET BLANC (Brit., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

HUMORESQUE (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

IL ÉTAIT UNE FOIS LA RÉVOLUTION (A., v.f.) : Grand Pavois (h.sp.), 15e (45-54-46-85).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Ambroise (h.sp.), 11e (47-00-89-16).

KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LUDWIG (It.) (version intégrale) (v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

LE MÉPRIS (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

NINOTCHKA (A., v.o.) : Action Rive Gauche 5e (43-29-44-40) ; Mac Mahon 17e (43-80-24-81).

NOBLESSE OBLIGE (Brit., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA NUIT (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PETER PAN (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PIC-NIC A HANGING ROCK (Aus., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

POUR UNE POIGNÉE DE DOLLARS (A., v.f.) : Grand Pavois (h.sp.), 15e (45-54-46-85).

ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

ROCKY IV (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

SANG POUR SANG (A., v.o.) (*) : Le Grand Edgar, 14e (43-20-90-09).

SUBWAY (Fr.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TUEUR DE DAMES (A., v.o.) Logos, 5e (43-54-42-34).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA VIE EST UN ROMAN (Fr.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (45-54-46-85).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

Jeudi 18 septembre

LES FILMS NOUVEAUX

LE CLOCHARD DE BEVERLY HILLS, film américain de Paul Mazursky, v.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (43-41-77-99).

LA FEMME SECRÈTE, film français de Sébastien Grall : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE SEXE DU DIABLE, film espagnol de Imanol Uribe, v.o. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

TOP GUN, film américain de Tony Scott, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-46-10-96).

PARIS EN VISITES

VENDREDI 19 SEPTEMBRE

« Un cimetière et ses mystères », 14 h 45 sortie escalator métro Père-Lachaise (V. de Langlade).

« Le Jardin des plantes », 14 h 30, entrée principale (Mme Vermeersch).

« Notre-Dame », 15 heures, portail central (M. Guillier).

« Le Marais et ses restaurations récentes », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine (M. Lépany).

« L'art de la guerre du Moyen Age au XVIIe siècle au Musée de l'armée », 15 heures, cour d'honneur de l'hôtel des Invalides sous statue Napoléon (M. Serres).

« L'île Saint-Louis », 14 h 30 ou 15 heures, métro Pont-Marie, ou 14 h 30, 6, boulevard Henri-IV.

« Le quartier Saint-Sulpice avec ses ruelles médiévales », 14 h 30, métro Mabillon (M. Banassat).

« Hôtels de la rue du Bac, jardin des missions étrangères », 14 h 30, métro Bac (Arts et curiosités de Paris).

« Hôtels et passages pittoresques du faubourg Saint-Honoré (M.-Ch. Lasnier).

« Les chefs-d'œuvre du Louvre », 15 heures, devant église Saint-Germain-l'Auxerrois (C.-A. Messer).

« Chapelles et cités d'artistes autour de la Tombe-Issoire », 15 heures, angle rues Sarrette et Tombe-Issoire (Approche de l'art).

« De Saint Louis à Baudelaire : l'île Saint-Louis », 11 h 30, métro Pont-Marie (Paris Passion).

« Sur les pas des templiers. Rituel d'initiation, la vie conventuelle, la mort des templiers », 15 heures, métro Temple (I. Hauller).

« Jardins du vieux Vaugirard », 14 h 30, métro Vaugirard (Paris pittoresque et insolite).

« Hôtels du Marais (nord), place des Vosges », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau, ou 14 h 30, métro Saint-Paul, ou 21 heures, métro Pont-Marie.

CONFÉRENCES

11 bis, rue Keppler, 20 h 15 : « Le sommeil et les rêves ».

Maison de l'Amérique latine, 217 boulevard Saint-Germain, 18 h 30 : « Les grandes villes en Amérique latine : habitat et énergie ».

SAMEDI 20 SEPTEMBRE

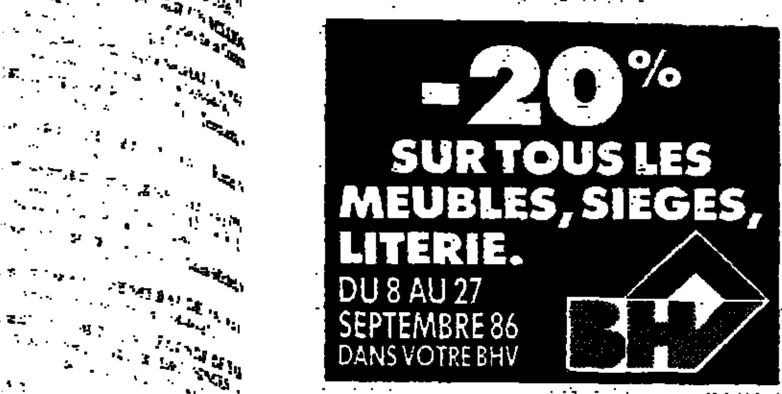
Office de tourisme de Saint-Denis, 2, rue de la Légion-d'Honneur, 14 h 30 : « Le post-impressionnisme, Gauguin, les Nabis, l'école de Pont-Aven » (Conférence projection).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 18 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1



20 h 30 Feuilleton : Tous les fleuves vont à la mer.
D'après le roman de Belva Plain, réal. Fielder Cook. Avec L.A. Warren, A. Assante, I. McShane, T. Soper... (2e épisode).

21 h 50 Magazine : Infovision.
Emission d'Alain Denvers, Roger Pic, Maurice Albert, Jacques Decornoy et Bernard Lainé.
En raison de l'actualité, le sommaire du magazine est modifié : il comportera des reportages exclusivement consacrés au terrorisme.

23 h 5 Journal.

23 h 20 Rubrique information.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 30 D'accord, pas d'accord.

20 h 35 Cinéma : La 7e Compagnie au clair de lune □
Film français de Robert Lamoureux (1977), avec Jean Lefebvre, Pierre Mondy, Henri Guybet, Patricia Karim, Gérard Jugnot.

22 h Le magazine.
Les poubelles du Mundial ; Cuba cola ; Les criquets en Afrique ; Moins que rien.

23 h 15 Cyclisme.

23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma : *Blow-up* ■■
▶ Film de Michelangelo Antonioni (1967), avec Vanessa Redgrave, David Hemmings, Sarah Miles, Peter Bowles, Gillian Hills, Jane Birkin.
Un jeune photographe de mode londonien s'épuise à chercher des sujets originaux. Ayant pris à la sauvette des images d'un couple d'amoureux dans un parc, il est intrigué par le comportement de la femme et découvre, sur les photos agrandies, une forme qui semble être un cadavre. Témoignage sur le « swinging London » de la fin des années 60, sujet policier virant à la métaphysique, superbe construction formelle (images en couleurs, mise en scène) et frénésie érotique.

22 h 30 Journal.

22 h 55 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

20 h 30, Les triplés ; 20 h 35 Cinéma : le Pactole ■■ film français de Jean-Pierre Mocky (1985), avec R. Bohringer, P. Sébastien, P. Lafont, M. Laforêt, B. Lafont ; 21 h 55, Flash d'informations ; 22 h 5, Cinéma : Un témoin dans la ville ■ film français d'Edouard Molinaro (1959), avec L. Ventura, S. Milo, F. Fabrizzi, D. Doll, J. Jouanneau, R. Dalban ; 23 h 35, Cinéma : les Yeux de Laura Mars ■■ film américain d'Irvin Kershner (1978), en v.o. avec F. Dunaway, T.L. Jones, B. Dourif, R. Anberjonois, R. Julia ; 1 h 15 Cinéma : Tenue correcte exigée ■ film classé X de Paul Reindel (1980), avec R. Allan, C. Stewart ; 2 h 40 Série : Batman.

LA « 5 »

20 h 30, Feuilleton : Racines (4e épisode) ; 22 h 15 Téléfilm : Lou Grant.

TV 6

20 h, Tonic 6 ; 22 h, NRJ 6 (rediff.) ; 23 h, Profil 6, invité : Iron Maiden ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Schizo-Pierrot, de Nicole Serge-Rainer. Avec Claude Nicot.

21 h 30 Musique : perspectives du vingtième siècle : Quelle musique à vingt-cinq ans ?

22 h 30 Nuits magnétiques : La nuit et le moment, Jeunes talents : les découvertes de la rentrée littéraire.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné au profit d'Amnesty International) en direct de l'UNESCO. *Les Préludes, poème symphonique n° 3 ; Concerto pour piano et orchestre n° 2 en la majeur*, de Liszt ; *Symphonie n° 4 en fa mineur, op. 36*, de Tchaïkovski, par le Nouvel Orchestre philharmonique ; dir. Marek Janowski ; sol. Jorge Bolet.

23 h Les soirées de France-Musique : Itinéraires romains.

Vendredi 19 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

14 h 45 *Ravis de vous voir.*

15 h 45 Feuilleton : Paul et Virginie.
D'après Bernardin de Saint-Pierre (6e épisode).

16 h 15 Variétés : Show bises.
Emission proposée par Jean Chatel.
Avec Francis Cabrel, Jackie Quartz, Philippe Léotard, Laurent Mallet.

17 h 25 Feuilleton : Les roses de Dublin.
Avec Yves Afonso, Robert Lombard, Tonie Marshall, Pascale Roberts. (4e épisode).

18 h 25 Mini-journal, pour les jeunes.
De Patrice Drevet.

18 h 40 La vie des Botes.

19 h 10 Feuilleton : Santa Barbara.

19 h 40 Cocoricocoboy.
Invité : Jean-Louis Aubert.

20 h Journal.

20 h 30 D'accord, pas d'accord.

20 h 35 Variétés : Grand public.
Emission de Patrick Sabatier.
Invité : Yves Montand. Avec Renaud, Julien Clerc, Jeanne Mas, Al Jarreau, Jesse Garon, Nicoletta, Michel Jonasz.

22 h 30 Feuilleton : Shôgun (rediff.).
D'après le roman de James Clavell. Avec Richard Chamberlain, Thoshiro Mifune, Frankie Sakaï, Yuki Meguro, Léon Lissek.
Les aventures d'un marin anglais, Jack Blackthorne, capturé par les Japonais au début du dix-septième siècle et qui, après maintes aventures, réussit à devenir shôgun, autrement dit « seigneur de la guerre » (1er épisode).

23 h 30 Journal.

23 h 45 Rubrique information.

24 h TSF (Télévision sans frontière).
Tropical Parade ; Fréquence avec le concert du groupe Super Diamono.

DEUXIÈME CHAINE : A2

15 h Série : Destins croisés.

15 h 55 *C'est encore mieux l'après-midi.*

17 h 35 Récré A2.
Mes mains ont la parole ; Quick et Flupke ; Shera.

18 h 5 Série : Capitol.

18 h 30 Magazine : C'est la vie.

18 h 45 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 15 Actualités régionales.

19 h 40 Le nouveau théâtre de Bouvard.

20 h Journal.

20 h 35 Série : Deux flics à Miami.
De Michael Mann et Anthony Yerkovich.
▶ *Pas de panique.* Avec Don Johnson, Philip M. Thomas ; Saundra Santiago, Olivia Brown, Michael Talbott.

21 h 30 Apostrophes
Magazine littéraire de Bernard Pivot.
Sur le thème « J'informe, tu désinformes, il désinforme », sont invités : Jacques Derogy et Jean-Marie Pontaut (Enquête sur trois secrets d'Etat et Opération Nemesis) ; *Roland Jacquard* (la Guerre du mensonge) ; *Alain Jaubert* (le Commissariat aux archives) *et Pierre Péan* (La France du secret, les secrets de la France).

22 h 45 Journal.

23 h Ciné-club : L'enfer est à lui ■■
Cycle Raoul Walsh. Film américain (1949) avec James Cagney, Virginia Mayo, Edmond O'Brien, Margaret Wycherly, Steve Cochran, John Archer.
Responsable de l'attaque d'un train postal et du meurtre d'un inspecteur, un gangster se fait emprisonner pour un délit mineur et s'évade, afin de régler ses comptes. Une action violente, une réalisation chauffant à blanc les situations d'un film de genre, pour le porter à la tragédie. James Cagney est magnifique en gangster psychopate, aimant sa mère – dont il veut venger la mort – d'un amour démesuré. L'enfer est à lui *appartient à la grande époque du film noir hollywoodien.*

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h *3, 2, 1 Contact.*
Toujours sur le thème des signaux. Aujourd'hui les bavards.

17 h 30 Série : Huckleberry Finn et Tom Sawyer.

17 h 55 *Croq'Soleil.*

19 h Le 19-20 de l'information (et à 19 h 35).

19 h 15 Actualités régionales.

19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.

20 h 5 Les nouveaux jeux de 20 heures à Flers (Orne).

20 h 30 Série : Le petit docteur.
Le Château de l'arsenic, d'après l'œuvre de Georges Simenon. Avec Alain Sachs, Pauline Lafont, Pierre Londishe, Catherine Allégret, François Dyreck.
Une ancienne amie du petit docteur, devenue comtesse, appelle au secours. Elle pense qu'on essaie de l'empoisonner...

21 h 20 Magazine : Taxi.
De Philippe Alfonsi et Maurice Dugowson.
Au sommaire : un reportage sur Alexandrie en Egypte ; une enquête sur les tanathopracteurs ; Rétroviseur ; Le reporter : Catherine Lara ; Zorro ; André Bercoff.

22 h 30 Journal.

22 h 50 Décibels.
Emission rock, réal. Daniel Tragarz.
Avec les groupes Arno ; Zéro de conduite ; Ubik ; les Garçons bouchers ; Dogs ; Vampas ; A-Bomb ; Fighters, et une surprise.

23 h 35 Prélude à la nuit.
Pour que l'enfant qui va naître soit un fils, *d'André Jolivet, interprété par Pierre-Yves Artaud, flûte.*

CANAL PLUS

14 h, Cinéma : les Chinois à Paris ■ film français de Jean Yanne (1974), avec J. Yanne, N. Calfan, M. Serrault, B. Blier, K. Nagaztuka, G. Wilson ; *15 h 55, Cinéma : Un* témoin dans la ville ■ film français d'Edouard Molinaro (1959), avec L. Ventura, S. Milo, F. Fabrizzi, D. Doll, J. Jouanneau, R. Dalban ; 17 h 20, Cabou Cadin ; 17 h 30, *Série : Cisco Kid ; 18 h 5, Dessins animés ; 18 h 15, Jeu :* Les affaires sont les affaires ; 18 h 45, Top 50 ; 19 h 15, Zénith ; 20 h 30, Football : championnat de France, en direct de Metz : Metz-Auxerre ; 22 h 30, Flash d'informations ; 22 h 40, Cinéma : le Bateau d'Émile ■ film français de Denys de La Patelière (1961), avec L. Ventura, A. Girardot, P. Brasseur, M. Simon ; 0 h 15, Cinéma : l'Empereur du Nord ■■ film américain d'Irvin Kershner (1978), en v.o. avec F. Dunaway, T.L. Jones, B. Dourif, R. Anberjonois ; 4 h, Cinéma : Damien (La malédiction 2) □ film américain de Don Taylor (1978), avec W. Holden, L. Grant, J. Scott Taylor ; 5 h 45, Les superstars du catch.

LA « 5 »

15 h 30, Série : Lou Grant ; 17 h 20 Série : Shérif, fais-moi peur ; 18 h 15, Série : K 2000 ; 19 h 10, Série : Happy days ; 19 h 35, *Série : Star Trek* ; 20 h 30, Série : L'inspecteur Derrick ; 21 h 45, Série : Kojak ; 22 h 40, Magazine auto-moto : Grand Prix ; 23 h 40, Série : L'inspecteur Derrick ; 0 h 45, Série : Kojak ; 1 h 40, Magazine auto-moto : Grand Prix.

TV 6

14 h, Tonic 6. 17 h, Système 6, invité : Alphaville ; 19 h, NRJ 6 ; 20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Le grand débat : Sommes-nous en train de changer de Constitution.

21 h 30 Musique : Black and Blue.

22 h 30 Nuits magnétiques. Gros plan sur Karen Blixen.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 05 Concert : 35e Concours international de l'ARD, en direct de la Herkulessaal de Munich. Concert de musique de chambre, avec les lauréats.

23 h Les soirées de France-Musique. Les pêcheurs de perles : Te Deum, de Berlioz, par le Royal Philharmonic, dir. Sir Thomas Beecham ; à 0 h, musique traditionnelle.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 18 septembre à 0 heure et le vendredi 19 septembre à 24 heures.

Les hautes pressions sur les îles Britanniques vont progressivement s'étendre sur le nord du pays puis gagner le sud. Toutefois en bordure sud de ces hautes pressions le temps perturbé va persister sur les régions méridionales jusqu'à samedi matin puis se désagréger dimanche.

Vendredi matin : *Un temps* frais, localement nuageux, prédominera de la Bretagne et de la Normandie aux régions de l'est du nord-est. Au cours de la journée, le soleil brillera, mais il continuera de faire frais pour la saison avec un vent d'est dominant soufflant assez fort, et même parfois fort près des côtes.

Sur les régions du sud de la Loire et du Jura, le temps sera plus doux, mais les nuages abondants dès le matin se maintiendront au cours de la journée, ne laissant apparaître le soleil que temporairement ; le ciel restera même très chargé sur les Pyrénées, le sud du Massif Central et les Alpes et les nuages pourront être temporairement accompagnés de quelques pluies, de belles éclaircies seront observées près de la Méditerranée. Sur ces régions du sud, le vent sera faible ou parfois modéré.

Les températures maximales, en hausse sur la moitié nord, seront voisines de 16 à 20 degrés. Plus au sud elles atteindront 20 à 25 degrés, et même plus de 25 degrés près de la Méditerranée.

Samedi 20 : Sur les régions du nord de la Loire, au Nord et au Nord-Est le temps sera peu nuageux après dissipation des brouillards matinaux. Des nuages pourront toutefois déborder du sud de la Bretagne aux pays de Loire et au Centre. Sur les autres régions le temps sera nuageux à très *nuageux* avec des averses locales *sur la* quart sud-est du pays. Températures minimales : de 5 à 10 degrés sur la moitié nord et de 12 à 16 degrés sur la moitié sud avec *18 degrés le long de la Méditerranée.*

SITUATION LE 18 SEPTEMBRE 1986 A 0 HEURE TU

MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

PRÉVISIONS POUR LE 20 SEPTEMBRE A 0 HEURE TU

MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

LEGENDE : ENSOLEILLE ; ECLAIRCIES PEU NUAGEUX ; NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES ; TRES NUAGEUX OU COUVERT ; PLUIE OU BRUINE ; NEIGE ; AVERSES ; ORAGES ; BRUMES ET BROUILLARDS ; SENS DE DEPLACEMENT

MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

TEMPS PREVU LE 19-09-1986 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 17-9-1986 à 6 h TU et le 18-9-1986 à 6 h TU

Temps observé le 18-9-1986 à 6 heures TU

FRANCE

AJACCIO	29	20	N
BIARRITZ	19	14	C
BORDEAUX	21	12	C
BOURGES	14	10	P
BREST	12	7	A
CAEN	12	9	P
CHERBOURG	12	9	N
CLERMONT-FERR.	25	13	C
DIJON	22	12	C
GRENOBLE St-M-H	27	16	P
LILLE	13	7	S
LIMOGES	19	11	P
LYON	23	15	C
MARSEILLE-MAR.	30	21	C
NANCY	20	10	P
NANTES	11	8	S
NICE	26	20	N
PARIS-MONTS.	11	9	C
PAU	18	12	C
PERPIGNAN	20	17	O
RENNES	10	*8	N
ST-ÉTIENNE	22	13	C
STRASBOURG	19	12	A
TOURS	12	9	C
TOULOUSE	23	14	O
POINTE-A-P.	33	23	O

ÉTRANGER

ALGER	34	23	N
AMSTERDAM	14	7	N
ATHÈNES	31	19	S
BANGKOK	34	24	N
BARCELONE	30	20	C
BELGRADE	33	15	S
BERLIN	13	8	P
BRUXELLES	11	7	P
LE CAIRE	35	24	N
COPENHAGUE	15	4	S
DAKAR	31	26	S
DELHI	36	26	S
DJERBA	34	24	N
GENÈVE	22	14	A
HONGKONG	30	25	S
ISTANBUL	28	19	S
JÉRUSALEM	36	22	S
LISBONNE	24	16	N
LONDRES	14	6	S
LOS ANGELES	25	16	N
LUXEMBOURG	9	7	P
MADRID	27	13	P
MARRAKECH	28	17	C
MEXICO	26	12	B
MILAN	27	18	N
MONTRÉAL	14	1	C
MOSCOU	13	4	N
NAIROBI	25	15	C
NEW-YORK	21	9	S
OSLO	13	2	A
PALMA-DE-MAJ.	30	22	C
PÉKIN	26	11	S
RIO-DE-JANEIRO	29	22	S
ROME	28	20	B
SINGAPOUR	32	27	O
STOCKHOLM	13	1	B
SYDNEY	17	14	C
TOKYO	27	21	N
TUNIS	34	24	S
VARSOVIE	14	11	P
VENISE	25	18	B
VIENNE	23	17	P

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 18 septembre :

DES DÉCRETS

● *N° 86-1037 du 15 septembre* 1986 portant application de la loi du 1er août 1905 sur les fraudes et falsifications en matière de produits ou de services en ce qui concerne la commercialisation des produits et substances destinés à l'alimentation animale.

● N° 86-1041 du 17 septembre 1986 relatif à l'organisation du ministère de la coopération.

UN ARRÊTÉ

● Du 5 septembre 1986 relatif aux opérations immobilières poursuivies par les collectivités et organismes publics.

● **CULTURE.** – Le cinquième Festival de théâtre de *Vieillesse buissonnière* créé par Michel Daureil et placé sous le patronage de M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, a lieu jusqu'au 21 septembre à Mâcon. A l'affiche de ce festival : *les Nuits chaudes, fluor et sens* par la compagnie théâtrale l'Echappée belle, dans une mise en scène et une mise en sens de Christian Robert ; *une pièce de* Georges Feydeau ; *Exercices de style* de Raymond Queneau ; *Sketches et maille à partir* par le Théâtre des Trois Mémés ; une animation de rue par le Vieux-Théâtre de Genève et des représentations créées par les *ateliers théâtre et chansons de Vieillesse buissonnière.*

Vieille buissonnière s'attache à sortir de l'isolement ceux que le handicap ou l'âge mettent à l'écart. L'association a ouvert pour eux et pour les Mâconnais un café-théâtre, « A la Buissonnière bleue », *et une* salle de spectacle au cœur même de l'hospice départemental. Le Festival de théâtre leur permet de monter sur la scène et de s'exprimer, au même titre que les comédiens professionnels. Des troupes, qui effectuent un travail semblable en France et à l'étranger, viennent, lors du festival, se produire sur les scènes de Mâcon.

★ Renseignements et réservations : *16-85-38-08-38.*

● **FORME** : une fête pour tous les âges. – Manifestation conviviale et sportive réunissant, chaque année, et dans la bonne humeur, toutes les générations, la grande Fête de la forme, organisée le 21 septembre, *par Villages Vacances Familles, vous* invite à choisir entre quatre randonnées conçues pour permettre à chacun de participer à son rythme. Trois circuits partiront de la tour Eiffel : l'un de 27 kilomètres à pied à 9 h 30 ; l'autre de 17 kilomètres à *10 heures ; le troisième de 33 kilo*mètres, à vélo celui-là, à 10 h 30. Un circuit (7 kilomètres à pied, départ 10 h 30) partira également de la mairie de Viroflay (rive gauche).

Tous les parcours s'achèveront au château de Versailles où vingt fédérations sportives présenteront des démonstrations et permettront à chacun de s'initier au sport de son choix.

★ *Renseignements au 16 (1) 42-*56-09-83, dans le numéro de septembre du magazine *Notre temps*, dans les villages et agences VVF *et* à la Maison de la radio.

● **SOLIDARITÉ : chômeurs producteurs.** – Les chômeurs du *centre d'expérimentation sociale du* château de Bais (Mayenne) vendront chaque semaine, les vendredis de 16 heures à 19 heures et les samedis de 9 heures à 12 heures, les produits de leurs jardins et basse-cour : légumes sans engrais, œufs, lapins, poulets, canards, pintades.

★ Maison des chômeurs de Saint-Ouen, 54, rue des Entrepôts. Tél. : (12) 42-23-05-00.

هكذا من الاصل

Jeux

ÉCHECS



Dix-septième partie

Karpov du début à la fin

Chapeau ! Il faut un beau moral – mais « la guerre continue » avait-il prévenu, une belle santé – mais il n'avait pas pris de *time-out* après son KO dans la seizième partie – et une sacrée obstination – la maudite Gruenfeld de Kasparov allait sûrement revenir – pour, enfin, gagner une partie sans l'ombre d'une contestation possible.

Karpov a donc réalisé cet exploit en ridiculisant proprement Kasparov dans la dix-septième partie jouée le mercredi 17 septembre. Pas de bruit, pas de fureur. En effet, tout était dit, ou presque, dès le quatorzième coup : h3. Karpov sacrifiait le pion é5 (c'est là la trouvaille et le fruit de l'obstination) mais obtenait un énorme avantage positionnel. Deux coups « silencieux » et spirituels (17. Fd4 ; 20. Té4) et Kasparov, totalement paralysé, en fut réduit, après mûre réflexion pourtant, à pousser le pion a. On se croyait revenu à la cinquième partie...

Tranquillement, Karpov s'en vint cueillir le pion ç7, puis le pion ç6, tous les deux indéfendables. Le reste ne fut, comme on dit, qu'une question de technique, et les contorsions du Fou noir n'y changèrent rien. Au trente et unième coup (ce fut au trente-deuxième dans la cinquième partie), Kasparov abandonnait sagement, la promotion du pion ç6 ne pouvant être stoppée qu'au prix d'une pièce.

Après cette jolie partie, Karpov peut-il espérer reconquérir son titre ? Cela sera tout de même bien difficile. Il a toujours deux points de retard (9,5-7,5), plus un, car, rappelons-le, en cas d'égalité finale, c'est Kasparov qui reste champion du monde. Lui n'a qu'à faire cinq nulles, Karpov doit gagner trois fois, sans perdre en sept parties. On entre dans le domaine du merveilleux. Mais c'est celui des échecs.

Dix-huitième partie, le vendredi 19 septembre.

B. de C.

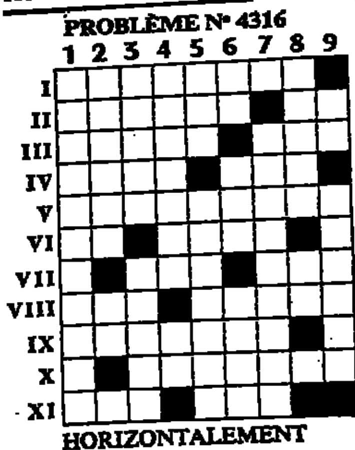
Blancs : KARPOV
Noirs : KASPAROV
Dix-septième partie
Défense Gruenfeld

1. d4	Cf6	17. Fd4	Ff4 (24)
2. ç4	g6	18. 0-0	a5 (27)
3. Cç3	d5	19. Tf́é1 (12)	a4 (8)
4. Cf3	Fg7	20. Té4 (14)	Fh6
5. Db3	dxç4	21. Fé5	a3
6. Dxç4	0-0	22. b3	Ca7 (17)
7. é4	Fg4	23. Td7	Fç1
8. Fé3	Cfd7	24. Txç7	Fb2
9. Té1	Cç6	25. Ça4	Cb5
10. Fé2	Cb6	26. Txç6	Tfd8
11. Dç5	Dd6	27. Tb6 (12)	Td5
12. é5	Dxç5	28. Fg3	Cç3
13. dxç5	Cç8	29. Cxç3	Fxç3
14. h3	Fxf3	30. ç6	Fd4
15. Fxf3	Fxé5 (9)	31. Tb7	Aband.
16. Fxç6	bxç6		

Les chiffres entre parenthèses représentent, en minutes, le temps de réflexion pour le coup joué.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4316



HORIZONTALEMENT

I. Le plus simple est sans effets. – II. Chambre à air. Rouge quand il s'agit du cœur. – III. Le culot l'est toujours, même s'il manque encore d'aplomb. On le sort en le poussant. – IV. Susceptible. Tout retourné après un échec. – V. Rappeler son dada à tout bout de champ. – VI. Personnel. Tempêtes sous de vieux crânes. – VII. Démonstratif. Se situe. – VIII. Poissonnerie en gros. Manifester un réel mécontentement. – IX. Fait beaucoup de bruit pour du vent. – X. Tels des sires plus vilains que nobles. – XI. Indéracinable coutume britannique. Supermarché.

VERTICALEMENT

1. Qui vent le louer en fait d'abord l'éloge. – 2. Selon le genre, elle s'offre à Noël ou s'adonne à la passion. Copulative. – 3. Habitat d'une nudiste allégorique. Chair de poule. – 4. Oubli maladif de certains débiteurs. En arrière. – 5. Baigne Saint-Aignan. Avec lui, l'avaleur n'attend pas le nombre des années. – 6. Préposition. « Est » complètement retourné. Perse ou Italienne. – 7. Rabat les oreilles ou fend le crâne. – 8. Mesure d'alcool ou d'eau salée. Personnel. – 9. Note. Vieux jeux ou effets de jeu.

Solution du problème n° 4315

Horizontalement

I. Coiffeuse. – II. Apnée. On. – III. Ces. Ligue. – IV. Archimède. – V. Héron. Ne. – VI. Orin. Es. – VII. Pots. Or. – VIII. Estrapade. – IX. Taie. Inès. – X. Erosion. – XI. In. Onéga.

Verticalement

1. Cacahouète. – 2. Opérer. Sari. – 3. Inscription. – 4. Fe. Honorés. – 5. Félin. Ta. Io. – 6. Im. Espion. – 7. Gens. Ame. – 8. Sonde. Ode. – 9. Enée. Pressa.

GUY BROUTY.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNEES
1	8 961	balance	F. 10 000
		autres signes	1 000
	8 991	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	2 211	taureau	12 000
		autres signes	1 200
	6 491	lion	12 000
		autres signes	1 200
	8 231	gémeaux	12 000
		autres signes	1 200
	9 601	sagittaire	12 000
		autres signes	1 200
	13 691	sagittaire	50 000
		autres signes	5 000
2	022	tous signes	400
	112	tous signes	400
	04 602	balance	50 000
		autres signes	5 000
3	223	tous signes	400
	583	tous signes	400
	7 823	lion	10 000
		autres signes	1 000
	8 773	cancer	12 000
		autres signes	1 200
	15 513	vierge	50 000
		autres signes	5 000
	11 543	gémeaux	4 000 000
		autres signes	125 000
4	104	tous signes	400
	2 684	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	01 094	scorpion	50 000
		autres signes	5 000
	02 474	capricorne	50 000
		autres signes	5 000
	21 294	lion	50 000
		autres signes	5 000
5	85	tous signes	200
	4 405	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	5 125	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
5	07 435	poissons	F. 50 000
		autres signes	5 000
6	16	tous signes	200
	1 876	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	3 846	cancer	10 000
		autres signes	1 000
	1 756	bélier	12 000
		autres signes	1 200
	3 516	balance	12 200
		autres signes	1 400
	08 826	gémeaux	50 000
		autres signes	5 000
	17 236	taureau	50 000
		autres signes	5 000
7	3 247	bélier	10 000
		autres signes	1 000
	5 137	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	1 997	scorpion	12 000
		autres signes	1 200
	2 267	vierge	12 000
		autres signes	1 200
	5 947	poissons	12 000
		autres signes	1 200
	6 237	capricorne	12 000
		autres signes	1 200
	12 377	verseau	50 000
		autres signes	5 000
8	2 538	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	7 848	verseau	10 000
		autres signes	1 000
	0 718	verseau	12 000
		autres signes	1 200
	12 528	cancer	50 000
		autres signes	5 000
	23 198	bélier	50 000
		autres signes	5 000
9	289	tous signes	400
0	70	tous signes	200

TOUS LES BILLETS NE BENEFICIANT D'AUCUN AUTRE LOT MAIS PORTANT LES SIGNES SUIVANTS : VERSEAU — BALANCE — GÉMEAUX — GAGNENT 100,00 F

LOTO N° 38 TIRAGE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 1986

7 – 13 – 21 – 31 – 32 – 49 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 25

POUR LES TIRAGES DU MERCREDI 24 ET SAMEDI 27 SEPTEMBRE 1986 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI

86 — **TRANCHE DES SIGNES DU ZODIAQUE** — 79e
TIRAGE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 1986

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 27/03/86)

Le numéro **287564** gagne **4 000 000,00 F**

Les numeros approchants à la centaine de mille: 087564, 187564, 387564, 487564, 587564, 687564, 787564 — gagnent 50 000,00 F

Les numéros approchants aux					gagnent
Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	
207564	280564	287064	287504	287560	15 000,00 F
217564	281564	287164	287514	287561	
227564	282564	287264	287524	287562	
237564	283564	287364	287534	287563	
247564	284564	287464	287544	287565	
257564	285564	287664	287554	287566	
267564	286564	287764	287574	287567	
277564	288564	287864	287584	287568	
297564	289564	287964	287594	287569	

Tous les billets se terminant par		gagnent
	7564	5 000,00 F
	564	1 000,00 F
	64	200,00 F
	4	100,00 F

86 — **TACOTAC** — TIRAGE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 1986 — 80e

Le Carnet du Monde

Naissances

– M. Claude MORZELLE et Mme, née Françoise Fiquet,
l'ambassadeur et Mme Alfred Cahen,
M. et Mme Olivier Morzelle-Cahen,
ont la joie de faire part de la naissance de leur petit-fils et fils

Nicolas Marie Jérôme MORZELLE,

le 10 août 1986, à Paris.

14, rue W.-Rousseau, 69006 Lyon.
19 Elden House, 90 Sloane Avenue, London SW3, 3EA.
30, boulevard de Charonne, 75020 Paris.

Décès

– La comtesse Baudouin de Moustier, son épouse,
Le comte et la comtesse Jean-Charles de Moustier, Victoire et Esther,
M. et Mme Marc Friedel, Alice et Claire,
Le comte et la comtesse Luc de Moustier, Edouard,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Jacques Lemaigre Dubreuil, sa belle-mère,
ont la tristesse de faire part du décès du

comte
BAUDOUIN DE MOUSTIER

le 9 septembre 1986, à son domicile, dans sa soixante-douzième année.

Les obsèques ont eu lieu le samedi 13 septembre, à Larchant (Seine-et-Marne).

Une messe sera célébrée le mardi 23 septembre, à 19 heures, en l'église Saint-Pierre de Chaillot à Paris (8e).

– Bazoches-les-Gallerandes.

Mme Madeleine Cadeau, son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean CADEAU,

ingénieur des Arts et Métiers,
directeur honoraire du Bureau Veritas,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu à Gien (Loiret), le 15 septembre 1986, à l'âge de soixante-douze ans.

Le service religieux et l'inhumation ont eu lieu à Bazoches-les-Gallerandes, le 17 septembre 1986, dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, rue Robine, 45480 Bazoches-les-Gallerandes.

776, avenue Salvador-Allende, 83500 La Seyne-sur-Mer.

– Le cancer a enlevé

YVES

à la tendresse des siens, le 11 septembre 1986, à Draguignan.

Ses cendres resteront à Ker en Berges.

Les obsèques religieuses ont été célébrées le lundi 15 septembre 1986, à 10 h 30, en la chapelle Saint-Pons de Figanières.

Famille Denef,
Ker en Berges, 83830 Figanières.

– M. Guy Dumas,
L'équipe de direction,
L'encadrement et le personnel de Matra Harris semiconducteurs,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Yves GIRAUD,

directeur des études,
des programmes et de la qualité,
ancien commissaire adjoint
du Commissariat à l'industrialisation de l'Ouest atlantique,
ancien élève de l'Ecole polytechnique (promotion 1956),
ingénieur du Génie maritime,
ingénieur de l'Ecole supérieure d'électricité.

La cérémonie religieuse aura lieu en la basilique Saint-Nicolas de Nantes le vendredi 19 septembre, à 13 h 45.

– Le directeur et les personnels de l'Ecole normale nationale d'apprentissage de Nantes,
Le proviseur et les personnels du lycée professionnel d'application de l'ENNA,
ont la tristesse de faire part à tous ses amis du décès à Paris, le 11 septembre 1986, dans sa soixante-septième année, après une longue et douloureuse maladie, de

M. Paul GRANDJEAN,

capitaine de réserve,
Médaille militaire (1944),
Croix de guerre (3 citations) 1944-1945,
Military Medal 1944,
commandeur des Palmes académiques,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
directeur de l'Ecole normale nationale d'apprentissage de Nantes de 1966 à 1980.

Monsieur Paul Grandjean, qui se consacra avec passion et lucidité au développement de l'enseignement technique tant en France qu'en Algérie, à la conception et à la réalisation de la nouvelle ENNA de Nantes, laisse à tous le souvenir d'un homme rayonnant de générosité de cœur et d'esprit.

– Ses enfants et petits-enfants ont la douleur de faire part du décès de

M. Bernard GRENOUILLEAU,

président-syndic honoraire
de la Compagnie des courtiers-jurés piqueurs de vins de Paris,
président honoraire du SNR,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
chevalier des Palmes académiques,
chevalier du Mérite agricole,

survenu à Paris le 16 septembre 1986, dans sa quatre-vingt-septième année.

Levée du corps et bénédiction 3, rue Bellegrand, Paris (20e), le 19 septembre, à 9 h 30.

Cérémonie religieuse en l'église de Saint-Foy-la-Grande (Gironde), le même jour, à 16 h 30, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Ses proches et ses amis ont la douleur de faire part du décès de

Madeleine de HARTING,

survenu le 14 septembre 1986, à son domicile.

Les obsèques ont été célébrées dans la stricte intimité au cimetière du Montparnasse.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– M. et Mme Claude Wimphen, leurs enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Henri HEIM,

survenu le 15 septembre 1986 dans sa quatre-vingt-douzième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

19, rue Le Marois, 75016 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès du

docteur Hector RODULFO,

docteur en chirurgie dentaire,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre du Mérite,

décédé à Fort-de-France, le 17 septembre 1986, dans sa soixante-dix-septième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le 18 septembre, dans la cathédrale Saint-Louis de Fort-de-France.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Tour Eve, N. 906, 92800 Puteaux.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Remerciements

– Mme Jean-Pierre Jacquillat, née Cécile Cerrano, son épouse,
Mme Henri Jacquillat, sa mère,
M. et Mme Alain Jacquillat et leurs enfants,
M. et Mme Bertrand Jacquillat et leurs enfants,
M. et Mme Claude Jacquillat et leurs enfants,
M. et Mme Thierry Jacquillat et leurs enfants,
ses frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
très touchés de toutes les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Jean-Pierre JACQUILLAT,

prient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine de trouver ici leurs profonds remerciements.

– Jany Mondoloni, sa femme,
Marc et Dominique, ses enfants,
Ses parents et alliés,
adressent leurs vifs remerciements à toutes les personnes qui leur ont témoigné leur amitié et leur soutien lors du décès du

docteur Pierre MONDOLONI,

psychiatre des hôpitaux, psychanalyste,

survenu le 31 juillet 1986.

12, rue Rennsat, 75016 Paris.

Anniversaires

– Pour l'anniversaire de sa mort, une pensée est demandée à tous ceux qui ont connu et aimé

Jean ROYBIER.

Messes anniversaires

– Une messe de requiem sera célébrée le vendredi 19 septembre en l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Paris (5e), à 18 h 30, pour le repos de l'âme de

Mme Geneviève Jean BASTIEN-THIRY

(veuve du colonel Jean Bastien-Thiry, exécuté le 11 mars 1963),
décédée le 19 août 1986.

Soutenances de thèses

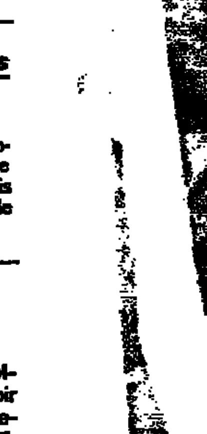
DOCTORATS D'ÉTAT

– Université Paris-I, mardi 30 septembre, à 15 heures, amphithéâtre Bachelard, M. Michel Brisacier : « Paris dans la pensée et l'action de Charles de Gaulle. »

SCIENCES

● **Lancement réussi d'un satellite météorologique.** – Après avoir été reporté à seize reprises, le lancement d'une fusée américaine Atlas-E, porteuse du satellite NOAA-G, a été effectué avec succès, mercredi 17 septembre, à 17 h 52 (heure française), de la base aérienne de Vandenberg, en Californie. Après les nombreux revers qu'a connu le programme spatial américain depuis l'explosion de la navette Challenger, en janvier dernier, ce tir est le troisième que la NASA réussit cette année.

Le satellite NOAA-G, destiné à l'Agence américaine pour l'étude des océans et de l'atmosphère (NOAA), devait être placé sur une orbite polaire à 830 kilomètres d'altitude. Outre ses instruments météorologiques, cet engin, d'un coût de 37,3 millions de dollars, est équipé d'un système permettant de recevoir et de localiser des appels de détresse émis par des avions ou des navires. Il est ainsi partie intégrante d'un système de sauvetage, nommé COSPAS-SARSAT, auquel participent le Canada, la France et l'Union soviétique. – *(AFP.)*





On n'ose pas vous dire ce qu'on fait 25000 fois sur un lit pour éprouver sa qualité.



Après un titre comme ça, nous voilà dans de beaux draps... Ou vous êtes déjà indigné mais quand même convaincu de la solidité de nos meubles, ou vous attendez la suite avec impatience... Ne vous faisons pas languir plus longtemps : on va s'allonger, tout avouer sur nos histoires de lit... Alors voilà, on saute !... Oui, vous avez bien lu, on saute !...

On saute partout, au milieu, au pied, à la tête, sur les côtés !... C'est même pire que vous ne l'imaginez : nous avons inventé une machine à sauter parce que nous, 25.000 fois, on pouvait pas... Mais rassurez-vous, on regarde pour vérifier si tout se passe bien... Si l'objet du test manque de ressort avant la fin, recalé !... Si son cadre ne supporte pas le choc, recalé !... Si il ne tient plus sur ses pieds, recalé !... Il n'a pas droit à notre appellation Möbelfakta. Et quand on sait que pour Möbelfakta, il faut satisfaire à des normes de résistance imaginées par l'Institut Suédois (1), on mesure l'ampleur de la performance...

Maintenant vous savez tout. Comme la plupart de nos meubles, votre lit IKEA a bien mérité de porter fièrement l'étiquette de qualité Möbelfakta. Nous vous souhaitons 25000 bonnes nuits...

(1) du Meuble, qu'alliez-vous imaginer ?

PEYRAT & ASSOCIES



Ils sont fous ces Suédois

IKEA PARIS NORD II : ZAC PARIS NORD II - AUTOROUTE DU NORD SORTIE ZI PARIS NORD II. TEL. (1) 48.63.20.25 - MAR. : 11-20 H - MER. JEU. VEN. : 11-22 H. - SAM. ET DIM. : 10-20 H - FERME LE LUNDI RESTAURANT PARADIS D'ENFANTS.
IKEA EVRY LISSES : ZI LE CLOS-AUX-POIS AUTOROUTE DU SUD SORTIE EVRY LISSES MENNECY. TEL. (1) 64.97.65.65 - LUN. MAR. MER. VEN. 11-20 H - JEU. 11-22 H - SAM. 10-20 H. DIM. 10-19 H RESTAURANT PARADIS D'ENFANTS.
IKEA LYON : CTRE CIAL DU GRAND VIRE VAULX EN VELIN TEL. 78.79.23.26 - IKEA VITROLLES : RN 113 QUARTIER DU GRIFFON - VITROLLES TEL. 42.89.96.16 RESTAURANT PARADIS D'ENFANTS.

Société

JUSTICE

Bavures policières et sécurité au tribunal de Paris

M. Pasqua contre « le Nouvel Observateur » et le Syndicat des avocats de France contre M. Jean-Louis Debré

Débat sur les « bavures » policières, débat sur la sécurité. Peut-on séparer l'un de l'autre aujourd'hui ? En tout cas, au Palais de justice de Paris, mercredi 17 septembre, on a eu les deux. A la dix-septième chambre correctionnelle du tribunal, c'était le ministère public qui poursuivait un jeune avocat, Mᵉ Francis Turquem, pour diffamation envers M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, lui-même partie civile, visé par un virulent « J'accuse » publié par le *Nouvel Observateur* du 8 août.

A la première chambre civile s'opposaient, de façon plus feutrée, le Syndicat des avocats de France et M. Jean-Louis Debré, ancien juge d'instruction, devenu depuis le 16 mars député RPR de l'Eure, auquel on demandait réparation de propos rapportés dans *Paris-Match*, selon lesquels les avocats apparaissaient comme complices des terroristes. Toile de fond de la première affaire : la mort, dans la nuit du 31 juillet au 1ᵉʳ août, de William Normand, tué par un gardien de la paix à Fontenay-sous-Bois. Contexte de la deuxième : la préparation des nouveaux textes sur la sécurité en avril dernier.

Il reste maintenant à voir dans l'ordre. Si, devant la dix-septième chambre, sous la présidence de Mᵐᵉ Jacqueline Clavery, Mᵉ Francis Turquem était bien présent, M. Pasqua, lui, n'avait pas paru au banc de la partie civile, une place d'ailleurs que Mᵉ Henri Leclerc, au nom de la défense, lui contestait formellement. C'est que ce procès lui paraissait singulier. Assurément, devait-il dire, Mᵉ Turquem n'a pas usé de périphrases. Pour autant ce *« J'accuse Pasqua »* présenté comme une tribune libre et signé de son nom, il n'en était pas vraiment l'auteur.

Le Nouvel Observateur avait en réalité reconstitué de cette manière les éléments d'une interview, la faisant ainsi devenir ce brûlot dans lequel on pouvait lire : *« J'accuse Pasqua d'avoir fait, en moins d'un mois, quatre victimes innocentes : William Normand, Loïc Lefèvre et deux policiers, dont la vie est brisée et l'honneur est entamé (...) Je l'accuse d'avoir fait croire aux policiers qu'ils bénéficiaient d'un privilège d'immunité (...) J'accuse Pasqua d'occulter par démagogie le vrai débat sur les rapports entre justice et police. Je l'accuse de laisser infiltrer la police par des éléments d'extrême droite »*, etc... le réquisitoire se développait ainsi sur deux colonnes.

C'était le 8 août. Dès le 11 août, le ministre de l'intérieur annonçait qu'il entendait que des poursuites soient engagées. Il dénonçait *« un véritable procès public, conduit au mépris des règles élémentaires du droit »* et mené contre les plus hautes autorités de la police nationale et les ministres.

Voilà qui était bel et bon. Mais un ministre ne peut, aux termes de la loi, faire engager de lui-même l'action publique, fût-il diffamé. C'est le parquet, seul, qui a le pouvoir d'engager les poursuites. Elles le furent d'ailleurs, le 27 août, par la délivrance d'une citation directe à M. Claude Perdriel, directeur du *Nouvel Observateur*, et, bien entendu, à Mᵉ Turquem, tenu pour complice.

Pour Mᵉ Henri Leclerc, si les apparences juridiques sont sauves, il n'en reste pas moins que le parquet n'a agi qu'*« en raison de la réaction de M. Pasqua »*. Il devait dire encore : *« Lorsque M. Badinter fut attaqué comme il le fut en sa qualité de garde des sceaux, outragé même, a-t-on vu le parquet engager de lui-même des poursuites contre ceux qui diffamaient ce ministre ? »*

Mᵉ Turquem, lui, fut simple. Avocat de la famille de William Normand, choisi par elle après le drame de Fontenay-sous-Bois, il s'aperçut très vite qu'il n'aurait pas seulement à s'occuper des intérêts de cette famille, mais qu'il lui faudrait défendre la mémoire d'un mort, car la police présentait le jeune homme tué comme un voleur habituel de sacs à l'arraché et le chargeait de tous les péchés.

C'est la raison pour laquelle il a estimé devoir réagir, parler à la presse, pour contrecarrer des informations qu'il considérait comme diffamatoires et « archifausses ».

Cela l'a amené à dire, du même coup, son sentiment sur la politique sécuritaire de M. Pasqua, d'autant plus que la « bavure » de Fontenay-sous-Bois survenait moins d'un mois après celle de la rue de Mogador.

Alors, ce *« J'accuse »*, que *le Nouvel Observateur* a tiré de ses propos, n'est pas assurément un article de lui. Mais, pour autant, il ne s'en désolidarisera pas. Voilà pour l'essentiel ce qu'il a exprimé avec à la fois émotion et passion.

« Grossièrement diffamatoires »

Au nom de M. Pasqua, Mᵉ Jean-Yves Cavallini n'a pas montré, en vérité, l'agressivité qui aurait pu être celle de son client. Il respecte Mᵉ Turquem, tout comme il respecte la cause de la liberté. Il admet qu'un ministre puisse s'exposer à la critique, essuyant les flèches de la polémique, et, quand il s'agit de celui de l'intérieur, il est même tout à fait normal qu'il soit impopulaire, mais, pour autant, *le Nouvel Observateur* et Mᵉ Turquem ont dépassé les bornes.

> *Les accusations d'un avocat contre le ministre de l'intérieur et celles d'un ancien juge d'instruction contre des avocats sont au centre de deux procès.*

Les propos tenus sont *« énormes, grossièrement diffamatoires »* et assénés sans le moindre commencement de preuve. *« Cela sent trop la vindicte personnelle, la passion et l'envie de faire un coup. »* C'est pourquoi M. Pasqua devrait se voir accorder le franc symbolique qu'il demande.

Du côté du ministère public, M. Marc Domingo dira qu'il se sent, lui, *« dans une situation désagréable »*, partagé qu'il est *« entre l'indignation que lui inspirent les accusations formulées et la commisération qu'il éprouve, malgré tout, envers Mᵉ Turquem »*. Pour autant, l'article n'en est pas moins *« gravement diffamatoire »*. M. Pasqua, aux yeux du substitut, n'est pas attaqué seulement pour sa politique. Il se trouve visé dans sa personne physique, car ce que l'on dit de lui aboutit à faire considérer son action comme celle d'un homme qui transgresse ouvertement toutes les règles de la morale. Il se livre, si l'on en croit l'article, à une entreprise de désinformation, pour protéger des policiers coupables ; il détourne et altère des faits véridiques.

Autant de raisons qui commandent une condamnation. Car, a dit M. Domingo, *« tout cela est grave à une époque où l'on dit que les clivages doivent être abolis pour faire face aux dangers. Or, qui est au cœur de cette entreprise d'énergie nationale, si ce n'est le ministre de l'intérieur ? »*

Alors, condamner, mais à quoi ? M. Domingo laisse au tribunal le soin de le dire, en tenant compte du fait que Mᵉ Turquem n'est pas l'auteur matériel du texte reproché et n'a pas eu la possibilité de le lire avant la publication. La réplique de Mᵉ Henri Leclerc fut ce que l'on attendait. L'affaire ? *« Le résultat d'une procédure dérisoire et ridicule dans les heures que nous vivons. Elle témoigne d'un manque singulier de sang-froid de la part de M. Pasqua. »*

La commisération de M. Domingo envers Mᵉ Turquem ? *« Je n'en ai pas besoin ; il est des poursuites qui ont valeur de décoration. Dire que le ministre de l'intérieur est attaqué en tant qu'homme ? Ce n'est vraiment pas sérieux. La lecture du texte reproché n'a sûrement pas changé d'un iota l'idée que les lecteurs du* Nouvel Observateur *pouvaient déjà avoir de M. Pasqua. »* Pourquoi s'est exprimé ainsi Mᵉ Turquem ? *« Parce qu'aujourd'hui l'avocat ne peut plus se contenter d'être seulement l'homme qui plaide au cours du procès. Il lui faut répondre, et tout de suite, à des mises en cause ou à des accusations, amplifiées par les médias, qui, eux, n'attendent pas les audiences pour s'exprimer. »*

En tout cas, il n'y a rien là, dira ensuite le bâtonnier Jean Couturon, au nom de M. Perdriel, qu'une polémique, qu'une critique politique, peut-être pamphlétaire, mais répondant aux lois d'un genre qui fut toujours admis. Jugement le 15 octobre.

Le droit à la critique

Changement de décor, changement de ton aussi. A l'autre bout du Palais, la première chambre civile n'a jamais été celle des grands éclats oratoires. Mᵉ Henri Noguères, au nom du Syndicat des avocats de France, est à la barre. Il plaide contre M. Jean-Louis Debré. Ce qu'il lui reproche est simple : deux passages d'une interview à *Paris-Match*, publié le 4 avril, dans lesquels le juge d'instruction, devenu député RPR de l'Eure, exposait sa conception d'un *« arsenal antiterroriste »*. Il se déclarait d'abord partisan d'une prolongation de la garde à vue à quatre jours dans les affaires de terrorisme, en précisant que, dans cette phase de l'enquête, cela retarderait d'autant l'accès au dossier des avocats qui *« peuvent alors renseigner un réseau terroriste et bloquer les investigations »*. Il expliquait ensuite les raisons qu'il y avait, à son sens, de *« multiplier les écoutes téléphoniques, y compris lorsque les terroristes discutent avec les avocats »*. Et il ajoutait : *« On nous dit : c'est une atteinte aux droits de la défense. Non, si une instruction est ouverte, on peut écouter tout le monde et faire la même chose avec les perquisitions, y compris donc chez les avocats qui sont très souvent complices. »*

Voilà qui pourrait paraître simple. Voilà en tout cas qui provoqua à l'époque un beau tollé dans tous les barreaux de France. Ce qui complique pourtant les choses, c'est que M. Jean-Louis Debré a contesté l'authenticité des propos reproduits par *Paris-Match*. Ce journal a même publié de lui une mise au point précisant que ses déclarations ne constituaient pas une attaque dirigée contre les avocats. A quoi Mᵉ Noguères rétorque : *« Si le journaliste de* Paris-Match *n'a pas reproduit exactement les propos, pourquoi M. Debré ne l'a-t-il pas appelé en garantie ? Nous saurions à quoi nous en tenir. Faute de cela, nous devons bien considérer que M. Debré a porté un grave préjudice aux avocats. »*

Pour Mᵉ Jean-Claude Woog, M. Jean-Louis Debré a voulu simplement parler de certains avocats et non de tous. Au reste, selon lui, ses adversaires ne peuvent prouver l'authenticité des propos qui sont contestés. On est, de toute façon, en présence d'un droit à la critique, fût-elle celle de certains avocats. De plus, l'affaire relèverait de la procédure de diffamation et n'aurait pas sa place devant le tribunal civil. Jugement le 22 octobre.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Les fuites dans l'« affaire Greenpeace »

Non-lieu pour les cinq militaires poursuivis

Les cinq militaires qui avaient été soupçonnés d'être à l'origine des fuites au profit de la presse dans le cours de l'« affaire Greenpeace », ont bénéficié, le mercredi 17 septembre, d'une ordonnance de non-lieu rendue par le magistrat instructeur, M. Philippe Jeannin.

Le colonel Jacques Fournier, cinquante-huit ans, alors adjoint du chef du contre-espionnage à la DGSE, le capitaine Alain Boras, trente-cinq ans, officier à la DGSE, le capitaine Paul Baril, l'adjudant-chef Richard Guillet, trente-trois ans, ancien du centre d'instruction des nageurs de combat d'Aspreto, affecté au centre d'entraînement – commando de Querlern (Côtes-du-Nord), – et le sergentchef Bernard Davier, vingt-huit ans, avaient été inculpés, le 26 septembre 1985, d'infraction à l'article 78 du code pénal, qui réprime la divulgation d'informations de nature à nuire à la défense nationale.

Les avocats des militaires ont annoncé leur intention de ne pas en rester là. Dans un communiqué, Mes Bernard Prévost, Francis Szpiner, Bernard Gisserot et Ludovic Bourdier ont notamment déclaré que les poursuites engagées contre leurs clients n'étaient que *« l'habillage juridique d'une misérable manœuvre de diversion politique »*. Soulignant que l'on ne peut *« jouer impunément avec l'honneur d'officiers aux états de service qui attestent de leur dévouement au pays »*, les avocats ont précisé qu'il convient désormais *« de rechercher les auteurs de ce mauvais coup et de leur demander des comptes »*.

MARC PORTEY.

SCIENCES

Pour la première fois au monde

Greffe de la moelle épinière réussie chez le rat

Des chercheurs français de Montpellier ont, pour la première fois, réussi à greffer chez le rat des cellules nerveuses foetales dans la moelle épinière après section de celle-ci. Les animaux greffés ont récupéré certaines des fonctions (érection, éjaculation, contrôle vésical) qu'ils avaient perdues. Bien qu'expérimental, ce résultat ouvre de grandes perspectives thérapeutiques quant à la prise en charge des malades para ou tétraplégiques. Des expérimentations sont en cours sur le singe. Si les résultats sont satisfaisants, les chercheurs envisagent d'appliquer rapidement cette nouvelle technique à l'homme.

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

Un nouvel obstacle jusqu'ici considéré comme infranchissable est donc sur le point d'être surmonté. L'impossibilité de greffer des neurones et l'extraordinaire complexité des réseaux nerveux qui constituent la moelle épinière faisaient, jusqu'à présent, de toute section nerveuse au niveau de la colonne vertébrale une situation irréversible. Seuls des moyens palliatifs pouvaient alors être mis en œuvre pour tenter de corriger les conséquences de telles lésions (paralysie, perte des fonctions sensitives).

C'est pour apporter une réponse thérapeutique à ces malades que l'équipe du professeur Alain Privat (1) travaille sur l'animal. Les premiers résultats obtenus chez le rat ont été présentés le 17 septembre à Marseille, dans le cadre du dixième congrès européen sur les neurosciences (*le Monde* du 17 septembre).

Les chercheurs ont greffé avec succès des cellules nerveuses fœtales de rat dans la moelle épinière d'animaux adultes. Cette moelle épinière avait, huit jours auparavant, été totalement sectionnée au niveau du thorax, rendant ainsi les animaux paraplégiques. Les cellules greffées (neurones à sérotonine) avaient été prélevées à la base du cerveau de fœtus âgés de quatorze jours. Une trentaine de rats ont ainsi été étudiés.

Au bout de quelques semaines ou de quelques mois, les animaux greffés ont pu retrouver certaines fonctions (réflexes sexuels, d'érection et d'éjaculation, fonctions de type vésical) qu'ils avaient perdues. Des photographies prises au microscope électronique ont permis de montrer que les cellules greffées avaient, en se développant, pu établir de nouvelles connexions en aval de la section, certaines parvenant à croître de 2 centimètres.

« Nous avons ainsi constaté, explique le professeur Privat, *que les cellules fœtales parvenaient à se développer et à retrouver leur cible à distance alors qu'elles n'étaient aucunement programmées pour cela. Elles ont en somme « inventé » leur propre chemin dans la moelle. C'est la première fois que l'on parvient à rétablir de la sorte une fonction après section de moelle. En fait, nous parvenons à créer sous la section un centre de contrôle, une modulation de l'activité de certaines neurotransmetteurs. »*

L'application à l'homme

Cette technique, qui impose une parfaite maîtrise des gestes neurochirurgicaux, est actuellement expérimentée sur le singe. Compte tenu du « privilège » immunologique dont jouit le système nerveux central, les chercheurs utilisent à nouveau chez cet animal (le babouin) des cellules fœtales de rat. L'application à l'homme est très sérieusement envisagée par le professeur Privat, qui n'exclut nullement, là encore, l'utilisation de cellules nerveuses prélevées chez des fœtus de rat. *« Notre objectif,* explique-t-il, *puisqu'on ne peut pas greffer un cerveau entier sur la moelle épinière, est de restaurer un certain nombre d'activités élémentaires chez les malades paraplégiques. Nous pourrions ainsi éviter l'installation des paraplégies flasques ou spastiques. »*

Ces résultats spectaculaires semblent toutefois avoir une limite. Il faut en effet que la greffe nerveuse soit réalisée dans les jours qui suivent la section de moelle. Passé cette période, des mécanismes semblent s'installer qui interdisent la prise de la greffe.

JEAN-YVES NAU.

(1) Le travail présenté à Marseille est signé de MM. Alain Privat, Hussein Mansour et de Mᵐᵉ Françoise Sandillon (Laboratoire de neurobiologie du développement, INSERM U249, Montpellier), et de M. Michel Geffard (CNRS, Bordeaux).

SPORTS

FOOTBALL

En coupes, mal réglées

L'équipe de France n'est pas la seule à traîner la jambe en ce début de saison : à l'instar des Bleus qui ont peiné la semaine dernière en Islande pour le coup d'envoi du Championnat d'Europe des nations, les clubs ont manqué le 17 septembre leur entrée dans les coupes d'Europe.

Seuls les Girondins de Bordeaux, vainqueurs (2-1) à Waterford sont quasiment assurés de disputer le deuxième tour de la Coupe des vainqueurs de Coupe.

Les autres résultats s'échelonnent du moyen au très médiocre. La petite défaite de Toulouse à Naples (1-0) et la victoire de Lens sur Dundee United (1-0) en Coupe de l'UEFA laissent quelques chances aux clubs nationaux lors des matches retour le 1ᵉʳ octobre. En revanche, le sort de Nantes, archidominé au stade de la Beaujoire par Torino (0-4) dont deux buts de Kieft en fin de match, paraît définitivement réglé, même si les Jaunes ont opéré à dix pendant une heure après l'expulsion de Bracigliano.

Enfin, en Coupe des champions, le match nul (2-2) concédé par le PSG au Parc des Princes, face aux Tchécoslovaques de Vitkovice est aussi une mauvaise affaire.

C'était le bal des débutants. Ni Vitkovice, obscur club de la banlieue d'Ostrava, ni Paris-Saint-Germain n'avaient encore été champions de leur pays. C'était même la première fois que la capitale française était représentée en Coupe d'Europe des clubs champions. Le poids d'un tel honneur explique-t-il la gaucherie avec laquelle les Parisiens esquissèrent leurs premiers pas sur la scène européenne ? Un tel complexe n'étouffait pas les Tchèques. Ils étaient à Paris pour en appeler du peu de considération qu'on leur témoigne dans leur pays.

A 350 kilomètres de Prague au fin fond de la Moldavie, le petit club, fondé en 1922, a passé le plus clair de son histoire dans l'anonymat de la deuxième division tchèque. Monté à l'échelon supérieur en 1981, il ronronnait bon an mal an à la dixième place du classement. Jusqu'à l'été dernier. En même temps que celle de Gérard Houllier au PSG, l'arrivée au poste d'entraîneur d'Ivan Kopecky, quarante ans, a transfiguré l'équipe. Les victoires succédant aux victoires, l'ambition vint en gagnant.

Après une longue invincibilité (19 matches) le petit club tint finalement tête aux quatre prestigieuses équipes de la capitale (Dukla, Sparta, Slavia et Bohemians) et à son illustre voisin, le Banik Ostrava. Mais le triomphe du sans grade ne convainquit personne en Tchécoslovaquie. Ni les sélectionneurs qui ne retinrent aucun joueur de Vitkovice en équipe nationale, ni même les dirigeants du combinat sidérurgique de Vitkovice, bailleurs de fonds du club. Malgré les nouvelles obligations européennes du club, les subventions sont restées inchangées, limitant le recrutement à sa plus simple expression pour compenser le départ du meilleur joueur de l'équipe, Lisanik, émigré à Chypre. Pour la presse, la victoire de Vitkovice n'était que l'expression d'un nivellement pas le bas du football tchèque.

L'empire d'Ostrava

Les voyages des « espions » parisiens à Ostrava confirmèrent le diagnostic : jeu direct, voire fruste, engagement physique de tous les instants, science consommée du contre. Quelle ne fut pas, mercredi soir, la surprise du maigre public parisien de découvrir une équipe maîtrisant la situation au milieu du terrain, construisant des attaques à une touche de balle, se débarrassant de la pression adverse par d'élégantes combinaisons en triangle. Loin d'être usurpé, l'avantage au score acquis à deux reprises par les Tchèques (Kovacik à la huitième minute, puis Sourek à la vingt et unième) traduisait bien l'emprise des joueurs d'Ostrava sur la partie. Les Parisiens s'époumonnaient à la poursuite d'un ballon fuyant. Ils ne durent qu'à une réussite (contre le cours du jeu) d'Halilhodzic (19ᵉ) et à un penalty de Pilorget (54ᵉ) de ne pas connaître l'humiliation de Videoton, vainqueur au Parc il y a deux saisons. Gérard Houllier eut beau interchanger ses nombreux et coûteux attaquants, le mal parisien prend sa source au milieu du terrain, moins créatif et moins solidaire que l'an dernier. Etrangement naïve et pataude, la défense n'apporta aucun concours à la relance. Au contraire, Ludek Kovacik, un grand escogriffe blond au front dégarni, y fut un poison constant, compensant sa faible vitesse de course par un placement intelligent et un souffle inépuisable.

Grâce à sa jeunesse (vingt-quatre ans de moyenne d'âge), Vitkovice est entré avec culot dans le match. Malgré cette jeunesse, il a su préserver avec sang-froid l'acquis du résultat nul tout en attaquant jusqu'au dernier quart d'heure. Pour n'avoir pas fait preuve d'autorité dès le coup d'envoi, les Parisiens sont restés, selon l'expression d'un Gérard Houiller, déconfit, *« à côté du match, de leur sujet, de leurs godasses »*. Ce n'est hélas pas la première fois qu'un club français manque un tel rendez-vous. Aux arguties techniques, l'entraîneur parisien préfère une explication psychologique, toujours la même, dans laquelle il est question de motivation, de volonté, d'engagement. *« Une grande équipe agit,* dit-il, *nous n'avons fait que réagir. »* Trop tard et trop mal.

JEAN-JACQUES BOZONNET.

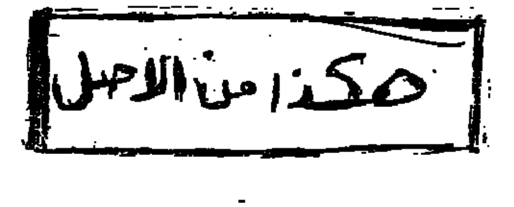
PRINCIPAUX RÉSULTATS

● **Coupe des champions.** — Le Bayern de Munich est allé gagner (2-0) à Eindhoven ; les Young Boys de Berne ont battu le Real Madrid (1-0) et Bröndby (Danemark) n'a fait qu'une bouchée d'Honved Budapest (4-1) comme la Juventus de Turin contre Valur Reykjavik (7-0) sans but de Platini.

● **Coupe des Coupes.** — Ajax (2-0) à Bursaspor (Turquie), Malmoe (6-0) contre Apollon, et Bruges, battu seulement 3-4 par Rapid de Vienne ont un pied en demi-finale comme Bordeaux. Nentori Tirana a battu Dynamo Bucarest (1-0).

● **Coupe de l'UEFA.** — Les Albanais de Flamutari ont tenu Barcelone en échec (1-0) et le FC Lucerne a fait match nul à Moscou contre le Spartak (0-0). Le Standard de Liège est allé gagner (1-0) à Rijeka, ainsi que Raba Eto (Hongrie) 4-2 à Minsk.

● **ATHLÉTISME : record du 400 mètres haies féminin.** — La Soviétique Maria Stepanova, âgée de trente-six ans, a amélioré, le 17 septembre, à Tachkent (Ouzbekistan), le record du monde du 400 mètres haies qu'elle détenait depuis les derniers championnats d'Europe à Stuttgart : elle a couvert la distance en 52 sec. 94/100ᵉ, soit 38 centièmes de moins que lors de son précédent record.


هكذا من الأصل

Economie

SOCIAL

M. François Dalle remettra dans six mois un rapport sur les « emplois intermédiaires »

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, a annoncé, le mercredi 17 septembre, lors d'une conférence de presse, qu'il avait chargé M. François Dalle, ancien PDG du groupe L'Oréal, et désormais président de son comité stratégique, d'étudier des solutions originales pour l'emploi et, notamment, pour *« les petits boulots »*, une expression que l'un et l'autre rejettent pour lui préférer *« les emplois intermédiaires »*.

Déjà auteur d'un rapport sur l'industrie automobile, réalisé la demande du gouvernement en octobre 1984, M. Dalle aura six mois pour présenter un nouveau rapport. Il lui est demandé de *« conduire une mission de réflexion sur les nouvelles données de l'emploi »* et il est chargé d'*« inventorier les nouveaux secteurs qui seraient susceptibles, sous des conditions à définir, d'offrir des perspectives d'activité »*. La lettre qui lui a été adressée par M. Séguin précise que cette décision intervient après un conseil interministériel, à la demande du premier ministre.

Pendant toute la période qui s'ouvre, les initiatives pourront cependant être prises, a indiqué M. Séguin, *« au fur et à mesure de l'avancée des travaux »*. Des mesures pourraient intervenir, en veillant à leur conformité avec les projets de M. Dalle mais, a ajouté le ministre, il n'y aura pas *« de prévisions chiffrées ou de calendrier »*. *« Nous ferons au mieux et au plus vite »*, a assuré M. Séguin, qui s'est déclaré *« séduit »* par l'article de M. Dalle sur le sujet, publié dans nos colonnes (*le Monde* du 22 juillet). *« Nous ferons souvent le point »*, a ajouté le ministre.

« Il faut voir les choses comme elles sont », a, de son côté, expliqué M. François Dalle, peu enclin à l'optimisme. *« Je vous plains, monsieur le ministre »*, a-t-il dit en se tournant vers M. Séguin, puis, plus tard, en concluant : *« Je ne sais pas comment vous allez faire, c'est très difficile. »*

Au chapitre des propositions éventuelles, M. Dalle s'est montré très évasif en évoquant le contenu possible de sa mission. L'exemple américain a l'appui, il a cité les emplois de services, *« les industries conviviales parallèles »*, et fait observer qu'il conviendrait de *« définir un cadre économique pour ces petites entreprises »*. Persuadé de la gravité de la situation, M. Dalle s'attachera à *« trouver des solutions transitoires et même artificielles »* avec le souci de *« trouver un statut social, juridique et moral pour ces jeunes »*. *« Face au chômage, il faut avoir la même attitude que face au terrorisme »*, affirma-t-il en une formule.



Fin de partie ?

Depuis le mercredi 17 septembre, le gouvernement n'a plus de politique de l'emploi ou, plutôt, n'envisage pas d'ajouter de sitôt un volet supplémentaire aux mesures déjà existantes. Il lui faudra attendre les résultats de son action économique pour voir s'améliorer le fonctionnement du marché du travail.

Malgré tous ses efforts, M. Philippe Séguin ne peut compter, au mieux et dans l'immédiat, que sur deux formules nouvelles. Actuellement en discussion à l'UNEDIC, elles concernent les activités d'utilité collective pour les chômeurs de longue durée âgés de plus de vingt-cinq ans déjà indemnisés, et les licenciements à mi-temps. Accessoirement, le ministre des affaires sociales peut encore tabler sur une augmentation du nombre des TUC qu'il est bien décidé à relancer. C'est également pourquoi il effectue un tour de France pour promouvoir son plan pour l'emploi des jeunes, plus que jamais nécessaire.

Comment en est-on arrivé là ? Pendant une bonne partie de l'été, M. Séguin avait multiplié les interventions, les propositions, et additionné des solutions originales. Le premier dans la classe politique, il avait non seulement reconnu la réalité du chômage, mais il avait tenu un discours dépourvu de toute démagogie, admettant que les méthodes traditionnelles ne permettraient pas de revenir au plein emploi à brève échéance. En plusieurs occasions, il avait fait part publiquement de ses suggestions. Un secteur « tertiaire bis » ou « quaternaire » pourrait être développé aux confins des activités solvables. Il envisageait les emplois de proximité ou les emplois à domicile, vite qualifiés par ses détracteurs de « petits boulots ».

Sur ce terrain, délicat, le ministre des affaires sociales obtenait quelques soutiens, plus ou moins fermes, à commencer par celui de M. Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT. A condition de s'entourer de précautions, d'éviter le parquage définitif dans la marginalité et de préciser le contenu de ces activités, de telles idées pouvaient être discutées.

Mais si l'opinion était sensible aux arguments de M. Séguin, il semble bien que, au gouvernement et dans une partie de la majorité, on ne souhaitait guère explorer ces voies trop différentes. Le fantôme du traitement social resurgissait, et, pour le ministère des finances, la menace de dépenses trop lourdes pour un budget à assainir.

De manière feutrée, en silence, le dossier se heurtait depuis des semaines à des refus. Certains reprochaient au ministre d'en faire trop. Le piège de la solidarité gouvernementale se refermait sur M. Séguin qui n'a donc eu pour seule issue que de nommer une commission. Une façon comme une autre de maintenir le sujet dans l'actualité et de conserver ses chances. Qui sait ?

ALAIN LEBAUBE.

Au congrès de Berlin-Est

M. Krasucki invite la FSM à poursuivre son « adaptation »

BERLIN-EST
de notre envoyé spécial

M. Henri Krasucki a choisi la méthode douce pour tenter de faire évoluer la Fédération syndicale mondiale (FSM), dont le onzième congrès s'est ouvert, le mardi 16 septembre, au Palais de la République à Berlin-Est. Présentant un rapport sur la situation économique et sociale, le secrétaire général de la CGT a distillé avec habileté et sans faire d'éclat son message en faveur d'une plus grande ouverture.

M. Krasucki favorable à la politique internationale de l'URSS, a estimé que les pays de l'Est — qui ont déjà obtenu des *« résultats remarquables malgré bien des difficultés ou des drames »* — sont tous *« engagés dans des réformes d'envergure »*, allant dans le sens d'une plus grande *« modernisation »*.

« Les syndicats [des pays socialistes] *sont appelés à y jouer un rôle original, responsable et actif »*, a-t-il ajouté pour justifier les *« grands espoirs »* qu'il nourrit.

Mais, sous l'éloge apparent, M. Krasucki a montré que la FSM avait encore du chemin à faire pour répondre tout à fait aux attentes de la CGT. Il l'a invité à être plus attentive aux préoccupations des salariés : *« Ne craignons pas de voir les choses en face. Il n'y a aucun déshonneur à s'adapter. Personne ne peut faire le bonheur des travailleurs sans eux. C'est avec eux que peuvent se créer des syndicats correspondant à leurs besoins. »*

Affirmant que *« l'unité syndicale n'est pas fondée sur l'idéologie mais sur une communauté d'intérêts »*, le secrétaire général de la CGT a évoqué *« certains progrès »* réalisés par la FSM depuis son congrès de 1982, mais lui a demandé de *« se donner les méthodes, les moyens et le style »* pour devenir *« une organisation plus mobile, plus concrète, adaptée à la réalité des branches et des régions »*.

En espérant que ce *« pas essentiel »*, sera franchi à Berlin-Est, M. Krasucki a peut-être péché par excès d'optimisme, ou, pour le moins, anticipé.

Ni le discours de M. Erich Honecker, chef de l'Etat et du Parti est-allemands clamant *« l'unité indéfectible »* du parti et de la classe ouvrière, ni celui de M. Ibrahim Zakaria (Soudan), secrétaire général de la FSM, divisant le monde entre pays capitalistes en crise et pays socialistes qui connaissent une « amélioration » constante, ne vont pas vraiment dans le sens des souhaits de la CGT. La centrale française avait justifié son retour probable au sein du secrétariat de la FSM par la volonté de celle-ci de faire jouer aux syndicats un rôle plus autonome et de ne pas être un *« prolongement »* des Etats socialistes (*Le Monde* du 16 septembre). On n'en est pas encore là...

MICHEL NOBLECOURT.

● **528 licenciements autorisés à Renault-Billancourt.** — La direction départementale du travail des Hauts-de-Seine a autorisé, le mercredi 17 septembre, la régie Renault à licencier pour motif économique 528 salariés des usines de Billancourt et du siège social, mais a apporté une réponse négative pour 182 personnes.

Par ailleurs, la direction départementale du travail doit se prononcer dans les prochains jours sur le cas de 27 salariés « protégés » (élus CGT du personnel pour la plupart) qui figurent parmi les 737 demandes de licenciement (assorti d'un congé de conversion de six mois avec 65 % du salaire) formulées au total par la Régie.

Ces 528 suppressions d'emplois concernent davantage le site de Billancourt (415 sur un total de 8 200 salariés) que le siège social (113 sur 5 200 salariés).

Economie

SOCIAL

La Caisse nationale d'assurance-maladie espère économiser 1,5 milliard de francs d'ici à la fin de 1987

Comment modérer la croissance des dépenses d'assurance-maladie pour la médecine de ville, qui progressent actuellement au rythme de 7 % l'an, en francs constants ? Le 14 juin dernier, M. Chirac, lors du congrès de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), avait lié le relèvement des tarifs des médecins à une modération des dépenses, *notamment sur les prescriptions.* M. Maurice Derlin, président (Force ouvrière) de la Caisse nationale d'assurance-maladie des salariés (CNAM), a présenté, le mercredi 17 septembre, les projets que celle-ci entend mettre en œuvre avec la collaboration des syndicats médicaux, dans le cadre de la convention signée entre ceux-ci et les trois caisses nationales d'assurance-maladie (salariés, agriculteurs, travailleurs indépendants).

Les caisses locales, examinant l'évolution des dépenses de prescriptions, vont attirer l'attention des assurés et des médecins sur les secteurs où l'on constate des *évolutions* anormales.

De telles actions sont déjà menées. Ainsi, en 1984, à Haguenau, constatant une croissance des analyses biologiques très forte (22 % contre 15 % sur le plan national), la caisse a *recherché l'origine des prescriptions* ; les résultats de l'enquête ont été signalés à tous les médecins et une campagne d'affichages a été organisée à l'intention du public. Elle a permis de ramener à 6 % l'augmentation des dépenses d'analyse (contre 12 % sur le plan national) au premier semestre 1985.

Il s'agit de systématiser de telles initiatives ; chaque caisse devra cette année mener des campagnes sur deux des cinq types de prescriptions surveillées (médicaments, analyses, transports, kinésithérapie, actes infirmiers).

La CNAM estime pouvoir gagner ainsi 1,5 milliard de francs d'ici à la fin de 1987 sur les prescriptions médicales (qui représentent environ 55 milliards de francs). Mais il faudrait trouver encore au moins 3 ou *4 milliards d'économies sur la* croissance de l'assurance-maladie pour pouvoir ramener celle-ci au taux souhaité par le gouvernement de 3 % l'an en francs constants.

Pour cela, on compte surtout sur une limitation des cas de rembourse*ment à 100 % des dépenses de méde*cine de ville. Une étude est en cours au sein de la Caisse nationale d'assurance-maladie, qui doit en principe présenter des propositions au ministre des affaires sociales. Sur ce point, M. Maurice Derlin s'est montré très prudent, afin d'éviter de créer des remous au sein de FO en proposant des réductions de prestations.

Autre point délicat : la coopération que les caisses d'assurance-maladie et les pouvoirs publics peuvent attendre de la part des médecins. Les syndicats médicaux traînent un peu les pieds. A l'issue de *l'assemblée générale* extraordinaire tenue le week-end dernier par la CSMF, le président de celle-ci, le docteur Jacques Beaupère, a affirmé que les médecins se trouvaient, malgré les avantages obtenus cette année, *« au bord de la révolte »*, s'estimant injustement mis en cause dans l'augmentation des dépenses.

Rejetant la responsabilité sur les caisses et les pouvoirs publics, la CSMF réclame d'autres améliorations de la situation des médecins, en matière de rémunération, sur le plan fiscal et social. Sinon, les praticiens seraient tentés de « rattraper » par la multiplication des actes le manque à gagner, et la confédération pourrait inciter les médecins conventionnés à passer dans le « deuxième secteur » (pratiquant des honoraires libres).

Toutefois, la CMSF s'est gardé de rompre les relations avec les caisses d'assurance-maladie ; ainsi, seule une minorité s'est prononcée pour un boycottage des différentes commissions paritaires : plusieurs syndicats départementaux qui avaient lancé un tel mot d'ordre ont fait marche arrière. La CMSF n'a pas refusé le programme proposé par les caisses.

GUY HERZLICH.

L'avenir de la Sécurité sociale

M. BALLADUR : il ne faut pas casser les vitres

Dans les deux années qui viennent, nous mettrons en place un plan d'allègement des charges sociales des entreprises. *Une première étape de ce plan* est en cours d'élaboration, a déclaré jeudi 18 septembre, M. Balladur devant l'association des anciens élèves d'HEC.

Les socialistes ont-ils laissé un bon ou un mauvais bilan ? *« Je ne découpe pas l'histoire de France. Ils ont géré avec un succès inégal, et finalement peu de succès. Mais la situation internationale n'était pas facile »* a répondu M. Balladur qui a ajouté qu'il attendait qu'on juge son action *« dans six ou huit mois »*, notamment en matière de croissance et de créations d'emplois. Le total des mesures prises apparaîtra *« sans précédent »*.

Concernant la *Sécurité* sociale et l'idée qui consisterait à la remplacer en partie par un système d'assurances, M. Balladur a répondu : *« Il ne faut pas casser les vitres. On doit se méfier des idées toutes faites. Nous devons tout faire pour conserver l'essentiel du système de sécurité sociale. »*

AFFAIRES

M. Madelin versera autant d'aides que ses prédécesseurs aux secteurs industriels en crise

Le budget du ministère de l'industrie chutera de 10,5 % en 1987 à structure constante, pour atteindre 26,55 milliards de francs. *« La compétitivité des entreprises ne se mesure pas à la croissance du budget du ministère, au contraire »,* a commenté M. Madelin, ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme. Libéral, il se félicite de cette réduction, qui est *« l'une des plus fortes de tous les départements ministériels »*, et rappelle que si les aides publiques diminuent, les charges des entreprises sont, en parallèle, allégées de 12 milliards de francs par les baisses de l'impôt sur les sociétés, de la taxe professionnelle, de la taxe sur les frais généraux, etc.

Les dotations en capital aux entreprises nationales industrielles sont ramenées de 16,6 milliards de francs en 1986 à 6,5 *milliards* en 1987 (le collectif budgétaire d'avril dernier avait doublé la somme initia*lement prévue* pour cette année). La subvention aux houillères est ramenée de 7,058 milliards à 6,988 (hors les frais de reconversion, qui se montent à 362 millions de francs). Le montant est donc désindexé de la hausse des prix, contrairement à la promesse faite par M. Mitterrand aux mineurs.

Les chantiers navals voient, au contraire, leurs crédits d'aide à l'investissement atteindre 2,7 milliards, contre 2,3 milliards en 1986 (passés à 2,6 *milliards* après collectif), à quoi s'ajoutent 760 millions d'aide au départ pour les ouvriers et 250 *millions* pour la reconversion des zones touchées (dont 120 millions seront dépensés dès cette année).

Les crédits de politique industrielle tombent de 1 887 millions en 1986 à 1 158 millions en 1987. Sur cette somme, 250 millions vont au Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI), 200 aux restructurations à venir (dont la machine-outil) et 200 aux contrats de plan Etat-régions. Restent donc 508 millions, comme *marge* de manœuvre pour les « actions de développement », dont 300 sont engagés en théorie pour La Chapelle-Darblay (la somme a été toutefois gelée par M. Madelin). La marge de manœuvre du ministre est réduite à presque rien.

Les sommes consacrées à l'innovation (ANVAR) et aux secteurs de pointe de l'électronique (*le Monde* du 17 septembre) sont en régression, à l'exception de l'espace. Le budget du Centre national d'études spatiale (CNES) atteindra, *« au minimum »*, 5,013 milliards de francs contre 4,887 milliards cette année.

Le ministère de l'industrie consacrera donc, *grosso modo*, la même somme que l'an passé (17 à 18 milliards de francs) aux secteurs en *déclin*, les chantiers navals et CDF-Chimie remplaçant la sidérurgie. M. Madelin critique les socialistes, qui ont provoqué une *« explosion »* des aides aux entreprises publiques, mais il est contraint de faire de même. La crise des industries traditionnelles saigne le pays et les discours idélogiques n'y peuvent rien. Réduire le budget de l'industrie revient toujours, *dans ces conditions*, à couper les aides aux secteurs d'avenir.

E. L. B.

● **Guichets bancaires : Ericsson s'associe avec DEC.** – Ericsson Information Systems, la filiale du géant suédois des télécommunications et de la bureautique, a choisi l'américain Digital Equipment (DEC), numéro trois mondial de l'informatique, pour développer ses automates destinés aux guichets des banques et aux institutions financières.

AGRICULTURE

Le torchon brûle entre M. Guillaume et les organisations professionnelles

Rien ne va plus entre M. François Guillaume et ses amis des organisations professionnelles agricoles. Le ministre a convoqué, le mardi 16 septembre, à Paris, les dirigeants des quatre grandes organisations (FNSEA, CNJA, APCA, CNMCCA), ceux des organisations céréalières, les producteurs de blé et de maïs, ainsi que la Fédération française des coopératives de *céréales. Il leur a demandé de* suspendre le mot d'ordre de grève du paiement des taxes parafiscales lancé par les céréaliers. En vain. Le mouvement, parti de la base, repris par les organisations professionnelles concernées, a reçu l'aval du président de la FNSEA, M. Lacombe – successeur de M. Guillaume à la tête de la centrale syndicale, – dont la décision prise mercredi, à l'issue d'un conseil d'administration, pèse lourd dans ce premier conflit important entre le ministre et ses anciens collègues syndicalistes.

M. Guillaume est parti, mardi également pour Punta-del-Este, pour les négociations du GATT. Les échanges agricoles y sont à l'ordre du jour *(lire nos informations page 33)*. Officiellement, c'est à la demande du premier ministre que M. Guillaume est allé rejoindre M. Noir, ministre du commerce extérieur. Le gouvernement pourra ainsi affirmer qu'il prend au sérieux la défense de la politique agricole européenne, mise à mal par les fortes pressions des Etats-Unis notamment. Mais ce départ inopiné permet au ministre de l'agriculture de ne pas assister au congrès des producteurs de maïs qui se tient à Colmar le mercredi 17 et le jeudi 18 septembre. Jeudi, le ministère a rappelé abruptement tous ses fonctionnaires présents à ce congrès, indique l'Association générale des producteurs de maïs. M. Guillaume manque aussi la « finale » nationale du concours de labour organisé en *Ille-et-Vilaine le 21 septembre* par le CNJA. Dans les deux cas, le ministre était attendu avec une certaine *impatience, et son envol pour l'Uru*guay ressemble beaucoup à une fuite. C'est d'ailleurs une constante *chez les ministres* de l'agriculture : lorsqu'ils ont vainement fait le tour des problèmes nationaux, ils cherchent tout naturellement à acquérir une dimension internationale...

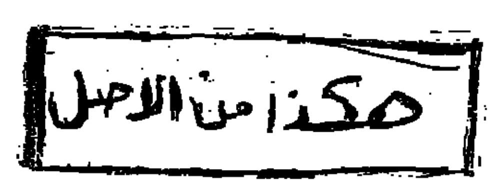
Ainsi, les dirigeants professionnels ont choisi la base contre leur collègue devenu ministre. La question des taxes parafiscales sur les céréales, qui rapportent 2,5 milliards, et alimentent le budget de l'Etat et celui de certains organismes professionnels, est posée depuis plusieurs années.

Dans son discours-programme de Brest, devant la FNSEA, le ministre *de l'agriculture s'était engagé à* réduire ces prélèvements. Plus tard, devant les producteurs de blé, il avait annoncé de petites diminutions sur certaines de ces taxes, qui furent jugées insuffisantes. Après la récolte de juillet, les producteurs de blé ont pris conscience de l'ampleur relative des retenues opérées, et, dans plusieurs départements, des grèves sauvages du paiement ont commencé. L'Association générale des producteurs de blé (AGPB) a suivi le mouvement en recommandant de retenir au minimum 1 franc par quintal dans l'attente d'une discussion de la loi de finances et de la prochaine conférence annuelle annoncée par le ministre de l'agriculture. L'Association *générale des producteurs de* maïs (AGPM) s'est associée au mouvement, et selon certaines *sources, les producteurs* d'oléagineux, dont les dirigeants se réunissent vendredi, devraient suivre.

Dans cette affaire, les organisations agricoles traditionnelles jouent leur crédibilité. Le mouvement est parti de la base, en alliance parfois avec les syndicats minoritaires, comme le MODEF dans le Sud-Ouest. Si elles cédaient face au ministre, leur indépendance serait contestée. Mais, dans le cas contraire, il leur faudra savoir jusqu'où aller dans l'escalade ; elles ont en fait jusqu'au 25 septembre pour trouver un compromis.

Le ministre aussi joue gros. Il a fait de ce mouvement une affaire personnelle. Le premier des syndicalistes agricoles a été nommé ministre pour servir de passerelle et aussi d'éteignoir des revendications. Avec les mesures d'aide sur la sécheresse et celles que le gouvernement s'apprête à prendre lors de la conférence annuelle, on pouvait penser que la mèche revendicative était suffisamment mouchée. La grève partielle des taxes, le soutien apporté par la FNSEA, et la campagne récente des producteurs de maïs contre l'accord CEE-Etats-Unis du mois de juillet montrent qu'il n'en est rien. Aussi, du côté de M. Balladur, peut-on continuer de penser que les protégés de M. Guillaume coûtent cher pour un bénéfice politique incertain. Comme, globalement, les dirigeants agricoles ont aussi le souci de ce bénéfice politique, il est probable qu'on trouvera un arrangement, même provisoire.

JACQUES GRALL.



Economie

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



ÉTRANGER

Les crédits du Fonds monétaire ont fortement diminué en 1985-1986

Au cours de l'exercice allant du 1er mai 1985 au 30 avril 1986, la contribution nette du Fonds monétaire au financement des balances de paiements des pays membres a été négative. Autrement dit, le total des nouveaux crédits (dénommés « achats de devises » d'après le vocabulaire officiel du FMI), qui *s'est élevé à 3,9 milliards de dollars* (contre 6 milliards de dollars pendant la période correspondante de l'exercice précédent), a été inférieur à celui des remboursements (dénommés « rachats de devises »).

La différence s'est élevée à quelque 340 millions de dollars, alors que, pendant l'exercice 1985 (clos au 30 avril de cette année-là), la contribution nette du Fonds monétaire *avait été de 3,2 milliards de* dollars.

Pour expliquer cette évolution, les experts du Fonds monétaire, dans leur rapport annuel, qui est rendu public ce jour, invoquent d'abord l'amélioration de la situation financière d'un certain nombre de pays membres. Ils rappellent aussi qu'il est de la nature des concours du Fonds d'être temporaires et remboursables.

Le rapport illustre l'extrême prudence des prêteurs à l'égard des pays en voie de développement et la *volonté de ces derniers d'ajuster au* plus près leurs nouveaux engagements à leurs besoins. Les auteurs du document traduisent ce phénomène de la façon suivante : « *Les pays importateurs de capital, ont aligné en 1985 leur besoin de financement externe sur le montant des capitaux qu'ils étaient en mesure d'obtenir. Le montant des arriérés de paiements n'a guère augmenté. Les pays en voie de développement ont renoncé à accroître leurs réserves de change, ce qu'ils avaient encore pu faire à concurrence de 30 milliards de dollars pendant les années 1983-1984.* »

Au cours de l'année 1985, les ressources d'emprunts obtenus de la part des créanciers privés se sont stabilisées autour de 8 milliards de dollars.

Un des tableaux de chiffres publiés par le Fonds monétaire fixe le déficit global des pays importateurs de capital, portant à la fois sur les échanges de biens et de services (balance des paiements courants) et sur les transferts de capitaux privés, à quelque 40 milliards de dollars. Cette somme a été financée à *concurrence de 31 milliards* par ce que le Fonds appelle le flux de capital *non générateur de dette*. Ce flux comprend notamment les investissements directs, les dons officiels, la monétisation de l'or.

Le compte n'est pas bon

Quant aux ressources obtenues des marchés de capitaux, elles ont continué à stagner. Un certain nombre de pays en voie de développement ont été en mesure d'émettre des emprunts obligataires, à concurrence de 10 milliards de dollars, au total, contre 5 milliards en 1984.

Quant au total net des nouveaux prêts bancaires, *il a été* de l'ordre de 3 milliard de dollars seulement, contre 14 milliards en 1984 et 51 milliards en 1982.

Pour beaucoup de pays « lourdement endettés », note le Fonds monétaire, les remboursements ont excédé les nouveaux emprunts. Tant et si bien que les risques encourus par les banques sur ces pays ont diminué.

Tous emprunteurs confondus, les émissions nettes d'obligations internationales ont atteint 62 milliards de dollars en 1985, soit cinq fois plus qu'en 1980. *Dans le total des fonds* fournis par le marché, les crédits *accordés par des syndicats* de banques ne représentent plus que 14 % de l'ensemble en 1985 contre 23 % en 1984 et 58 % en 1982.

En ce qui concerne l'évolution des balances de paiements, le Fonds *monétaire note que les pays* industriels ont dans l'ensemble amélioré leur situation. Leur déficit est tombé globalement de 64 milliards de dollars en 1984 à 54 milliards de dollars en 1985. Cependant, les statistiques du Fonds monétaire, pas plus que celles des années précédentes, ne tombent juste, en ce sens que le total des excédents enregistrés dépasse celui des déficits. La différence est égale à la bagatelle de 76 *milliards* de dollars.

Selon les experts du Fonds, « *il est possible que ce chiffre signifie que la situation de pays industriels est en réalité beaucoup plus forte que les statistiques communément publiées ne le laissent entendre* ».

Les Etats-Unis sont-ils exclus de ce jugement ? Le rapport ne le précise pas, mais il continue à attirer l'attention de ses lecteurs sur l'importance de ce déficit, tel qu'il est *évalué officiellement*.

Les experts du Fonds monétaire estiment à 23 %, depuis dix-huit mois, la baisse « en termes réels » des matières premières *autres que le* pétrole.

Depuis l'adhésion de la Pologne et de Kiribati, le nombre des pays *membres est de 151*. Deux d'entre eux, au cours de l'exercice passé sous revue, ont été déclarés forclos pour l'obtention de nouveaux crédits. Il s'agit du Soudan et du Libéria, qui comme le Vietnam et la Guyane n'ont pas remboursé le Fonds monétaire. A cette liste, s'est ajouté plus récemment le Pérou.

Dans la perspective du plan Baker, le rapport décrit la collaboration renforcée entre le Fonds monétaire et la Banque mondiale, qui accorderont ensemble des crédits au titre de la « facilité d'ajustements structurels », récemment créée avec une ressource de 2,7 milliards de DTS (droits de tirage spéciaux), soit environ 2,8 milliards de dollars.

PAUL FABRA.

CEE

Bruxelles propose une nouvelle libéralisation des productions d'acier communautaire

Bruxelles
(Commautés européennes)
de notre correspondant

La Commission européenne a demandé, le 17 septembre, au gouvernement des Douze d'engager, l'année prochaine, une nouvelle phase de libéralisation de la production contingentée d'acier. Chez Eurofer – l'association qui regroupe les principaux maîtres de forges de la CEE, – les premières réactions sont négatives.

En octobre 1980, la crise de la sidérurgie internationale avait conduit les instances communautaires à placer sous quotas la plus grande partie de la production communautaire. *L'achèvement des restructurations dans la plupart des sidérurgies avait permis aux Douze* de libérer, au début de cette année, la *production pour deux produits* (ronds à béton et certaines catégories de tôles). A l'époque, la Commission avait souhaité élargir cette décision à deux autres produits (tôles galvanisées et aciers marchands), mais plusieurs Etats membres, dont la France et l'Allemagne fédérale, s'y étaient opposés.

Bruxelles revient aujourd'hui à la *charge sur ces deux produits*, en y ajoutant le fil machine et les profilés *légers ; au total, si les Douze* acceptaient le projet tel qu'il se présente, *55 % de la production européenne* retrouverait sa liberté de production *et de prix*.

Eurofer estime qu'il faut agir avec une grande prudence, faisant valoir que le marché est en baisse depuis plusieurs mois et que les importations européennes ont augmenté.

M. S.



Economie

ÉTRANGER

A la conférence ministérielle du GATT

La France veut rester ferme dans les négociations agricoles

PUNTA-DEL-ESTE
de notre envoyé spécial

Ne pas se laisser entraîner, sous prétexte de conciliation, à ce que le nouveau cycle des négociations commerciales multilatérales (NCM), et en particulier son volet agricole, soit engagé dans des conditions dangereuses pour la *Communauté* : telle était, le mardi 16 septembre, la principale préoccupation de M. Michel Noir, ministre français du commerce extérieur, qui éprouvait la désagréable *impression* que ses interlocuteurs, voire certains de ses partenaires des Douze, tout en tenant le langage du dialogue et de la compréhension, cherchaient en *douceur à lui forcer la main.*

A leur arrivée, dimanche, les Français s'étaient d'abord montrés agréablement surpris. La Communauté paraissait parfaitement soudée, les Etats-Unis, contrairement à ce qu'ils redoutaient, ne s'opposaient pas à l'idée de revoir le passage agricole du projet de déclaration (le document W/47), *mis au point* en juillet à Genève et rejeté alors par la CEE. Même les Australiens, porte-parole des quatorze pays exportateurs « libéraux » aux positions résolument hostiles à la politique agricole commune (PAC), acceptaient de parler... Bref, on cajolait nos compatriotes. Une formulation de compromis acceptable pour tous, qui ne mettrait plus par conséquent l'accent sur la seule nécessité d'éliminer *progressivement* les subventions à l'exportation, semblait devenir possible.

Et puis, sans se heurter pour autant à de nouveaux obstacles surgis dans la clarté, ils ont éprouvé la désagréable impression de se faire manœuvrer. Dans ce type de session déambulatoire, l'intoxication va bon train et fait partie intégrante de la négociation. *« Les Français bougent,* annonçaient les Américains. *Ils se rapprochent du W/47. Nous préférerions garder le texte tel quel, mais, pour régler l'affaire, nous pourrions accepter quelques modifications rédactionnelles, à condition, bien sûr, que, sur le fond, rien ne soit vraiment changé. »*

L'équipe de choc conduite par M. Clayton Yeutter, représentant spécial pour les négociations commerciales, faisait ainsi presque figure de médiateur entre la Communauté et les quatorze exportateurs libéraux. C'est tout *juste si la* controverse agricole n'était pas présentée comme pratiquement réglée, et cela y compris au sein de l'équipe de la CEE. La manœuvre fut peut-être trop appuyée. Mardi, on sentait M. Noir agacé : *« Nos interlocuteurs ont cru qu'ils pourraient nous circonvenir. Nous continuons à refuser un texte qui parle de délai, de calendrier et qui privilégie la réduction des subventions à l'exportation. »*

Bref, le compromis agricole n'est pas encore écrit. M. François Guillaume était attendu ce jeudi 18 septembre à Punta-del-Este. Sa présence témoignera que, au-delà du raffinement byzantin qu'affectionne le GATT, le monde paysan français est parfaitement conscient de l'enjeu. La France est prête à resserrer les privilèges du GATT (1) et, pour ce faire, à réformer encore davantage la PAC, mais elle n'est pas disposée à accepter sa disparition.

L'attitude française, on s'en doute, ne fait pas l'unanimité. S'agissant de l'agriculture, la position française était même qualifiée de *« destructrice »* par un fonctionnaire britannique. Mercredi soir, une coordination des Douze au niveau ministériel promettait d'être quelque peu agitée.

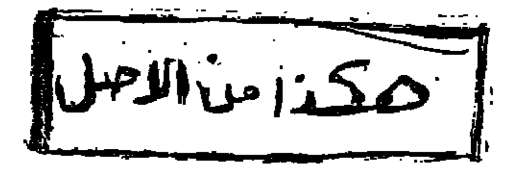
Pour l'autre grand dossier, celui des *« nouveaux thèmes »*, à savoir la libéralisation des services ainsi que des investissements et le renforcement de la propriété intellectuelle, la conférence, en apparence du moins, donnait l'impression de faire du sur-place. Les pays en voie de développement contestataires, conduits par l'Inde et le Brésil, *continuaient à s'opposer à ce que* la négociation sur ces nouveaux thèmes ait lieu dans le cadre du GATT.

Pourquoi cette insistance à refuser un mélange des genres — échange de produits et échange de services, — alors que, effectivement, comme *le font valoir les Etats-Unis,* les services représentent aujourd'hui environ 25 % du commerce international ? Les pays en voie de développement qui, comme l'Inde, le Brésil *et leurs amis, ont le souci de développer* leurs propres industries de services ne veulent pas risquer de se trouver soumis au sein du GATT à un marchandage qui consisterait, en simplifiant, à se voir offrir un meilleur accès pour certaines de leurs exportations traditionnelles, mais à condition de laisser en contrepartie la place libre aux banques, aux compagnies d'assurances et aux sociétés d'informatique des pays industrialisés. Les Etats-Unis nient qu'un tel danger existe et entendent que les nouveaux thèmes soient partie intégrante des futures négociations multilatérales.

Est-ce l'impasse ? M. Enrique Iglesias, le ministre uruguayen des affaires étrangères qui préside la session, *constate que, désormais,* ce qui n'était pas le cas il y a encore peu, les Brésiliens et les Indiens sont prêts à négocier. Le blocage, pour être sérieux, porte seulement sur les modalités de cette négociation. Son intention était de présenter un projet de compromis, jeudi. Le temps des sourires est révolu, la vraie négociation commence.

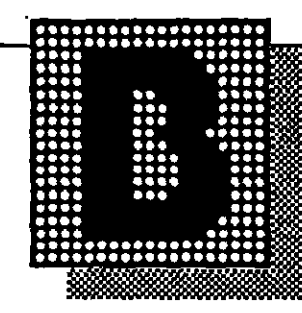
PHILIPPE LEMAITRE.

(1) Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS





BANQUE NATIONALE DE PARIS

RESULTATS NETS CONSOLIDES DU 1er SEMESTRE 1986 GROUPE BNP

Le premier semestre 1986 restera marqué par l'ouverture du capital de la B.N.P. à un large public. Les souscripteurs de nos certificats d'investissement émis en mai détiennent plus de 20 % du capital de la banque. Cet apport de 5,3 milliards de francs a accru d'un tiers la situation nette consolidée du groupe. Trois mois après, et dans le même but, nous avons émis sur le marché international 500 millions de dollars de titres subordonnés à durée indéterminée. Désormais, nos fonds propres approchent 27 milliards de francs contre 18,5 au 31 décembre 1985.

A la fin du mois d'août, les résultats d'exploitation consolidés du Groupe B.N.P., avant provisions et impôts, ont été publiés. Aujourd'hui, les résultats nets ci-dessous traduisent le développement des activités traditionnelles de la B.N.P. comme celui de ses activités nouvelles. Malgré la baisse des taux et le cours des devises, cette large diversification s'est révélée un atout appréciable.

Le résultat net consolidé du premier semestre 1986 atteint 1.405 millions de francs contre 993 millions de francs pour le semestre correspondant de 1985, soit une augmentation de 41 %. Sa croissance a été obtenue sans réduction de notre effort de provisions. La dotation, dans ces conditions, est la même en 1985 et en 1986 et elle a permis de porter l'effort là où il est nécessaire, c'est-à-dire sur les risques souverains.

Quant aux résultats nets de la B.N.P. maison-mère, ils atteignent 602 millions de francs, contre 346 millions de francs à la fin du 1er semestre 1985.

Il ne faudrait pas extrapoler à l'année entière de tels taux de progression. Mais ce qui est acquis au 1er semestre constitue une base solide pour l'exercice tout entier. Un résultat net consolidé de 2,8 milliards de francs devrait pouvoir être atteint, si bien qu'il est possible d'envisager un dividende supérieur à celui qui avait été annoncé au moment du lancement de nos certificats d'investissement.

GROUPE B.N.P. Résultats consolidés (en MF)	1er semestre 1986	1er semestre 1985	Var. en %	Année 1985
RESULTATS D'EXPLOITATION (avant provisions, impôts et divers)	4.967	4.223	+ 17,6	8.778
PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES GENERAUX	2.380	2.373	+ 0,3	4.876
RESULTAT NET	1.405	993	+ 41,5	2.114
dont part du Groupe	1.332	938	+ 42,0	1.988
RESULTAT NET PAR ACTION (en F.)	25 (a)	22 (b)		47 (b)

(a) Pour les 53.447.080 actions existant après accroissement du capital de 26 % (b) Pour les 42.447.080 actions

B.N.P. Maison-Mère Résultats (en MF)	1er semestre 1986	1er semestre 1985	Var. en %	Année 1985
RESULTATS D'EXPLOITATION (avant provisions, impôts et divers)	3.596	2.834	+ 26,9	5.793
PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES GENERAUX	2.163	1.910	+ 13,2	3.922
RESULTAT NET	602	346	+ 74,0	720

De plus amples informations sur l'activité et les comptes - non audités - du 1er semestre 1986 sont reprises dans un document disponible aux guichets de la BANQUE NATIONALE DE PARIS le 22 septembre 1986.

BNP. la banque est notre métier

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LA DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, FORTE PROGRESSION DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Les résultats du 1er semestre 1986 de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (Société Mère) peuvent être ainsi résumés :

	1er semestre 1985 (MF)	1er semestre 1986 (MF)	86/85 en %
Produit net bancaire et produits accessoires	10.151	11.158	+ 9,9
Frais de gestion et Amortissements	– 6.624	– 6.975	+ 5,3
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (après amortissements)	3.527	4.183	+ 18,6
Dépôts clientèle FF à fin juin	151.411	173.161	+ 14,4
Crédits clientèle FF à fin juin	154.540	164.337	+ 6,3

Le résultat brut d'exploitation enregistre, pour la deuxième année consécutive, une forte hausse (+ 18,6 % par rapport au 1er semestre 1985), ce qui porte l'accroissement à plus de 50 % par rapport au 1er semestre 1984. Cette croissance procède de deux mouvements contrastés :

- Baisse des taux directeurs et poursuite des effets de la dérégulation du système bancaire qui ont pesé sur les marges brutes des opérations réalisées avec la clientèle, notamment d'entreprises.
- Essor des marchés financiers qui a contribué à une forte progression du résultat des opérations sur titres et des commissions liées aux activités financières.

Les autres activités de la Banque maintiennent une croissance en volume nettement positive.

RÉSULTATS NETS DU GROUPE EN 1986

Sous réserve d'événements exceptionnels, les résultats nets du Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE devraient s'inscrire en progression sensible du fait de l'évolution favorable des résultats de la Société Mère, de ses filiales spécialisées et de ses filiales étrangères.

Sur l'ensemble de l'exercice 1986, avant plus-values exceptionnelles, la part du Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE dans le bénéfice consolidé devrait augmenter d'au moins 15 %.

Marchés financiers

L'offre publique de vente de 15 % du capital d'ELF-Aquitaine interviendra à la fin septembre

La procédure qui doit permettre de ramener la part de l'Etat (via le holding ERAP) dans la société ELF-Aquitaine, cotée en Bourse, de 66,80 % à 51 % a été définitivement arrêtée. Ces quelque 15 %, représentés par environ 14,50 millions d'actions de la compagnie pétrolière seront mis dans le public avant la fin du mois (probablement le vendredi 26 septembre) dans le cadre d'une opération à caractère international, dont le montage financier a été confié à la Banque nationale de Paris et à la banque Paribas.

Environ trois millions de titres ELF-Aquitaine devraient faire l'objet d'un placement international, le solde (soit 11,5 millions d'actions), étant proposé d'une part aux salariés de l'entreprise (dans la limite de 10 %, conformément à la nouvelle loi sur la privatisation), et à la communauté des épargnants dans le cadre d'une offre publique de vente (OPV); dont les modalités exactes seront connues à ce moment-là. L'opération pourrait rapporter environ 4 milliards de francs à l'Etat.

La principale question est celle du prix de vente de chaque action, un écueil sur lequel avaient buté les pouvoirs publics lorsqu'ils avaient voulu procéder, une première fois, début juin 1986, à la mise sur le marché de ces 15 %. Le malaise que connaissait alors le palais Brongniart avait fait chuter l'action ELF-Aquitaine aux alentours de 300 F, bien au-dessous du prix initialement prévu (de l'ordre de 350 F), interdisant, du coup, toute opération qui aurait pu apparaître comme une *« braderie »* des intérêts de la France dans l'une de ses principales entreprises, à caractère stratégique qui plus est.

A présent, le contexte est un peu différent. En dépit des états d'âme de ces derniers jours, la Bourse de Paris a meilleure allure (le cours de l'action ELF était de 325 F le 17 septembre). Normalement, le prix de l'OPV devrait être légèrement inférieur aux cours cotés mais il sera officiellement déterminé par les membres de la commission de privatisation mise en place par la Rue de Rivoli pour l'ensemble des entreprises industrielles et bancaires promises à privatisation.

Mais rien ne dit que l'Etat conservera 51 % du capital de cette société. La toute récente transformation en *« action spécifique »* (inspirée de la *golden share* anglo-saxonne) d'une action ordinaire de l'Etat dans ELF-Aquitaine, *« afin de protéger les intérêts nationaux »* (*le Monde* du 17 septembre) permet un abaissement de ce seuil tout en autorisant l'Etat à intervenir – pendant une durée maximale de cinq ans – pour faire prévaloir ses droits.

S. M.

Vif recul de la livre sterling et grande fermeté du deutschemark à Paris

La livre sterling s'est sensiblement affaiblie, mercredi 17 et jeudi 18 septembre, tombant à son plus bas cours historique vis-à-vis du deutschemark à 2,97 DM environ, en dessous de la barre fatidique des 3 DM et revenant à 9,74 F sur la place de Paris. A vrai dire, la devise britannique n'a fait que suivre le dollar dans sa baisse, le « billet vert » accentuant son glissement à 2,01 DM, tout près de crever le plancher des 2 DM, et passant à Paris, à 6,5950 F, en dessous de 6,60 F pour la première fois depuis quatre ans.

Le nouvel affaiblissement des prix du pétrole, avec un cours du baril de moins de 15 dollars, a, une fois de plus, déprimé la livre sterling. La diminution des revenus pétroliers de la mer du Nord va non seulement affecter la balance des paiements de la Grande-Bretagne, mais elle va aussi alourdir le déficit budgétaire du pays en diminuant les recettes tirées des taxes sur le brut. En outre, la mauvaise tenue des marchés financiers ne va guère faciliter le placement des titres des entreprises à privatiser prochainement (British Gas en premier), ce qui risque, également, de réduire les recettes du Trésor et de compromettre le programme de réduction d'impôt envisagé pour l'année prochaine (en vue des élections). La Banque d'Angleterre a dû intervenir vigoureusement pour défendre sa monnaie.

Cela a été le cas, également, de la Banque de France, qui a dû à nouveau stopper la montée du deutschemark à Paris au niveau de 3,28 F, y consacrant plusieurs milliards de francs. La ruée vers le deutschemark est générale, surtout après les déclarations du gouverneur de la Banque d'Allemagne fédérale, M. Karl Otto Poehl, plus que jamais décidé à ne pas abaisser son taux d'escompte. Les marchés financiers en déduisent que la devise ouest-allemande va continuer à monter, ce qui risque de provoquer des tensions au sein du système monétaire européen, où les rumeurs d'une nouvelle réévaluation du deutschemark, jugée inévitable dans les mois qui viennent, se font insistantes.

F. R.

PARIS, 18 septembre ⬇

Les « gendarmes » ont limité les dégâts

Heureusement les « gendarmes » (organes de placement collectif) étaient là. Jeudi, ils ont limité les dégâts à la corbeille, où la journée s'annonçait plutôt mal.

En effet, à la petite séance du matin, les valeurs françaises perdaient 1,25 % après la rechute de Wall Street la veille au soir.

Au début de la séance « officielle », les choses ne faisaient qu'empirer, mais quelques achats « opportuns », effectués par les investisseurs institutionnels, ont permis à l'indice de finir en baisse de 0,75 % seulement.

La guerre d'usure sur les taux d'intérêt que se livrent Américains et Européens préoccupe de plus en plus les milieux financiers. Jeudi, M. Edouard Balladur a déclaré que, dans les conditions actuelles, il n'était pas question de diminuer les taux en France. Or, tout le monde sait que la Bourse escomptait encore il y a peu de temps une nouvelle baisse des taux pour justifier son euphorie.

A deux séances du début des opérations de liquidation mensuelles, il n'y avait donc aucun ordre d'achat. Les étrangers, en effet, ne « font plus rien ».

Dans ce contexte, l'attentat commis jeudi soir devant le magasin populaire Tati a provoqué de vifs dégagements sur les valeurs des magasins. La cotation du Printemps a dû être différée de quelques minutes faute d'acheteurs. Le titre a cédé 4,8 %. Les Docks de France ont baissé de 6 % et Guyenne Gascogne de 3 %. Quelques titres étaient toutefois en hausse : Lesieur a gagné 5 %, l'Auxiliaire d'Entreprises, qui vient de conclure un important contrat en Chine, 4,4 % et les Presses de la Cité 2,7 %. La Redoute, société de vente par correspondance, a progressé de 2,4 % à 2 011 F, les investisseurs tablant sur une augmentation de son chiffre d'affaires en cette période troublée. Aux valeurs étrangères, hausse des japonaises et repli des américaines.

L'or a été bien orienté. A Paris, le napoléon valait 546 F (+ 9 F) et le lingot 88 350 F (– 200 F).

Le marché obligataire n'était pas trop mal malgré un petit tassement dans le courant de la séance.

NEW-YORK, 17 septembre ⬇

En repli

L'irrégularité de la cote, qui avait prévalu la veille à Wall Street, a cédé la place à un repli plus franc. En clôture, le 17 septembre, le marché new-yorkais perdait plus de neuf points en termes d'indice Dow Jones pour avoisiner les 1 770 points dans un volume d'affaires en légère progression d'un jour sur l'autre : 141 millions d'actions contre 131 millions précédemment. La séance avait pourtant bien démarré puisque l'indice Dow Jones gagnait initialement jusqu'à 12 points sous l'effet d'une reprise technique après les glissades de ces derniers jours et le plongeon de la semaine précédente.

La hausse du marché obligataire a également eu un effet d'entraînement sur le marché où les analystes escomptaient aussi une tendance haussière en prévision du 19 septembre, ce jour consacré aux « trois sorcières », selon le nom donné à ces opérations simultanées que sont les échéances conjointes des contrats d'options sur actions, indices boursiers et de matières premières.

Parmi les évolutions de titres les plus remarquées, figure la hausse de plus de trois points de Honeywell, à rapprocher des rumeurs non confirmées par la direction d'une restructuration de la firme. Ces changements passeraient par une cession de ses activités dans le domaine de l'électronique militaire.

VALEURS	Cours du 16 sept.	Cours du 17 sept.
Alcoa	38 3/8	38 1/4
A.T.T.	23 3/8	23 1/8
Boeing	58 3/8	57
Chase Manhattan Bank	38 3/4	37 1/8
Du Pont de Nemours	80 1/4	79
Eastman Kodak	52 3/8	53 1/8
Exxon	67 3/8	66 5/8
Ford	53 1/8	53 1/4
General Electric	73	72 3/8
General Motors	69 7/8	69 3/8
Goodyear	32	32 1/4
I.B.M.	138 1/2	137 5/8
I.T.T.	49 7/8	49
Mobil Oil	36	35 7/8
Pfizer	59 3/4	58 1/2
Schlumberger	31 3/8	30 5/8
Texaco	31 1/2	31 1/2
U.A.L. Inc.	54 3/4	55 3/4
Union Carbide	21 3/8	21 7/8
U.S. X. Corp.	19 7/8	21 3/4
Westinghouse	54	53 1/4
Xerox Corp.	53 1/2	52 7/8

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,59 F ⬇

Une nouvelle baisse du dollar est nécessaire pour réduire le déficit commercial des Etats-Unis, affirme M. James Baker, le secrétaire américain au Trésor. Le marché des changes lui donnait raison le 18 septembre si l'on en juge par le vif repli du billet vert. A Paris, le dollar tombait à 6,59 F environ (contre 6,6730 F la veille en séance officielle) tandis que le deutschemark faisait preuve d'une grand fermeté (*voir par ailleurs*).

FRANCFORT	17 sept.	18 sept.
Dollar (en DM)	2,0460	2,0100
TOKYO	17 sept.	18 sept.
Dollar (en yens)	155,95	154,25

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (18 sept.)	7 1/8 %
New-York (17 sept.)	6 6/8 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	16 sept.	17 sept.
Valeurs françaises	141,9	143,7
Valeurs étrangères	110,3	110,1

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	377	377,9

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

	16 sept.	17 sept.
Industrielles	1778,54	1769,40

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

	16 sept.	17 sept.
Industrielles	1 262,2	1 275,2
Mines d'or	317,9	316,6
Fonds d'Etat	92,76	92,19

TOKYO

	17 sept.	18 sept.
Nikkei Dow Jones	17560,87	17459,97
Indice général	1 452,42	1 443,95

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 17 septembre
Nombre de contrats : 4 454

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87	Juin 87
Dernier	–	110,75	111,85	111,70	111,45
Précédent	–	110,80	111,75	111,80	111,95

AUTOUR DE LA CORBEILLE

BNP : FORTE HAUSSE DES RÉSULTATS SEMESTRIELS. – Après le Crédit lyonnais, c'est au tour de la Banque nationale de Paris d'annoncer des résultats semestriels en forte hausse : plus 42 % pour le résultat net consolidé (lequel atteint 1,23 milliard de francs pour la part du groupe) et plus 17,6 % pour les résultats d'exploitation après 2,37 milliards de francs pour créances douteuses. Pour l'exercice 1986 tout entier, la Banque pense qu'un résultat de 2,8 milliards de francs pourrait être atteint.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : HAUSSE DE 19 % DES RÉSULTATS DE LA MAISON MÈRE. – La Banque annonce pour le premier semestre une hausse de 19 % du résultat brut d'exploitation de la maison mère. Pour cette période de référence, les frais de gestion n'ont augmenté que de 5 % alors que le produit net bancaire croissait de 10 %. Quant au bénéfice net de l'exercice, il devrait augmenter de 15 % par rapport à l'année dernière, précise la Banque.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –	UN MOIS	DEUX MOIS Rep. + ou dép. –	DEUX MOIS	SIX MOIS Rep. + ou dép. –	SIX MOIS
$ E-U	6,5850	6,5900	+ 50	+ 62	+ 110	+ 135	+ 330	+ 400
$ can.	4,7425	4,7478	– 60	– 44	– 115	– 87	– 422	– 357
Yen (100)	4,2677	4,2737	+ 60	+ 76	+ 141	+ 165	+ 460	+ 520
DM	3,2753	3,2794	+ 59	+ 73	+ 132	+ 152	+ 370	+ 422
Florin	2,8992	2,9027	+ 40	+ 48	+ 83	+ 98	+ 246	+ 283
F.B. (100)	15,7989	15,8185	– 69	+ 35	– 115	+ 58	– 238	+ 124
F.S.	4,0461	4,0516	+ 83	+ 103	+ 177	+ 206	+ 523	+ 592
L (1 000)	4,7391	4,7461	– 169	– 131	– 361	– 302	– 925	– 820
£	9,7228	9,7367	– 236	– 199	– 497	– 434	– 1478	– 1325

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U	5 3/4	6	6 1/16	6 3/16	6	6 1/8	5 15/16	6 1/16
DM	4 1/2	4 3/4	4 1/2	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 9/16	4 11/16
Florin	5 1/4	5 1/2	5 3/16	5 5/16	5 3/16	5 5/16	5 3/16	5 5/16
F.B. (100)	6 3/4	7 3/4	7 1/8	7 7/16	7 1/8	7 7/16	7 1/8	7 7/16
F.S.	1 1/4	1 3/4	4 3/8	4 1/2	4 5/16	4 7/16	4 5/16	4 7/16
L (1 000)	9	11	10 3/8	11 1/8	10 3/8	11 1/8	10 3/4	11 1/8
£	9	9 1/4	9 3/4	9 7/8	9 13/16	9 15/16	9	9 1/8
F. franç.	6 7/8	7 1/8	7 1/4	7 3/8	7 1/4	7 3/8	7 7/16	7 9/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 18 SEPTEMBRE

Cours relevés à 14 h 56

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1550	4.5 % 1973	1760	1760	1760	....
4600	C.N.E. 3%	4570	4580	4583	+ 0 28
1120	B.N.P. T.P.	1224	1210	1210	− 1 14
1229	C.C.F. T.P.	1238	1249	1256	+ 1 53
1094	Créd. Lyon. T.P.	1200	1200	1200	....
2885	Électricité T.P.	2865	2862	2862	− 0 10
1970	Renault T.P.	2057	2072	2096	+ 1 89
2348	Rhone-Poul. T.P.	2350	2335	2335	− 0 63
1298	St-Gobain T.P.	1400	1402	1420	+ 1 42
1290	Thomson T.P.	1360	1360	1370	+ 0 73
475	Accor	434	436	435	+ 0 23
1830	Agence Havas	1820	1810	1815	− 0 27
1580	Ag. Havas C. I.	1535	1505	1505	− 1 96
770	Air Liquide	720	726	725	+ 0 69
1980	Alcatel	2010	1970	1970	− 1 99
1590	Als. Superm.	1639	1612	1612	− 1 64
430	A.L.S.P.I.	417 70	411	411	− 1 60
375	Alsthom	346	343	343	− 0 86
1980	Ajom. Prioux	1796	1780	1799	+ 0 16
285	Aussedat-Rey	231	226	230	− 0 43
1560	Aux. Entrepr.	1479	1525	1530	+ 3 44
1380	Avions Dassault	1315	1300	1251	− 4 86
610	Bail-Equipem.	525	504	504	− 4
1150	Bail-Investiss.	1085	1110	1100	+ 1 38
1380	Cie Bancaire	1195	1152	1156	− 3 28
670	Bazar H.-V.	574	565	570	− 0 69
465	Béghin-Say	493	485	489	− 0 81
345	Berger (Mé)	465	465	470	+ 1 07
636	Bic	612	602	606	− 0 98
1460	B.I.S.	1430	1401	1406	− 1 67
2270	Biscuit (Géné.)	2300	2320	2320	+ 0 86
2070	Bongrain S.A.	1941	1940	1940	− 0 05
1450	Bouygues	1276	1269	1269	− 0 47
4140	B.S.N.	4130	4100	4095	− 0 84
1240	Carnaud	1110	1108	1125	+ 1 35
3380	Carrefour	3330	3280	3285	− 1 35
1990	Casino	1950	1930	1931	− 0 97
1490	Casino A.D.P.	1500	1490	1490	− 0 66
910	C.C.M.C.	860	850	850	....
1680	Cetelem	1332	1332	1358	+ 1 95
1780	C.F.A.O.	1670	1631	1640	− 1 79
520	C.F.D.E.	503	499	501	− 0 39
1340	C.G.I.P.	1130	1099	1104	− 2 30
1460	Chargeurs S.A.	1295	1282	1280	− 1 15
58	Chiers-Châtill.	59	57	57 10	− 3 22
720	Ciments franç.	672	677	673	+ 0 14
635	Club Méditerr.	589	570	570	+ 0 17
240	Codetel	238 20	239 90	239 90	+ 0 71
410	Colimeg	404	401	401	− 0 74
975	Coles	846	815	825	− 2 48
275	Compt. Entrepr.	275	268	268	− 2 54
620	Compt. Mod.	580	572	572	+ 2 14
1770	Créd. Foncier	1340	1280	1280	− 4 47
505	Crédit F. Imm.	512	515	515	+ 0 58
2190	Crédit Nat.	1780	1734	1734	− 2 58
285	Crouzet ★	266	264 50	258	− 2 64

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2200	Damart S.A.	2055	2095	2095	+ 1 94
3820	Darty	3720	3740	3721	+ 0 02
270	*Dév. R.d.C. (Li)*	269	267	267	− 0 74
535	D.M.C.	506	500	507	+ 0 19
2450	Docks France ★	2200	2151	2100	− 4 54
1470	Dumez	1616	1600	1606	− 0 61
1380	Eaux (Gén.)	1313	1300	1345	+ 2 43
3420	Ecco ★	3100	3080	3030	− 2 25
1000	Electro-Finan.	941	938	937	− 0 42
315	Elf-Aquitaine	325	323	324	− 0 30
295	− (certific.)	302	305	305	+ 0 99
2300	Epeda-B-Faure	2101	2108	2108	+ 0 33
3180	Essilor	3110	3055	3071	− 1 25
530	Esso S.A.F.	525	511	514	− 2 09
3470	Eurafrance	3010	2900	2920	− 2 99
1410	Eurocom ★	1305	1290	1295	− 0 76
2490	Euromarché	2240	2330	2330	+ 4 01
1080	Europe n° 1 ★	915	912	892	− 2 51
1620	Facom	1442	1400	1420	− 1 52
930	Fichet-Bauche	900	930	934	+ 3 77
320	Finextel	314 90	301 10	301 10	− 4 38
315	Fives-Lille	285	279	282	− 1 05
18	Fonderie (Gén.)	18 20	18 30	18 50	+ 1 64
200	Fraissinet (Ma)	215	218 50	218 50	+ 1 62
355	Francarep	321	311 90	313	− 2 49
1110	Fromageries Bel	1035	1021	1025	− 0 96
1180	Gal. Lafayette	1080	1063	1065	− 1 38
420	Gascogne	355	380	380	+ 7 04
285	Géophysique	310	310	310	....
1140	Gerland	1120	1115	1115	− 0 44
400	GTM-Entrepose	410	....	....	....
740	Guyenne-Gas. ★	711	700	700	− 1 54
2810	Hachette ★	2475	2452	2502	+ 1 09
735	Hénin (La)	723	725	725	+ 0 41
66	Imétal	66 50	65 90	66 20	− 0 45
865	Imm. Plaine-M.	790	795	795	+ 0 63
4280	Inst. Mérieux	4115	4085	4085	− 0 76
695	Intarbail	706	715	715	+ 1 27
2180	Intertechnique	1649	1620	1620	− 1 76
1060	*J. Lefebvre*	880	872	876	− 0 45
1980	Lab. Bellon	1808	1775	1772	− 1 99
1450	Lafarge-Coppée	1310	1290	1300	− 0 76
1390	Labon	1391	1380	1390	− 0 07
4680	Legrand	4065	4015	4023	− 1 03
1130	Lesieur	1090	1145	1145	+ 5 04
900	Locabail Immob.	960	972	972	+ 1 25
880	Locafrance	660	650	658	− 0 30
1120	Locindus	1145	1155	1155	+ 0 87
1020	L. Vuitton S.A ★	1009	999	997	− 1 18
765	Luchaire	780	780	780	....
1440	Lyonn. Eaux	1365	1330	1336	− 2 12
195	Mais. Phénix	197	194	191	− 3 04

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
536	Majorette (Ly)	534	531	531	− 0 74
109	Manurhin	103 10	102 40	102 40	− 0 67
445	Mar. Wendel	402	397	397	− 1 24
1480	Martell	1381	1370	1380	− 0 07
2580	Matra	2307	2279	2279	− 1 21
3280	Merlin-Gerin	3055	3015	3015	− 1 30
3500	Michelin	3060	3015	3028	− 1 04
1740	Midi (Cie)	1575	1536	1540	− 2 22
530	Midland Bk S.A.	550	541	541	− 1 63
515	Min. Salsig. (Ma)	600	601	601	+ 0 16
41	M.M. Penarroya	48	48 50	48 50	+ 1 04
2320	Moët-Hennessy	2068	2090	2118	+ 2 41
1030	Mot. Leroy-S ★	891	888	890	− 0 11
76	Moulinex	71	70 10	70 10	− 1 26
1220	Navig. Mixtes	1025	1010	1025	....
210	Nord-Est	204 50	200	202	− 1 22
440	Nordon (Ny)	471	450	460	− 2 33
510	Nouvelles Gal.	505	496 20	496 20	− 1 74
1040	Occident. (Gén.)	995	988	988	− 0 70
1430	Omn.F.Paris	1437	1445	1445	+ 0 55
225	Olida-Caby	197	199 90	199	+ 1 01
495	Opfi-Paribas	540	530	535	− 0 92
3830	Oréal (L')	3479	3451	3495	+ 0 45
940	Paris-Réescomp	835	817	825	− 1 19
1190	Pechelbronn	1055	1005	1020	− 3 31
1400	Penhoet	1350	1360	1362	+ 0 88
1080	Pernod-Ricard	970	951	965	− 0 51
145	Pétroles B.P.	142	141 50	141 70	− 0 21
1180	Peugeot S.A.	1100	1065	1082	− 1 63
54	Poclain	54 80	54 70	54 60	− 0 36
1700	Poliet	1420	1423	1437	+ 1 19
765	P.M. Labinal	700	686	686	− 2
2130	Presses Cité	2205	2210	2250	+ 2 04
1630	Prétabail Sic.	1653	1710	1710	+ 3 44
480	Primagaz	505	506	507	+ 0 39
655	Printemps	550	515	524	− 4 72
1950	Promodès	1939	1900	1905	− 1 75
275	Prouvost S.A ★	280	256 10	258	− 0 76
910	Radiotechn.	936	903	908	− 2 88
185	*Raff. Dist. Total*	181	178 50	177 50	− 1 93
2040	Redoute (La) ★	1985	2002	2025	+ 3 05
1690	Roussel-Uclaf	1515	1420	1410	− 6 93
1310	Roussel-C.N.I.	1201	1160	1170	− 2 58
4650	R. Impériale (Ly)	4550	4506	4506	− 0 96
285	Sade	284 10	280	280	− 1 44
3150	Sagem	2816	2805	2805	− 0 39
630	St-Louis B.	619	617	617	− 0 32
1700	Salomon	1720	1700	1690	− 1 74
1210	Salvepar	1161	1151	1151	− 2 54
710	Sanofi	725	706	720	− 0 68
455	S.A.T.	464	443	443	− 2 42
885	Saupiquet (Na)	756	800	800	+ 5 82

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
730	Schneider ★	675	667	674	− 0 14
117	S.C.O.A.	114 80	111 60	113 10	− 1 48
....	S.C.R.E.G.	435	430	429 90	− 1 17
560	Seb ★	540	535	532	− 1 48
455	Sefimeg	445	456	456	+ 2 47
1880	S.F.I.M.	1580	1590	1590	+ 0 63
91	S.G.E.	77 60	77	78	+ 0 51
625	Signaux Ent. El.	524	549	546	+ 4 19
845	Silic	990	960	960	− 3 03
625	Simco-U.P.H.	625	618	621	− 0 64
380	Simnor (Li)	357	357	357	....
1340	Skis Rossignol	1220	1200	1240	+ 1 63
830	Siminco	881	884	884	+ 0 34
245	Sodero (Na)	237	240	240	+ 1 26
2090	Sodexho	2080	2035	2035	− 2 16
420	Sogerap	431	445	445	+ 3 24
1400	Sommer-Allib.	1108	1090	1100	− 0 72
765	Source Perrier	755	753	763	+ 1 05
1540	Sovac	1350	1340	1350	....
780	Spie-Batignol.	801	795	800	− 0 12
540	Strafor	531	505	505	− 4 89
380	Synthelabo ★	387	385	387	....
570	Talcs Luzenac	542	530	530	− 2 21
3170	Tél. Elect.	2780	2850	2850	+ 2 51
1760	Thomson-C.S.F.	1505	1480	1480	− 1 66
430	Total (CFP)	449	439 50	442	− 1 56
97	− (certific.)	97 50	97 20	97 90	+ 0 41
3090	T.R.T.	2855	2845	2845	− 0 35
1070	U.F.B.	842	830	840	− 0 23
1630	U.I.C.	1446	1402	1405	− 2 83
595	U.I.F.	601	602	603	+ 0 33
1050	U.I.S.	1022	1040	1040	+ 1 76
725	U.C.B. ★	850	841	841	− 1 38
930	Unibail	900	894	896	− 0 44
485	Valéo	543	548	550	+ 1 28
76	Vallourec	88	91 40	91 50	+ 3 97
4980	V. Clicquot-P.	5080	4916	4955	− 2 46
875	Via Banque	793	781	785	− 1
750	Elf-Gabon	798	779	780	− 2 25
85	Amax Inc.	100	95 10	96	− 4
435	Amer. Express	391	383 80	385	− 1 53
160	Amer. Teleph.	157 20	154	154	− 2 03
76	Anglo Amer. C.	103 50	101	101 40	− 2 02
385	Amgold	548	522	522	− 4 74
890	BASF (Akt)	907	896	896	− 1 21
995	Bayer	975	961	950	− 2 56
128	Buffelsfont.	154 50	153 50	152 50	− 1 29
285	Chase Manh.	249	247	247	− 0 80
205	Cie Pétr. Imp.	221 50	213 50	213 50	− 3 61
42	De Beers	50 30	50 25	50 25	− 0 09
2790	Deutsche Bank	2539	2502	2502	− 1 46
43	Dome Mines	52	51 80	51 80	− 0 38
1480	Dresdner Bank	1380	1368	1364	− 1 15

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
84	Driefontein Cd	114 80	109 70	109 70	− 4 44
540	Du Pont-Nem.	546	524	524	− 4 02
385	Eastman Kodak	356	356	356	....
31	East Rand	43 80	43 40	43 45	− 0 79
295	Electrolux	287 10	287 10	287 10	....
220	Ericsson	223	226	226	+ 1 34
445	Exxon Corp.	445	442	441	− 0 89
430	Ford Motors	357 50	353 50	353 50	− 1 11
68	Freegold	82	82	81 90	− 0 12
71	Gencor	96	96 10	95 40	− 0 62
515	Gén. Electr.	490	479 40	479	− 2 24
500	Gén. Belgique	470	460	455	− 3 19
505	Gen. Motors	468	454	454	− 3 19
48	Goldfields	53	51 30	51 30	− 3 20
39	GdMetropolitain	39 60	40 50	40 50	+ 2 27
58	Harmony	81	78 30	78 50	− 3 08
41	Hitachi	41	41 45	41 60	+ 1 46
915	*Hoechst Akt.*	*855*	*842*	*842*	− *1 52*
101	Imp. Chemical	103	104 30	105 50	+ 2 42
79	Inco. Limited	89 80	87 90	87 90	− 2 11
950	IBM	930	910	905	− 2 68
380	ITT	333	328 80	326 80	− 1 86
187	Ito-Yokado	157 50	159 50	159	+ 0 95
62	Matsushita	66 50	71 60	71 80	+ 7 96
780	Merck	664	652	652	− 1 80
765	Minnesota M.	703	687	687	− 2 27
240	Mobil Corp.	242 50	233 50	233 60	− 3 71
640	Morgan J.P.	548	554	554	+ 1 09
33300	Nestlé	33600	33300	33200	− 1 19
137	Norsk Hydro	143 80	137 80	138	− 4 03
147	Ofsil	211	212	212	+ 0 47
1390	Petrofina	1471	1420	1420	− 3 46
510	Philip Morris	442 30	434	433	− 2 10
158	Philips	146 10	145	145	− 0 75
505	Quilmès	465	455	455	− 2 15
490	Randfontein	619	610	610	− 1 45
585	Royal Dutch	574	576	576	+ 0 34
61	Rio Tinto Zinc	58 50	60 50	60 50	+ 1 68
67	St Helena Co	92	89 10	89	− 3 26
210	Schlumberger	212 80	206 80	205	− 3 66
87	*Shell transp.*	*86 70*	*86 80*	*86 80*	+ 0 11
2280	Siemens A.G.	2209	2163	2160	− 1 95
130	Sony	138 50	142 10	142 10	+ 2 59
132	T.D.K.	148	151	151	+ 3 42
29	Toshiba Corp.	29 90	30 65	30 65	+ 2 50
1500	Unilever	1389	1372	1385	− 0 28
305	Unit. Techn.	285 50	278 90	278 90	− 2 31
415	Vaal Reefs	547	547	546	− 0 18
400	Volvo	368	380 10	362	− 1 63
192	West Deep	265	264	264	− 0 37
385	Xerox Corp.	364 50	354	354	− 2 88
1 12	Zambia Corp.	1 37	1 35	1 35	− 1 45

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	8080	..
Emp. 8,80 % 77	122 56	2 800
9,80 % 78/93	105 75	1 853
8,80 % 78/86	100 40	6 775
10,80 % 79/94	111	0 444
13,25 % 80/90	111 55	3 421
13,80 % 80/87	106 99	12 770
13,80 % 81/89	113 93	9 339
16,75 % 81/87	109 18	8 413
16,20 % 82/90	124 98	11 052
16 % juin 82	126 90	4 471
14,60 % fév. 83	125 10	8 400
13,40 % déc. 83	123 45	9 906
12,20 % oct. 84	120 50	11 585
11 % fév. 85	123 40	6 329
10,25 % mars 86	117 80	5 369
ORT 12,75 % 83	1710	..
OAT 10 % 2000	117	3 151
OAT 9,80 % 1997	114 15	7 585
OAT 9,80 % 1996	112 25	6 229
Ch. France 3 %	168	..
CNB Bques janv. 82	104 65	1 855
CNB Paribas	105 90	1 855
CNB Suez	105	1 855
CNI janv. 82	104 15	1 866
PTT 11,20% 85	117 10	6 230
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 85	114 75	3 082
CNT 9% 86	....	3 082
CRH 10,90% déc. 85	117 80	7 089

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	540	518 ●
Agache (Sté Fin.)	820	816
A.G.F. (St Cent.)	8500	8360
André Roudière	236	236
Applic. Hydraul.	596	592
Arbel	180	144
Astorg	280	280
Avenir Publicité	1745	1721
Bain C. Monaco	461	461
Banque Hypoth. Eur.	435	450
Béghin-Say (C.I.)	325	320
B.G.I.	395	391
Blanzy-Ouest	470	472
B.N.P. CI	500	504
B.N.P. Intercontin.	415	431 80
Bénédictine	4000	4014
Bon-Marché	536	520
Call	912	909
Cambodge	441 80	431
C.A.M.E.	250	250
Campenon Bern.	295	294
Carbone-Lorraine	590	585
C.E.G.Frig.	581	580
Centen. Blanzy	2290	2250
Centrest (Ny)	241	240
Cerabati	68	67
CERUS	718	710
Chambourcy (M.)	978	978
Champex (Ny)	182	182
C.I.C. (Financ. de)	280	270
C.I. Maritime	426	440
Cimen-Sintra	1310	....
Citram (B)	235	240 d

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Clause	852	840
Cofradel (Ly)	1220	1150
Cogifi	510	515
Comiphos	461	461
Cie Industrielle	3940	3782
Comp. Lyon-Alem.	560	550
Concorde (La)	1319	1297
C.M.P.	23 10	....
Crédit (C.F.B.)	744	740
Créd. Gén. Ind.	1199	1199
Crédit Lyonnais C.I.	746	740
Cr. Universel (Cie)	788	800
Créditel	205 10	205 10
Dablay S.A.	485	470
Darty Act. d. p.	2600	2610
De Dietrich	1570	1505
Delalande S.A.	1100	1080
Delmas-Vielj. (Fin.)	1270	1270
Didot-Bottin	525	526
Drag. Trav. Pub.	35 50	35
Eaux Bass. Vichy	1450	1482
Eaux Vittel	1680	1650
Economats Centre	565	585
Electro-Banque	460	460
Eli-Antargaz	380	374 40 d
E.L.M. Leblanc	570	570
[illegible]-Bretagne	279	273
Entrepôts Paris	601	601
Epargne (B)	2625	2520
Europ. Accumul.	67 50	65 70
Eternit	2500	2400
[illegible]	3200	3180
Finalens	245	245
FIPP	310	322 40
[illegible]	870	835
Foncière (Cie)	530	530
Fonc. Lyonnaise	4090	3920
Foncina	535	535
Forinter	1120	1120
Fougerolle	136 30	136
France I.A.R.D.	410	410
France (La)	8010	8000
From. Paul Renard	486	498
GAN	1361	1355
Gaumont	601	601
Gaz et Eaux	2290	2190
Gévelot	288 80	286
Gr. Fin. Constr.	556	553
Gds Moul. Paris	359 10	358 20
Groupe Victoire	4025	3950
G. Transp. Ind.	489	485
Hutchinson	822	810
Immindo S.A.	515	495
Imminvest	321	....
Immobail	584	559
Immobanque	899	900
Immob. Marseille	8000	8000
Immofice	550	539
Invest. (Sté Cent.)	3546	3405
Jaeger	248 50	238 50
Lafitte-Bail	570	570
Lambert Frères	111	107
Lille-Bonnières	395	391
Loca-Expansion	368	375
Locafinancière	495	485
Locatel	339	334
Louvre (Sté)	1705	1710
Machines Bull	48 70	48
Magasins Uniprix	200 30	....
Magnant S.A.	134	....
Maritime Part.	353	360
M. H.	....	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Métal Déployé	414 80	413
Mors	178	170
Naval Worms	108	108
Navig. (Nat. de)	186 80	185
OPB Paribas	400	410
Optorg	195	194 50
Origny-Desvroise	367	363
Palais Nouveauté	980	921
Paribas-CIP	1019	986
Paris France	242	242
Paris-Orléans	310	310
Part. Fin. Gest. Im.	1750	1700
Pathé-Cinéma	541	519 o
Pechiney (cert. inv.)	205	205
Piles Wonder	615	630
Piper-Heidsieck	1092	1092
P.L.M.	180	170
Porcher	270	269
Providence S.A.	1777	1706
Publicis	1770	....
Raff. Souf. R.	190	190
Rhône-Poul. (c. inv.)	450 50	444
Ricqlès-Zan	163 60	170
Rochefortaise S.A.	217	208 30 o
Rochette-Cenpa	70	69 90
Rosario (Fin.)	200	200
Rougier et Fils	70	....
Sacer	173	....
Sacilor	21 20	21 50
SAFAA	770	770
Safic-Alcan	589	565
SAFT	1330	1350
Saga	287 90	280
St-Gobain C.I.	340	340
Salins du Midi	560	553
Santa-Fé	178	171
Satam	123	120
Sambres	70 20	68 50
Saunier-Duval	53 25	52 10
Savoisienne (M)	141	....
SCAC	590	603
Senelle-Maubeuge	500	500
S.E.P. (M)	223	232
Serv. Equip. Véh.	85	....
Sicli	153 40	150
Sicotel	405	403
Sevim	293	292
Siph (Plant. Hévéas)	380	345
SMAC Acieroïd	64 10	61 50
Sté Générale-CIP	1240	1219
Sofal financière	2000	1950
Soflo	330	316 80 o
Soficomi	905	920
S.O.F.I.P. (M)	136	....
Sofragi	1140	1168
Soudure Autog.	412	405
Sovabail	840	....
Speichim	83 10	83 10
S.P.I.	590	578
Suez (Fin. de)-CIP	1210	1180
Sterni	595	591
Taittinger	1937	1937
Testut-Aequitas	416	....
Tour Eiffel	580	540
Ufiner S.M.D.	505	505
U.A.P.	2810	2790
Uniror	6 15	6 05
U.T.A.	1975	1837
Vicat	630	630
Virax	185	188
Waterman S.A.	572	580
Brass. du Maroc	140	145 60 d

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	1120	....
Akzo	440	433
Alcan Alum.	219	217 50
Algemene Bank	1699	1580
American Brands	600	580
Am. Petrofina	316	....
Arbed	430	....
Asturienne Mines	140	....
Bco Pop Espanol	311	308
Banque [illegible]	....	....
Banque Ottomane	1010	....
B. Régl. Internat.	33000	33500
Br. Lambert	550	530
Canadian-Pacific	73 55	72 50
Commerzbank	1070	1055
Dart. and Kraft	388	387 60
De Beers (port.)	39 50	....
Dow Chemical	376 50	370
Gén. Belgique	470	455
Gevaert	985	....
Glaxo	95 80	95 60
Goodyear	220	216 70
Grace and Co	315	307
Gulf Canada Corp.	69	68 40
Honeywell Inc.	507	530
I. C. Industries	170 60	186
Int. Min. Chem	186	190
Johannesburg	780	701
Kubota	18	18
Latonia	286	285
Mannesmann	551	566
Midland Bank Plc	60	60
Mineral-Ressourc.	52 05	....
Noranda	98 40	95 90
Olivetti	44 50	43
Pakhoed Holding	180	172
Pfizer Inc.	410	397
Procter Gamble	500	475
Ricoh Cy Ltd	32 60	32 50
Rolinco	234 20	233 60
Robeco	261 10	260 20
Rodamco	399	387
Saipem	23	21 50
Shell fr. (port.)	90	....
S.K.F. Aktiebolag	301	....
Sperry Rand	515	....
Steel Cy of Can.	104 50	102
Stilfontein	47	45
Swedish Match	342	....
Tenneco	282	....
Thorn EMI	46 50	....
Thyssen c. 1 000	490	....
Toray indust. inc	26 80	26 40
Vieille Montagne	800	....
Wagons-Lits	930	940
West Rand	23 40	23

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	14	13
C.E.M.	....	....
Cochery	61	60 10
Coparex	369	361
Dubois Inv. (Casto.)	808	841
Hydro-Energie	300	....
Hoogovens	250	....
Nicolas	600	....
Révillon	239	....
Romento N.V.	142 30	142 10
Sopalem	85 70	....
S.P.R.	195	....
Ulinex	359	360
Union Brasseries	137 20	137 20

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1470	1339 o	Devanlay	1710	1700	Molex	300	300
Alain Manoukian	800	785	Deville	942	941	Navale-Delmas	740	740
Asystel	386	385	Drouot-Assurances	540	539	Om. Gest. Fin.	413	415
BAFP	*750*	*750*	*Editions Belfond*	*309*	*306*	*Patemelle-R.D.*	*3350*	3215 o
B.I.P.	1360	1360	Elect. S. Dassault	915	900	Petit Bateau	225 40	225 40
Bolloré Technologies	1038	1050	Expand	395	386	Petroligaz	440	457 60
Boiron	500	490	Filipacchi	770	761	Razel	893	857
Câbles de Lyon	919	900	Guintoli	372	387	St-Gobain Emballage	1307	1211
Calberson	698	699	Guy Degrenne	865	850	St-Honoré Matignon	251	250
Cardif	2812	2700	I.C.C.	307	301	S.C.G.P.M.	206	205
Cap Gemini Sogeti	2200	2200	IN Informatique	380	380	Serra-Metra	973	934
C.D.M.E.	760	750	Le gd livre du mois	....	....	S.E.P.	1250	1232
C. Equip. Elect.	204 50	204	Loca-Investissement	380	380	S.E.P.R.	1590	1660
C.E.G.I.D.	1225	1235	Manutan	472	453	S.M.T. Goupil	291 80	283
C.G.I. Informatique	533	540	*Marin Immobilier*	*478*	*469*	*Sofibus*	*318 60*	*313*
C. Occid. Forestière	120	122	Métallurg. Minière	155	....	Supra	896	900
Dalsa	188	181 50	M.M.B.	620	610	Valeurs de France	345	345
Dauphin O.T.A.	1750	1700						

SICAV (sélection) — 17/9

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	704 63	687 44	Fructidor	266 02	262 09	Patrimoine-Retraite	1669 92	1637 18
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

c : coupon détaché
o : offert
● : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	72	70 05
Casino	183 10	187
Créd. Foncier France	275	....
Pernod Ricard	235	....
Total	11 40	11 10
Souscription		
Oréal (L')	3	2 50

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 18/9	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 673	6 594	6 300	6 900
ECU	6 869	6 859	....	....
Allemagne (100 DM)	327 600	327 520	317	337
Belgique (100 F)	15 818	15 809	15 150	16
Pays-Bas (100 fl.)	290 220	289 980	280	298
Danemark (100 krd)	86 560	86 480	82 500	90
Norvège (100 k)	91 300	90 800	87 500	93
Grande-Bretagne (£ 1)	9 834	9 702	9 350	10 050
Grèce (100 drachmes)	4 962	4 932	4 600	5 400
Italie (1 000 lires)	4 746	4 739	4 500	5
Suisse (100 f.)	405 100	404 550	391	410
Suède (100 krs)	96 790	96 280	93 500	99
Autriche (100 sch)	46 610	46 590	45 100	47 450
Espagne (100 pes.)	4 986	4 974	4 750	5 250
Portugal (100 esc.)	4 555	4 530	4	4 900
Canada ($ can 1)	4 797	4 737	4 550	4 570
Japon (100 yens)	4 286	4 264	4 110	4 290

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18/9
Or fin (kilo en barre)	88500	88250
Or fin (en lingot)	88550	88350
Pièce française (20 fr)	536	545
Pièce française (10 fr)	409	401
Pièce suisse (20 fr)	593	579
Pièce latine (20 fr)	511	515
Souverain	670	651
Pièce de 20 dollars	3260	3270
Pièce de 10 dollars	1555	1552 50
Pièce de 5 dollars	1090	1085
Pièce de 50 pesos	3360	3305
Pièce de 10 florins	534	531
Or Londres	413 80	416
Or Zurich	416	417
Or Hongkong	411 88	413 95
Argent Londres	5 83	.....

Le Monde

L'attaché militaire français assassiné devant l'ambassade à Beyrouth-Est

BEYROUTH
de notre correspondant

L'attaché militaire français, le colonel Christian Goutierre, a été assassiné ce jeudi matin 18 septembre à Beyrouth-Est, en secteur chrétien, à son arrivée à l'ambassade. Les assassins – un tueur et un complice – ont pris la fuite, et, malgré le cordon de sécurité permanent isolant le secteur chrétien de tous les côtés, n'avaient pas été retrouvés en fin de matinée.

Le colonel Goutierre venait de garer sa voiture à 8 h 45 du côté de l'entrée secondaire de l'ambassade lorsqu'un homme, qui attendait là depuis un moment – une demi-heure au moins, – a dévalé en courant sur la pointe des pieds la rue en pente pour attirer le moins possible l'attention de sa future victime, l'a agrippée par la chemise, l'a tirée vers lui pour ouvrir le feu à bout portant, quatre balles à la tête. L'assassin s'est enfui en courant vers une rue latérale (invisible de l'ambassade) où l'attendait un complice.

La scène n'a duré que quelques secondes, et de tous les gardiens de l'ambassade – il y a là vingt-trois agents des services de sécurité français et une dizaine au moins de gendarmes libanais – seule la sentinelle du toit postée derrière une mitrailleuse aurait pu voir la scène. Mais, en fait, personne n'a rien vu, et l'alerte a été donnée par des voisins qui, de leur balcon surplombant l'endroit du meurtre, ont tout vu et, ensuite, raconté, et se sont mis à crier : *« On tue un Français, on tue un Français ! »*

C'était déjà trop tard, et l'assassin avait disparu. On présume que c'est dans une Datsun beige qu'il s'est évaporé. En effet, le deuxième conseiller de l'ambassade, M. Gérard Boivineau, s'est souvenu par la suite qu'il avait garé sa voiture une demi-heure plus tôt, vers 8 h 20, près d'une Datsun sans plaque minéralogique, dont le moteur était en marche. Un autre fonctionnaire a croisé à 200 mètres de l'ambassade, quelques minutes après le crime, la même Datsun beige qui déboulait de la ruelle où elle était garée, avec deux hommes à bord, dont l'un portait lunettes cerclées d'acier, chemise rayée vert et blanc de bonne facture.

L'attaché militaire était en civil et sa voiture portait une plaque libanaise – dérisoire précaution prise par certaines ambassades pour banaliser les voitures de leurs agents, – ce qui signifie que ses assassins le visaient personnellement.

Le coup est dur pour toutes les ambassades occidentales qui se sont retirées dans ce havre de sécurité qu'est censé constituer le secteur chrétien de Beyrouth. Le coup est dur, aussi, pour les organismes qui se partagent *de facto* le pouvoir en secteur chrétien : ceux de l'Etat (armée et sûreté), ceux des partis et milices (Forces libanaises et Phalanges). Dans tous les cas, l'échec est patent pour les « gens de l'Est ». Cependant, il est peu probable que les assassins aient pu quitter le secteur chrétien. Il existe donc une chance de les retrouver, comme naguère l'assassin de Béchir Gemayel, et de remonter la filière. Auquel cas cela aura été une erreur fatale de la part des ennemis de la France de porter leur coup à Beyrouth-Est.

LUCIEN GEORGE.

[Né le 15 septembre 1932 et ancien élève de Saint-Cyr, le colonel Christian Goutierre appartenait à l'arme du génie, au sein de l'armée de terre, et il était en poste à Beyrouth comme attaché militaire auprès de l'ambassade de France depuis le 5 octobre 1984. Promu colonel en juillet 1980, Christian Goutierre était breveté technique et breveté de l'enseignement militaire supérieur.]

● **Réaction de la Syrie.** – Un porte-parole syrien a déclaré que *« le gouvernement syrien a appris avec une profonde peine et un grand mécontentement l'annonce de l'assassinat de l'attaché militaire français à Beyrouth ».* – (AFP.)

Le numéro du « Monde »
***daté* 18 septembre 1986**
a été tiré à 490 934 exemplaires

A B C D E F G





La visite du pape dans la région lyonnaise

Huit mille hommes aux aguets

LYON
de notre correspondant

Le préfet du Rhône délégué pour la police, M. Georges Bastelica, a présenté au cours d'une conférence de presse, mercredi 18 septembre à Lyon, les grandes lignes des mesures de sécurité qui seront appliquées dans la grande région lyonnaise. La *« philosophie générale »* des autorités pour ce voyage pontifical a été résumée : *« Libéralisme, assistance à la population, absence maximale de contraintes ».*

Tout en estimant qu'on ne fait pas *« une bonne police »* avec le plus grand nombre possible de fonctionnaires, le préfet a donné quelques indications chiffrées impressionnantes : huit mille hommes – dont 1800 CRS de vingt compagnies et 2500 gendarmes d'autant d'escadrons – assureront le service d'ordre, aussi bien dans les grands lieux de rassemblement (Eurexpo le samedi 4 octobre et le stade de Gerland pour la rencontre avec les jeunes) que sur les quelque 42 kilomètres de parcours automobile (deux « papamobiles » seront acheminées depuis Rome) prévus pour Jean-Paul II pendant son étape lyonnaise.

Les riverains des lieux de passage à pied du souverain pontife ont déjà été informés par courrier des mesures de prudence à adopter, aussi bien pour la présence à ces moments d'« étrangers » aux domiciles habituels, que pour les précautions à prendre pour éviter, par exemple, les chutes d'objets à partir de balcons ou de fenêtres.

Les autorités n'envisagent qu'en *« mesure ultime »* le changement du programme de Jean-Paul II. Elles tiennent à dissocier les conditions de sécurité de ce déplacement de celles posées par la recrudescence actuelle des actions terroristes. Quant aux « prédictions » de Nostradamus, elles n'inquiètent nullement M. Bastelica : *« Je m'assois dessus »*, a-t-il déclaré en souriant.

C. R.

Les obsèques du policier tué au Pub Renault

M. Jacques Chirac dénonce « les barbares des temps modernes »

« Derrière des justifications misérables et confuses, ce sont les valeurs démocratiques de la République que les poseurs de bombes veulent atteindre », a déclaré M. Jacques Chirac en prononçant jeudi matin 18 septembre, l'éloge funèbre du brigadier Jean-Louis Breteau, décédé des suites de l'attentat perpétré dimanche dernier au Pub Renault.

Dans la cour d'honneur de la préfecture de police, surveillée depuis les toits par des CRS, le premier ministre a assuré la détermination de son gouvernement à combattre *« ce mal absolu mené par les barbares des temps modernes (...) Il faut que tous ceux qui manipulent les poseurs de bombes sachent qu'ils n'entameront pas le calme, la fermeté et la détermination des Français ».*

« Par le passé, le pays a déjà surmonté ses épreuves », a ajouté M. Chirac en appelant à la solidarité nationale dans cette lutte où *« les forces de police et de gendarmerie sont au premier rang ».*

En présence de MM. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, et Robert Pandraud, ministre chargé de la sécurité, de Mgr Lustiger, archevêque de Paris, et du préfet de police, M. Jean Paolini, M. Chirac a présenté les condoléances du gouvernement à la famille de Jean-Louis Breteau, qu'il a fait chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume.

Le premier ministre se rendra en Chine l'an prochain...

PÉKIN
de notre correspondant

M. Chirac devrait se rendre en Chine dans la première moitié de l'année prochaine, a-t-on appris à l'issue de la visite que vient d'effectuer à Pékin M. de Lipkowski, envoyé spécial du premier ministre.

Chargé de redéfinir une politique française d'ensemble en Asie, l'ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, qui commença sa carrière comme diplomate en Chine et qui accompagna Georges Pompidou lors de sa fameuse entrevue avec Mao en 1973, a notamment été reçu par le premier ministre, M. Zhao Ziyang.

M. Chirac a visité la Chine en tant que maire de Paris en 1979 et a été invité à s'y rendre à nouveau par le secrétaire général du PC chinois, M. Hu Yaobang, lors du séjour de celui-ci en France en juin dernier.

P. de B.

...mais annule son voyage à Vienne

Vienne. En raison de la vague d'attentats à Paris, M. Jacques Chirac a annulé un déplacement qu'il devait effectuer jeudi soir 18 septembre à Vienne pour participer à une conférence de l'Union démocratique européenne, organisation regroupant les partis conservateurs européens, a déclaré un porte-parole de l'UDE. *(Reuter).*

L'attentat de la rue de Rennes

« De très nombreuses interpénétrations » selon Matignon

M. Denis Baudouin, porte-parole du premier ministre, a déclaré, le jeudi 18 septembre, au cours de son point de presse hebdomadaire, que l'attentat de la veille présentait des traits nouveaux par rapport aux précédents. *« Il s'agissait*, a dit M. Baudouin, *d'une bombe lancée d'une voiture, ce qui est nouveau, et l'attentat, jusqu'à présent, n'a pas été revendiqué. »* M. Baudouin a précisé, toutefois, que le fait que la bombe ait été lancée d'une voiture n'avait pas encore été prouvé de façon certaine.

Ce qui est *« certain »*, en revanche, selon le porte-parole de M. Jacques Chirac, c'est qu'*« il y a, dans cette affaire, de très nombreuses interpénétrations »*. Les auteurs des attentats, a-t-il dit, *« connaissent bien les réflexes et les habitudes françaises et parisiennes »* et ils agissent selon *« un plan établi »*. *« Tout peut laisser supposer*, a déclaré M. Baudouin, *qu'il y a interpénétration entre, peut-être, plusieurs groupes, et que plusieurs buts sont poursuivis. »*

Le porte-parole du premier ministre s'est déclaré persuadé que *« la présence de la FINUL gêne certains groupes arabes, certaines tendances ou certains pays »*. En tout cas, l'affaire Abdallah, a-t-il dit, *« n'est pas suffisante »* pour expliquer les attentats. *« Il y a aussi, sans doute*, a-t-il ajouté, *d'autres ramifications internationales, avec d'autres idées. »*

Dans « le Monde diplomatique » de septembre 1986

Afrique : éviter le naufrage

Dans la plupart des pays d'Afrique, la croissance démographique est supérieure à l'augmentation de la production agricole. Ce résultat désastreux traduit l'échec des politiques de développement suivies jusqu'à ce jour. Directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M. Edouard Saouma lance, dans *le Monde diplomatique*, un cri d'alarme et prend le risque de proposer une nouvelle stratégie pour éviter le naufrage du continent.

Pendant ce temps, la violence franchit de nouveaux seuils en Afrique du Sud. Il n'y a plus d'autres solutions que *« le dialogue ou le bain de sang »*, écrit Bokwe Mafuna. Ce dossier de six pages contient aussi une étude de Howard Cooper, de l'université du Natal, sur les conditions auxquelles des sanctions économiques peuvent être efficaces, des révélations sur les moyens qu'utilise l'Afrique du Sud pour tourner l'embargo, le rôle particulier d'Israël et, enfin, un extrait du bouleversant roman, *l'Oiseau meurtrier.*

Chanteurs et sportifs se mobilisent pour l'aide à l'Afrique ; Charles Condamines porte un jugement sévère sur ce *« grand bazar de la charité »*, et Frédéric Clairmonte rappelle opportunément que, en cinq ans, le tiers-monde a fourni aux pays industrialisés la somme énorme de 240 milliards de dollars.

Dans le même numéro, des articles sur le fondamentalisme chrétien aux Etats-Unis, l'accord ITT-CGE, l'Amérique latine vue à travers les bandes dessinées, Israël, la Banque des règlements internationaux, etc... et l'éditorial de Claude Julien, « La porteuse de pain ».

Sur le vif

Nommez !

C'est fou ce que les gens sont méchants. Ils sont rosses, ils sont malveillants. Surtout les journalistes. Je vois ici, rue des Italiens, à la conférence, ils arrêtent pas de lancer des noms. Untel va remplacer Jean Drucker à la tête d'A 2. Hier, j'ai vu des gens de RTL. Ils auront la cinquième chaîne, pas de problème. C'est vraiment pas gentil de faire courir des ragots pareils. Je comprends pas. On sait bien que la nouvelle majorité voulait se distinguer de l'ancienne et pas faire semblant de charger une Haute Autorité – que-c'est-pas-vrai de distribuer les chaînes et de nommer les présidents. Je croyais que les treize mecs de la CL-je-ne-sais-quoi, la nouvelle commission, auraient pleins pouvoirs pour ça. Et ils seront pas nommés avant au moins un mois. Alors, comment on peut déjà savoir qui ira où, qui aura quoi ?

Ce matin, je croise une copine du service communication et je lui demande :

– Qu'est-ce que c'est ces histoires ? C'est des bruits de couloirs ?

– Non, c'est pas des bruits, c'est des gens, et c'est pas des couloirs, c'est des antichambres. Hersant et Hachette campent chez Léotard et chez Chirac pour essayer de mettre la main sur TF 1.

– Pourquoi chez les deux ?

– Parce qu'ils se bouffent le nez. Alors quand t'as fait le siège de la rue de Valois, faut repartir dare-dare à l'assaut de l'hôtel Matignon. Prends Lévy, le PDG de Publicis. Il veut la 6. Léo serait pour lui donner, mais ton Jacquot se fait tirer l'oreille. Alors, faut courir de l'un à l'autre. Pour Radio Monte-Carlo, c'est Chirac et Léotard qui sont obligés de galoper.

– Où ça ?

– Chez le prince Rainier. Léo l'a vu il y a trois semaines pour lui fourguer des hommes à lui. Du coup Jacquot l'a invité à bouffer lundi dernier pour annuler la vente.

– Ben, alors, c'est tout pareil qu'avant ?

– Non, avant c'était mieux. Suffisait de se pointer à l'Elysée. Il y avait un préposé à la distribution des chaînes et un seul guichet.

CLAUDE SARRAUTE.

PAKISTAN

Moscou réagit vivement après l'assassinat de son attaché militaire

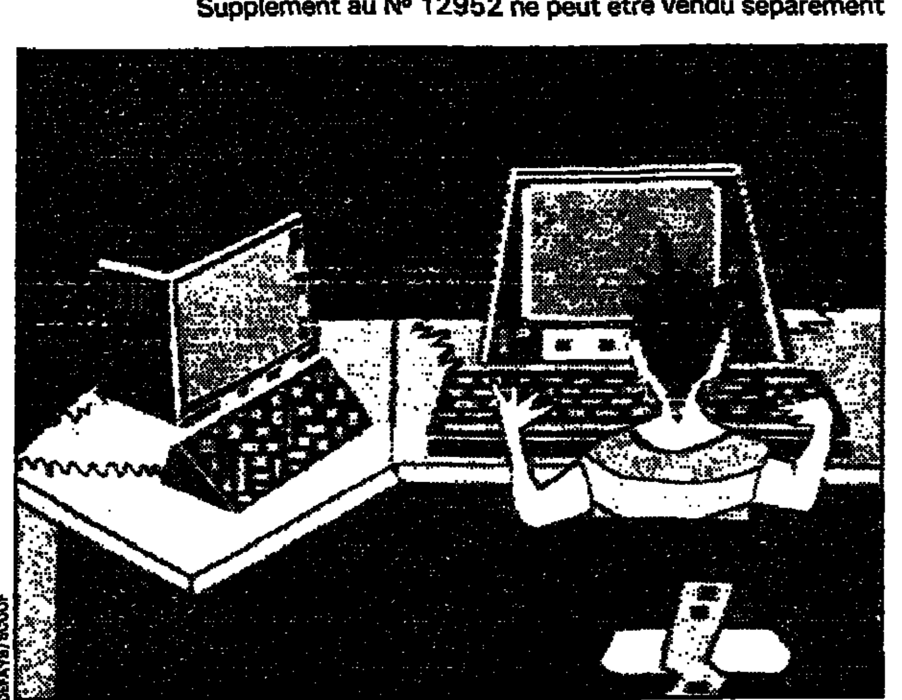
Le gouvernement soviétique a élevé, mercredi 17 septembre, auprès de celui du Pakistan une *« protestation énergique »* à la suite de l'assassinat, mardi, à Islamabad du colonel Fedor Gorenkov, a annoncé l'agence Tass. L'ambassadeur du Pakistan à Moscou, M. Mohammed Shahid Amin, a été convoqué au ministère soviétique des affaires étrangères, où lui a été transmise cette protestation, précise l'agence officielle.

L'URSS considère l'assassinat du colonel Gorenkov, attaché militaire par intérim à l'ambassade d'URSS, comme *« un acte criminel et directement hostile à notre pays de la part des forces qui cherchent à compliquer les relations soviéto-pakistanaises et le processus de règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan »*, selon l'agence Tass.

La partie soviétique, poursuit-elle, *« a exigé des autorités pakistanaises une enquête approfondie sur le crime, une punition sévère de tous ses auteurs et des mesures efficaces pour la sécurité des citoyens soviétiques au Pakistan ».*

Supplément au N° 12952 ne peut être vendu séparément

Le Monde
TÉLÉMATIQUE



C'était un pari en 1979. C'est un enjeu aujourd'hui. Pour l'Etat, initiateur d'une opération télématique qui laissait de nombreux experts incrédules, mais aussi pour les industriels, les éditeurs de services et le public. Le succès du minitel impressionne. La presse, y compris outre-Atlantique, s'extasie devant le parc de minitels installés en France, que la direction générale des télécommunications distribue sans parcimonie. Le public s'emballe, rougit du contenu des « messageries roses » et s'intéresse aux rubriques offertes par les services professionnels.
Le Monde ***lance son service télématique : appelez 3615, tapez LEMONDE...***

Sept ans d'histoire et déjà du neuf

LES chiffres du trafic comme les réponses des détenteurs de terminaux à la dernière enquête par sondage faite au printemps 1986 par la direction générale des télécommunications ont de quoi ébranler les plus sceptiques.

Côté trafic, la progression est, bien sûr, liée à l'augmentation du parc de terminaux installés (quatre-vingt mille à cent mille par mois, soit 2,3 millions à la fin 1986), mais aussi à celle du nombre des services offerts sur « kiosque » (plus de trois mille actuellement).

Les treize millions d'heures de connexion enregistrées au cours du premier semestre traduisent une forte augmentation de l'intensité d'utilisation : la consommation moyenne par minitel est actuellement de l'ordre de cent minutes par mois dont quatre-vingt-cinq minutes pour les seuls services « kiosques » : ceux-ci ont rapporté aux serveurs et aux éditeurs 360 millions de francs de recettes au cours des six premiers mois de 1986, au lieu de 260 millions de francs sur les douze mois de 1985.

Du côté des « minitélistes », les sentiments exprimés sont largement positifs, surtout si l'on compare les résultats des enquêtes faites en juillet 1985 et au printemps 1986 auprès d'échantillons de mille quatre cents foyers équipés. 88 % des personnes interrogées (78 % en 1985) se déclarent satisfaites de leur terminal et



83 % de son utilisation. La grande majorité (64 %) affirme savoir bien se servir de l'appareil, alors que ce n'était le cas que de 39 % l'an dernier.

Ces brillants résultats ne doivent pas cacher les ombres qui subsistent au tableau. Le minitel ne s'est pas diffusé également dans la société française : les deux tiers des utilisateurs ont moins de quarante ans, la moitié appartiennent à des foyers de cadres ou sont de profession libérale. La majorité des terminaux ne sont utilisés qu'une fois par semaine ou moins, et dans un cas *sur deux, c'est pour* rechercher un numéro d'abonné au téléphone, *via* l'annuaire électronique.

Malgré la multiplication des services proposés, la majorité des minitélistes continuent à ne pas utiliser les services kiosques, par méconnaissance des possibilités offertes, mais aussi pour des raisons financières. Pour y remédier, la direction générale des télécommunications prépare une liste des services existants, accessible sur minitel. En outre, une nouvelle tarification du « kiosque » est actuellement en préparation, qui établirait des niveaux différents de tarifs selon les services. Mais, 46 % des minitélistes jugent que l'utilisation du minitel coûte actuellement *« cher »* ou même *« très cher »*. Le succès apparent des jeux, des messageries et des différents services fournis, notamment par les éditeurs de presse, ne doit pas faire illusion : il est dû à l'utilisation intensive du minitel par une minorité de minitélistes qui possèdent leur propre langage, fait d'abréviations, d'orthographe phonétique et de mots de passe et dont la proportion n'a, semble-t-il, pas augmenté entre 1985 et 1986 : cette année comme l'an dernier, ils ne sont que 6 % à déclarer utiliser leur terminal vidéotex tous les jours.

L'intérêt manifesté pour le service de base qu'est l'annuaire électronique mais aussi pour la consultation des comptes en banque, les horaires ou les réservations de transports, la vente par correspondance ou à distance, les informations, les renseignements pratiques et tout ce qui facilite la vie quotidienne prouve cependant que les potentialités d'exploitation du minitel sont loin d'être épuisées. Le second souffle de ce nouveau média viendra sans doute de la création de ces services utilitaires, aux dépens des messageries dont le déclin s'amorce.

- Terminaux installés :
  - – 1,8 million (au 1er juillet 1986).
- Trafic (premier semestre 1986) :
  - – 122 millions d'appels ;
  - – 13 millions d'heures de connexion (11,7 pour l'ensemble de l'année 1985), dont services kiosques :
  - – 9,3 millions d'heures pour 3 000 services installés ;
  - – 83 minutes de consommation moyenne par minitel et par mois ;
  - – 360 millions de francs de chiffre d'affaires versés aux fournisseurs de services durant le semestre.

Sommaire

ENTRETIEN AVEC ALAIN MINC

« Le bon côté de l'Etat »

DANS un rapport resté célèbre sur l'informatisation de la France (1), apparaissait pour la première fois, il y a huit ans, le terme télématique. Depuis, le concept est devenu réalité et l'« enfant » a grandi, de manière spectaculaire. Quel sentiment ce phénomène inspire-t-il à M. Alain Minc, l'un des « pères », avec M. Simon Nora, d'un mot à travers lequel ils cernaient un champ d'application très vaste, dépassant le simple usage du minitel ? *« C'est étrange de créer un mot nouveau ; c'est peut-être la seule part d'éternité qui nous reviendra. »*

Visiblement, l'inventeur est satisfait de sa trouvaille : *« On ne fait comprendre les choses qu'en les intitulant. La télématique, c'est le mariage de la télécommunication et de l'informatique. Le mot informatique a, lui aussi, été inventé en France. Les Français savent inventer des mots. »*

L'explosion de la télématique est à la mesure du besoin de communiquer, elle prépare des mutations sociales économiques et industrielles.

La télématique a-t-elle modifié les rapports de pouvoirs ? La réponse est catégorique : *« En huit ans, l'effet de la télématique sur ce point est nul. Il faudra attendre trente, cinquante ou cent ans pour le constater. »* En revanche, M. Minc estime que cette technologie a *« certainement changé des enjeux industriels »*, qu'elle a eu *« des répercussions »* sur un domaine comme celui de la *« domination industrielle »*. C'est là un *« phénomène majeur »* que lui-même et M. Nora avaient sous-estimé : *« Nous n'avions pas vu qu'un univers où informatique et télécommunication se mêlaient était un univers inévitablement dérégulé. »* Autre résultat que soulignent les auteurs du rapport : *« la rapidité et l'incroyable diffusion du micro-ordinateur »*.

La télématique est aujourd'hui *au cœur* du processus d'organisation du travail dans certaines grandes entreprises. C'est le cas, en particulier, de toutes les institutions qui fonctionnent avec *« un réseau très intégré »*, comme les banques ou les assurances. Un mouvement, toutefois, qui n'est pas uniforme, car *« une technologie n'emporte pas un mode d'organisation »*. Autrement dit, *« avec le même degré technologique, on a des modes d'organisation tout à fait différents »*. Bref, affirme M. Minc, même si le réseau est au cœur du processus d'organisation du travail, *« il ne crée aucune fatalité »*.

Reste une crainte : les effets de la télématique sur l'emploi. Cette technologie, estime M. Minc, *« est génératrice de gains de productivité. Mais nous sommes dans une économie de croissance lente où un grand progrès de productivité accompagné d'un grand essor technologique entraîne un affaiblissement de l'emploi. Ce n'est pas une raison pour ralentir le mouvement. Ce serait encore pire ; cela conduirait à supprimer encore plus d'emplois »*. Quant à la responsabilité d'un changement de société que l'on pourrait imputer à la télématique, M. Minc la dénie formellement. Selon lui, c'est *« la société dans son mouvement qui réutilise les technologies »*. Entre « la mutation des valeurs et la télématique, l'important est, *de son point de vue*, la mutation des valeurs : *« de manière un peu caricaturale, je dirais que les effets lointains de 1968 sont plus importants que ceux de la télématique »*.

J.-M. CHARLES/RAPHO

Tout de même ! Comment expliquer le succès formidable du Minitel et de la messagerie dite conviviale ? *« Le goût d'un échange immédiat. L'explosion à laquelle on assiste est à la mesure du besoin latent et insatisfait de communication. »* Comment se comporteront les enfants du *« micro »* et du Minitel par rapport à leurs aînés ? *« La familiarisation avec l'informatique modifie le fonctionnement conceptuel des enfants,* reconnaît M. Minc, *parce que ce sont des mécanismes de logique particuliers. »*

Et les conséquences sur le langage ? On est sans doute là en présence d'une évolution *« lourde »* de la société, estime-t-il. *« On va vers une situation analogue à celle du grec où coexistent le grec écrit et le grec oral. Le langage minitel ou « micro », ce n'est pas du Proust, mais le langage parlé non plus. Et le langage minitel ressemble assez au langage oral. »*

Comment se fait-il que la France soit si nettement en pointe pour la télématique grand public, devançant largement les pays leaders en *matière d'informatique* ? Aux yeux de *M. Minc*, ce miracle est dû à l'Etat et à M. Gérard Théry, ancien directeur général des télécommunications, *« qui a su violer la bureaucratie »* pour se lancer dans cette aventure. *« L'Etat, en France, a de mauvais côtés et inhibe la société. Mais l'opération de type minitel, c'est le bon côté de l'Etat français. C'est comme si, en 1955, on avait décidé d'installer gratuitement un téléviseur dans chaque foyer, ce que l'on a fait avec le Minitel. »*

Peut-on parler d'une révolution ? Sur le plan organisationnel, *sans doute, car si la télématique* grand public est peu utilisée aux Etats-Unis, en revanche la télématique professionnelle y est beaucoup plus répandue qu'en France. *« Et les modèles d'organisation se trouvent aux Etats-Unis »*, précise M. Minc. D'autre part, en termes industriels, la télématique apparaît *« comme un secteur d'enjeux formidables »*.

L'*avenir* ? M. Minc le voit sous la forme d'un écran, car *« le vrai terminal dans un foyer, ce n'est pas le Minitel, c'est le téléviseur »*. Quant à la télématique (au sens large), *« elle connaît une croissance dont on ne voit pas quand elle s'arrêtera »*.

ANITA RIND.

(1) Le rapport Nora-Minc, intitulé *l'Informatisation de la société*, a été publié en mai 1978 par la Documentation française, 29, quai Voltaire, Paris. (*Le Monde* du 25 mai 1978.)

DANS LA LOGIQUE DU DROIT DE LA PRESSE

Un casse-tête juridique

LES activités télématiques sont *turbulentes*. La *multiplicité* des services, leur *diversité*, le prodigieux essor de ce secteur de la communication, les transformations provoquées par l'introduction de la télématique dans les activités de prestations de services les plus *traditionnelles (banque, réservation, télé-achat), en témoignent*. Le droit n'échappe pas à cette turbulence. Il reçoit de plein fouet les impacts de cette double caractéristique de la télématique : la combinaison des techniques de *communication et la diversité des usages*. Techniques du téléphone, de la télévision, de l'informatique ; usages de communication de masse et de correspondance privée, service d'informations de toute nature et d'opérations de transaction.

Les règles juridiques de la communication ont été historiquement *élaborées par technique* (droit de la presse, du cinéma, de la radio et de la télévision...).

La nouveauté technique, les types de communication (publique ou privée), l'extrême diversité des pratiques soulèvent de difficiles problèmes juridiques.

T
E
L
E
M
A
T
I
Q
U
E

De multiples règles juridiques étaient donc susceptibles de s'appliquer à la télématique, mais la plupart présentaient de sérieux défauts d'adaptation.

Le droit de la télévision, encore soumis à l'époque au monopole public de programmation et de diffusion et plus tard obéissant au régime de la concession et de l'autorisation correspondant aux *mass media* lourds, ne convenait pas *plus* que le *droit du téléphone*, dont les règles répondent au caractère de communication interpersonnelle de correspondance. La différence des usages et des situations sur le plan des relations sociales, économiques et politiques constituait un obstacle à *la transposition de ces règles à la télématique*.

L'ambition du législateur en 1982 et des réformes successives de 1985 et 1986, *en ce qui concerne le cadre général d'ouverture et de fonctionnement des* services télématiques, *était de prendre* en compte l'originalité de la télématique.

Les règles d'ouverture des services télématiques s'inscrivent dans la logique du droit des publications de presse, le plus proche par nature. En effet, l'absence de limitation de ressources techniques de diffusion, à l'opposé de la *radio et de la télévision hertzienne*, l'aspect formel du *recours aux signes du texte et des images*, le caractère éditorial de l'activité, la très grande variété d'objets possibles des services télématiques justifiaient que l'on puise dans la philosophie et le dispositif juridique mûri par une pratique plus que centenaire du droit des publications de presse. *La volonté stratégique, économique et politique des pouvoirs publics n'est pas* absente non plus de ce choix. Il convenait de mettre en place un cadre juridique susceptible de favoriser le plus grand développement de services télématiques. *De plus, l'environnement général était favorable à cette orientation*, puisque, à l'époque, le législateur renonçait au maintien du monopole public radio et télévision en ouvrant de nouveaux espaces de communication à l'initiative privée.

Et cependant, entre 1982 et 1986, le régime de la télématique sera soumis à autorisation préalable. Frilosité traditionnelle des pouvoirs publics face à de nouveaux modes de communication ; mais surtout volonté de favoriser une évolution progressive et douce du paysage *politique et économique de la communication, principalement avec le souci de* permettre aux entreprises de presse de s'adapter. L'autorisation est alors assortie d'un cahier des charges comptant de nombreuses dispositions restrictives quant à l'objet du service par rapport à l'objet social du prestataire, notamment. *Les petites annonces sont réservées, à l'époque*, à la presse.

Depuis le 1er janvier 1986, date prévue par le législateur dès 1982, la période transitoire a pris fin. *Les services télématiques sont soumis à une simple déclaration préalable, comme les publications de presse.* Le rapprochement entre les deux régimes juridiques se manifeste par l'application de principes et de règles touchant à la responsabilité et à la déontologie éditoriales destinées à protéger le public et à garantir le respect de l'ordre public.

Ainsi, tout service doit afficher certains renseignements, dès la connexion, informant l'usager sur l'identité du service, du prestataire, du directeur de la publication et de la rédaction et des *conditions tarifaires. La publicité doit* être clairement identifiée comme telle. Ainsi, comme dans la presse écrite, dans la télématique mais aussi dans tous les services de communication audiovisuelle, un directeur de la publication doit être désigné pour assurer la responsabilité pénale du contenu des services, au premier rang de la « cascade » des responsables, comme auteur principal, avant l'auteur, puis le producteur. Ce système de responsabilité ne joue que pour certaines infractions, celles dites de presse (1) et à la condition que le contenu du service ait fait l'objet d'une « fixation » préalable à la diffusion — d'une mémorisation en termes d'informatique.

La clarté n'est qu'apparente

Un droit de réponse est prévu pour *toute personne à l'honneur ou à la réputation* de laquelle les propos diffusés sont susceptibles de porter atteinte. Le choix du service et des programmes, le composant, fait l'objet d'une obligation de secret, l'anonymat de choix est en effet légalement garanti, *sauf consentement* de sa part. Cette disposition multimédia applicable à la télématique renforce le dispositif de la loi Informatique et libertés, à laquelle sont soumis les *données nominatives en général*, et le *principe* de la liberté de la communication.

L'une des premières difficultés est celle, paradoxalement, de déterminer à quels services ce statut légal est applicable. Le terme télématique recouvre des *réalités techniques* et des types de *communications très diverses : service interactif* ou diffusé, communication destinée au public ou de correspondance privée. Seuls les services de communication audiovisuelle interactifs sont soumis à ce statut. Il faut entendre par là les services proposés au public en général ou à des *catégories de public, par lesquels l'usager* par son appel demande certaines informations et les reçoit en retour. La clarté n'est qu'apparente.

L'extrême diversité des *pratiques* et leur évolution, ainsi que celle des contenus et des techniques, rendent particulièrement difficile la qualification juridique d'un certain nombre de services. Les radio-répondeurs sont-ils un service de communication *destiné* au public ou de *communication interpersonnelle*, diffusé ou *interactif* ? Le service bancaire comprenant de l'information service et des renseignements individuels sur les comptes, par exemple, relève-t-il du régime des services destinés au public ou de correspondance privée ? La même question doit être posée pour les messageries, classées globalement et hâtivement par une circulaire dans la correspondance privée.

L'*intérêt* du problème est grand. Il s'agit de déterminer non seulement si le statut légal est applicable, mais également un ensemble de règles de droit, souvent sanctionnées pénalement. Ces règles ne s'appliquent que s'il y a un acte de communication au public. Il peut s'agir des règles relatives à *la publicité mensongère*, aux troubles à *l'ordre public* : le racolage pour provocation à la débauche n'est sanctionné que s'il est commis publiquement. Les services de correspondance privée « paradis juridique » ? Pas totalement, et leur localisation n'est pas garantie. De belles *batailles juridiques se préparent sur la distinction entre communication destinée* au public et communication à caractère de correspondance. L'environnement technique est nouveau, mais le débat a déjà été ouvert et nourri par la presse écrite à travers *les lettres confidentielles, les bulletins paroissiaux*... Deux *répondeurs téléphoniques*, l'un politique, l'autre syndical, ont enrichi la jurisprudence. A travers les évolutions, la pluralité de critères, le principe dominant demeure la solution au cas par cas ! *La télématique n'a pas — encore — fait l'objet de décision judiciaire.*

Le code pénal souffre de la télématique. De récentes affaires de mœurs par télématique jettent le doute. Il faudrait par exemple admettre que la télématique soit un « écrit » pour qualifier d'outrage aux bonnes mœurs certains échanges au sein de messageries. Au surplus, faudrait-il prouver l'existence du message, de son contenu et identifier son *auteur. Le principe* d'interprétation restrictive des textes pénaux, liberté oblige, ne favorise pas son adaptation aux nouvelles techniques. Les banques l'ont constaté à leurs dépens. Les juges se montrent réticents à appliquer le délit d'escroquerie ou d'abus de confiance au retrait électronique de fonds par carte bancaire sur compte insuffisamment provisionné.

Le phénomène de trop plein ou de vide se manifeste encore par exemple en cas de piratage des services télématiques. Trop plein, car il est possible d'envisager le recours à une multiplicité de normes juridiques préexistantes (*législation sur le droit d'auteur*, les dessins et *modèles*, les *marques*...). Mais elles se révèlent, *dans un nombre de cas* important, inadaptées, voire inapplicables. Le législateur, conscient de la nécessité de protéger cette nouvelle richesse immatérielle que constitue le contenu de services de communication audiovisuelle, a créé un droit nouveau voisin du droit d'*auteur* : le droit de l'entreprise de communication. Cette protection est fondée non plus sur l'acte créatif mais sur l'acte économique. Dans l'esprit du *législateur*, ce droit voisin *était destiné à protéger les diffuseurs de radios et télévisions, mais on doit* le considérer comme applicable aux services télématiques.

La France en première ligne

La France, terre d'*excellence* de la télématique grand public, *aucun pays ne* connaît en effet le phénomène auquel nous assistons, innove avec la création de la commission des expériences, puis des opérations télématiques, en 1983, chargée d'une fonction de suivi, de *réflexion* et de *proposition, qui témoigne* de la conscience des impacts de ce mode de communication sur les pratiques sociales, économiques et sur le droit qui les régit. Pour autant que le droit national possède encore une portée face à l'*internationalisation des moyens* et des acteurs de la communication électronique.

Du moins, la France dans ce domaine peut-elle espérer jouer un rôle actif dans les organisations qui tentent sur le plan européen et sur le plan international de rechercher *les cadres juridiques*, fiscaux, douaniers, *dont l'importance* est à la mesure des enjeux de la concurrence internationale dans ce que l'on convient d'appeler le quatrième secteur de l'économie — demain si ce n'est aujourd'hui, le *premier* par les *emplois* et le produit national brut *générés* par les activités informationnelles.

JEAN MARTIN,
avocat,
chargé d'enseignement,
à l'université Paris-Dauphine.

(1) Titre IV, loi du 29-7-1881 : *diffamation*, réserve...

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
Administrateur général : Bernard Wouts



Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395 - 2037

TÉLÉMATIQUE

DE VÉLIZY A L'ESSOR DES MESSAGERIES

Une explosion inattendue

L'HISTOIRE de la télématique, comme celle de toutes les technologies, commence par des bidouillages d'ingénieurs. Au début des années 60, des chercheurs anglais et français imaginent d'associer le téléphone, la télévision et l'informatique, et créent un nouveau moyen de communication. Onze ans plus tard, la direction générale des télécommunications (DGT) commande une étude sur l'utilisation possible de la télématique en France. L'idée géniale, surgie de cette étude, consiste à remplacer l'industrie déficitaire de l'annuaire « papier » des abonnés au téléphone par un service informatisé, l'annuaire électronique. Une conversion à grande échelle permettrait de produire un terminal vidéotex (Minitel) bon marché et permettrait à des prestataires de services de proposer des banques de données aux abonnés.

Influencé par le rapport de MM. Nora et Minc, *l'Informatisation de la société*, *le gouvernement* Barre *donne son aval*, en 1978, au plan télématique, qui inaugure l'ère des nouvelles technologies de la communication. Quelques années seulement après la phase d'expérimentation, la télématique affiche une insolente prospérité. Mieux, le réseau français n'a pas d'équivalent dans le monde. Les foyers possesseurs de Minitel sont 1 800 000 en juin 1986, et plus de 23 millions d'appels sont enregistrés chaque mois, totalisant 2,388 millions d'heures de consultation, dont 650 000 sont consacrées à la consultation des services professionnels et 550 000 heures à celle de l'annuaire électronique. Trois nouveaux services télématiques s'ouvrent, chaque jour, qui s'ajoutent aux 3 000 services déjà existants. Parmi eux, on compte environ 820 services qui s'adressent au grand public, sur le kiosque Télétel 3. En 1986, 720 millions de francs devraient être reversés aux fournisseurs de services, et le chiffre d'affaires des télécommunications devrait dépasser le milliard de francs à la fin de cette année.

Le temps des expériences a fait long feu. C'est en 1979 que 2 200 foyers de Vélizy (Yvelines) reçoivent un terminal vidéotex, dans le cadre d'une opération destinée à tester en grandeur nature les potentialités du média télématique. 190 prestataires de services ont ainsi la possibilité de se « faire la main », même si les six premiers d'entre eux assurent déjà 50 % du trafic. Les vedettes ? La *presse*, la vente par *correspondance* (VPC), la SNCF et les banques. Et surtout les jeux, qui totalisent la moitié des 8 000 appels enregistrés chaque semaine. En 1983, la DGT tire un bilan positif de ce banc d'essai, en constatant qu'il n'y avait pas eu *d'« effet planche à roulettes »* chez les minitélistes *« cobayes »* de Vélizy et que leur intérêt demeurait, au contraire, constant.

1985, année faste

Seconde expérimentation de la DGT : durant le printemps 1981, 4 000 Minitels sont distribués en Ille-et-Vilaine : *c'est la première fois* qu'un *nombre* important d'usagers peut consulter l'annuaire électronique, sur la base du volontariat. Devant la levée de boucliers provoquée par *l'éventualité de la suppression* totale de l'annuaire en papier, M. Louis Mexandeau, alors ministre délégué aux PTT, a délibérément choisi cette voie plus souple. Ainsi, personne n'accuse plus la DGT de mettre en cause les libertés individuelles, et la presse quotidienne régionale ne redoute plus la concurrence de ce nouveau média de masse. Nul besoin, d'ailleurs, d'imposer le Minitel aux Français pour que la télématique prenne son essor : 46 % des abonnés choisissent de remplacer leur vieil annuaire par cette petite boîte aux allures magiques. Ils consultent leur appareil environ deux fois par semaine, soit un peu plus souvent que l'annuaire en papier.

Désormais considéré comme un service moteur dans l'application du plan télématique, l'annuaire électronique franchit *une étape essentielle de son* développement le 7 mai 1985, avec la mise en place de la base nationale de données. Peu à peu, la DGT augmente le parc de Minitels, selon un calendrier distinguant les zones « Emeraude » — où *les* terminaux sont *distribués* gratuitement — des zones « Rubis » — où leurs possesseurs doivent verser 85 francs chaque mois. Ce clivage permet à la DGT de faire progressivement face à la demande des abonnés. Ce n'est qu'à la fin de 1988 que les minitels seront dis*ponibles gratuitement sur tout le terri*toire.

L'ouverture d'un premier mode d'*accès au réseau Transpac a eu lieu en* octobre 1982. *Télétel 1* (accessible par le 3613 à condition d'utiliser un code) s'adresse aux professionnels, qui disposeront *également* d'un second mode d'accès à partir de 1983, baptisé *Télétel 2* (accessible par le 3614). La différence entre les deux systèmes réside dans leur tarification, même si celle-ci ne dépend jamais de la distance qui sépare le serveur de celui qui l'interroge. La fonction Kiosque ou Télétel (accessible par le 3615), réservée aux services grand public, sera la dernière à être raccordée au réseau Transpac, en février 1984. On *connaît son succès*.

Les résultats satisfaisants de l'expérience de Vélizy laissaient augurer du bel *avenir que la télématique à domicile* allait *connaître. Mais personne n'avait* prévu l'engouement qu'elle susciterait : en juin 1985, Transpac « craque ». Le *réseau de transmission* est victime de la croissance exponentielle des appels enregistrés sur Télétel 3 : 1,6 million d'appels mensuels au début de 1985, 8 millions près d'un an plus tard, 14 millions, en moyenne, aujourd'hui, malgré un tarif de 61,60 F par heure de *connexion* (1). *La bonne fortune de* Michel Landaret, qui créa la première messagerie conviviale ouverte sur le service Gretel, lié aux *Dernières Nouvelles d'Alsace* (Strasbourg), a, en effet, suscité bien des convoitises parmi les prestataires de services potentiels, et 1985 sera *l'année de toutes les explosions pour la télématique grand public*, avec une augmentation de l'ordre de 300 services.

Les messageries ont provoqué un phénomène sociologique, impulsé un nouveau genre de dialogue, aiguisant forcément la curiosité, même s'il lasse vite la plupart de ses utilisateurs. Mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt, les services grand public se diversifient, et la télématique s'intègre aussi dans l'univers quotidien des entreprises.

CATHERINE YOUINOU.

(1) A partir du 1er octobre, à la suite de la nouvelle tarification, l'heure de consultation coûtera 59,20 F.

Malgré le succès de l'expérience de Vélizy en 1979 — deux mille deux cents foyers testés, — personne n'avait prévu l'engouement des Français pour la télématique.

Famille nombreuse...

Au total, trois millions de Minitels ont été commandés par les P et T à trois *entreprises françaises : Matra*, Télic-Alcatel et la Radiotechnique. Mais ils ne sont pas tous identiques. Une gamme de cinq appareils est proposée aux abonnés.

● **Le Minitel 1 A (M 1)** est destiné à une grande diffusion (environ deux millions d'exemplaires). Il en existe trois sortes, mais leur différence tient uniquement à la « carrosserie » car leurs fonctions sont identiques. Ce Minitel est distribué gratuitement en remplacement de l'annuaire papier, si vous habitez dans une zone de distribution de l'annuaire électronique.

● **Le Minitel 1 B** est un minitel bi-standard, plus particulièrement destiné aux abonnés des services professionnels. Ceux-ci peuvent aussi s'en servir comme un terminal informatique classique. Il est commercialisé depuis la fin juillet.

● **Le Minitel 1 C** permet d'obtenir des images en couleurs. Il coûte 200 francs par mois. Un prix prohibitif, même pour le plus passionné des minitélistes.

● **Le Minitel 1 D** est spécialement conçu pour aider ceux qui ont des problèmes de communication orale. Ce *Minitel permet de répondre aux besoins* d'une partie de la population (handicapés de l'ouïe et de la parole) ou à une utilisation en lieux bruyants, etc.

● **Le Minitel 10** est un appareil bibloc qui dispose d'un poste téléphonique intégré. Il combine les facilités d'un téléphone moderne (mémoire de vingt *numéros, numérotation sur clavier* numérique, appel sans obligation de décrocher le combiné, écoute amplifiée, etc.) et les compétences d'un minitel 1 A. *Il coûte 60 F ou plus par mois*, quelle que soit la zone (« Emeraude » ou « Rubis »).

Cette famille devrait s'agrandir au début de l'année 1987 avec le Minitel 20. Le M 20 sera un minitel « intelligent » alliant les fonctions d'un micro-ordinateur à celles du minitel classique.

J.-F. H.

هكذا من الاجل

TÉLÉMATIQUE

RÉSEAUX, ACCÈS, SERVEURS

Derrière la petite boîte

DERRIÈRE la petite boîte beige posée à côté de votre téléphone, il existe un monde souterrain fait de câbles, de composants électroniques et de programmes informatiques. *Mais il n'est pas plus compliqué* dans son principe que le réseau autoroutier français.

Composez le 36-15 sur le cadran de votre poste téléphonique relié au Minitel. Comme dans toute communication téléphonique, un signal dit « analogique » *est transmis* par les lignes des télécommunications. Ce signal va transiter par un central qui va l'aiguiller vers un point d'accès vidéotex, PAV dans le langage des initiés. C'est un lieu géographique (il *en existe une cinquantaine)* composé de *matériels électroniques* et informatiques, comme les centraux téléphoniques.

Lorsque le signal est reçu par le PAV, celui-ci vous retourne un autre signal sous forme d'une tonalité aiguë indiquant que le moment est venu de passer en mode télématique, c'est-à-dire de connecter votre Minitel. *Cet échange se produit en sept secondes environ.* En appuyant sur la touche « connexion-fin », vous provoquez l'envoi d'un autre signal vers le PAV, qui, l'ayant reçu, vous transmet l'écran-menu de Télétel 3 ou Kiosque. Il suffit alors de taper le code du service désiré.

Il existe aujourd'hui huit cent vingt codes. Imaginez un instant un carrefour avec huit cent vingt *possibilités* !

Prenez la bonne voie ! Tapez *LE MONDE* et « *envoi* » : *les signaux* « L.E.M.O.N.D.E. » *s'engagent* sur une voie *rapide*, dont le *gestionnaire* est Transpac. Cette société a été créée en 1978 par les P et T, pour assurer les liaisons par lignes spéciales des ordinateurs entre eux. Avec l'avènement de la télématique grand public, le réseau s'est développé. Pas assez cependant.

Victime du phénomène Minitel, les 18 et 19 juin 1985, Transpac a craqué. Depuis, Transpac a créé une « voie express » *parallèle exclusivement réservée aux services* « *Kiosque* » accessibles par le 36-15. Toutefois, des passerelles de délestage ont été mises en place entre la « voie express » et l'autoroute par laquelle transitent les communications, via le 36-13 et le 36-14 (codes d'accès aux services professionnels).

Jusqu'au carrefour, les signaux voyageaient sur une route nationale à une vitesse relativement lente. Maintenant, ils vont aborder les voies rapides de *l'autoroute électronique. Pour ce faire*, le PAV va *transformer* les signaux « analogiques » en signaux « numériques ».

Les lettres du mot « LEMONDE » ont pris chacune la forme d'un « paquet » qui va circuler sur la « voie express ». Ces « paquets » vont emprunter des *chemins différents pour arriver, au bout de l'autoroute, au serveur.* Le serveur désigne aussi bien les ordinateurs que la société qui les exploite. Au bout du voyage, le code « LEMONDE » est reconstitué.

Mais les ordinateurs ne sont pas au siège du journal, rue des Italiens. Comme la majorité *des autres services disponibles, le Monde* a fait appel à une société extérieure qui s'occupe de toute la partie informatique.

Pour *le Monde*, c'est la Société d'étude et de gestion informatique nouvelle (SEGIN), une filiale du Crédit du Nord et de la BRED.

Lorsque le code arrive au serveur, celui-ci vous renvoie, par le chemin *inverse, l'écran d'accueil du service correspondant.* La communication entre vous et le service est alors établie.

Depuis que vous avez décroché le téléphone, le « voyage » a duré à peine dix secondes.

Le serveur possède dans ses mémoires toutes les informations, toutes les rubriques que le fournisseur de service a bien voulu y mettre. *Pour ce faire, l'équipe télématique du Monde* a *tout simplement emprunté* le même *réseau*, mais à partir de terminaux de composition, qui sont, en fait, des minitels hypersophistiqués. Lorsqu'un concepteur-rédacteur compose un écran, il l'envoie au serveur par l'autoroute 36-13 ou 36-14, dont les tarifs de communication sont moins élevés.

Les signaux informatiques qui arrivent *à votre Minitel sont dans des « colis »* fabriqués par *le Monde*, stockés au dépôt SEGIN et transportés sur l'autoroute Transpac par des camions P et T. Un système très simple dans son principe, mais qui nécessite tout de même une infrastructure de « signalisation » et d'« ouvrage d'art » électronico-*informatiques.*

Toute cette activité souterraine vous permet de dialoguer, de jouer, de commander des produits et de consulter des informations via un petit cube de plastique, de métal et de verre : votre Minitel.

JEAN-FRÉDÉRIC HARVEY.

Derrière le téléphone, le clavier et l'écran de votre minitel, qu'y a-t-il ? Un réseau de « routes », simple dans son principe, et complexe dans sa réalisation.

Rentable ?

La direction générale des télécommunications présente ainsi le compte d'exploitation d'un Minitel pour l'année 1986 :

— Coût : 2000 F d'investissement (1400 F pour la valeur du terminal: le reste concerne le coût d'investissement du réseau Transpac) plus 60 F à 100 F pour la maintenance du réseau;

— Recettes : elles sont estimées à 600 F et ont trois origines : le trafic (1), la publicité et les économies réalisées avec l'annuaire électronique sur l'annuaire papier et les services de renseignements.

Un Minitel est amorti sur cinq ans environ. Sa durée de vie est estimée à dix ans. Le Minitel n'est pas rentable aujourd'hui pour les P et T, il le sera demain.

(1) Elles ont rapporté aux P et T 750 millions de francs en 1985 – 278 millions ont été reversés aux fournisseurs de services – et devraient s'élever à 1,2 milliard cette année.

TERMINAUX | RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE COMMUTÉ | POINTS D'ACCÈS VIDÉOTEX | RÉSEAU TRANSPAC | SERVEURS

M1 M10 P.A.V. P.A.V.

Un marché mouvant

PRODUIT d'une planification étatique via la direction générale des télécommunications (DGT), le *Minitel a créé un marché. Les grandes lignes de ce nouveau secteur apparaissent* aujourd'hui, alors que la télématique enregistre depuis plus d'un an une croissance inattendue. Mais l'ébauche d'une « filière télématique » demeure floue.

Sur le plan industriel, la DGT avait commandé *1 800 000 terminaux dès la fin 1985 aux trois constructeurs retenus* après appel d'offres (Telic-Alcatel, La Radiotechnique, Matra). Les dernières vagues de diffusion du Minitel – la DGT prévoit un parc de 2 300 000 appareils installés à la fin de cette année – ont *nécessité de nouvelles commandes de matériel. La création de ce parc représente* 6,5 milliards de francs injectés dans l'industrie électronique française, dont 1 milliard consacré à la compilation d'informations, la mise au point de logiciels et d'architecture de systèmes ainsi qu'aux *infrastructures nécessitées par l'accroissement du trafic.*

Le Minitel a aussi engendré une gamme de produits (imprimantes, boîtiers d'adaptation micro-ordinateur-Minitel, automates répondeurs-enregistreurs et mobiliers design) dont la conception et la fabrication constituent *un débouché pour les PMI qui ont mis au point quelque deux cents produits.*

En distribuant des terminaux, la DGT a aussi suscité la mise en place d'environ mille cinq cents serveurs et plus de trois mille services télématiques. Mais ces secteurs restent déséquilibrés. Une quinzaine de grands serveurs occupent la majeure partie du marché *et les vingt* premiers services du « *Kiosque* » réalisent 80 % du trafic.

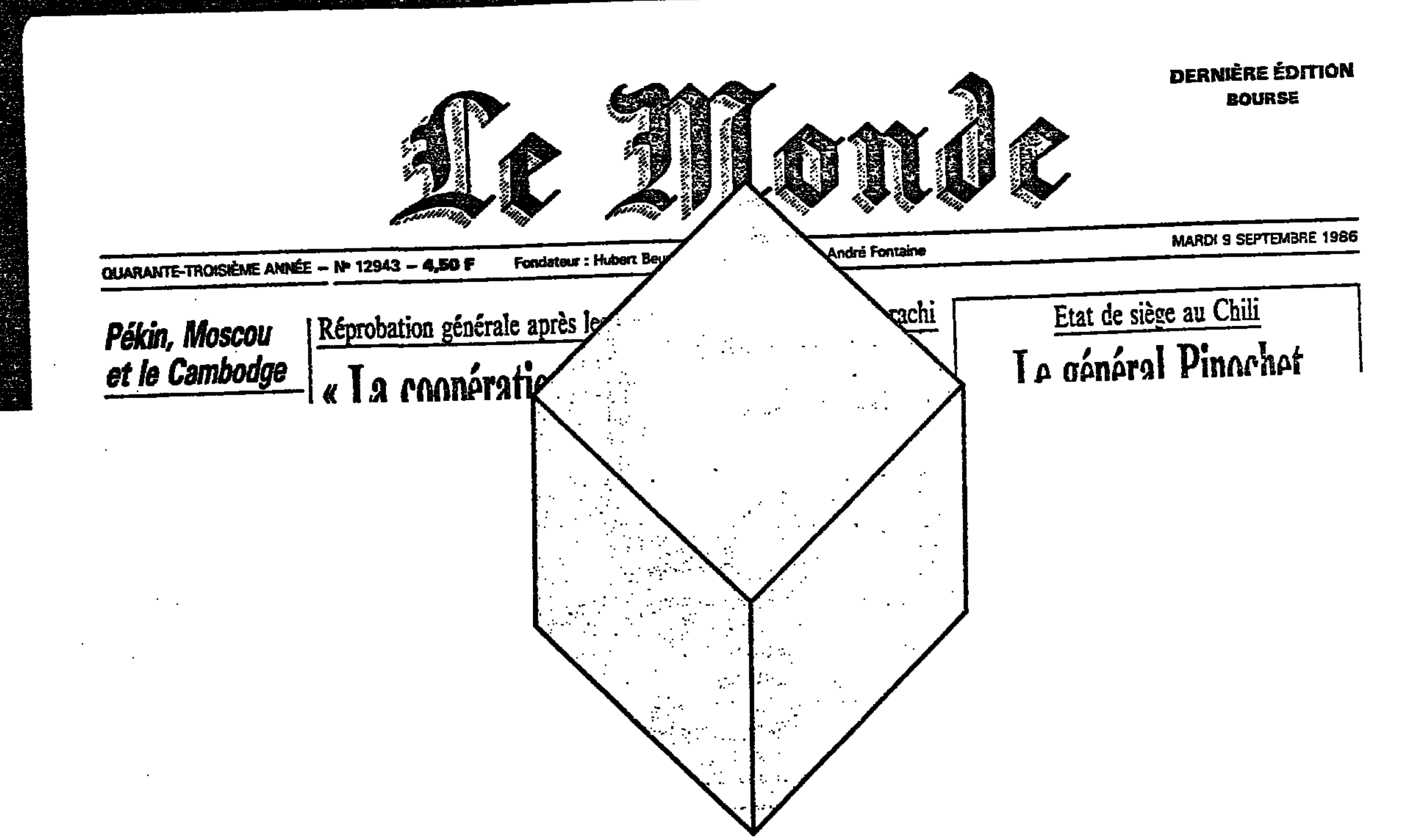
« Le marché de la télématique est encore incomplet », souligne M. Jean-Paul Maury, directeur du programme Télétel à la DGT. A côté des fournisseurs *de moyens* — Minitel ou matériels périphériques, — des serveurs et des éditeurs. *« Il y a encore des secteurs et donc des emplois qui peuvent être générés par la télématique »*, souligne M. Maury. Notamment du côté des intermédiaires *ou des fournisseurs de services qui utilisent* la publicité et le parrainage. Selon les experts, la télématique aurait créé 4 000 à 6 000 emplois.

Mais le marché de la télématique, c'est aussi l'exportation. Intelmatique, créée à l'initiative de la DGT en 1979, s'emploie à promouvoir le Minitel et le système Vidéotex français à l'étranger. 70 000 appareils ont été exportés depuis (dont 20 000 en Espagne). 2 500 Minitel bistandard, adaptés *aux* normes Vidéotex et à *celles de l'ASCII (American Standard Code for Information* Interchange), ont été commandés par les Etats-Unis. Dans d'autres pays, le Vidéotex a été vendu tel quel (Brésil), en éléments détachés (Italie) ou sous licences (Australie). Mais le Minitel devra faire un effort supplémentaire, notamment en Europe, où il est concurrencé *par le Bildschirmtext ouest-allemand, avant d'entamer une carrière mondiale.*

YVES-MARIE LABÉ.



Pour plaire au monde, il ne suffit pas d'avoir bonne presse,


Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12943 – 4,50 F   Fondateur : Hubert Beu…   André Fontaine   MARDI 9 SEPTEMBRE 1986

Pékin, Moscou et le Cambodge

Réprobation générale après le…

« La coopérati…

…achi

Etat de siège au Chili

Le général Pinochet

encore faut-il être à la une.

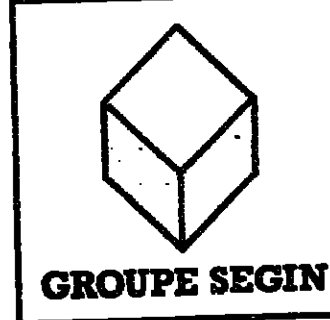
Aujourd'hui, si le MONDE, comme RTL, Hachette Filipacchi, les Editions Lamy et le Crédit Général Industriel, a choisi le Groupe Segin, ce n'est évidemment pas par hasard. Et sans doute pas non plus parce que nous avons bonne presse.

Sans doute avaient-ils besoin des performances d'un centre serveur leader qui sait croître en fonction de leurs exigences: 1500 accès simultanés en septembre 86, 2500 en décembre 86. Ces chiffres sont significatifs, ils pourraient témoigner à eux seuls de notre capacité de réaliser.

Mais nos clients ne s'y trompent pas. Cette capacité de réaliser ne vaut que par ces 500 hommes et femmes qui, au sein du groupe Segin, affirment leur capacité d'innover, de concevoir et de mettre en œuvre. Bref d'être «à la une».

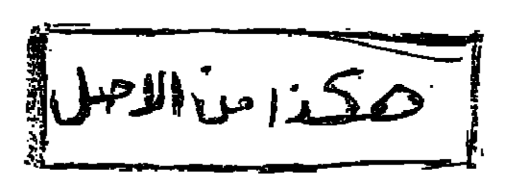
En télématique, vos idées ont besoin de moyens. Le Groupe Segin vous les donne comme il sait les donner à ses clients bancaires et aux grands de l'informatique qui l'ont choisi pour ses prestations de monétique et d'ingénierie.

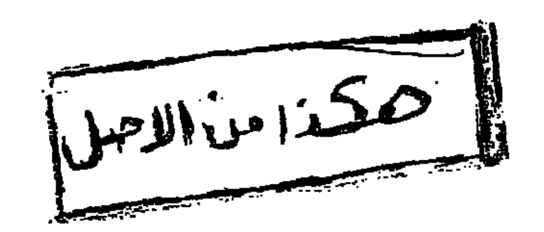
Aujourd'hui, nous sommes fiers d'avoir su plaire aussi au «MONDE».



DIVISION TELEMATIQUE

SEGIN: rue de la Pointe - Z.I. - 59113 SECLIN - Tél. 20.32.02.52 - 11, rue Saint-Florentin - 75008 PARIS - Tél. (1) 42.61.81.80 - Agences à BORDEAUX, LYON, STRASBOURG, BRUXELLES.





TÉLÉMATIQUE

Si vous voulez parler au plus beau bébé du Monde, suivez ce guide...

Minitel le Monde : le mode d'emploi

Installez correctement votre Minitel

BRANCHEMENT

1) Vous débranchez d'abord la fiche de votre poste téléphonique de la prise murale. Vous la branchez ensuite sur la prise téléphonique au dos de votre Minitel.

2) Maintenant, vous pouvez brancher la fiche téléphonique du Minitel sur la prise murale que vous venez de libérer.

3) Branchez la fiche électrique sur une prise électrique de 220 V.

Vérification de base

BRANCHEMENT TÉLÉPHONIQUE

Vous décrochez votre combiné. Si vous obtenez la tonalité, tout va bien. Sinon, vous devez vérifier le branchement correct de vos fiches.

BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE

Mettez sous tension votre Minitel en appuyant sur l'interrupteur marche-arrêt. Normalement, la lettre F doit s'afficher en haut et à droite de votre écran.

Vous n'avez pas encore de Minitel

Il vous suffit d'appeler l'agence commerciale des P et T la plus proche de votre domicile.

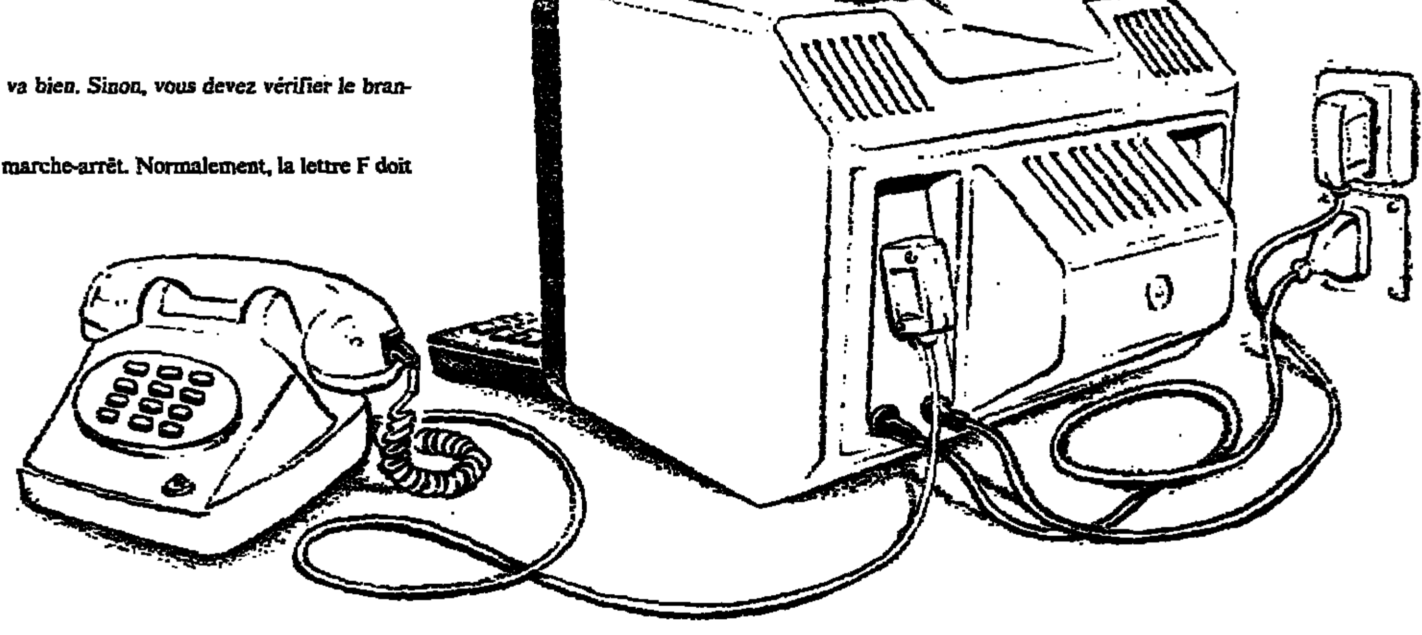
Ou, si vous habitez Paris ou la région parisienne, vous pouvez passer commande au service du Monde sur Minitel qui se fera un plaisir de demander la livraison gratuite à domicile, avec votre première commande Télémarket. *Gratuitement. Alors, vous pourrez enfin* consulter le plus beau bébé du Monde.

En cas de panne

Composez sur votre cadran téléphonique le 13. Vous obtiendrez alors l'opératrice du service des réclamations.

Prise péri-informatique

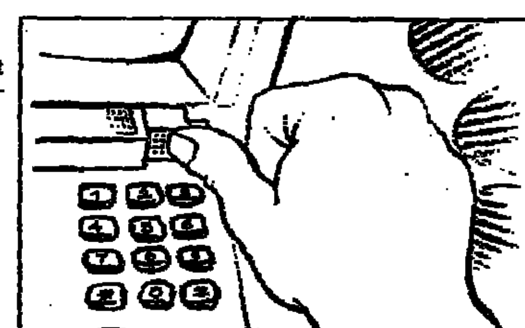
Vous voulez brancher une imprimante, un micro-ordinateur, un lecteur de carte. Votre Minitel est prêt à les accepter. Pour plus de précisions, consultez votre fournisseur.



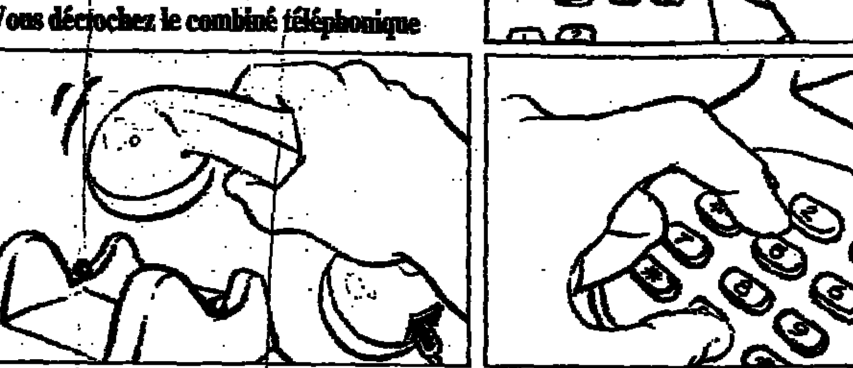


1. Le Monde sur Minitel

Vous voulez consulter le Monde sur Minitel. Avant toute chose, vous devez mettre votre Minitel sous tension en appuyant sur l'interrupteur marche-arrêt.



2. Vous décrochez le combiné téléphonique



3. Composez le 36.15

C'est le numéro de téléphone qui permet d'accéder au service du Monde sur Minitel.

4. Connection

Vous *attendez la tonalité* tiii...

Dès que vous l'avez obtenue, vous appuyez sur la touche CONNECTION/FIN. La lettre C apparaît alors, en remplacement de la lettre F. Raccrochez alors votre combiné. Vous êtes sur « *Télétel 3* » et *vous pouvez* taper « LEMONDE », puis appuyer sur la touche *ENVOI.*

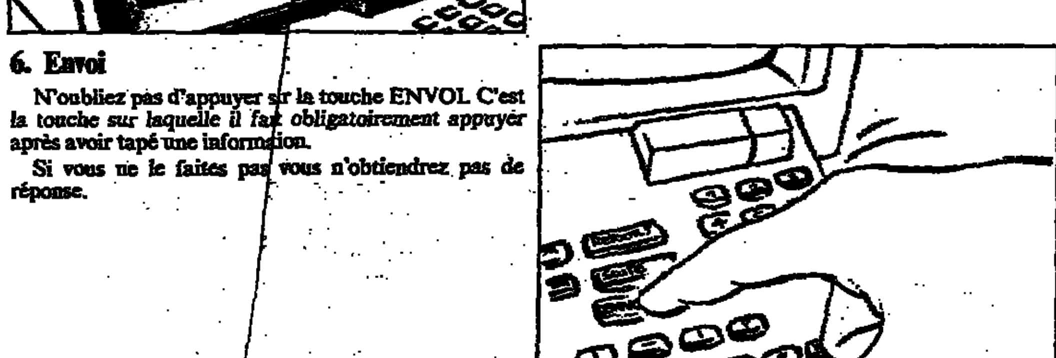
5. *Attention aux instructions*

Vous devez alors suivre à la lettre les instructions qui apparaissent sur l'écran pour consulter les services qui vous intéressent sur « le Monde-Télématique ».

6. Envoi

N'oubliez pas d'appuyer sur la touche ENVOI. C'est *la* touche *sur laquelle il faut obligatoirement appuyer* après avoir tapé une information.

Si vous ne le faites pas vous n'obtiendrez pas de réponse.



7. Comment utiliser le clavier de votre Minitel

Vous consultez le service du *Monde.* Il vous donne les précisions nécessaires à l'utilisation des touches de fonction du Minitel.

ENVOI

Envoi

C'est la touche sur *laquelle vous appuyez lorsque votre* demande est complète.

CORRECTION

Correction

En cas d'erreur, *votre* touche *permet* d'effacer le *dernier* caractère.

ANNULATION

Annulation

Vous pouvez effacer une ou plusieurs des dernières informations que vous venez de taper.

SUITE

Suite

Vous passez à l'information ou à la page suivante.

RETOUR

Retour

Vous retournez à l'information ou à la page précédente.

GUIDE

Guide

Vous accédez *ainsi aux pages d'assistance.*

SOMMAIRE

Sommaire

Vous revenez au début du service.

CONNECTION/FIN

Connection/Fin

Soit vous accédez, soit *vous mettez fin à la consultation.*

RÉPÉTITION

Répétition

Si la page est illisible.

LOUPE

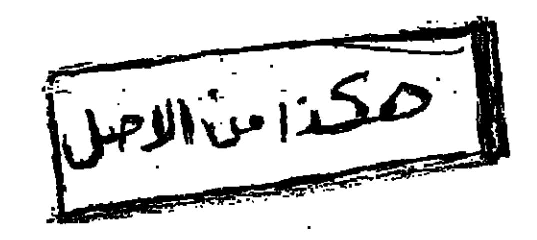
Loupe

La lecture de l'écran vous est malaisée. Vous appuyez sur la touche LOUPE. La partie supérieure de l'écran est donc agrandie deux fois. Vous appuyez une deuxième fois. La partie inférieure apparaît. Pour obtenir l'écran complet, il suffit d'appuyer à nouveau sur cette même touche.

Touche(s) sans inscription

Ces touches permettent d'obtenir les signes spéciaux indiqués sur le clavier : parenthèses, signes + et =, ainsi que le passage à une saisie en caractères minuscules. Il suffit alors de maintenir l'une de ces deux touches enfoncées, en appuyant simultanément sur la touche située au dessous du signe.

T E L E M A T I Q U E



TÉLÉMATIQUE

LA CROISSANCE DES SERVICES PROFESSIONNELS

L'entreprise à l'assaut de l'écran

L'EXPLOSION de l'utilisation du Minitel dans le grand public a fait de la France le leader mondial en matière de télématique. Mais les secteurs professionnels se sont aussi emparés de ce nouveau média, moins coûteux que l'informatique, qui offre des applications internes de gestion et de communication et des applications externes permettant d'améliorer la qualité des prestations. L'ouverture de certains services professionnels aux particuliers contribue d'ailleurs largement au succès du plan télématique français.

Selon la direction générale des télécommunications (DGT), Télétel 1 et Télétel 2 représentent aujourd'hui 40 % du trafic total, en heures de connexion.

Le nombre des services proposés a doublé en 1985. Il existe 2 167 services professionnels aujourd'hui. Le taux d'utilisation est également à la hausse, avec 650 000 heures de connexion par mois.

Plus de 450 sociétés ont ouvert un service télématique pour leurs activités commerciales. Les sociétés de vente par correspondance (VPC), comme la Redoute ou les Trois Suisses, ont été les premières à considérer le Minitel comme leur allié. La télématique intervient aux *trois phases de la vente : avant, en informant* sur les produits ; pendant, en permettant la prise de la commande et le suivi de son déroulement ; et après, par des conseils d'entretien ou de réparation.

« La télématique permet surtout de concrétiser immédiatement l'acte de vente, explique M. Jean-Pierre Masclet, le responsable du service vidéotex à la Redoute. *Le taux d'utilisation demeure d'ailleurs important le week-end et le soir, jusqu'à environ 23 heures. »* Pourtant, 45 % du chiffre d'affaires du leader de la VPC est encore réalisé par courrier, et 50 % par téléphone. 2 à 3 % des *achats (soit 1 500 par jour) proviennent* cependant des commandes par Minitel, mais ce taux progresse de 1 % tous les six mois.

Le trafic bancaire tient le haut de *l'affiche au sein des réseaux professionnels* : 150 banques et organismes financiers offrent des services, que ce soit aux entreprises ou aux particuliers. Fin 1985, les services bancaires avaient 150 000 abonnés parmi le grand public et 35 000 dans les milieux professionnels *et généraient un trafic de* 75 000 heures de communication par mois. *« Nos clients disposent aujourd'hui de 60 rubriques,* affirme M. René Riffard, directeur vidéobanque au Crédit commercial de France (CCF). *Nous avons enregistré en juillet 298 000 appels, qui représentent 19 000 heures de connexion. »* Rivalisant de sophistication, les rubriques vont de la consultation d'un compte à la gestion du portefeuille. L'économie de temps et d'argent est considérable : la télématique a permis de faire gagner au CCF 20 millions de francs sur la seule vente de timbres-postes. Selon M. Riffard, *« la transmission par télématique coûte un centime par ligne, c'est la moins chère du monde. »*

Autre secteur vedette parmi les applications professionnelles de la télématique : l'automobile et les transports. L'utilisation du *minitel* se développe dans les transports aériens, mais aussi routiers et ferroviaires, urbains et automobiles : 73 services de ce secteur sont aujourd'hui accessibles.

1600 entreprises de frêt routier étaient abonnées en 1985 à une vingtaine de services qui enregistraient déjà 14 000 appels par mois et 1 400 heures de connexion.

Le grand public dispose pour sa part d'informations sur les horaires et les *tarifs,* et peut ainsi *réserver ses billets* dans les compagnies aériennes ou à la SNCF, *disponibles sur le kiosque.*

Le tourisme français a littéralement tissé une toile sur son réseau en développant plus de 110 services qui concernent actuellement 3 000 hôtels, 750 campings, les principales agences de voyages et l'administration du secteur, et qui génèrent 1 000 heures de consultation. La télématique a permis à cette profession très composite de retrouver une unité tout en conservant sa diversité, illustrée par la variété des informations accessibles par Minitel (disponibilités d'hébergement, guides touristiques, restaurants et organisation de voyages). Le voyage touristique peut ainsi débuter sur écran.

C. Y.



JACQUES GAYARD/REA

Plus de 450 sociétés ont ouvert un service télématique pour leurs activités commerciales. 150 banques tiennent le haut du pavé avec les services offerts aux entreprises ou aux particuliers.

INFORMATIONS, JEUX ET DIALOGUES

La manne du kiosque

AVEC 20 millions d'appels par mois, l'annuaire électronique vient en tête des services télématiques grand public. Il est aussi le seul *que l'on peut considérer comme* un service gratuit. Il offre, en effet, trois *minutes de franchise avant de facturer* une taxe de base pour deux minutes de consultation. Le nombre d'heures de connexion atteignant maintenant 550 000, on estime qu'un appel dure en *moyenne deux minutes à deux minutes* trente.

Mais, face à l'annuaire électronique, le trafic kiosque reste le grand gagnant : en mai, il totalisait 1,7 million d'heures de communication, soit *80 % du trafic* total mensuel. Résultat : 278 millions de francs ont été reversés, en 1985, aux fournisseurs de services, et la DGT estime que cette somme dépassera les *720 millions de francs à la fin de cette* année.

Comment se *répartira* cette manne entre les 820 prestataires de services actuellement recensés ? La Direction générale des *télécommunications* (DGT), qui récolte ces fonds par le biais de la facture téléphonique avant de les redistribuer en fonction du trafic enregistré, refuse de dévoiler ses chiffres. *« Concurrence déloyale »,* argue-t-elle pour justifier son silence. Il reste donc pour parvenir à brosser un tableau *représentatif des grands secteurs du service* kiosque à se fier aux études entreprises ici et là. La dernière en date a été réalisée au printemps 1986 par la société Quadrature, filiale du groupe télémati*que A jour.*

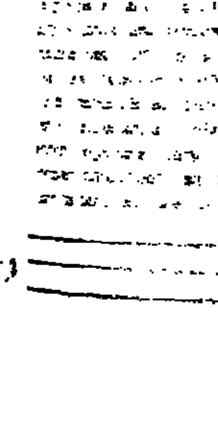
Selon cette enquête, la presse assure 50 % du trafic global, tout en ne contrôlant que 10 % des services proposés au public, par le 36-15 au kiosque. La *presse quotidienne représentait, en* novembre 1985, 28,5 % des titres qui se sont lancés dans la télématique. Un taux important si l'on tient compte du fait que de nombreuses sociétés étaient *dans l'obligation d'obtenir un numéro de* commission paritaire pour pouvoir ouvrir un service sur le kiosque.

Quelques 50 *radios* — RLP ou périphériques — viennent par ailleurs de suivre *l'exemple de la presse écrite, ainsi* que les chaînes de télévision.

Deux tiers des entreprises de presse ont ouvert une messagerie *conviviale,* leur assurant des revenus fort confortables : à titre d'exemple, en 1985, *le Parisien libéré enregistre* 45 % de son trafic sur sa messagerie et *Libération* 60 %. Mais la diffusion d'informations générales demeure encore la raison première des services créés par la presse, *qui, tout naturellement, a transposé son* savoir-faire dans la télématique.

Depuis quelques mois, une utilisation plus pratique du Minitel semble se dessiner, qui correspond aux désirs des minitélistes. Parmi les services au grand public, on constate une émergence de messageries pratiques, offrant des applications *concrètes dans des domaines* très diversifiés : faire ses courses ou prendre son billet de train sans avoir à se déplacer, choisir un véhicule d'occasion ou connaître les horaires et les programmes de *cinéma. Le* Minitel *n'a plus* seulement un « cerveau » ayant réponse à tout, il *devient* le robot qui perd son temps et ses nerfs à la place de l'usager.

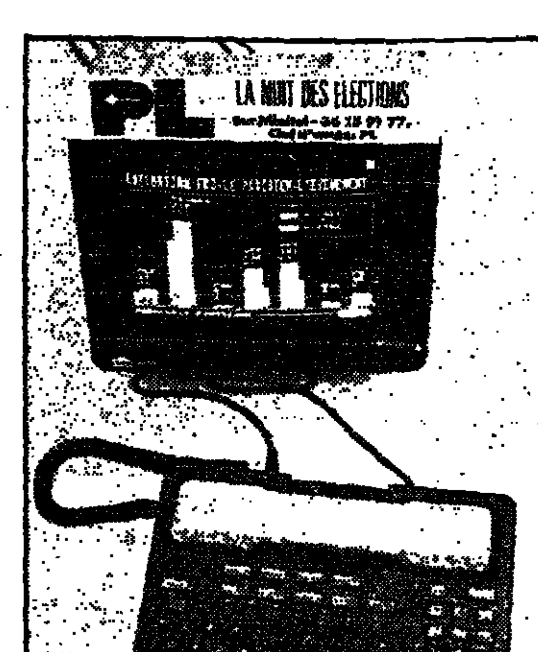
C. Y.



HIT-PARADE DU KIOSQUE

La bande des cinq

L'utilisation du minitel a augmenté de 65 % durant la semaine qui a suivi les élections législatives et régionales, prouvant l'intérêt du public pour les rubriques d'information.



C'EST par millions que se comptent, chaque mois, les heures de *connexion sur les services télématiques* (2,3 millions d'heures en juillet). Le Kiosque (ou Télétel 3) reçoit la majorité des appels (1,8 million d'heures). Mais sur les 820 services accessibles par Télétel 3, quelques-uns des fournisseurs de services se partagent le gros du gâteau. Les *cinq premiers* totalisent près du tiers du temps total de connexion sur le Kiosque. Trois d'entre eux ont *été créés* pour des journaux. Il s'agit des services mis en place *par le Parisien*, Funitel, *le Nouvel Observateur*, Ludotel-Mylwatel et *Libération*, qui proposent à la fois des informations, des jeux, des messageries ou des tests. La rubrique la plus consultée de ces services reste *la* messagerie, même si elle enregistre depuis deux mois une baisse sensible. Elle tend *même à passer* sous la barre des 50 % du temps de consultation. Cet été, le tassement attendu a été particulièrement fort. Ainsi, le leader incontesté de la télématique grand *public, le Parisien, aurait perdu* 7 000 heures de connexion en juillet par rapport à avril.

● *Le Parisien.* — Le service *lancé* par le quotidien du même nom propose vingt-quatre *rubriques. Du « Sexmagazine »* aux pronostics hippiques, en passant par la *météo*, les jobs, le rock, le cinéma, les petites annonces, les programmes de télévision, un flash d'informations et une rubrique « débats ». *« Nous visons l'exhaustivité*, dit *Mme* Martine Tournier, responsable du service; *45 % des appels (1 668 000 au total en juillet pour 193 000 heures de connexion) concernant la messagerie. »*

● *Le Nouvel Observateur.* — Célèbre pour sa messagerie « Aline », l'une des plus fréquentées du réseau télématique (65 % des appels au serveur de l'hebdomadaire), le service propose des jeux, des rubriques éducatives, les fameux *« tests du* Nouvel Obs » — dont certains sont destinés aux enfants ou aux adolescents — et *des informations : flashes*, avec la possibilité pour le consultant de faire connaître ses réactions, commentaires *via* « le club de l'Obs » et dossiers qui développent sur cinq à dix pages-écrans les grands thèmes de l'actualité. Le service va développer des créneaux spécifiques : turf, météo, *« avec des prévisions département par département »*, *précise M. Yves Memmi, l'un des res*ponsables du service. Pour le mois de juillet, *le Nouvel Observateur* annonce 121 000 heures de connexion.

● *Funitel.* — *« Des jeux, des loisirs et de l'éducation pour les sept à soixante-dix-sept ans »*, annonce *M. Claude Kretzschmar pour définir son* service. Depuis les puzzles pour tout-petits jusqu'aux jeux d'échecs à distance, avec la possibilité de stocker les parties en cours — le serveur en conserve aujourd'hui 240 000 en mémoire — en passant par l'adaptation télématique du Petit Robert et du Larousse, Funitel veut, selon M. Kretzschmar, *« donner l'image de ce que doit être le vidéotex de demain »*. Si la messagerie — *« il en faut pour la rentabilité, parce que les autres services coûtent cher »* — recevait à une époque 80 % des appels, elle est aujourd'hui tombée à 40 % du taux d'appel. Nombre d'heures de connexion annoncées *par le* service en juillet : 116 000.

Ludotel-Mylwatel. — Ce service est entièrement consacré aux jeux (« Coup de poker », « Cinoque poursuite », « La course déglinguée », etc.) et à la messagerie (« Mimi »); 101 000 heures de connexion annoncées en juillet.

● *Libération.* — *« Notre créneau, c'est l'information*, dit-on au service télématique du quotidien de la rue Christiani; *Notre politique, c'est de miser sur des « coups » : élections, événements sportifs, etc. »* Sur les 49 500 heures de *connexion du mois de juillet* — ce qui le fait passer au-dessous de la barre des 50 000 heures et atteste d'une légère baisse de la consultation, — les responsables du service constatent que les consultations des rubriques d'informations et de jeux progressent au détriment des messageries. *Libération* a développé des services très variés : jeux, tests, culture, médias, biorythme, sports (avec une banque de données sur les sports de l'air), et vient d'ouvrir une banque de données économiques.

Hormis ces cinq services, dont la notoriété est maintenant bien établie, *d'autres services annoncent un nombre* d'heures de connexion important ces derniers mois (entre 40 000 heures et 80 000 heures). Il s'agit des services AZ, Canal, Crac, Union, Xtel-Sextel, Antigel, etc., qui proposent aux minitélistes des messageries, et pour *quelques-uns*, des jeux.

O. C.

Parmi les cinq fournisseurs de services qui offrent la gamme la plus large et totalisent le plus grand nombre d'heures, trois entreprises de presse.

Toujours plus pour « le Parisien »

« QUAND on aime, on ne compte pas », sourit doucement Martine Tournier, directrice de la société de télématique du *Parisien* (ex-*Parisien libéré*). La quarantaine sereine, Martine Tournier a mis ses amours et sa passion dans le *PL*. Car, avant de devenir le leader incontesté des services télématiques grand public, le *PL* a essuyé les plâtres d'une technologie *qui balbutiait, autour d'une poignée* d'inconditionnels de ce nouveau média. Le groupe Amaury, *éditeur du Parisien*, aurait-il lancé ses troupes dans la télématique dès 1981 si la direction générale des télécommunications (DGT) n'avait demandé au quotidien de participer à l'expérience Vélizy ? Fort d'une édition régionale dans les Yvelines, *le Parisien* constituait, en effet, le prestataire de services idéal pour ce test grandeur nature auprès de quelque deux mille deux cents foyers de la ville.

« La direction du groupe a immédiatement pressenti que le marché était gigantesque, dit aujourd'hui Martine Tournier. *Et l'équipe avec laquelle je travaillais a tout de suite été emballée. »* Que souhaiter de plus à une société qui démarre et doit se donner les moyens de son expansion ? Un marché en pleine *explosion peut-être ? Les vingt-quatre* rubriques du journal télématique du *PL* enregistrent environ 70 000 appels par jour, avec des pointes atteignant plus de 120 000 appels lors d'événements comme les élections législatives et régionales, la mort de Daniel Balavoine ou la finale de Roland-Garros.

Mais les concurrents du premier-né des services du *kiosque* télématiques se sont multipliés et se portent également fort bien. Le *leadership* du *PL* serait-il *menacé* si l'engouement pour la messagerie, qui représente 45 % de son trafic, persiste ? *« On adore la concurrence*, affirme Martine Tournier. *C'est un stimulant extraordinaire. Nous avons mis en place une cellule de recherche et de développement chargée de préparer l'avenir et d'analyser cette concurrence. C'est un jeu grisant que de vouloir rester les premiers. »*

Un jeu si prenant que le *PL* est passé, depuis un an, de la phase artisanale à *l'industrie, avec une équipe de management* et des investissements toujours plus lourds. *« Notre ambition est d'accueillir 200 000 appels chaque jour*, dit le numéro un du *PL*. Elle n'a pas perdu une once de son obstination : *« Il nous faudra toujours faire mieux, et aller plus loin. »*

C. Y.

TÉLÉMATIQUE

مكتز من الاجل

TÉLÉMATIQUE

MASCULINS PLUTOT QUE FÉMININS

Les fanatiques du clavier



« LE Minitel ? C'est un moyen », affirme Eros ; « Une drogue », avance Eilat ; « Une possibilité fantastique de communication facile », pour Clémentine ; « Un passe-temps excitant, mais ruineux », selon Robinet. Autant de minitélistes convaincus, cachés derrière leurs pseudonymes électroniques.

Statistiquement, on sait encore peu de choses sur eux. Le minitéliste moyen serait un homme, quelque part entre le cadre supérieur et l'employé de bureau, la trentaine récemment entamée. S'ils ne répugnent pas à utiliser les services à caractère pratique (annuaire électronique, informations, horaire de train, etc.), leur principale utilisation du terminal reste ludique.

La population des minitélistes est fluctuante. De nouveaux utilisateurs rejoignent chaque mois la vague des passionnés (la Direction générale des télécommunications distribue quatre-vingt mille à cent mille terminaux par mois), dans le même temps où d'autres *décrochent*, le plus fréquemment à cause de la facture téléphonique. Les « piliers » de messageries ne font pas de vieux os.

Pour Eros, trente-trois ans, l'utilisation des messageries s'inscrit dans un prolongement naturel : avant le Minitel, il assouvissait sa soif de rencontres de hasard sur le « réseau » téléphonique. Aujourd'hui, *« le rêve, l'espoir, parfois l'échec »*, il les trouve sur les messageries qu'il fréquente quelques heures par semaine depuis son bureau de directeur d'une petite entreprise. Objectif : susciter des rendez-vous avec de jeunes personnes agréables. Selon des études récentes, les utilisateurs de Minitel vivent majoritairement en couple et pratiquent leur activité le plus souvent à l'insu de leur compagne, alors que les femmes minitélistes vivraient seules, célibataires ou divorcées.

Le gros des rencontres provoquées par Minitel répond à une demande sexuelle, parfois crue ou parfois plus conventionnelle. Quelques messageries sont spécialisées dans le « hard », sans toutefois en avoir le monopole. *« Certaines messageries sont encombrées à 80 % d'obsédés sexuels »*, soupire Roseau-Pensant.

Le pseudonyme cache parfois bien son jeu, mais il est le premier signe de l'autre — *« je serai toujours plus attiré par Fraise des bois que par Boudin »*, affirme Fou de vous, — vite confirmé ou infirmé par les premiers échanges.

Les dialogues de minitélistes n'aboutissent pas forcément au zinc d'un bar ou au coin d'un lit. *« Je ne cherche pas à rencontrer mes interlocuteurs,* dit Chaplin. *L'anonymat utilisé dans sa dimension de liberté totale permet des conversations beaucoup plus vraies, qui seraient forcément amoindries par la rencontre, la vision de l'autre. Seul l'échange d'idées m'intéresse, et la télématique l'autorise. »*

La gent féminine, minoritaire sur les réseaux, est très sollicitée. Le seul fait d'entrer sur une messagerie avec un pseudonyme féminin, qu'il s'agisse de Véronique, Bécassine ou Barbarella, suscite immédiatement une vague de messages. *« Au début, je me laissais étourdir par tous les messages »*, raconte Océane. *Je répondais à tous, je m'y perdais. Je me suis rendu compte depuis qu'il était impossible de mener plus de trois conversations de front. »* Elle a pour principe de ne jamais laisser son numéro de téléphone.

Plaisir d'une communication simplifiée, *amour du dialogue gratuit* ? Pas seulement. Eilat, trente-neuf ans, administrateur d'une petite société de formation, n'hésite pas à parler de drogue. *« Je suis rentré de vacances hier, avec la ferme résolution de laisser tomber les messageries. Une fois de plus, j'ai craqué. J'avais rangé le Minitel dans un placard, mais j'ai dû le ressortir pour consulter un service bancaire, et voilà... »* Soupir.

Moyen de communication, le Minitel peut aussi être utilisé à des fins utiles. Philippe, photographe et dessinateur de mode, se connecte sur les messageries *pour entrer en contact avec d'éventuels* clients.

Les messageries ont-elles un grand avenir devant elles ? Rentables, très rentables même, elles ont fleuri comme l'acné sur la figure des adolescents. Mais la période des vaches grasses ne durera pas toujours. Le second souffle de la télématique passera vraisemblablement par un tassement des messageries, au profit des banques de données grand public, des services à caractère éducatif. Subsisteront probablement les messageries affinitaires, autour d'un passe-temps. Sur Nationale 7, un « comité de censure », composé des habitués de la *messagerie*, *évacue sans ménagement* les « obsédés », jugés indésirables sur le réseau.

La passion s'épuisera, probablement. Elle aura au moins eu le mérite incontestable d'apprendre à des générations d'individus l'usage d'un clavier de *machine à écrire*. Ce n'est déjà pas si mal.

ODILE CONSEIL.

« Je suis rentré de vacances avec la ferme résolution de laisser tomber les messageries. Une fois de plus, j'ai craqué... »

Vos enfants les intéressent

JEUNES mais déjà consommateurs — eux, en plus, n'ont pas l'œil rivé sur la facture du téléphone, — les enfants sont assoiffés de jeux en tous genres. Les parents, quant à eux, souhaitent pour eux quelque chose qui ressemblerait au *gai savoir*. La réponse est dans le Minitel. Les fournisseurs de *services se penchent de plus en plus* nombreux, avec une tendre sollicitude, sur les besoins des plus jeunes.

Le Minitel ressemble à un vaste terrain de jeux pour tous les âges. Jeux en *solitaire ou avec un partenaire connecté* en même temps sur le réseau, purement *distractifs ou éducatifs*. Le génie des enfants face à l'écran et au clavier, déjà mille fois prouvé avec les micro-ordinateurs, fait ici encore ses preuves.

Au cas où l'intérêt ludique ne serait *pas suffisant*, les fournisseurs *n'hésitent* pas, pour certains, à mettre des lots à la clé (montres, calculettes et autres Goldorak en chocolat).

Les messageries ne sont pas à l'usage exclusif des adultes. Ainsi, sous le pseudonyme de UL — *« parce que ces deux lettres étaient proches sur le clavier »*, — Jérôme découvre le plaisir de raconter n'importe quoi à n'importe qui. Avec l'assurance d'une réponse.

Le plus important créneau en direction des enfants reste le secteur éducatif, en plein « boom » depuis quelques mois. *Le Nouvel Observateur* propose, par exemple, avec le service EAO des *séries de questions* à choix multiples (QCM) couvrant toutes les matières des *classes de la sixième à la terminale*. L'une des initiatives les plus originales est celle de SOS-Devoirs : une messagerie-forum animée par des enseignants qui répond en direct aux questions des élèves en difficulté. Avec le système de boîte aux lettres, les enfants *peuvent aussi poser des questions*. La réponse leur est fournie sous vingt-quatre heures par voie télématique. *« Nous donnons à l'élève en situation de blocage des outils pour le faire progresser par des réponses toutes faites*, souligne Cécile Alvergnat, qui a créé le service, *et à un coût moindre que celui d'un professeur particulier. »*

Langues, orthographe, questions *scientifiques, tous les secteurs sont couverts* par la télématique. Dans ce domaine, tout semble possible, et d'abord en liaison avec les programmes de micro-informatique.

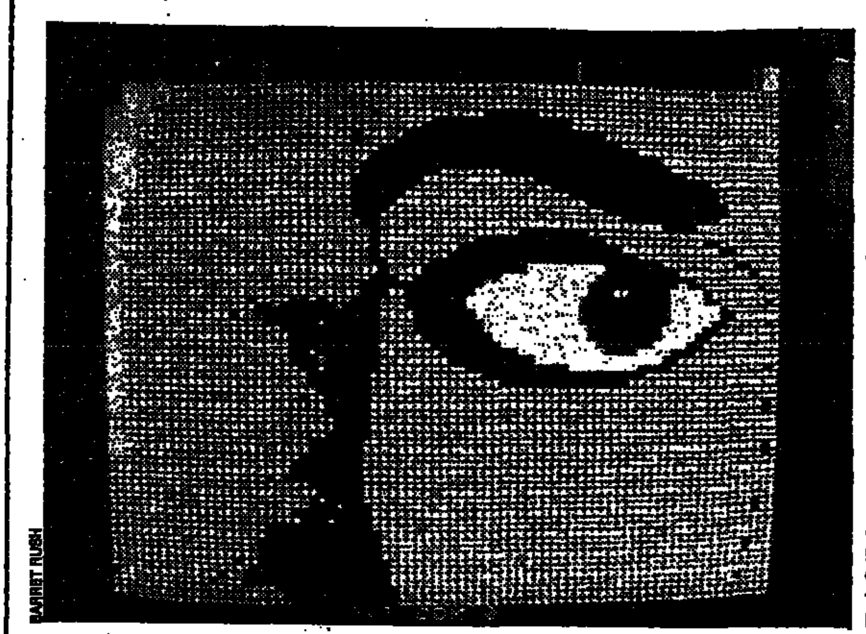
Le service Funitel s'est associé avec la *société d'informatique Exelvision*, dont cinq cents programmes éducatifs (un millier d'ici à la fin de l'année) sont disponibles sur minitel. Ils peuvent donc être téléchargés (chargés à distance), *via* le réseau télématique, à un prix défiant toute concurrence — trois minutes seu*lement sont nécessaires pour charger un* programme — à condition, quand même, d'utiliser comme terminal un micro-ordinateur « émulé », c'est-à-dire capable de se comporter comme un terminal Minitel. Faute d'avoir une quelconque capacité-mémoire, le Minitel est impro*pre à ce genre de pratique*.

Le Minitel peut devenir un outil indispensable pour les scolaires. Faudra-t-il *désormais, dans les foyers, prévoir un* terminal par enfant ? La question s'est *déjà posée pour la télévision*, avec la multiplication des programmes. Elle est encore plus cruciale avec la télématique : un Minitel, ça se regarde seul.

O. C.

LE COUT DU PLAISIR

Les surprises de la facture


BARRET RUSH

LES Télécommunications attribuent gracieusement le Minitel aux abonnés du téléphone qui habitent les zones « Emeraude ». Mais il n'est pas gratuit pour autant. Le coût de la communication sur le réseau Transpac, variable suivant le temps de connexion (indépendamment de la distance), est supporté par l'usager pour Télétel 2 (accès par le 36-14) et Télétel 3 (accès par le 36-15). Le premier, qui propose essentiellement des services bancaires et un certain nombre de services professionnels (souvent payants, avec un code d'accès personnel), est tarifé à une taxe de base toutes les deux minutes (soit 23,10 F de l'heure) et bénéficie des mêmes modulations de tarif que le téléphone suivant l'heure ou le jour d'appel.

Sur Télétel 3 ou Kiosque, où sont accessibles l'ensemble des services grand public (informations, jeux, messageries), l'usager paie une taxe de base toutes les 45 secondes (61,60 F actuellement mais 59,20 F de l'heure à partir du 1er octobre) quelle que soit l'heure d'appel.

Sur Télétel 1 enfin (accès par le 36-13), où l'on ne se connecte que dans un but professionnel, avec un abonnement pris auprès du fournisseur de service, le coût de la communication est pris en charge par ledit fournisseur. L'usager ne paie qu'une taxe de base toutes les vingt minutes entre 8 heures et 18 heures, et une taxe de base quelle que soit la durée de 18 heures à 8 heures.

Bref, le 36-15 coûte cher à l'utilisateur du Minitel, pour peu qu'il soit assidu. Certains minitélistes ont reçu des factures de téléphone qui dépassaient les 10 000 F ! Face aux messageries, aux jeux, aux tests, aux horoscopes, le temps suspend son vol ; le compteur téléphonique, lui, continue sa course.

Face aux messageries, aux jeux, aux tests, le temps suspend son vol. Le compteur téléphonique, lui, continue sa course.

Les privilégiés qui peuvent à volonté pianoter depuis leur lieu de travail se font de plus en plus rares. Dans les entreprises, on commence également à s'émouvoir devant la progression fabuleuse des factures de téléphone – « *Elle a été multipliée par quatre en deux mois* », constate un directeur d'une petite entreprise. Les dirigeants de société mettent les minitels sous clé, s'en réservant quand même un pour leur usage – uniquement professionnel, s'entend.

L'administration des P et T a elle même donné l'exemple en coupant l'accès au 36-15 à ses salariés. Au Crédit agricole d'Arles, on vient de s'équiper d'un superbe central téléphonique, qui signale automatiquement toute communication supérieure à quarante unités. Comme par hasard, il s'agit presque toujours d'appels sur le 36-15. Verrouiller l'accès au Kiosque sur les Minitels des employés ? Impossible : la banque utilise ce réseau pour des services à finalité professionnelle, et pour une messagerie interne (boîte aux lettres). « *A terme, nous allons implanter nos services télématiques sur nos propres ordinateurs,* explique le responsable des services généraux, *et supprimer ainsi l'accès au 36-15. Pour l'instant, nous nous contentons de signaler aux chefs de service que certains abus téléphoniques semblent être commis, et d'inculquer au personnel un sens civique.* »

Chacun s'accorde à trouver le minitel trop cher, et particulièrement ceux qui en font un usage débridé. (A titre de comparaison, un heure de conversation téléphonique entre Paris et Marseille coûte quand même, au tarif plein, 231 F). Les fournisseurs de services du Kiosque, que guette la désaffection pour raisons financières, s'ingénient à trouver des « trucs » : la messagerie Nationale 7, par exemple, a mis en place un système de bonifications ; une heure de branchement en continu donne droit à vingt minutes d'accès sur la messagerie *via* Télétel 2, donc pour beaucoup moins cher. La même messagerie propose des formules d'abonnement (6 000 F TTC les 400 heures). « *Plutôt que de payer des factures de téléphone, les entreprises ont tout intérêt à acheter un forfait sur lequel elles peuvent récupérer la TVA* », estime Jean-Yves Trapani, l'un des responsables de Diatel, la société qui exploite Nationale 7. Ce même service, mais il n'est pas le seul, offre également la possibilité, en cours de connexion sur la messagerie, de faire rapidement apparaître une page de l'annuaire électronique en appuyant sur deux touches – toujours pratique lorsqu'un indésirable entre à l'improviste dans le bureau !...

O. C.

Pirates en réseau

HANTISE des serveurs et des fournisseurs de services, le piratage télématique est le petit frère du piratage informatique.

Consulter un service normalement accessible par le 36-15 en utilisant le 36-13 ou le 36-14 – dont le coût de consultation est moins élevé – est considéré comme de la « piraterie passive » : il suffit pour cela de connaître le code et le mot de passe nécessaires, disponibles auprès du serveur de chaque service. Et aucun serveur n'est à l'abri d'un collaborateur trop bavard ou mal intentionné. Dans le courrier des lecteurs de certains magazines de micro-informatique ou sur certains services, on peut même trouver des listes de ces mots de passe.

Ainsi, au printemps dernier, un des services du *Nouvel Observateur* a vu son code secret divulgué. Pour faire la nique aux pirates, l'hebdomadaire a publié lui-même ce numéro... deux semaines avant d'en changer.

Les mots de passe sont parfois évidents : c'est le prénom du responsable du service, ou de sa femme, ou de ses enfants, sa date de naissance ou un numéro d'immatriculation, etc.

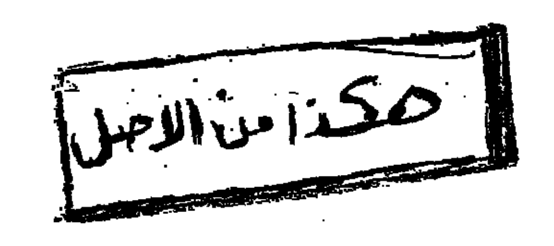
Le résultat ? Toujours un manque à gagner pour le serveur et le service.

Autre type de piraterie, plus dangereuse celle-là, la « piraterie active ». Un service télématique, pour être créé, a besoin d'un autre service, dit « de gestion ». Celui-ci permet aux informaticiens et aux concepteurs-rédacteurs de concevoir et de modifier les informations, les graphiques, l'architecture de l'arborescence ou de consulter les statistiques de communication. Lorsqu'un pirate s'introduit dans ce service de gestion et « chamboule » l'organisation et le contenu des écrans, cela représente souvent des jours de travail irrémédiablement perdus.

Pour pratiquer cette « piraterie active », il faut disposer au moins d'un micro-ordinateur et posséder un véritable savoir-faire informatique. Cela explique qu'elle représente tout au plus 20 % des fuites et des erreurs recensés par les professionnels des services. Mais, de leur avis, c'est déjà beaucoup trop...

J.-F. H.

TÉLÉMATIQUE



FUITE EN AVANT ?

Les « tuyaux » aux dépens de l'image

LE néologisme « télématique » est vieux de huit ans. Il est apparu pour la première fois, en 1978, dans le rapport sur *l'Informatisation de la société* de MM. Nora et Minc. Curieusement, dans ce *document intégralement consacré à l'analyse des nouveaux systèmes de traitement et d'acheminement des signaux* (ordinateurs, réseaux et satellites), *n'apparaissait jamais le mot image. Aujourd'hui,* cette totale absence de *référence* aux techniques de synthèse et de traitement numérique de l'image paraît rétrospectivement presque incroyable. La télématique était alors conçue comme le fruit de l'accouplement des télécommunications et de l'informatique. L'audiovisuel n'était pas pris en ligne de compte, ni l'image.

On analysait le champ technologique *suivant deux axes seulement :* le transport et le traitement de l'information. On *reléguait de ce fait du côté des « périphériques »* la présentation des informations, leur manipulation interactive et leur communication. L'image n'intéressait pas. Parce que, d'une part, elle semblait alors complètement déconnectée de la chaîne numérique et donc fonctionnellement inerte, et, d'autre part, parce qu'elle semblait relever essentiellement du domaine des « contenus », et donc échapper à la planification des « transporteurs ». Or, en huit ans, ces deux présupposés ont perdu beaucoup de valeur.

L'expérience récente a montré que l'image numérique (l'infographie) est un secteur industriel puissant, le plus dynamique de l'industrie informatique, avec un taux de croissance de 35 % en *moyenne par an. Ce poids économique considérable n'a qu'un seul défaut, celui de se répartir transversalement dans une multitude d'applications :* il est peu de domaines industriels ou scientifiques qui échappent désormais à l'image numérique. La conception assistée par ordinateur (CAO), *le traitement d'images,* la simulation, la visionnique, la synthèse *d'images réalistes, ne sont pas des techniques spécialisées. Ce sont au contraire* des fonctionnalités générales susceptibles d'applications très variées.

Cette transversalité ne se laisse donc pas aussi facilement appréhender que le besoin de réseaux, qui ont le mérite de relever d'un seul ministère de tutelle (le ministère des P et T). *Mais il n'y a pas de ministère de « l'image ».*

Une caméra à positrons analysant un cerveau, un simulateur de combat aérien ou une console de traitement d'imageries gamma en astrophysique fournissent tous des images. Ces images ne sont pas « audiovisuelles » et pourtant forment la substance d'une nouvelle culture visuelle, technique et scientifique. Mais leur transversalité les fait échapper au champ des planificateurs, axés sur les « tuyaux ».

La bonne santé économique et la vitalité du secteur infographique contrastent singulièrement avec les *interrogations* sur les grands projets télématiques : *fibre optique* ou câble coaxial ? Satellites de diffusion directe ou point-à-point ? Services spécialisés à haut débit pour les entreprises ou messageries conviviales destinées au grand public ?

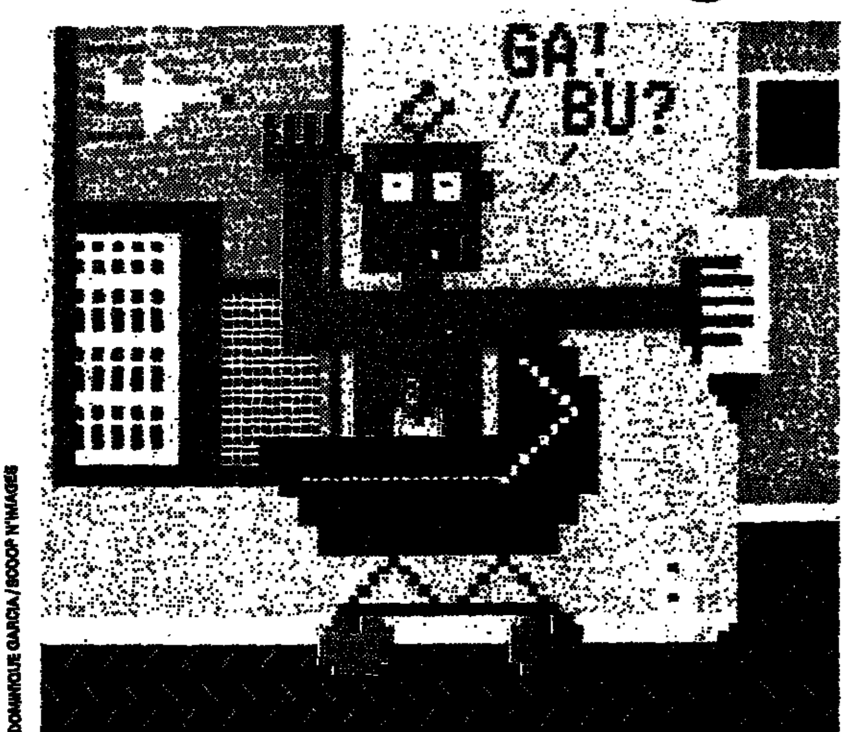
Le parallèle entre l'industrie de l'image et celle de la télématique est instructif. *D'un côté, une révolution silencieuse, diagonale, non annoncée officiellement, en pleine explosion quantitative et qualitative ; de l'autre, des choix « stratégiques », onéreux et lourds, soumis à des pressions contradictoires* et obéissant à des déterminations très politiques. D'un côté, des techniques *évoluant rapidement, en phase avec leurs « contenus » ;* de l'autre, *un serpent de mer à la recherche d'une demande solvable...*

Le volontarisme *dont on fait preuve, en France, en matière de télématique fait penser à une sorte de fuite en avant précipitée dans de « grands travaux »* d'infrastructures dont on semble *espérer* qu'ils serviront toujours à quelque chose ; au moins, à assurer des emplois de remplacement après la fin de l'équipement du parc téléphonique.

On *se prend à regretter non qu'un tel* effort ait été entrepris, mais que tous les œufs financiers aient été mis dans le même panier : celui des techniques d'acheminement des signaux. Une évaluation mieux équilibrée des trois fonctions principales de la communication d'aujourd'hui (transport, traitement *et* visualisation) serait à même de répondre à certaines des questions que se posent les transporteurs, qui ont presque tout le pouvoir sur les usages possibles de ces « tuyaux ».

PHILIPPE QUÉAU,
chercheur à l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

Le volontarisme dont la France fait preuve en matière de télématique, sur le plan industriel et financier, occulte le poids économique et technique de l'image de synthèse.



DOMINIQUE GARCIA/SCOOP N'IMAGES

TÉLÉMATIQUE

Un peintre du vidéotex

LE graphisme du *Monde* sur minitel, c'est lui. Frank Paulin a vingt-sept ans, des airs de héros de bande dessinée, *à un âge déjà mûr parmi les créatifs de la télématique.*

En 1981, *Frank Paulin faisait partie d'un groupe de recherche,* peintres et illustrateurs, chargé de déterminer les normes de l'écriture sur écran de terminal vidéotex. *« On nous a dit : « Allez au maximum des possibilités de cette machine ». On a pu réaliser des choses interdites aujourd'hui, comme des dessins très détaillés, très beaux mais impossibles à utiliser à cause de leur vitesse d'affichage trop lente. Nous nous sommes alors rapidement rendu compte que le dessin ne devait pas surcharger le texte, qu'il fallait créer des habitudes dans la lecture sur écran, pour ne pas fatiguer l'œil. »*

Habitué à la peinture sur toile, familier d'un travail mêlant des matériaux très divers, Frank Paulin compare parfois l'illustration sur écran à de la tapisserie au brocart : *« Un écran, c'est vingt-cinq lignes de quarante caractères, huit couleurs franches, deux normes de graphisme, le plein et le séparé, et quatre typographies seulement, la machine ne comprend pas autre chose ! »* Pourtant, même si le graphisme télématique doit d'abord soutenir la lecture du consultant, il donne sa griffe au service et se crée en collaboration étroite avec le ou les concepteurs des rubriques. *« Nous sommes tributaires de l'outil, qui trace des formes grossières mais dont la force de suggestion est très puissante,* remarque Frank Paulin. *C'est pour cette raison que beaucoup d'illustrateurs ne parviennent pas à travailler en télématique ; le dessin ne correspond jamais à leur idée de départ. »*

Pour le service télématique du *Monde,* Frank Paulin a contourné cette difficulté en jouant sur la lumière, et il est parvenu à une solution qu'il qualifie de *« mi-réaliste, mi-abstraite ». « L'effet lumière obtenu par les dégradés de gris reflète assez bien l'image du journal « papier ». C'est une approche qui correspond typiquement au noir et blanc. »* Pour apprécier ce chatoiement de gris, tapez 36-15 et Le Monde...

C. Y.

